Digitized by Google

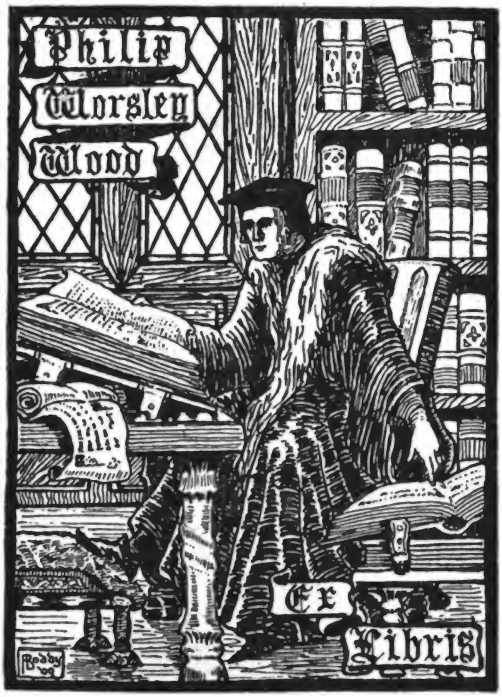

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

COLLECTION

COMPLETTE

DES

OEUVRES

de Mr. de VOLTAIRE.

SECONDE EDITION.

TOME DOUZIEME.

Digitized by Google

Digitized by Google

ESSAY
SUR
L'HISTOIRE
GÉNÉRALE,
ET SUR
LES MOEURS ET L'ESPRIT
DES NATIONS,
DEPUIS CHARLEMAGNE
JUSQU'A NOS JOURS.
TOME SECOND.

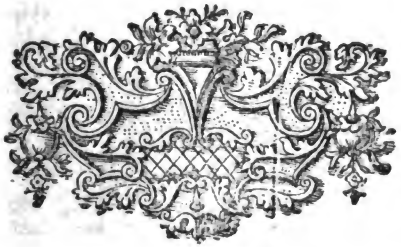

MDCCLVII.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

DES CHAPITRES,

contenus dans cé ſecond Tome.

CHAP. XLVI. *De* St. Louis, *& de la derniére Croiſade.* Pag. 1.

CHAP. XLVII. *Suite de la priſe de Conſtantinople par les Croiſés.* 11.

CHAP. XLVIII. *De l'Orient & de* Genziz-Can. 15.

CHAP. XLIX. *De* Charles d'Anjou *Roi des deux Siciles, & des Vêpres Siciliennes.* 27.

CHAP. L. *De la Croiſade contre les Albigeois.* 31.

CHAP. LI. *Etat de l'Europe au troiſiéme Siécle.* 37.

CHAP. LII. *De l'Eſpagne au douziéme & treiziéme Siécles.* 42.

CHAP. LIII. *De* Philippe le Bel, *& de* Boniface VIII. 52.

CHAP. LIV. *Du ſupplice des Templiers, & de l'extinction de cet Ordre.* 59.

CHAP. LV. *De la Suiſſe & de ſa Révolution.* 65.

CHAP. LVI. *Suite de l'état où étaient l'Empire, l'Italie, & la Papauté, au quatorziéme Siécle.* 69.

Digitized by Google

CHAP. LVII. *De* Jeanne *Reine de Naples.* Pag. 78.

CHAP. LVIII. *De l'Empereur* Charles IV. *& du retour du St. Siége à Rome.* 83.

CHAP. LIX. *Grand Schiſme d'Occident.* 88.

CHAP. LX. *Concile de Conſtance.* 95.

CHAP. LXI. *De* Jean Hus *&* *de* Jerôme de Prague. 101.

CHAP. LXII. *De l'état de l'Europe vers le tems du Concile de Conſtance.* 108.

CHAP. LXIII. *De la France & de l'Angleterre, du tems de* Philippe de Valois *&* *d'*Edouard III. 116.

CHAP. LXIV. *De la France ſous le Roi* Jean. 129.

CHAP. LXV. *Du Prince Noir, du Roi de Caſtille Don* Pedre le Cruel, *& du Connétable* du Gueſclin. 137.

CHAP. LXVI. *De la France & de l'Angleterre, du tems du Roi* Charles V. 142.

CHAP. LXVII. *Du Roi* Charles VI. *& de la nouvelle invaſion de la France par* Henri V. *Roi d'Angleterre.* 148.

CHAP. LXVIII. *De la France du tems de* Charles VII. 158.

CHAP. LXIX. *Mœurs & Uſages, Arts, Sciences, vers les treizième & quatorzième Siécles.* 166.

CHAP. LXX. *Affranchiſſements, privilèges des Villes, Etats Généraux.* 182.

CHAP.

Digitized by Google

CHAP. LXXI. *Tailles & Monnoïes.* Pag. 185.

CHAP. LXXII. *Du Parlement juſqu'à* Charles VII. 190.

CHAP. LXXIII. *Du Concile de Basle tenu du tems de* Charles VII. 196.

CHAP. LXXIV. *Décadence de l'Empire Grec.* 203.

CHAP. LXXV. *De* Tamerlan. 207.

CHAP. LXXVI. *Suite de l'hiſtoire des Turcs & des Grecs, juſqu'à la priſe de Conſtantinople.* 215.

CHAP. LXXVII. *De* Scanderbeg. 219.

CHAP. LXXVIII. *De la priſe de Conſtantinople par les Turcs.* 221.

CHAP. LXXIX. *Progrès des Turcs.* 231.

CHAP. LXXX. *Du Roi de France* Louis XI. 241.

CHAP. LXXXI. *De la Bourgogne & des Suiſſes, au temps de* Louis XI. *au quinziéme Siécle.* 252.

CHAP. LXXXII. *De la Chevalerie.* 257.

CHAP. LXXXIII. *Du Gouvernement féodal après* Louis XI. *au quinziéme Siécle.* 262.

CHAP. LXXIV. *De* Charles VIII. *& de l'état de l'Europe, quand il entreprit la conquête de Naples.* 267.

CHAP. LXXXV. *Etat de l'Europe à la fin du quinziéme Siécle.* 270.

CHAP. LXXXVI. *De la conquête de Naples. De* Zizim *frére de* Bajazet II. *Du Pape* Aléxandre VI. *&c.* 287.

Digitized by Google

CHAP. LXXXVII. *De* Savonarole. Pag. 294.

CHAP. LXXXVIII. *De* Pic de la Mirandole. 297.

CHAP. LXXXIX. *Du Pape* Aléxandre VI. *& du Roi* Louis XII. 300.

CHAP. XC. *Attentats de la famille d'* Aléxandre VI. *& de* Céſar de Borgia. *Suite des affaires de* Louis XII. *avec* Ferdinand le Catholique. *Mort du Pape.* 307.

CHAP. XCI. *Suite des affaires politiques de* Louis XII. 313.

CHAP. XCII. *De la Ligue de Cambrai, & quelle en fut la ſuite. Du Pape* Jules II. *&c.* 315.

CHAP. XCIII. *Suite des affaires de* Louis XII. *De* Ferdinand le Catholique *& d'*Henri * VIII. *Roi d'Angleterre.* 323.

CHAP. XCIV. *De l'Angleterre & de ſes malheurs après l'invaſion de la France. De* Marguerite d'Anjou *femme de* Henri VI. *&c.* 328.

* Par erreur on a mis Henri ſix pour Henri huit.

ESSAY

Digitized by Google

ESSAY
SUR
L'HISTOIRE
GENERALE,
ET SUR LES MOEURS ET L'ESPRIT DES NATIONS, DEPUIS CHARLEMAGNE JUSQU'A NOS JOURS.

CHAPITRE XLVI.
DE SAINT LOUIS,
ET DE LA
DERNIERE CROISADE.

LOuis IX. paraiſſait un Prince deſtiné à réformer l'Europe, ſi elle avait pu l'être, à rendre la France triomphante & policée, & à être en tout le modèle des hommes. Sa piété, qui était celle d'un anachorête, ne lui ôta aucune vertu de Roi. Sa libéralité ne déroba rien à une ſage économie. Il ſut accorder une politique profonde avec une juſtice exacte : & peut-être eſt il le ſeul Souverain qui mérite cette louange : prudent & ferme dans le conſeil, intrépide dans les combats ſans être emporté, compatiſſant comme s'il n'avait jamais été que malheureux. Il n'eſt pas donné à l'homme de porter plus loin la vertu.

Il avait conjointement avec la Régente ſa mére qui ſavait régner, reprimé l'abus de la juriſdiction trop étendue des Eccléſiaſtiques. Ils voulaient que les officiers de juſtice ſaiſiſſent les biens de quiconque était excommunié, ſans examiner ſi l'excommunication était juſte ou injuſte. Le Roi diſtinguant très-ſagement entre les loix civiles auxquelles tout doit être ſoumis, & les loix de l'Egliſe dont l'empire ne doit s'étendre que ſur les conſciences, ne laiſſa pas plier les loix du roïaume ſous cet abus des excommunications. Aïant dès le commencement de ſon adminiſtration, contenu les prétentions des Evêques & des Laïcs dans leurs bornes, il avait reprimé les factions de la Bretagne : il avait gardé une neutralité prudente entre les emportemens de *Grégoire IX.* & les vengeances de *Fréderic II.*

Son domaine déja fort grand, s'était accru de pluſieurs terres qu'il avait achetées. Les Rois de France avaient alors pour revenus leurs biens propres & non ceux des peuples. Leur grandeur dépendait d'une économie bien entendue, comme celle d'un Seigneur particulier.

Cette adminiſtration l'avait mis en état de lever de fortes armées contre le Roi d'Angleterre *Henri III.* & contre des vaſſaux de France unis avec l'Angleterre. *Henri III* moins riche, moins obéi de ſes Anglais, n'eut ni d'auſſi bonnes troupes, ni d'auſſi-tôt prêtes. *Louis* le battit deux fois : &
1241 ſurtout à la journée de Taillebourg en Poitou. Le Roi Anglais s'enfuit devant lui. Cette guerre fut ſuivie d'une paix utile. Les vaſſaux de France rentrés dans leur devoir, n'en ſortirent plus. Le Roi n'oublia pas même d'obliger l'Anglais à payer cinq mille livres ſterlings pour les frais de la campagne.

Quand

Quand on ſonge qu'il n'avait pas vingt-quatre ans lors qu'il ſe conduiſit ainſi, & que ſon caractère était fort au-deſſus de ſa fortune, on voit ce qu'il eût fait, s'il fût demeuré dans ſa patrie; & on gémit que la France ait été ſi malheureuſe par ces vertus même, qui devaient faire le bonheur du monde.

L'an 1244. *Louis* attaqué d'une maladie violente, crut, dit-on, dans une létargie, entendre une voix qui lui ordonnait de prendre la croix contre les Infidèles. A peine put-il parler qu'il fit vœu de ſe croiſer. La Reine ſa mére, la Reine ſa femme, ſon Conſeil, tout ce qui l'aprochait, ſentit le danger de ce vœu funeſte. L'Evêque de Paris même lui en repréſenta les dangereuſes conſéquences; mais *Louis* regardait ce vœu comme un lien ſacré qu'il n'était pas permis aux hommes de dénouer. Il prépara pendant quatre années cette expédition. Enfin laiſſant à ſa mére le gou- 1243.
vernement du roïaume, il part avec ſa femme, & ſes trois fréres que ſuivent auſſi leurs épouſes; preſque toute la Chevalerie de France l'accompagne. Il y eut dans l'armée près de trois mille Chevaliers-Bannerets. Une partie de la flotte immenſe qui portait tant de Princes & de ſoldats, part de Marſeille, l'autre d'Aiguemortes, qui n'eſt plus un port aujourdhui.

On voit par les comptes de *St. Louis* combien ces croiſades apauvriſſaient la France. Il donnait au Seigneur de Vallery huit-mille livres pour trente Chevaliers. Le Connêtable avait pour quinze Chevaliers trois mille livres. L'Archevêque de Reims & l'Evêque de Langres recevaient chacun quatre mille livres pour quinze Chevaliers que chacun d'eux conduiſait. Cent ſoixante & deux

Chevaliers mangeaient aux tables du Roi. Ces dépenſes, & les préparatifs étaient immenſes.

Si la fureur des croiſades & la religion des ſermens avaient permis à la vertu de *Louis* d'écouter la raiſon, non ſeulement il eût vu le mal qu'il faiſait à ſon païs, mais l'injuſtice extrême de cet armement qui lui paraiſſait ſi juſte.

Le projet n'eût-il été que d'aller mettre les Français en poſſeſſion de Jéruſalem, ils n'y avaient aucun droit. Mais on marchait contre le vieux & ſage *Mélecſala* Soudan d'Egypte, qui certainement n'avait rien à démêler avec le Roi de France. *Mélecſala* était Muſulman: c'était là le ſeul pretexte de lui faire la guerre. Mais il n'y avait pas plus de raiſon à ravager l'Egypte parce qu'elle ſuivait les dogmes de *Mahomet*, qu'il n'y en aurait aujourdhui à porter la guerre à la Chine, parce que la Chine eſt attachée à la morale de *Confucius*.

Louis mouilla dans l'iſle de Chypre: le Roi de cette iſle ſe joint à lui. On aborde en Egypte. Le Soudan d'Egypte ne poſſédait point Jéruſalem. La Paleſtine alors était ravagée par les Coraſmins. Le Sultan de Syrie leur abandonnait ce malheureux païs, & le Calife de Bagdat toujours ſans pouvoir, ne ſe mêlait plus de ces guerres. Il reſtait encore aux Chrêtiens, Ptolemaïs, Tyr, Antioche, Tripoli. Leurs diviſions les expoſaient continuellement à être écraſés par les Sultans Turcs & par les Coraſmins.

Dans ces circonſtances il eſt difficile de voir pourquoi le Roi de France choiſiſſait l'Egypte pour le théatre de ſa guerre. Le vieux *Mélecſala* malade demanda la paix. On la refuſa. *Louis* était renforcé par de nouveaux ſecours arrivés de France, ſuivis de ſoixante mille combattans, obéi, aimé, ayant en tête des ennemis déja vaincus, un Sou-

Digitized by Google

Soudan qui touchait à ſa fin. Qui n'eût cru que l'Egypte & bientôt la Syrie ſeraient domptées ? Cependant la moitié de cette armée floriſſante périt de maladie ; l'autre moitié eſt vaincue près de la Maſſoure. *St. Louis* voit tuer ſon frére *Robert d'Artois*. Il eſt pris avec ſes deux autres fréres, le Comte d'Anjou & le Comte de Poitiers. Ce n'était plus alors *Mélecſala* qui régnait en Egypte ; c'était ſon fils *Almoadan*. Ce nouveau Soudan avait certainement de la grandeur d'ame ; car le Roi *Louis* lui ayant offert pour ſa rançon & pour celle des priſonniers un million de beſans d'or, *Almoadan* lui en remit la cinquiéme partie. 1250.

Ce Soudan fut maſſacré par les Maméluc, dont ſon pére avait établi la milice. Le gouvernement, partagé alors, ſemblait devoir être funeſte aux Chrêtiens. Cependant le Conſeil Egyptien continua de traiter avec le Roi. Le Sire de *Joinville* raporte que des Emirs même propoſèrent, dans une de leurs aſſemblées, de choiſir *Louis* pour leur Soudan.

Joinville était priſonnier avec le Roi. Ce que raconte un homme de ſon caractère, a du poids ſans-doute. Mais qu'on faſſe réflexion, combien dans un camp, dans une maiſon, on eſt mal informé des faits particuliers qui ſe paſſent dans un camp voiſin, dans une maiſon prochaine ; combien il eſt hors de vraiſemblance que des Muſulmans ſongent à ſe donner pour Roi un Chrêtien ennemi, qui ne connaît ni leur langue, ni leurs mœurs, qui déteſte leur Religion, & qui ne peut être regardé par eux que comme un chef de brigands étrangers ; on verra que *Joinville* n'a raporté qu'un diſcours populaire. Dire fidélement ce qu'on a entendu dire, c'eſt ſouvent raporter de bonne foi des choſes au moins ſuſpectes. Mais

nous n'avons point la véritable hiſtoire de *Joinville*; ce n'eſt qu'une traduction infidèle qu'on fit du tems de *François I.* d'un écrit qu'on n'entendrait aujourdhui que très difficilement.

Je ne ſaurais guères encore concilier ce que les Hiſtoriens diſent de la manière dont les Muſulmans traitèrent les priſonniers. Ils racontent qu'on les faiſait ſortir un à un d'une enceinte où ils étaient renfermés, qu'on leur demandait s'ils voulaient renier JESUS CHRIST, & qu'on coupait la tête à ceux qui perſiſtaient dans le Chriſtianiſme.

D'un autre côté ils atteſtent, qu'un vieil Emir fit demander par interprète aux captifs, s'ils croyaient en JESUS-CHRIST; & les captifs ayant dit qu'ils croyaient en lui: Conſolez-vous; dit l'Emir; „ puiſqu'il eſt mort pour vous, & qu'il a „ ſû reſſuſciter, il ſaura bien vous ſauver. „

Ces deux récits ſemblent un peu contradictoires; & ce qui eſt plus contradictoire encore, c'eſt que ces Emirs fiſſent tuer des captifs dont ils eſpéraient une rançon.

Au reſte ces Emirs s'en tinrent aux huit cens mille beſans auxquels leur Soudan avait bien voulu ſe reſtraindre pour la rançon des captifs. Et lorſ-
1250. qu'en vertu du traité, les troupes Françaiſes qui étaient dans Damiette, rendirent cette ville, on ne voit point que les vainqueurs fiſſent le moindre outrage aux femmes. On laiſſa partir la Reine & ſes belles-ſœurs avec reſpect. Ce n'eſt pas que tous les ſoldats Muſulmans fuſſent modérés. Le vulgaire en tous païs eſt féroce. Il y eut ſans-doute beaucoup de violences commiſes, des captifs maltraités & tués. Mais enfin j'avoue que je ſuis étonné que le ſoldat Mahométan n'exterminât pas un plus grand nombre de ces étrangers, qui des

ports

ports de l'Europe étaient venus ſans aucune raiſon ravager les terres de l'Egypte.

St. Louis, délivré de captivité, ſe retire en Paleſtine, & y demeure près de quatre ans avec les débris de ſes vaiſſeaux & de ſon armée. Il va viſiter Nazaret, au lieu de retourner en France, & enfin ne revient dans ſa patrie qu'après la mort de la Reine *Blanche* ſa mére ; mais il y rentre pour forcer une croiſade nouvelle.

Son ſéjour à Paris lui procurait continuellement des avantages & de la gloire. Il reçut un honneur qu'on ne peut rendre qu'à un Roi vertueux. Le Roi d'Angleterre *Henri III.* & ſes Barons le choiſirent pour arbitre de leurs querelles. Il prononça l'arrêt en Souverain ; & ſi cet arrêt qui favoriſait *Henri III.* ne put apaiſer les troubles d'Angleterre, il fit voir au moins à l'Europe quel reſpect les hommes ont malgré eux pour la vertu. Son frére le Comte d'*Anjou* dut à la réputation de *Louis*, & au bon ordre de ſon roïaume, l'honneur d'être choiſi par le Pape pour Roi de Sicile.

Louis cependant augmentait ſes Domaines de l'acquiſition de Namur, de Perrone, d'Avranches, de Mortagne, du Perche. Il pouvait ôter aux Rois d'Angleterre tout ce qu'ils poſſédaient en France. Les querelles de *Henri III.* & de ſes Barons lui facilitaient les moïens : mais il préfera la juſtice à l'uſurpation. Il les laiſſa joüir de la Guienne, du Perigord, du Limouſin : mais il les fit renoncer pour jamais à la Touraine, au Poitou, à la Normandie, réunis à la Couronne par *Philippe-Auguſte*. Ainſi la paix fut affermie avec ſa reputation.

Il établit le premier la juſtice de reſſort, & les ſujets opprimés par les ſentences arbitraires des Juges des Baronies, commencèrent à pouvoir porter leurs plaintes à quatre grands Baillages roïaux

créés pour les écouter. Sous lui des lettrés commencèrent à être admis aux ſéances de ces Parlements dans leſquels des Chevaliers qui rarement ſavaient lire décidaient de la fortune des Citoïens. Il joignit à la piété d'un religieux la fermeté éclairée d'un Roi, en reprimant les entrepriſes de la Cour de Rome par cette fameuſe Pragmatique qui conſerve les anciens droits de l'Egliſe, nommés libertés de l'Egliſe Gallicane.

Enfin treize ans de ſa préſence réparaient en France tout ce que ſon abſence avait ruiné ; mais ſa paſſion pour les Croiſades l'entraînait. Les Papes l'encouragaient. *Clement IV.* lui accordait une décime ſur le Clergé pour trois ans. Il part enfin une ſeconde fois, & à peu près avec les mêmes forces. Son frere, qu'il a fait Roi de Sicile, doit le ſuivre. Mais ce n'eſt plus ni du côté de l'Egypte, qu'il tourne ſa dévotion & ſes armes. Il fait cingler ſa flotte vers Tunis.

Les Chrêtiens de Syrie n'étaient plus la race de ces premiers Francs établis dans Antioche & dans Tyr. C'était une génération mêlée de Syriens, d'Arméniens & d'Européans. On les apelloit *Poulains*, & ces reſtes ſans vigueur étaient pour la plûpart ſoumis aux Egyptiens. Les Chrêtiens n'avaient plus de villes fortes que Tyr & Ptolémaïs.

Les Religieux Templiers & Hoſpitaliers, qu'on peut en quelque ſens comparer à la milice des Mamelucs, ſe faiſaient entre eux, dans ces villes mêmes, une guerre ſi cruelle, que dans un combat de ces moines militaires, il ne reſta aucun Templier en vie.

Quel raport y avait-il entre cette ſituation de quelques métifs ſur les côtes de Syrie, & le voïage de *St. Louis* à Tunis? Son frère *Charles d'Anjou*

jeu Roi de Naples & de Sicile, ambitieux, cruel, intéreſſé, faiſait ſervir la ſimplicité héroïque de *Louis* à ſes deſſeins. Il prétendait que le Roi de Tunis lui devait quelques années de tribut. Il voulait ſe rendre maître de ces païs: & *St. Louis* eſpérait, diſent tous les Hiſtoriens (je ne ſais ſur quel fondement) convertir le Roi de Tunis. Etrange manière de gagner ce Mahométan au Chriſtianiſme! On fait une deſcente à main armée dans ſes Etats, vers les ruines de Carthage.

Mais bientôt le Roi eſt aſſiégé lui-même dans ſon camp par les Maures réunis. Les mêmes maladies que l'intempérance de ſes ſujets tranſplantés & le changement de climat avaient attirées dans ſon camp en Egypte, déſolèrent ſon camp de Carthage. Un de ſes fils, né à Damiette pendant la captivité, mourut de cette eſpèce de contagion devant Tunis. Enfin le Roi en fut attaqué; il ſe fit étendre ſur la cendre, & expira à l'âge de cinquante-cinq ans avec la piété d'un religieux & le courage d'un Grand-Homme. Ce n'eſt pas un des moindres exemples des jeux de la fortune, que les ruines de Carthage aïent vû mourir un Roi Chrêtien qui venait combattre des Muſulmans dans un païs où *Didon* avait aporté les Dieux des Syriens. A peine eſt-il mort que ſon frére le Roi de Sicile arrive. On fait la paix avec les Maures, & les débris des Chrêtiens ſont ramenés en Europe. 1270.

On ne peut guères compter moins de cent mille perſonnes ſacrifiées dans les deux expéditions de *St. Louis*. Joignez les cinquante mille qui ſuivirent *Frédéric Barberouſſe*, les trois-cens mille de la Croiſade de *Philippe-Auguſte* & de *Richard*, deux cens mille au moins au tems de *Jean de*

Brienne ; comptez les cent ſoixante mille croiſés qui avaient déjà paſſé en Aſie, & n'oubliez pas ce qui périt dans l'expédition de Conſtantinople & dans les guerres qui ſuivirent cette révolution, ſans parler de la Croiſade du Nord & de celle contre les Albigeois; on trouvera que l'Orient fut le tombeau de plus de deux millions d'Européans.

Pluſieurs païs en furent dépeuplés & apauvris. Le Sire de *Joinville* dit expreſſément, qu'il ne voulut pas accompagner *Louis* à ſa ſeconde Croiſade, parce qu'il ne le pouvait, & que la premiére avait ruiné toute ſa Seigneurie.

La rançon de *St. Louis* avait coûté huit cens mille beſans, c'était environ neuf millions de la monnoïe qui court actuellement en 1740. Si des deux millions d'hommes qui moururent dans le Levant, chacun emporta ſeulement cent francs, c'eſt encor deux-cens millions de livres qu'il en coûta. Les Génois, les Piſans, & ſurtout les Vénitiens s'y enrichirent : mais la France, l'Angleterre, l'Allemagne furent épuiſées.

On dit que les Rois de France gagnèrent à ces Croiſades, parce que *St. Louis* augmenta ſes domaines, en achetant quelques terres des Seigneurs ruinés. Mais il ne les accrut que pendant ſes treize années de ſéjour par ſon économie.

Le ſeul bien que ces entrepriſes procurèrent, ce fut la liberté que pluſieurs bourgades achetèrent de leurs Seigneurs. Le gouvernement municipal s'accrut un peu des ruines des poſſeſſeurs des fiefs. Peu à peu ces communautés pouvant travailler & commercer pour leur propre avantage, exercèrent les arts & le commerce que l'eſclavage éteignait.

Cependant ce peu de Chrêtiens métifs cantonnés

nés sur les côtes de Syrie, fut bientôt exterminé ou réduit en esclavage. Ptolémais, leur principal azile, & qui n'était en effet qu'une retraite de bandits fameux par leurs crimes, ne put résister aux forces du Soudan d'Egypte *Mélecséraph*. Il la prit en 1291. Tyr & Sidon se rendirent à lui. Enfin vers la fin du douziéme siécle il n'y avait plus dans l'Asie aucune trace aparente de ces émigrations des Chrêtiens.

CHAPITRE XLVII.

SUITE DE LA PRISE DE CONSTANTINOPLE PAR LES CROISÉS.

CE gouvernement féodal de France avait produit, comme on l'a vu, bien des Conquerans. Un Pair de France Duc de Normandie, avait subjugué l'Angleterre; de simples gentilshommes la Sicile: & parmi les Croisés, des Seigneurs de France avaient eu pour quelque tems Antioche & Jérusalem. Enfin *Baudouin*, Pair de France & Comte de Flandres, avait pris Constantinople. Nous avons vu les Mahométans d'Asie céder Nicée aux Empereurs Grecs fugitifs. Ces Mahométans même s'alliaient avec les Grecs contre les Francs & les Latins leurs communs ennemis; & pendant ces tems-là les irruptions des Tartares dans l'Asie & dans l'Europe empêchaient les Musulmans d'oprimer ces Grecs. Les Francs, maîtres de Constan-

ſtantinople, éliſaient leurs Empereurs, les Papes les confirmaient.

1216. *Pierre de Courtenay*, Comte d'Auxerre, de la maiſon de France, ayant été élu, fut couronné & ſacré dans Rome par le Pape *Honorius III.* Les Papes ſe flataient alors de donner les Empires d'Orient & d'Occident. On a vu ce que c'était que leur droit ſur l'Occident, & combien de ſang coûta cette prétention. A l'égard de l'Orient, il ne s'agiſſait guère que de Conſtantinople, d'une partie de la Thrace & de la Theſſalie. Cependant le Patriarche Latin, tout ſoumis qu'il était au Pape, prétendait qu'il n'apartenait qu'à lui de couronner ſes maîtres, tandis que le Patriarche Grec ſiégeant tantôt à Nicée, tantôt à Andrinople, anatématiſait & l'Empereur Latin & le Patriarche de cette Communion, & le Pape même. C'était ſi peu de choſe que cet Empire Latin de Conſtantiple, que *Pierre de Courtenay*, en revenant de Rome, ne put éviter de tomber entre les mains des Grecs, & après ſa mort ſes ſucceſſeurs n'eurent préciſément que la ville de Conſtantinople & ſon territoire. Des Français poſſédaient l'Achaïe; les
1218. Vénitiens avaient la Morée.

Conſtantinople autrefois ſi riche, était devenue ſi pauvre, que *Baudoin II.* (j'ai peine à le nommer Empereur) mit en gage pour quelque argent entre les mains des Vénitiens la couronne d'épines de JESUS-CHRIST, ſes langes, ſa robe, ſa ſerviette, ſon éponge, & beaucoup de morceaux de la vraie croix. *St. Louis* retira ces gages des mains des Vénitiens, & les plaça dans la ſainte Chapelle de Paris, avec d'autres reliques, qui ſont des témoignages de piété plutôt que de la connoiſſance de l'antiquité.

On vit ce *Baudouin II.* venir en 1245. au Concile

cile de Lyon, dans lequel le Pape *Innocent IV.* excommunia ſi ſolemnellement *Frédéric II.* Il y implora vainement le ſecours d'une croiſade, & ne retourna dans Conſtantinople que pour la voir enfin retomber au pouvoir des Grecs ſes légitimes poſſeſſeurs. *Michel Paléologue*, Empereur & tuteur du jeune Empereur *Laſcaris*, reprit la ville par une intelligence ſecréte. *Baudouin* s'enfuit enſuite en France, où il vécut de l'argent que lui valut la vente de ſon Marquiſat de Namur qu'il fit au Roi *St. Louis.* Ainſi finit cet Empire des croiſés.

Les Grecs raportèrent leurs mœurs dans leur Empire. L'uſage recommença de crever les yeux. *Michel Paléologue* ſe ſignala d'abord en privant ſon pupille de la vue & de la liberté. On ſe ſervait auparavant d'une lame de métal ardente: *Michel* employa le vinaigre bouillant, & l'habitude s'en conſerva ; car la mode entre juſques dans les crimes.

Paléologue ne manqua pas de ſe faire abſoudre ſolemnellement de cette cruauté par ſon Patriarche & par ſes Evêques, qui répandaient des larmes de joie, dit-on, à cette pieuſe cérémonie. *Paléologue* ſe frapait la poitrine, demandait pardon à DIEU, & ſe gardait bien de délivrer de priſon ſon pupille & ſon Empereur.

Quand je dis que la ſuperſtition rentra dans Conſtantinople avec les Grecs, je n'en veux pour preuve que ce qui arriva en 1284. Tout l'Empire était diviſé entre deux Patriarches. L'Empereur ordonna, que chaque partie préſenterait à DIEU un mémoire de ſes raiſons dans *Ste. Sophie*, qu'on jetterait les deux mémoires dans un braſier béni, & qu'ainſi la volonté de DIEU ſe déclarerait. Mais la volonté céleſte ne ſe déclara qu'en laiſſant

laiſſant brûler les deux papiers, & abandonna les Grecs à leurs querelles eccléſiaſtiques.

L'Empire d'Orient reprit cependant un peu de vie. La Gréce lui était jointe avant les Croiſades, mais il avait perdu preſque toute l'Aſie mineure & la Syrie. La Gréce en fut ſéparée après les Croiſades, mais un peu de l'Aſie mineure reſtait.

Tout le reſte de cet Empire était poſſedé par des Nations nouvelles. L'Egypte était devenue la proïe de la milice des Mammelucs, compoſée d'abord d'eſclaves & enſuite de conquérants. C'étaient des ſoldats ramaſſés des côtes Septentrionales de la mer Noire: & cette nouvelle forme de brigandage s'était établie du tems de la captivité de *St. Louis*.

Le Califat touchait à ſa fin dans ce treiziéme ſiécle, tandis que l'Empire de *Conſtantin* panchait vers la ſienne. Vingt uſurpateurs nouveaux déchiraient de tous côtés la Monarchie fondée par *Mahomet*, en ſe ſoumettant à ſa Religion. Et enfin ces Califes de Babilone, nommés les Califes Abaſſides, furent entiérement détruits par la famille de *Gengis-kan*.

Il y eut ainſi dans les douziéme & treiziéme ſiécles une ſuite de dévaſtations non interrompue dans tout l'hémiſphère. Les Nations ſe précipiterent les unes ſur les autres par des émigrations prodigieuſes, qui ont établi peu à peu de grands Empires. Car tandis que les Croiſés fondaient ſur la Syrie, les Turcs minaient les Arabes, & les Tartares parurent enfin, qui tombèrent ſur les Turcs, ſur les Arabes, ſur les Indiens, ſur les Chinois. Ces Tartares conduits par *Gengis-kan* & par ſes fils, changèrent la face de toute la grande Aſie, tandis que l'Aſie mineure & la Syrie étaient le tombeau des Francs & des Sarrazins.

CHA-

Digitized by Google

CHAPITRE XLVIII.

DE L'ORIENT ET DE GENZIS-CAN.

AU delà de la Perſe, vers le Gion & l'Oxus, il s'était formé un nouvel Empire des débris du Califat. Nous l'apellons *Cariſme* ou *Kouareſm*, du nom corrompu de ſes Conquérans. Sultan *Mohammed* y régnait à la fin du douziéme ſiécle & au commencement du treiziéme, quand la grande invaſion des Tartares vint engloutir tant de vaſtes Etats. *Mohammed le Cariſmin* régnait du fond de l'Irac, qui eſt l'ancienne Médie juſqu'au delà de la Sogdiane, & fort avant dans le païs des Tartares. Il avait encor ajouté à ſes Etats une partie de l'Inde, & ſe voïait un des plus grands Souverains du monde, mais reconnaiſſant toûjours le Calife qu'il dépouillait, & auquel il ne reſtait que Bagdat.

Par delà le Taurus & le Caucaſe, à l'Orient de de la Mer Caſpienne, & du Volga juſqu'à la Chine, & au Nord juſques ſous la Zone glaciale, s'étendent ces immenſes païs des anciens Scithes, qui ſe nommèrent depuis Tatars & que nous apellons Tartares du nom de *Tatarkan* l'un de leurs plus grands Princes. Ces païs paraiſſent peuplés de tems immémorial, ſans qu'on y ait preſque jamais bâti de villes. La nature a donné à ces peuples, comme aux Arabes Bedouins, un goût pour la liberté & pour la vie errante, qui leur a fait toûjours regarder les villes comme

me les prisons où les Rois, disent-ils, tiennent leurs esclaves.

Leurs courses continuelles, leur vie nécessairement frugale, peu de repos goûté en passant sous une tente, ou sur un chariot, ou sur la terre, en firent des générations d'hommes robustes, endurcis à la fatigue, qui comme des bêtes féroces trop multipliées, se jettèrent loin de leurs tannières; tantôt vers le Palus Méotide, lorsqu'ils chassèrent au cinquiéme siécle les habitans de ces contrées qui se précipitèrent sur l'Empire Romain; tantôt à l'Orient & au Midi, vers l'Arménie & la Perse, tantôt du coté de la Chine & jusqu'aux Indes; ainsi ce vaste reservoir d'hommes ignorans & belliqueux a vomi ses inondations dans presque tout notre hémisphére: & les peuples qui habitent aujourdhui ces déserts, privés de toute connoissance, savent seulement que leurs péres ont conquis le monde.

Chaque horde ou tribu avait son Chef, & plusieurs Chefs se réunissaient sous un Kan. Les tribus voisines de *Dalailama* l'adoraient: & cette adoration consistait principalement en un léger tribut; les autres, pour tout culte, sacrifiaient à DIEU quelques animaux une fois l'an. Il n'est point dit qu'ils aïent jamais immolé d'hommes à la Divinité, ni qu'ils aïent cru un Etre malfaisant & puissant tel que le Diable. Les besoins & les occupations d'une vie vagabonde les garantissaient aussi de beaucoup de superstitions nées de l'oisiveté: ils n'avaient que les défauts que la brutalité attache à une vie dure & sauvage; & ces défauts mêmes en firent des Conquérants.

Tout ce que je peux recueillir de certain sur l'origine de la grande révolution que firent ces Tartares aux douziéme & treiziéme siécles, c'est

que

que vers l'Orient de la Chine les hordes des Monguls ou Mogols, poſſeſſeurs des meilleures mines de fer, fabriquèrent ce métal avec lequel on ſe rend maître de ceux qui poſſédent tout le reſte. *Cal-Can* ou *Gaſſar-Can*, aïeul de *Genzis-Can*, ſe trouvant à la tête de ces tribus, plus aguerries & mieux armées que les autres força pluſieurs de ſes voiſins à devenir ſes vaſſaux, & fonda une eſpèce de Monarchie, telle qu'elle peut ſubſiſter parmi des peuples errans & impatiens du joug. Son fils, que les Hiſtoriens Européans apellent *Piſouca*, affermit cette domination naiſſante : & enfin *Genzis* l'étendit dans la plus grande partie de la terre connue.

Il y avait un puiſſant Etat entre ſes terres & celles de la Chine ; cet Empire était celui d'un Can dont les aïeux avaient renoncé à la vie vagabonde des Tartares pour bâtir des villes à l'exemple des Chinois ; il fut même connu en Europe ; c'eſt à lui qu'on donna d'abord le nom de *Prêtre-Jean*. Des critiques ont voulu prouver que le mot propre eſt *Prête-Jean*, quoiqu'aſſurément il n'y eût aucune raiſon de l'apeller ni *Prête* ni *Prêtre*.

Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que la réputation de ſa capitale, qui faiſait du bruit dans l'Aſie, avait excité la cupidité des marchans d'Arménie ; ces marchands étaient de l'ancienne communion de *Neſtorius* ; quelques-uns de leurs Religieux ſe mirent en chemin avec eux ; & pour ſe rendre recommandables aux Princes Chrêtiens qui faiſaient alors la guerre en Syrie, ils écrivirent qu'ils avaient converti ce grand Kan le plus puiſſant des Tartares, qu'ils lui avaient donné le nom de *Jean*, qu'il avait même voulu recevoir le Sacerdoce. Voilà la fable qui rendit le *Prêtre-Jean*

ſi fameux dans nos anciennes Croniques des Croiſades. On alla enſuite chercher le *Prêtre-Jean* en Ethiopie, & on donna ce nom à ce Prince Négre, qui eſt moitié Chrêtien ſchiſmatique & moitié Juif. Cependant le *Prêtre-Jean* Tartare ſuccomba dans une grande bataille ſous les armes de *Genzis*. Le vainqueur s'empara de ſes Etats, & ſe fit élire Souverain de tous les Kans Tartares, ſous le nom de *Genzis-Can*, qui ſignifie *Roi des Rois*, ou *grand Can*. Il portait auparavant le nom de *Témugin*. Il paraît que les Kans Tartares étaient en uſage d'aſſembler des Diétes vers le printems: Ces Diétes s'appellaient *Cour-ilté*. Eh qui ſait ſi ces aſſemblées & nos Cours pléniéres au mois de Mars & de Mai n'ont pas une origine commune?

Genzis-Can publia dans cette aſſemblée qu'il fallait ne croire qu'un DIEU, & ne perſécuter perſonne pour ſa Religion: preuve certaine que ſes vaſſaux n'avaient pas tous la même créance. La diſcipline militaire fut rigoureuſement établie; des dizeniers, des centeniers, des capitaines de mille hommes, des Chefs de dix mille ſous des Généraux, furent tous aſtraints à des devoirs journaliers: & tous ceux qui n'allaient point à la guerre, furent obligés à travailler un jour la ſemaine pour le ſervice du grand Can. L'adultère fut défendu d'autant plus ſévèrement que la poligamie était permiſe. Il n'y eut qu'un Canton Tartare dans lequel il fut permis aux habitans de demeurer dans l'uſage de proſtituer les femmes à leurs hôtes. Le ſortilège fut expreſſement defendu ſous peine de mort. On a vû que *Charlemagne* ne le punit que par des amendes. Mais il en reſulte que les Germains, les Francs & les Tartares croïaient également au pouvoir des Magiciens. *Genzis-Can* fit jouër dans cette grande aſſemblée de

Prin-

Princes barbares un reſſort qu'on voit ſouvent emploïé dans l'hiſtoire du monde. Un Prophète prédit à *Genzis-Can* qu'il ſerait le Maître de l'Univers; les vaſſaux du grand Can s'encouragèrent à remplir la prédiction.

Genzis porta une nouvelle loi qui devait faire des héros de ſes ſoldats. Il ordonna la peine de mort contre ceux qui dans le combat, apellés au ſecours de leurs camarades, fuiraient au lieu de les ſecourir. Bientôt Maître de tous les païs qui ſont entre le fleuve Volga & la muraille de la Chine, il attaque enfin cet ancien Empire, qu'on appellait alors le Cataï. Il prit Cambalu, capitale du Cataï Septentrional. C'eſt la même ville que nous nommons aujourdhui Péquin. Maître de la moïté de la Chine, il ſoumit juſqu'au fond de la Corée.

L'imagination des hommes oiſifs, qui s'épuiſe en fictions romaneſques, n'oſerait pas imaginer qu'un Prince partît du fond de la Corée, qui eſt l'extrémité Orientale de notre globe, pour porter la guerre en Perſe & aux Indes. C'eſt ce qu'exécuta *Genzis-Can*.

Le Calife de Bagdat, nommé *Naſſer*, l'apella imprudemment à ſon ſecours. Les Califes alors étaient, comme nous l'avons vû, ce qu'avaient été les Rois fainéants de France ſous la tyrannie des Maires du Palais: les Turcs étaient les Maires des Califes.

Ce Sultan *Mohammed* de la race des Cariſmins, dont nous venons de parler, était Maître de preſque toute la Perſe; l'Arménie, toûjours faible, lui païat tribut. Le Calife *Naſſer*, que ce *Mohammed*, voulait enfin dépouiller de l'ombre de dignité qui lui reſtait, attira *Genzis-Can* dans la Perſe.

Le Conquérant Tartare avait alors ſoixante ans ; il paraît qu'il ſavait regner comme vaincre ; ſa vie eſt un des témoignages qu'il n'y a point de grand Conquérant qui ne ſoit grand politique. Un Conquérant eſt un homme dont la tête ſe ſert avec une habileté heureuſe du bras d'autrui. *Genzis* gouvernait ſi adroitement la partie de la Chine conquiſe, qu'elle ne ſe révolta point pendant ſon abſence ; & il ſavait ſi bien régner dans ſa famille, que ſes quatre fils, qu'il fit ſes quatre Lieutenans Généraux, mirent preſque toûjours leur jalouſie à le bien ſervir, & furent les inſtruments de ſes victoires.

Nos combats en Europe paraiſſent de légères eſcarmouches en comparaiſon de ces batailles qui ont enſanglanté quelquefois l'Aſie. Le Sultan *Mohammed* marche contre *Genzis* avec quatre-cens mille combattans, au delà du fleuve Jaxartes près de la ville d'Otrar : & dans les plaines immenſes qui ſont par delà cette ville, au quarante-deuxiéme degré de latitude, il rencontre l'armée Tartare de ſept cens mille hommes, commandée par *Genzis* & par ſes quatre fils : les Mahométans furent défaits, & Otrar priſe. On ſe ſervit du bélier dans le ſiége ; il ſemble que cette machine de guerre ſoit une invention naturelle de presque tous les peuples comme l'arc & les fléches.

De ces païs qui ſont vers la Tranſoxane, le vainqueur s'avance à Bocara, ville célèbre dans toute l'Aſie par ſon grand commerce, ſes manufactures d'étoffes, ſurtout par les ſciences que les Sultans Turcs avaient apriſes des Arabes, & qui floriſſaient dans Bocara & dans Samarkande. Si même on en croit le Can *Abulgaſi*, de qui nous tenons l'hiſtoire des Tartares, *Bocar* ſignifie *ſavant* en langue Tartare-Mougule ; & c'eſt de cette étimologie, dont il ne reſte aujourdhui nulle

le trace, que vint le nom de *Boccara*. Le Tartare, après l'avoir rançonnée, la reduiſit en cendres; ainſi que Perſepolis avait été brulée par *Alexandre*. Mais les Orientaux qui ont écrit l'hiſtoire de *Genzis Can* diſent qu'il voulut venger ſes Ambaſſadeurs que le Sultan avait fait tuer avant cette guerre. S'il peut y avoir quelque excuſe pour *Genzis*, il n'y en a point pour *Alexandre*.

Toutes ces contrées à l'Orient & au Midi de la Mer Caſpienne furent ſoumiſes : & le Sultan *Mohammed*, fugitif de province en province, traînant après lui ſes tréſors & ſon infortune, mourut abandonné des ſiens. Enfin le Conquérant pénétra juſqu'au fleuve de l'Inde; & tandis qu'une de ſes armées ſoumettait l'Indouſtan, une autre ſous un de ſes fils ſubjugua toutes les Provinces qui ſont au Midi & à l'Occident de la Mer Caſpienne, le Coroſſan, l'Irak, le Shirvan, l'Aran. Elle paſſa les portes de fer, près deſquelles la ville de Derbent fut bâtie, dit-on, par *Alexandre*. C'eſt l'unique paſſage de ce côté de la haute Aſie à travers les montagnes eſcarpées & inacceſſibles du Caucaſe. De-là, marchant le long du Volga vers Moſcow, cette armée, par-tout victorieuſe, ravagea la Ruſſie. C'était prendre ou tuer des beſtiaux & des eſclaves. Chargée de ce butin, elle repaſſa le Volga, & retourna vers *Genzis-Can* par le Nord-Eſt de la Mer Caſpienne. Aucun voïageur n'avait fait, dit-on, le tour de cette mer; & ces troupes furent les premiéres qui entreprirent une telle courſe par des païs incultes, impraticables à d'autres hommes qu'à des Tartares, auxquels il ne fallait ni tentes, ni proviſions, ni bagages, & qui ſe nouriſſaient de la chair de leurs chevaux, comme de celle des autres animaux.

Digitized by Google

Ainſi donc la moitié de la Chine, & la moitié de l'Indouſtan, preſque toute la Perſe juſqu'à l'Euphrate, les frontiéres de la Ruſſie, Caſan, Aſtracan, toute la grande Tartarie, furent ſubjuguées par *Genzis* en près de dixhuit années. Il eſt certain que cette partie du *Tibet* où régne le grand *Lama*, était enclavée dans ſon Empire, & que le Pontife ne fut point inquiété par *Genzis*, qui avait beaucoup d'adorateurs de cette idole humaine dans ſes armées. Tous les Conquérans ont toûjours épargné les Chefs des Religions, & parce que ces Chefs les ont flattés, & parce que la ſoumiſſion du Pontife entraîne celle du peuple.

En revenant des Indes par la Perſe & par l'ancienne Sogdiane, il s'arrêta dans la ville de Toncat au Nord-Eſt du fleuve Jaxarte, comme au centre de ſon vaſte Empire. Ses fils, victorieux de tous côtés, des Géneraux, & tous les Princes tributaires, lui aportèrent les tréſors de l'Aſie. Il en fit des largeſſes à ſes ſoldats, qui ne connurent que par lui cette eſpèce d'abondance. C'eſt de là que les Ruſſes trouvent ſouvent aujourdhui des ornemens d'argent & d'or, & des monumens de luxe enterrés dans les païs ſauvages de la Tartarie. C'eſt tout ce qui reſte aujourdhui de tant de déprédations.

Il tint dans les plaines de Toncat une Cour pléniére triomphale, auſſi magnifique qu'avait été guerriére celle qui autrefois lui prépara tant de triomphes. On y vit un mêlange de barbarie Tartare, & de luxe Aſiatique. Tous les Cans & leurs vaſſaux, compagnons de ſes victoires, étaient ſur ces anciens chariots Scithes, dont l'uſage ſubſiſte encor juſque chez les Tartares de la Crimée; mais ces chars étaient couverts des étoffes précieuſes, de l'or & des pierreries de tant de

de peuples vaincus. Un des fils de *Genzis* lui fit dans cette Diète un préſent de cent-mille chevaux. Ce fut dans ces Etats généraux de l'Aſie qu'il reçut les adorations de plus de cinq-cens Ambaſſadeurs des païs qu'on nommait *Tangut*, frontiére de la Chine. Il voulait, âgé d'environ ſoixante & dix ans, aller achever la conquête de ce grand Roïaume de la Chine, l'objet le plus chéri de ſon ambition. Mais enfin une maladie mortelle le ſaiſit dans ſon camp ſur la route de cet Empire, à quelques lieuës de la grande muraille. Jamais ni avant ni après lui aucun homme n'a ſubjugué plus de peuples. Il avait conquis plus de dix-huit-cens lieuës de l'Orient au Couchant, & plus de mille du Septentrion au Midi. Mais dans ſes conquêtes il ne fit que détruire; & ſi on excepte Bocara & deux ou trois autres villes dont il permit qu'on réparât les ruines, ſon Empire, de la frontiére de Ruſſie juſqu'à celle de la Chine, fut une dévaſtation. La Chine fut moins ſaccagée, parce qu'après la priſe de Pequin, ce qu'il envahit, ne reſiſta pas. Il partagea avant ſa mort ſes Etats à ſes quatre fils, & chacun d'eux fut un des plus puiſſans Rois de la terre.

On aſſure qu'on égorgea beaucoup d'hommes ſur ſon tombeau, & qu'on en a uſé ainſi à la mort de ſes ſucceſſeurs qui ont régné dans la Tartarie. C'eſt une ancienne coutume des Princes Scithes, qu'on a trouvé établie depuis peu chez les Negres de Congo: coutume digne de ce que la terre a porté de plus barbare. On prétend que c'était un point d'honneur chez les domeſtiques des Cans Tartares de mourir avec leurs maîtres & qu'ils ſe diſputaient l'honneur d'être enterrés avec eux. Si ce fanatiſme était com-

mun. Si la mort était ſi peu de choſe pour ces peuples, ils étaient faits pour ſubjuguer les autres Nations. Les Tartares, dont l'admiration redoubla pour *Genzis-Can*, quand ils ne le virent plus, imaginèrent qu'il n'était point né comme les autres hommes, mais que ſa mére l'avait conçu par le ſeul ſecours d'une influence céleſte; comme ſi la rapidité de ſes conquêtes n'était pas un aſſez grand prodige. S'il fallait donner à de tels hommes un Etre ſurnaturel pour pére, il faudrait ſuppoſer que c'eſt un Etre malfaiſant.

Les enfans de ce Conquérant étendirent encor la domination qu'avait laiſſé leur pére. *Octaï* & bientôt après *Coblai-Can* fils d'*Octaï* achevèrent la conquête de la Chine. C'eſt ce *Coblaï* que vit *Marc Paolo* vers l'an 1260, lorſqu'avec ſon frére & ſon oncle il pénétra dans ces païs dont le nom même était alors ignoré, & qu'il apelle *le Cataï*. L'Europe, chez qui ce *Marc Paolo* eſt fameux pour avoir voïagé dans les Etats ſoumis par *Genzis-Can*, ne connut longtems ni ces Etats ni leur vainqueur.

A la vérité le Pape *Innocent IV.* en 1246. envoïa quelques Franciſcains dans la Tartarie. Ces Moines, qui ſe qualifiaient Ambaſſadeurs, virent peu de choſe, furent traités avec le plus grand mépris, & ne ſervirent à rien.

On était ſi peu inſtruit de ce qui ſe paſſait dans cette vaſte partie du monde, qu'un fourbe nommé *David* fit accroire à St. *Louis* en Syrie, qu'il venait auprès de lui de la part du grand Can de Tartarie qui s'était fait Chrêtien. *St. Louis* envoïa le Moine *Rubruquis* dans ces païs en 1258. pour s'informer de ce qui en pouvait être. Il paraît par la rélation de *Rubruquis*, qu'il fut introduit devant le petit-fils de *Genzis-Can* qui régnait

gnait à la Chine. Mais quelles lumiéres pouvait-on tirer d'un Moine qui ne fit que voïager chez des peuples dont il ignorait les langues, & qui n'était pas à portée de bien voir ce qu'il voïait? Il ne raporta de ſon voïage que beaucoup de fauſſes notions & quelques vérités indifférentes.

Ainſi donc au même tems que les Princes & les Barons Chrêtiens baignaient de ſang le Roïaume de Naples, la Gréce, la Syrie, & l'Egypte, l'Aſie était ſaccagée par les Tartares. Preſque tout notre hémiſphère ſoufrait à la fois.

Genzis uſa du droit qu'ont eu toûjours tous les Princes de l'Orient; droit ſemblable à celui de tous les péres de famille dans la loi Romaine, de choiſir leurs héritiers, & de faire leur partage entre leurs enfans ſans avoir égard à l'aîneſſe. Il déclara grand *Can* des Tartares ſon troiſiéme fils *Octay*, dont la poſtérité régna dans le Nord de la Chine juſques vers le milieu du quatorziéme ſiécle. La force des armes y avait introduit les Tartares; les querelles de Religion les en chaſſèrent. Les Prêtres *Lamas* voulurent exterminer les Bonzes. Ceux-ci ſoûlevèrent les peuples. Les Princes du ſang Chinois profitèrent de cette diſcorde eccléſiaſtique, & chaſſèrent enfin leurs Dominateurs que l'abondance & le repos avaient amollis.

Un autre fils de *Genzis-Can* nommé *Touchi* eut le Turqueſtan, la Bactriane, le Royaume d'Aſtracan, & le pays des Usbecs. Le fils de ce *Touchi* alla juſqu'en Pologne, en Dalmatie, en Hongrie, & aux portes de Conſtantinople Il s'apellait *Batoucan*. Les Princes de la Tartarie Crimée deſcendent de lui de mâle en mâle, & les Cans Usbecs qui habitent aujourdhui la vraie Tartarie vers le Nord & l'Orient de la Mer Caſpienne, raportent auſſi leur origine à cette ſource.

Ils ſont Maîtres de la Bactriane Septentrionale; mais ils ne ménent dans ces beaux pays qu'une vie vagabonde, & déſolent la terre qu'ils habitent.

Tuti, ou *Tuli* autre fils de *Genzis*, eut la Perſe du vivant de ſon Pére. Le fils de ce *Tuti*, nommé *Houlacou*, paſſa l'Euphrate que *Genzis-Can* n'avait point paſſé. Il détruiſit pour jamais dans Bagdat l'Empire des Califes, & ſe rendit Maître d'une partie de l'Aſie mineure ou Natolie, tandis que les Maîtres naturels de cette belle partie de l'Empire de Conſtantinople étaient chaſſés de leur capitale par les Chrêtiens croiſés.

Un quatriéme fils, nommé *Zagataï*, eut la Tranſoxane, Candahar, l'Inde Septentrionale, Cachemire, le Tibet: & tous les deſcendans de ces quatre Monarques conſervèrent quelque tems par les armes leurs Monarchies établies par le brigandage.

Si on a blâmé *Charlemagne* d'avoir diviſé ſes Etats, on doit en louer *Genzis-Can*. Les Etats de *Charlemagne* ſe touchaient, avaient à peu près les mêmes loix, étaient ſous la même Religion, & pouvaient ſe gouverner par un ſeul homme. Ceux de *Genzis*, beaucoup plus vaſtes, entrecoupés de déſerts, partagés en Religions différentes, ne pouvaient obéir longtems au même Sceptre.

Cependant cette vaſte puiſſance des Tartares Mogols, fondée vers l'an 1220. s'affaiblit de tous côtés; juſqu'à ce que *Tamerlan*, plus d'un ſiécle après, établit une Monarchie univerſelle dans l'Aſie, Monarchie qui ſe partagea encore.

Tournons maintenant vers l'Occident, & voyons ce qui ſe paſſait en Europe au treiziéme ſiécle.

CHA-

Digitized by Google

CHAPITRE XLXIX.

DE CHARLES D'ANJOU ROI DES DEUX SICILES,

Et des Vêpres Siciliennes.

PEndant que la grande révolution des Tartares avait ſon cours, que les fils & les petits-fils de *Genzis-Can* ſe partageaient la plus grande partie du monde, que les Croiſades continuaient, & que *St. Louis* préparait malheureuſement ſa derniére, l'Illuſtre Maiſon Impériale de Suabe finit d'une manière inouïe juſqu'alors. Ce qui reſtait de ſon ſang coula ſur un échafaut.

L'Empereur *Frédéric II.* avait été à la fois Empereur des Papes, leur vaſſal & leur ennemi. Il leur rendait hommage-lige pour le Roïaume de Naples & de Sicile. Son fils l'Empereur *Conrad IV.* ſe mit en poſſeſſion de ce Roïaume. Je ne vois point d'Auteur qui n'aſſûre que ce *Conrad* fut empoiſonné par ſon frere *Manfreddo* ou *Mainfroy*, bâtard de *Frédéric*; mais je n'en vois aucun qui en aporte la plus légére preuve. *Mainfroy* ſe rendit maitre du Roïaume, qui de droit apartenait à ſon neveu *Conradin*, fils de *Conrad* & petit-fils de *Frédéric II.* Le Pape paraiſſait en droit comme Seigneur ſuzerain de punir *Mainfroy*; mais lui était-il permis de ne dépoſſéder l'Uſurpateur que pour dépouiller un orphelin ſeul héritier légitime? Ce qui 1254.

ſem-

ſemblait utile parut permis. Les Papes haïſſaient cette Maiſon & la craignaient. Il ne s'agiſſait que de trouver un Prince qui, en recevant l'inveſtiture de Naples & de Sicile, fût capable de les conquérir. *Charles* Comte d'Anjou, frére de *St. Louis*, s'offrit au Pape; & le Pape conclut bientôt avec lui, quoiqu'on eût déjà promis l'inveſtiture à d'autres.

Ce Comte d'Anjou poſſédait déjà la Provence, par ſon mariage; mais ce qui augmentait ſa puiſſance, c'était d'avoir ſoumis la ville de Marſeille. Il avait encore une dignité qu'un homme habile pouvait faire valoir: c'était celle de Sénateur unique de Rome. Le Pape *Urbain IV.* qui redoutait ce Prince en l'appellant à ſon ſecours, ne lui donna l'inveſtiture qu'à condition qu'il renoncerait à cette dignité au bout de trois ans, qu'il paierait trois mille onces d'or au St. Siége chaque année pour la mouvance du Roïaume de Naples, & que, ſi jamais le paiement était différé plus de deux mois, il ſerait excommunié. *Charles* ſouſcrivit aiſément à ces conditions & à toutes les autres. Le Pape lui accorda la levée d'une décime ſur les biens eccléſiaſtiques de France. Il part avec l'argent & des troupes, ſe fait couronner à Rome, livre bataille à *Mainfroy* dans les plaines de Bénévent, & eſt aſſez heureux pour que *Mainfroy* ſoit tué en combattant. Il uſa durement de la victoire, & parut auſſi cruel que ſon frére *St. Louis* était humain.

1294.

1269.

Cependant le jeune *Conradin*, véritable héritier du Roïaume de Naples, était en Allemagne pendant cet interrègne qui la déſolait; & pendant qu'on lui raviſſait le Roïaume de Naples, ſes partiſans l'excitent à venir défendre ſon héritage. Il n'avait encore que quinze ans. Son courage était au-deſſus de ſon âge. Il ſe met, avec le Duc d'Autriche ſon parent, à la tête d'une armée, & vient ſoû-

Digitized by Google

ſoûtenir ſes droits. Les Romains étaient pour lui. *Conradin* excommunié eſt reçu à Rome aux acclamations de tout le peuple, dans le tems même que le Pape n'oſait aprocher de ſa capitale.

On peut dire que de toutes les guerres de ce ſiécle, la plus juſte était celle que faiſait *Conradin*. Elle fut la plus infortunée. Le Pape fit prêcher la croiſade contre lui ainſi que contre les Turcs. Ce Prince eſt défait & pris dans la Pouille, avec ſon parent *Frédéric* Duc d'Autriche. *Charles d'Anjou*, qui devait honorer leur courage, les fit condamner par des Juriſconſultes. La ſentence portait qu'ils méritaient la mort pour avoir pris les armes contre l'Egliſe. Ces deux Princes furent exécutés publiquement à Naples par la main du bourreau. Le Pape *Clément IV.* auquel on ſemblait les ſacrifier, n'oſa approuver cette barbarie, d'autant plus exécrable qu'elle était revétue des formes de la juſtice. Je ne puis aſſez m'étonner que *St. Louis* n'ait jamais fait de reproches à ſon frére d'une action ſi deshonorante; lui, que des Egyptiens avaient épargné dans une circonſtance bien moins favorable; il devait condamner plus qu'un autre la férocité de *Charles d'Anjou*. Le vainqueur, au-lieu de ménager les Napolitains, les irrita par des oppreſſions; les Français & lui furent en horreur.

C'eſt une opinion générale, qu'un Gentil-homme de Sicile, nommé *Jean de Procida*, déguiſé en Cordelier, trama cette fameuſe conſpiration, par laquelle tous les Français devaient être égorgés à la même heure le jour de Pâques au ſon de la cloche de Vêpres. Il eſt ſûr que ce *Jean de Procida* avait en Sicile préparé tous les eſprits à une révolution, qu'il avait paſſé à Conſtantinople & en Arragon, & que le Roi d'Arragon, *Pierre*, gendre

gendre de *Mainfroy*. s'était ligué avec l'Empereur Grec contre *Charles d'Anjou :* mais il n'eſt guères vraiſemblable qu'on eût tramé préciſément la conſpiration des *Vêpres Siciliennes*. Si le complot avait été formé, c'était dans le Roïaume de Naples qu'il fallait principalement l'exécuter ; & cependant aucun Français n'y fut tué. *Maleſpina* raconte qu'un Provençal, nommé *Droguet*, violait une femme dans Palerme le jour de Pâques, dans le tems que le peuple allait à Vêpres. La femme cria, le peuple accourut, on tua le Provençal. Ce premier mouvement d'une vengeance particuliére anima la haine générale. Les Siciliens, excités par *Jean de Procida* & par leur fureur, s'écrièrent qu'il fallait maſſacrer les ennemis. On fit main-baſſe à Palerme ſur tout ce qu'on trouva de Français. La même rage qui était dans tous les cœurs, produiſit enſuite le même maſſacre dans le reſte de l'isle. On dit qu'on éventrait les femmes groſſes pour en arracher les enfans à demi formés, & que les Religieux même maſſacraient leurs pénitentes provençales. Il n'y eut, dit-on, qu'un Gentilhomme nommé *des Porcellets*, qui échappa. Cependant il eſt certain que le Gouverneur de Meſſine avec ſa garniſon ſe retira de l'isle dans le Roïaume de Naples.

Le ſang de *Conradin* fut ainſi vengé, mais ſur d'autres que ſur celui qui l'avait répandu. Les Vêpres Siciliennes attirèrent encore de nouveaux malheurs à ces peuples, qui nés dans le climat le plus fortuné de la terre, n'en étaient que plus méchans & plus miſérables. Il eſt tems de voir quels nouveaux déſaſtres furent produits dans ce même ſiécle par l'abus des Croiſades & par celui de la Religion.

CHA-

Digitized by Google

CHAPITRE L.

DE LA CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS.

LEs querelles ſanglantes de l'Empire & du Sacerdoce, les richeſſes des Monaſtères; l'abus que tant d'Evêques avaient fait de leur puiſſance temporelle, devaient tôt ou tard révolter les eſprits, & leur inſpirer une ſecréte indépendance. *Arnaud de Breſcia* avait oſé exciter les peuples juſque dans Rome à ſecouer le joug. On raiſonna beaucoup en Europe vers le douziéme ſiécle ſur la Religion. Il ſe trouva des hommes qui ne voulurent de loi que l'Evangile, & qui prêchèrent à peu près les mêmes dogmes que tiennent aujourd'hui les Proteſtans. On les nommait *Vaudois*, parce qu'il y en avait beaucoup dans les Vallées du Piémont; *Albigeois*, à cauſe de la ville d'Alby; *bons hommes*, par la régularité dont ils ſe piquaient; enfin *Manichéens*, du nom qu'on donnait alors en général aux hérétiques. On fut étonné vers la fin du douziéme ſiécle que le Languedoc en parût tout rempli.

Dès l'an 1198. le Pape *Innocent III.* délégua deux ſimples Moines de Citeaux pour juger les hérétiques: „ Nous mandons, dit-il, aux Prin„ ces, aux Comtes, & à tous les Seigneurs de „ votre Province, de les aſſiſter puiſſamment „ contre les hérétiques, par la puiſſance qu'ils „ ont reçue pour la punition des méchans: en„ ſorte qu'après que frére *Rainier* aura prononcé „ l'excommunication contre eux, les Seigneurs

„ con-

„ confiſquent leurs biens, les baniſſent de leurs „ terres, & les puniſſent plus ſévérement s'ils „ oſent y réſiſter. Or nous avons donné pouvoir „ à frére *Rainier* d'y contraindre les Seigneurs „ par excommunication & par interdit ſur leurs „ biens, &c. „ Ce fut le premier fondement de l'Inquiſition.

Un Abbé de Citeaux fut nommé enſuite avec d'autres Moines pour aller faire à Toulouſe ce que l'Evêque devait y faire. Ce procédé indigna le Comte *de Foix* & tous les Princes du païs, déja ſéduits par les Réformateurs, & irrités contre la Cour de Rome.

La ſecte était en grande partie compoſée d'une bourgeoiſie reduite à l'indigence par le long eſclavage dont on ſortait à peine, & encore par les Croiſades. L'Abbé de Citeaux paraſſait avec l'équipage d'un Prince. Il voulut en vain parler en Apôtre. Le peuple lui criait, *quitez le luxe ou le ſermon.* Un Eſpagnol Evêque d'Oſma, très homme de bien, qui était alors à Toulouſe, conſeilla aux Inquiſiteurs de renoncer à leurs équipages ſomptueux, de marcher à pied, de vivre auſtérement, & d'imiter les Albigeois pour les convertir. *St. Dominique*, qui avait accompagné cet Evêque, donna l'exemple avec lui de cette vie Apoſtolique, & parut ſouhaiter alors qu'on n'emploiât jamais d'autres armes contre les erreurs. Mais *Pierre de Caſtelnau*, l'un des Inquiſiteurs, fut accuſé de ſe ſervir des armes qui lui étaient propres, en ſoûlevant ſecrétement quelques Seigneurs voiſins contre le Comte de Toulouſe, & en ſuſcitant une guerre civile. Cet Inquiſiteur fut aſſaſſiné. Le ſoupçon tomba ſur le Comte de Toulouſe.

Le Pape *Innocent. III.* ne balança pas à délier les

les ſujets du Comte de Toulouſe de leur ſerment de fidélité. C'eſt ainſi qu'on traitait les deſcendans de ce *Raimond de Toulouſe*, qui avait le premier ſervi la Chrêtienté dans les Croiſades.

Le Comte, qui ſavait ce que pouvait quelquefois une bulle, ſe ſoûmit à la ſatisfaction qu'on exigea de lui. Un des Légats du Pape, nommé *Milon*, lui commande de le venir trouver à Va- 1209.
lence, de lui livrer ſept châteaux qu'il poſſédait en Provence, de ſe croiſer lui-même contre les Albigeois ſes ſujets, de faire amende honorable. Le Comte obéit à tout.

On voïait d'un côté le Duc de Bourgogne, le Comte de Nevers, *Simon* Comte de Montfort, les Evêques de Sens, d'Autun, de Nevers à la tête de leurs troupes, & le malheureux Comte de Toulouſe au milieu d'eux comme leur ôtage: de l'autre côté des peuples animés par le fanatiſme de la perſuaſion. La ville de Béziers voulut tenir contre les croiſés. On égorgea tous les habitans, réfugiés dans une égliſe. La ville fut réduite en cendres. Les habitans de Carcaſſone, effraïés de cet exemple, implorèrent la miſéricorde des croiſés. On leur laiſſa la vie. On leur permit de ſortir preſque nuds de leur ville, & on s'empara de tous leurs biens.

On donnait au Comte *Simon de Montfort* le nom de *Machabée*, de *Défenſeur de l'Egliſe*. Il ſe rendit maître d'une grande partie du païs, s'aſſûrant des châteaux des Seigneurs ſuſpects, attaquant ceux qui ne ſe mettaient pas entre ſes mains, pourſuivant les hérétiques qui oſaient ſe défendre. Les écrivains Eccléſiaſtiques racontent eux-mêmes, que *Simon de Montfort* aïant allumé un bucher pour ces malheureux, il y en eut cent quarante qui coururent, en chantant des pſeaumes,

se précipiter dans les flammes. En dépeuplant ainsi le Languedoc, on dépouillait le Comte de Toulouse. Il ne s'était défendu que par les né-
1210. gociations. Il alla trouver dans *St. Gilles* les Légats, les Abbés qui étaient à la tête de cette croisade. Il pleura devant eux. On lui répondit que ses larmes venaient de fureur. Le Légat lui laissa le choix, ou de céder à *Simon de Montfort* tout ce que ce Comte avait usurpé, ou d'être excommunié. Le Comte de Toulouse eut du moins le courage de choisir l'excommunication. Il se réfugia chez *Pierre II.* Roi d'Arragon, son beau-frére, qui prit sa défense, & qui avait presqu'autant à se plaindre du Chef des croisés que le Comte de Toulouse.

Cependant l'ardeur de gagner des indulgences & des richesses multipliait les croisés. Les Evêques de Paris, de Lisieux, de Bayeux accoururent au siége de Lavaur. On y prit prisonniers quatre-vingt Chevaliers avec le Seigneurs de cette ville, que l'on condamna tous à être pendus; mais les fourches patibulaires étant rompues, on abandonna ces captifs aux croisés qui les massacrèrent.
1211. On jetta dans un puits la sœur du Seigneur de Lavaur, & on brula autour du puits trois cens habitants qui ne voulurent pas renoncer à leurs opinions.

Le Prince *Louis*, qui fut depuis le Roi *Louis VIII.* se joignit à la vérité aux croisés pour avoir part aux dépouilles; mais *Simon de Montfort* écarta bientôt un compagnon qui eût été son maître.

C'était l'intérêt des Papes de donner ces païs à *Montfort*; & le projet en était si bien formé, que le Roi d'Arragon ne put jamais par sa médiation obte-

obtenir la moindre grace. Il paraît qu'il n'arma que quand il ne put s'en diſpenſer.

La bataille qu'il donna aux croiſés auprès de Toulouſe, dans laquelle il fut tué, paſſa pour une des plus extraordinaires de ce monde. Une foule d'écrivains répete que *Simon de Montfort* avec huit-cens hommes de cheval ſeulement & mille fantaſſins attaqua l'armée du Roi d'Arragon & du Comte de Toulouſe, qui faiſaient le ſiége de Muret. Ils diſent que le Roi d'Arragon avait cent mille combattans, & que jamais il n'y eut une déroute plus complette. Ils diſent que *Simon de Montfort*, l'Evêque de Toulouſe & l'Evêque de Cominge diviſèrent leur armée en trois corps en l'honneur de la Sainte Trinité. 1213.

Mais quand on a cent mille ennemis en tête, va-t-on les attaquer avec dix-huit cens hommes en pleine campagne, & diviſe-t-on une ſi petite troupe en trois corps ? C'eſt un miracle, diſent quelques écrivains ; mais les gens de guerre qui liſent de telles avantures, les appellent des abſurdités.

Après cette victoire, le Pape tint un Concile général à Rome. Le Comte de Toulouſe vint y demander grace. Je ne puis découvrir ſur quel fondement il eſpérait qu'on lui rendrait ſes Etats. Il fut trop heureux de ne pas perdre ſa liberté. Le Concile même porta la miſéricorde juſqu'à ſtatuer qu'il jouirait d'une penſion de quatre-cens marcs d'argent.

Quand *Innocent III.* fut mort, *Raimond de Toulouſe* ne fut pas mieux traité. Il fut aſſiégé dans ſa capitale par *Simon de Montfort ;* mais ce Conquérant y trouva le terme de ſes ſuccès & de ſa vie. Un coup de pierre écraſa cet homme, 1218.

qui en faisant tant de mal avait acquis tant de gloire.

Il avait un fils à qui le Pape donna tous les droits du pére, mais le Pape ne put lui donner le même crédit. La croisade contre le Languedoc ne fut plus que languissante. Le fils du vieux *Raimond*, qui avait succédé à son pére, était excommunié comme lui. Alors le Roi de France *Louis VIII.* se fit céder par le jeune *Montfort* tous ces païs que *Montfort* ne pouvait garder; mais la mort arrêta *Louis VIII.* au milieu de ses conquêtes: & cet Etat ne fut entiérement au pouvoir des Rois de France que sous *Philippe le Hardi.*

Les Papes partagèrent la dépouille. Le jeune Comte de Toulouse fut obligé de leur céder en 1228. le Comtat Venaissin qui comprenait cinq petites villes. C'était son azile, c'était un fief de l'Empire, ainsi que toutes les terres en délà du Rhône. Il eût été à souhaiter que le St. Siége eût eu sur ce petit Etat un droit moins odieux, & qu'il n'eût pas été le prix du sang. L'intelligence de la Cour de France avec le Pape *Grégoire IX.* ravit à la maison de Toulouse ce reste de son héritage qu'elle possédait depuis *Charlemagne.* La mésintelligence entre l'Empereur *Frédéric II.* & le même *Grégoire IX.* rendit au Comte de Toulouse ce petit païs. L'Empereur comme suzerain, & comme suzerain outragé, fit justice. *Philippe le Hardi* Roi de France, en se mettant depuis en possession du grand Comté de Toulouse, remit aux Papes le Comtat Venaissin, qu'ils ont toujours conservé par la libéralité des Rois de France. La ville & le territoire d'Avignon n'y furent point compris. Elle passa dans la branche de France d'Anjou qui régnait à Naples, & y resta jusqu'au temps où la malheureuse

reuſe Reine *Jeanne* de Naples céda enfin aux Papes cet héritage à perpétuité.

Pendant le régne de *St. Louis*, le Pape envoïa dans le païs des Albigeois, qui était alors fort tranquile, deux Dominicains & un Cordelier avec le titre d'Inquiſiteurs. Les deux Dominicains s'y rendirent ſi odieux, que le peuple les chaſſa de la ville. Rome fut même obligée de ſuſpendre long-tems l'Inquiſition; mais elle fut enfin rétablie. Cependant la ſecte ſubſiſta toûjours, mais faible, peu nombreuſe, & cachée dans l'obſcurité.

Ce fut cette ſecte qui attira ſur l'Europe le fleau de l'Inquiſition. Le Pape *Innocent IV.* l'établit dans toute l'Italie, excepté Naples, comme un nouveau Tribunal qui affermirait l'autorité du St. Siége. Nous verrons dans la ſuite quelles cruautés ce Tribunal a exercées dans l'Eſpagne & dans le Portugal. 1251.

CHAPITRE LI.

ETAT DE L'EUROPE AU TREIZIEME SIECLE.

NOus avons vû que les Croiſades épuiſèrent l'Europe d'hommes & d'argent, & ne la civiliſèrent pas. L'Allemagne fut dans une entiére anarchie depuis la mort de *Frédéric II.* Tous les Seigneurs s'emparèrent à l'envi des revenus publics attachés à l'Empire; de ſorte que quand *Rodolphe* de Habsbourg fut élu en 1273. on ne lui accorda que les ſoldats, avec leſquels il conquit l'Au-

triche sur *Ottocare*, qui l'avait enlevée à la maison de Baviére.

C'est pendant l'interrègne qui précéda l'élection de *Rodolphe*, que le Dannemarck, la Pologne, la Hongrie, s'affranchissent entiérement des légéres redevances qu'elles païaient aux Empereurs.

Mais c'est aussi dans ce temps-là que plusieurs villes établissent leur gouvernement municipal qui dure encore. Elles s'allient entre elles pour se défendre des invasions des Seigneurs. Les villes Anséatiques, comme Lubeck, Cologne, Brunswick, Dantzick, auxquelles quatre-vingt autres se joignent avec le temps, forment une République commerçante dispersée dans plusieurs Etats différents. Les Austregues s'établissent; ce sont des arbitres de convention entre les Seigneurs, comme entre les villes: ils tiennent lieu des Tribunaux & des Loix qui manquaient en Allemagne.

L'Italie se forme sur un plan nouveau avant *Rodolphe*, & sous son régne. Beaucoup de villes deviennent libres. Il leur confirme cette liberté à prix d'argent. Il paraissait alors que l'Italie pouvait être pour jamais détachée de l'Allemagne.

Tous les Seigneurs Allemands pour être plus puissants, s'étaient accordés à vouloir un Empereur qui fût faible. Les quatre Princes, & les trois Archevêques, qui peu à peu s'attribuèrent à eux seuls le droit d'élection, n'avaient choisi de concert avec quelques autres *Rodolphe* de Habsbourg pour Empereur, que parce qu'il était sans Etats considérables. C'était un Seigneur Suisse qui s'était fait redouter comme un de ces Chefs que les Italiens appellaient *Condottieri*. Il avait été le champion de l'Abbé de St. Gall contre l'Evêque de Bâle, dans une petite guerre pour quelques tonneaux de vin. Il avait secouru la ville de Strasbourg. Sa fortune était

était si peu proportionnée à son courage, qu'il fut quelque tems grand Maître-d'Hôtel de ce même *Ottocare* Roi de Bohème, qui depuis pressé de lui rendre hommage, répondit *qu'il ne lui devait rien, & qu'il lui avait païé ses gages.* Les Princes d'Allemagne ne prévoïaient pas alors que ce même *Rodolphe* serait le fondateur d'une maison longtems la plus florissante de l'Europe, & qui a été quelquefois sur le point d'avoir dans l'Empire la même puissance que *Charlemagne.* Cette puissance fut longtemps à se former ; & sur-tout à la fin de ce treiziéme siécle, & au commencement du quatorziéme, l'Empire n'avait sur l'Europe aucune influence.

La France eût été heureuse sous un Souverain tel que *St. Louis*, sans ce funeste préjugé des Croisades qui causa ses malheurs, & qui le fit mourir sur les sables d'Afrique. On voit par le grand nombre de vaisseaux équipés pour ces expéditions fatales, que la France eût pû avoir aisément une grande marine commerçante. Les statuts de *St. Louis* pour le commerce, une nouvelle police établie par lui dans Paris, sa Pragmatique sanction qui assûra la discipline de l'Eglise Gallicane, ses quatre grands Baillages auxquels ressortissaient les jugements de ses vassaux, & qui sont l'origine du Parlement de Paris, ses réglements & la fidélité sur les monnoïes, tout fait voir que la France aurait pû alors être florissante.

Quant à l'Angleterre, elle fut sous *Edouard I.* aussi heureuse que les mœurs du temps pouvaient le permettre. Le païs de Galles lui fut réuni ; elle subjugea l'Ecosse, qui reçut un Roi de la main d'*Edouard.* Les Anglais à la vérité n'avaient plus la Normandie ni l'Anjou, mais ils possedaient toute la Guienne. Si *Edouard I.* n'eut qu'une petite guerre passagère avec la France, il

le faut attribuer aux embarras qu'il eut toujours chez lui, soit quand il soumit l'Ecosse, soit quand il la perdit à la fin.

Nous donnerons un article particulier & plus étendu à l'Espagne, que nous avons laissée depuis longtemps en proïe aux Sarrazins. Il reste ici à dire un mot de Rome.

La Papauté fut vers le treiziéme siécle dans le même état où elle était depuis si longtems. Les Papes, mal affermis dans Rome, n'aïant qu'une autorité chancelante en Italie, & à peine maîtres de quelques places dans le patrimoine de *St. Pierre*, & dans l'Ombrie, donnaient toûjours des Roïaumes & jugeaient les Rois.

En 1289. le Pape *Nicolas* jugea solemnellement à Rome les démêlés du Roi de Portugal & de son Clergé. Nous avons vu qu'en 1283. le Pape *Martin IV.* dépossa le Roi d'Arragon, & donna ses Etats au Roi de France, qui ne put mettre la Bulle du Pape à exécution. *Boniface VIII.* donna la Sardaigne & la Corse à un autre Roi d'Arragon, *Jaques* surnommé *le juste*.

Vers l'an 1300. lorsque la succession au Roïaume d'Ecosse était contestée, le Pape *Boniface VIII.* ne manqua pas d'écrire au Roi *Edouard:* „ vous devez savoir que c'est à nous à donner un „ Roi à l'Ecosse, qui a toûjours de plein droit „ apartenu & apartient encore à l'Eglise Romaine; que si vous y prétendez avoir quelque droit, „ envoïez nous vos procureurs, & nous vous „ rendrons justice; car nous réservons cette affaire „ à nous. „

Lorsque vers la fin du treiziéme siécle quelques Princes dépossérent *Adolphe de Nassau* successeur du premier Prince de la maison d'Autriche, fils de *Rodolphe*, ils supposérent une Bulle du

du Pape pour dépoſer *Naſſau*. Ils attribuaient au Pape leur propre pouvoir. Ce même *Boniface*, aprenant l'élection d'*Albert*, écrit aux Electeurs : „ nous vous ordonnons de dénoncer qu'*Albert*, 1298.
„ qui ſe dit Roi des Romains, comparaiſſe de-
„ vant nous pour ſe purger du crime de léze-Ma-
„ jeſté & de l'excommunication encourue. „

On ſait qu'*Albert* d'Autriche, au lieu de comparaître, vainquit *Naſſau*, le tua dans la bataille auprès de Spire, & que *Boniface* après lui avoir prodigué les excommunications, lui prodigua les bénédictions, quand ce Pape en 1303. eut beſoin de lui contre *Philippe le Bel*. Alors il ſupplée par la plénitude de ſa puiſſance à l'irrégularité de l'élection d'*Albert*; il lui donne dans ſa Bulle le Roïaume de France qui de droit appartenait aux Empereurs. C'eſt ainſi que l'intérêt change ſes démarches, & emploïe à ſes fins le ſacré & le profane.

D'autres têtes couronnées ſe ſoumettaient à la jurisdiction Papale. *Marie* femme de *Charles le boiteux* Roi de Naples, qui prétendait au Roïaume de Hongrie, fit plaider ſa cauſe devant le Pape & ſes Cardinaux, & le Pape lui ajugea le Roïaume par défaut. Il ne manquait à la ſentence qu'une armée.

La France, comme nous le verrons, n'avait pas pour *Boniface VIII.* une pareille déference. Au reſte il eſt aſſez connu que ce *Pontife* inſtitua le Jubilé, & ajouta une ſeconde Couronne à celle du bonnet Pontifical, pour ſignifier les deux puiſſances. *Jean XXII.* les ſurmonta depuis d'une troiſiéme. Mais *Jean* ne fit point porter devant lui les deux épées nues que faiſait porter *Boniface* en donnant des indulgences.

CHAPITRE LII.

DE L'ESPAGNE AUX DOUZIEME ET TREIZIEME SIECLES.

QUand le *Cid* eut chaſſé les Muſulmans de Toléde, & de Valence à la fin de l'onziéme ſiécle, l'Eſpagne ſe trouvait partagée entre pluſieurs dominations. Le Roïaume de Caſtille comprenait les deux Caſtilles, Léon, la Galice, & Valence. Le Roïaume d'Arragon était alors réuni à la Navarre. L'Andalouſie, une partie de la Murcie, Grenade apartenaient aux Maures. Il y avait des Comtes de Barcelonne qui faiſaient hommage aux Rois d'Arragon. Le tiers du Portugal était aux Chrêtiens.

Ce tiers du Portugal que poſſédaient les Chrêtiens, n'était qu'un Comté. Le fils d'un Duc de Bourgogne deſcendant de *Hugues Capet*, qu'on nomme le Comte *Henri*, venait de s'en emparer au commencement du douziéme ſiécle.

Une Croiſade aurait plus facilement chaſſé les Muſulmans de l'Eſpagne que de la Syrie; mais il eſt trés-vraiſemblable que les Princes Chrêtiens d'Eſpagne ne voulurent point de ce ſecours dangereux, & qu'ils aimèrent mieux déchirer eux-mêmes leur patrie, & la diſputer aux Maures, que la voir envahir par des Croiſés.

1114. *Alphonſe* ſurnommé *le Batailleur*, Roi d'Arragon & de Navarre, prit ſur les Maures Sarragoſſe,

goſſe, qui devint la capitale d'Arragon, & qui ne retourna plus au pouvoir des Muſulmans.

Le fils du Comte *Henri*, que je nomme *Alphonſe* de Portugal, pour le diſtinguer de tant d'autres Rois de ce nom, ravit aux Maures Liſ- 1139.
bonne, le meilleur port de l'Europe, & le reſte du Portugal, mais non les Algarves. Il gagna pluſieurs batailles, & ſe fit enfin couronner Roi de Portugal. Le Pape *Alexandre III.* ne manqua pas de prétendre que c'était lui qui lui donnait la Couronne. Il exigea de lui un tribut de deux 1160.
marcs d'or; & le Roi s'y ſoumit, ſachant que dans les querelles de tant de Souverains d'Eſpagne, le ſuffrage du Pape pouvait quelquefois faire pancher la balance.

Encor quelques efforts, & les Mahométans étaient chaſſés de ce Continent; mais il fallait de l'union; & les Chrêtiens d'Eſpagne ſe faiſaient preſque toujours la guerre. Tantôt la Caſtille & l'Arragon étaient en armes l'une contre l'autre; tantôt la Navarre combattait l'Arragon : quelquefois ces trois Provinces ſe faiſaient la guerre à la fois; & dans chacun de ces Roïaumes il y avait ſouvent une guerre inteſtine. Il y eut de ſuite trois Rois d'Arragon qui joignirent à cet Etat la plus grande partie de la Navarre, dont les Muſulmans occupèrent le reſte. *Alphonſe le Batailleur*, qui mourut en 1134, fut le dernier de ces Rois. On peut juger de l'eſprit du temps, & du mauvais gouvernement, par le teſtament de ce Roi, qui laiſſa ſes Roïaumes aux Chevaliers du Temple, & à ceux de Jeruſalem. C'était ordonner des guerres civiles par ſa dernière volonté. Heureuſement ces Chevaliers ne ſe mirent pas en état de ſoutenir le teſtament. Les Etats d'Arragon toujours libres, élurent pour leur Roi *Don Ramire*

Ramire frére du Roi dernier mort, quoique Moine depuis quarante ans, & Evêque depuis quelques années. On l'appella *le Prêtre Roi*, & le Pape *Innocent II.* lui donna une diſpenſe pour ſe marier.

1134. La Navarre dans ces ſecouſſes fut diviſée de l'Arragon, & redevint un Roïaume particulier, qui paſſa depuis par des mariages aux Comtes de Champagne, apartint à *Philippe le Bel* & à la Maiſon de France; enſuite tomba dans celles de *Foix* & d'*Albret*, & eſt abſorbé aujourdhui dans la Monarchie d'Eſpagne.

Pendant ces diviſions les Maures ſe ſoutinrent:

1158. ils reprirent Valence. Leurs incurſions donnèrent naiſſance à l'Ordre de Calatrava. Des Moines de Citeaux, aſſez puiſſants pour fournir aux frais de la défenſe de la ville de Calatrava, armèrent leurs fréres Convers avec pluſieurs Ecuïers, qui combattirent en portant le Scapulaire. Bientôt après ſe forma cet Ordre qui n'eſt plus aujourdhui ni religieux, ni militaire, dans lequel on peut ſe marier une fois, & qui ne conſiſte que dans la jouiſſance de pluſieurs Commanderies en Eſpagne.

Les querelles des Chrêtiens durèrent toujours, & les Mahométans en profitèrent quelquefois. Vers l'an 1197. un Roi de Navarre nommé *Don Sanche*, perſécuté par les Caſtillans & les Arragonois, fut obligé d'aller en Afrique implorer le ſecours du Miramolin de l'Empire de Maroc; mais ce qui devait faire une révolution, n'en fit point.

Lorſqu'autrefois l'Eſpagne entiére était réunie ſous le Roi *Don Rodrigue*, Prince peut-être incontinent, mais brave; elle fut ſubjuguée en moins de deux années: & maintenant qu'elle était diviſée en tant de dominations jalouſes, ni les Miramolins d'Afrique, ni le Roi Maure d'Andalouſie, ne

ne pouvaient faire de conquêtes. C'eſt que les Eſpagnols étaient plus aguerris, que le païs était hériſſé de forteresſes, qu'on ſe réuniſſait dans les grands dangers, & que les Maures n'étaient pas plus ſages que les Chrêtiens.

Enfin toutes les Nations Chrêtiennes de l'Eſ- 1208.
pagne ſe réunirent pour réſiſter aux forces de l'Afrique qui tombaient ſur eux.

Le Miramolin *Mahomed-ben Joſeph* avait paſſé la mer avec près de cent-mille combattans; & renforcé encor des Maures d'Andalouſie, il s'aſſûrait de conquérir l'Eſpagne. Le bruit de ce grand armement avait réveillé quelques Chevaliers Français. Les Rois de Caſtille, d'Arragon, de Navarre, ſe réunirent par le danger. Le Portugal fournit des troupes. Ces deux grandes armées 1212.
ſe rencontrèrent dans les défilés de la montagne Noire * ſur les confins de l'Andalouſie, & de la province de Tolède. L'Archevêque de Tolède était à côté du Roi de Caſtille *Alphonſe le Noble*, & portait la croix à la tête des troupes. Le Miramolin tenait un ſabre dans une main, & l'Alcoran dans l'autre. Les Chrêtiens vainquirent; & cette journée ſe célèbre encor tous les ans à Tolède le 16. Juillet: mais la victoire fut plus illuſtre qu'utile. Les Maures d'Andalouſie furent fortifiés des débris de l'armée d'Afrique, & celle des Chrêtiens ſe diſſipa bientôt.

Preſque tous les Chevaliers retournaient chez eux dans ce tems-là après une bataille. On ſavait ſe battre, mais on ne ſavait pas faire la guerre; & les Maures ſavaient encor moins cet art que les Eſpagnols. Ni Chrêtiens, ni Muſulmans n'avaient de troupes continuellement raſſemblées ſous le drapeau.

L'Eſ-

* La Sierra Morena.

Digitized by Google

L'Eſpagne occupée de ſes propres afflictions pendant cinq-cens ans, ne commença d'avoir part à celles de l'Europe que dans le temps des Albigeois. Nous avons vû comment le Roi d'Arragon *Pierre I.* fut obligé de ſecourir ſes vaſſaux du Languedoc, & du païs de Foix, qu'on opprimait ſous prétexte de Religon; & comme il mourut en combattant *Montfort* le raviſſeur de ſon fils, & le conquérant du Languedoc. Sa veuve *Marie* de Montpellier, qui était retirée à Rome, plaida la cauſe de ce fils devant le Pape *Innocent III.* & le ſuplia d'uſer de ſon autorité pour le faire remettre en liberté. Il y avait des momens bien honorables pour la Cour de Rome. Le Pape ordonna à *Simon de Montfort* de rendre cet enfant aux Arragonois, & *Montfort* le rendit. Si les Papes avient toujours uſé ainſi de leur autorité, ils euſſent été les Légiſlateurs du Monde.

1214.

C'eſt ce même Roi *Jacques*, le premier des Rois d'Arragon, à qui les Etats aïent prêté ſerment de fidélité. C'eſt lui qui prit ſur les Maures l'iſle de Majorque; c'eſt lui qui les chaſſa du beau Roïaume de Valence, païs favoriſé de la nature, où elle forme des hommes robuſtes, & leur donne tout ce qui peut flatter leurs ſens. Je ne ſais comment tant d'Hiſtoriens peuvent dire que la ville de Valence n'avait que mille pas de circuit, & qu'il en ſortit plus de cinquante-mille Mahométans. Comment une ſi petite ville pouvait-elle contenir tant de monde?

1238.

Ce temps ſemblait marqué pour la gloire de l'Eſpagne, & pour l'expulſion des Maures. Le Roi de Caſtille & de Léon *Ferdinand III.* leur enlevait la célèbre ville de Cordoue, réſidence de leurs premiers Rois, ville fort ſupérieure à

1236.

Va-

Valence, dans laquelle ils avaient fait bâtir cette ſuperbe moſquée, & tant de beaux palais.

Ce *Ferdinand* troiſiéme du nom, aſſervit encor les Muſulmans de Murci. C'eſt un petit païs, mais fertile, & dans lequel les Maures recueillaient beaucoup de ſoïe, dont ils fabriquaient de belles étoffes. Enfin après ſeize mois de 1248.
ſiége il ſe rendit maître de Seville, la plus opulente ville des Maures, qui ne retourna plus à leur domination. La mort mit fin à ſes ſuccès. Si l'A- 1252.
pothéoſe eſt dûe à ceux qui ont délivré leur patrie, l'Eſpagne révére avec autant de raiſon *Ferdinand*, que la France invoque *St. Louis*. Il fit de ſages loix comme ce Roi de France; il établit comme lui de nouvelles juriſdictions. C'eſt à lui 1248.
qu'on attribue le Conſeil Roïal de Caſtille, qui ſubſiſta toujours depuis lui.

Il eut pour Miniſtre un *Ximenès* Archevêque 1252.
de Tolède, nom heureux pour l'Eſpagne, mais qui n'avait rien de commun avec cet autre *Ximenès* qui dans les temps ſuivans a été Régent de Caſtille.

La Caſtille & l'Arragon étaient alors des Puiſſances: mais il ne faut pas croire que leurs Souverains fuſſent abſolus; aucun ne l'était en Europe. Les Seigneurs en Eſpagne plus qu'ailleurs reſſerraient l'autorité du Roi dans des limites étroites. Les Arragonois ſe ſouviennent encor aujourdhui de la formule de l'inauguration de leurs Rois. Le grand Juſticier du Roïaume prononçait ces paroles au nom des Etats: *Nos que valemos tanto como vos, os hazemos nueſtro Rey y Señor, con tal que guardeis nueſtros fueros, ſe no, no.* „ Nous qui ſommes autant que vous, nous „ vous faiſons nôtre Roi, à condition que vous „ garderez nos Loix, ſi non, non.

Le

Le grand Juſticier prétendait que ce n'était pas une vaine cérémonie, & qu'il avait le droit d'accuſer le Roi devant les États, & de préſider au jugement. Je ne vois point pourtant d'exemple qu'on ait uſé de ce privilège.

La Caſtille n'avait guères moins de droits, & les États mettaient des bornes au pouvoir ſouverain. Enfin on doit juger que dans des païs où il y avait tant de Seigneurs, il était auſſi difficile aux Rois de dompter leurs ſujets que de chaſſer les Maures.

Alphonſe ſurnomé *l'Aſtronome*, ou *le Sage*, fils de *St. Ferdinand*, en fit l'épreuve. On a dit de lui qu'en étudiant le Ciel, il avait perdu la terre. Cette penſée triviale ſerait juſte, ſi *Alphonſe* avait négligé ſes affaires pour l'étude; mais c'eſt ce qu'il ne fit jamais. Le même fonds d'eſprit qui en avait fait un grand Philoſophe, en fit un très bon Roi. Pluſieurs Auteurs l'accuſent encor d'Athéiſme, pour avoir dit, *que s'il avait été du Conſeil de* DIEU, *il lui aurait donné de bons avis ſur le mouvement des Aſtres.* Ces Auteurs ne font pas attention que cette plaiſanterie de ce ſage Prince tombait uniquement ſur le ſiſtème de *Ptolomée*, dont il ſentait l'inſuffiſance, & les contrarietés. Il fut le rival des Arabes dans les Sciences, & l'Univerſité de Salamanque, établie en cette ville par ſon pére, n'eut aucun perſonnage qui l'égalât. Ses tables Alphonſines ſont encor aujourdhui ſa gloire, & la honte des Princes qui ſe font un mérite d'être ignorants; mais auſſi il faut avouer qu'elles furent dreſſées par des Arabes.

Les difficultés dans leſquelles ſon régne fut embarraſſé, n'étaient pas ſans doute un effet des ſciences qui rendirent *Alfonſe* illuſtre, mais une ſuite

ſuite des dépenſes exceſſives de ſon pére. Ainſi que *St. Louis* avait épuiſé la France par ſes voïages, *St. Ferdinand* avait ruiné pour un tems la Caſtille par ſes acquiſitions mêmes, qui coutèrent alors plus qu'elles ne valurent d'abord.

Après la mort de *St. Ferdinand*, il fallut que ſon fils réſiſtât à la Navarre, & à l'Arragon jaloux.

Cependant tous ces embarras, qui occupaient ce Roi Philoſophe, n'empêchèrent pas que les Princes de l'Empire ne le demandaſſent pour Empereur; & s'il ne le fut pas, ſi *Rodolphe de Habsbourg* fut enfin élu à ſa place, il ne faut, me ſemble, l'attribuer qu'à la diſtance qui ſéparait la Caſtille de l'Allemagne. *Alphonſe* montra du moins qu'il méritait l'Empire, par la manière dont il gouverna la Caſtille. Son recueil de Loix qu'on appelle *Las partidas*, y eſt encor un des fondements de la Juriſprudence.

Il vit dans ſa vieilleſſe ſon fils *Dom Sanche* troi- 1283.
ſiéme ſe révolter contre lui; mais le crime du fils ne fait pas, je crois, la honte du pére.

Ce *Dom Sanche* était né d'un ſecond mariage, & prétendit, du vivant de ſon pére, ſe faire déclarer ſon héritier, à l'excluſion des petits-fils du premier lit. Une aſſemblée de factieux ſous le nom d'Etats, lui défera même la Couronne. Cet attentat eſt une nouvelle preuve de ce que j'ai ſouvent dit, qu'en Europe il n'y avait point de Loix, & que preſque tout ſe décidait ſuivant l'occurrence des temps, & le caprice des hommes.

Alphonſe le Sage fut réduit à la douloureuſe néceſſité de ſe liguer avec les Mahométans contre un fils & des Chrêtiens rebelles. Ce n'était pas

la premiére alliance des Chrêtiens avec les Muſulmans contre d'autres Chrêtiens, mais c'était certainement la plus juſte.

Le Miramolin de Maroc appellé par le Roi *Alphonſe X.* paſſa la mer. L'Afriquain & le Caſtillan ſe virent à Zara ſur les confins de Grenade. L'Hiſtoire doit perpétuer à jamais la conduite & le diſcours du Miramolin. Il céda la place d'honneur au Roi de Caſtille : *je vous traite ainſi*, dit-il, *parce que vous êtes malheureux, & je ne m'unis avec vous que pour venger la cauſe commune de tous les Rois, & de tous les péres.* *Alphonſe* combattit ſon fils, & le vainquit; ce qui prouve encor combien il était digne de régner ; mais il
1284. mourut après ſa victoire.

Le Roi de Maroc fut obligé de repaſſer dans ſes Etats, & *Dom Sanche* fils dénaturé d'*Alphonſe*, & uſurpateur du Trône de ſes neveux, régna, & même régna heureuſement.

La domination Portugaiſe comprenait alors les Algarves arrachés enfin aux Maures. Ce mot *Algarves* ſignifie en Arabe *païs fertile.* N'oublions pas encor qu'*Alphonſe le Sage* avait beaucoup aidé le Portugal dans cette conquête. Tout cela, ce me ſemble, prouve invinciblement qu'*Alphonſe* n'eut jamais à ſe repentir d'avoir cultivé les Sciences, comme le veulent inſinuer des Hiſtoriens, qui pour ſe donner la réputation équivoque de Politiques, affectent de mépriſer des Arts qu'ils devaient honorer.

Alphonſe le Philoſophe avait oublié ſi peu le temporel, qu'il s'était fait donner par le Pape *Grégoire X.* le tiers de certaines décimes du Clergé de Léon & de Caſtille, droit qu'il a tranſmis à ſes ſucceſſeurs.

Sa maiſon fut troublée, mais elle s'affermit toujours

jours contre les Maures. Son petit-fils *Ferdinand IV.* leur enleva alors Gibraltar, qui n'était pas si difficile à conquérir qu'aujourdhui. 1303.

On appelle ce *Ferdinand IV. Ferdinand l'ajourné*, parce que dans un accès de colére il fit, dit-on, jetter du haut d'un rocher deux Seigneurs, qui avant d'être précipités, l'ajournèrent à comparaître devant DIEU dans trente jours, & qu'il mourut au bout de ce terme. Il serait à souhaiter que ce conte fût véritable, ou du moins crû tel par ceux qui pensent pouvoir tout faire impunément. Il fut pére de ce fameux *Pierre le Cruel*, dont nous verrons les excessives sévérités, Prince implacable, & punissant cruellement les hommes, sans qu'il fût ajourné au Tribunal de DIEU.

L'Arragon de son côté se fortifia, comme nous l'avons vû, & accrut sa puissance par l'acquisition de la Sicile.

Les Papes prétendaient pouvoir disposer du Roïaume d'Arragon, pour deux raisons; premiérement parce qu'ils le regardaient comme un fief de l'Eglise Romaine; secondement parce que *Pierre III.* surnommé *le Grand*, auquel on reprochait les Vêpres Siciliennes, était excommunié, non pour avoir eu part au massacre, mais pour avoir pris la Sicile que le Pape ne voulait pas lui donner. Son Roïaume d'Arragon fut donc transferé par sentence du Pape à *Charles Valois* petit-fils de *St. Louis.* Mais la Bulle ne put être mise à exécution. La Maison d'Arragon demeura floriſſante; & bientôt après les Papes qui avaient voulu la perdre, l'enrichirent encore. *Boniface VIII.* donna la Sardaigne & la Corse au Roi d'Arragon *Jacques IV.* dit *le Juste* pour l'ô- 1194.

ter aux Génois & aux Piſans qui ſe diſputaient ces isles.

Alors la Caſtille & la France étaient unies, parce qu'elles étaient ennemies de l'Arragon. Les Caſtillans & les Français étaient Alliés de Roïaume à Roïaume, de peuple à peuple, & d'homme à homme.

Ce qui ſe paſſait alors en France du tems de *Philippe le Bel*, au commencement du quatorziéme ſiécle, doit attirer nos regards.

CHAPITRE LIII.

DE PHILIPPE LE BEL,

ET DE BONIFACE VIII.

LE temps de *Philippe le Bel*, qui commença ſon régne en 1285. fut une grande époque en France, par l'admiſſion du tiers Etat aux aſſemblées de la nation, par l'inſtitution des Tribunaux ſuprêmes nommés Parlements, par la premiére érection d'une nouvelle Pairie faite en faveur du Duc de Bretagne, par l'abolition des duels en matiére civile, par la loi des appanages reſtraints aux ſeuls héritiers mâles. Nous nous arrêterons à préſent à deux autres objets, aux querelles de *Philippe le Bel* avec le Pape *Boniface VIII.* & à l'extinction de l'Ordre des Templiers.

Nous avons déja vû que *Boniface VIII.* de la maiſon des *Caïetans*, était un homme ſemblable à *Grégoire VII.* plus ſavant encore que lui dans le Droit Canon, non moins ardent à ſoumettre les Puiſſances à l'Egliſe, & toutes les égliſes au St. Siége. Les factions Gibeline & Guelfe

ſe diviſaient plus que jamais l'Italie. Les Gibelins étaient originairement les partiſans des Empereurs ; & l'Empire alors n'étant qu'un vain nom, les Gibelins ſe ſervaient toujours de ce nom pour ſe fortifier & pour s'agrandir. *Boniface* fut longtems Gibelin quand il fut particulier, & on peut bien juger qu'il fut Guelfe quand il devint Pape. On raporte qu'un premier jour de Carême, donnant les cendres à un Archevêque de Génes, il les lui jetta au nez, en lui diſant *ſouviens-toi que tu es Gibelin*, au-lieu de lui dire, *ſouviens-toi que tu es homme.* La Maiſon des *Colonnes*, premiers Barons Romains, qui poſſédait des villes au milieu du patrimoine de *St. Pierre*, était de la faction Gibeline. Leur intérêt était avec les Papes le même que celui des Seigneurs Allemands avec l'Empereur, & des Français avec le Roi de France. Le Pouvoir des Seigneurs de fief s'opoſait partout au pouvoir ſouverain.

Les autres Barons voiſins de Rome étaient dans le même cas ; ils s'uniſſaient avec les Rois de Sicile, & avec les Gibelins des villes d'Italie. Il ne faut pas s'étonner ſi le Pape perſécuta, & en fut perſécuté. Preſque tous ces Seigneurs avaient à la fois des Diplomes de *Vicaires du St. Siége*, & de *Vicaires de l'Empire*, ſource néceſſaire de guerres civiles, que le reſpect de la Religion ne put jamais tarir, & que les hauteurs de *Boniface VIII.* ne firent qu'accroître.

Ces violences n'ont pû finir que par les violences encor plus grandes d'*Alexandre VI.* plus de cent ans après. Le Pontificat du tems de *Boniface VIII.* n'était plus maître de tout le païs qu'avait poſſédé *Innocent III.* de la Mer Adriatique au

port d'Oſtie. Il en prétendait le Domaine ſuprême : il poſſédait quelques villes en propre : c'était une Puiſſance au rang des plus médiocres. Le grand revenu des Papes conſiſtait dans ce que l'Egliſe univerſelle leur fourniſſait, dans les décimes qu'ils recueillaient ſouvent du Clergé, dans les diſpenſes, dans les taxes.

Une telle ſituation devait porter *Boniface* à ménager une Puiſſance qui pouvait le priver d'une partie de ces revenus, & fortifier contre lui les Gibelins. Auſſi dans le commencement même de ſes démêlés avec le Roi de France, il fit venir en Italie *Charles de Valois* frére de *Philippe*, qui arriva avec quelque gendarmerie : il lui fit épouſer la petite-fille de *Baudouin* ſecond Empereur de Conſtantinople dépoſſedé, & nomma ſolemnellement *Valois* Empereur d'Orient ; de ſorte qu'en deux années il donna l'Empire d'Orient, celui d'Occident, & la France ; car nous avons déja remarqué (au chapitre 42e.) qu'en 1303. ce Pape reconcilié avec *Albert d'Autriche*, lui fit un don de la France. Il n'y eut de ces trois préſents que celui de l'Empire d'Allemagne qui fût reçu, parce qu'*Albert* le poſſedait en effet.

Le Pape avant ſa réconciliation avec l'Empereur, avait donné à *Charles de Valois* un autre titre, celui de *Vicaire de l'Empire* en Italie, & principalement en Toſcane. Il penſait, puiſqu'il nommait les Maîtres, devoir à plus forte raiſon nommer les Vicaires. Auſſi *Charles de Valois*, pour lui plaire, perſécuta violemment le parti Gibelin à Florence. C'eſt pourtant préciſément dans le tems que *Valois* lui rend ce ſervice, qu'il outrage, & qu'il pouſſe à bout le Roi de France ſon frére. Rien ne prouve mieux que la paſſion

& &

& l'animoſité l'emportent ſouvent ſur l'intérêt même.

Philippe le Bel, qui voulait dépenſer beaucoup d'argent, & qui en avait peu, prétendait que le Clergé, comme l'Ordre de l'Etat le plus riche, devait contribuer aux beſoins de la France ſans la permiſſion de Rome. Le Pape voulait avoir l'argent d'une décime accordée pour le ſecours de la Terre ſainte, qui n'était plus ſecourable, & qui était ſous le pouvoir d'un deſcendant de *Genzis-Can ;* le Roi prenait cet argent pour faire en Guienne la guerre qu'il eut en 1301. & 1302. contre le Roi d'Angleterre *Edouard*. Ce fut le premier ſujet de la querelle. L'entrepriſe d'un Evêque de la ville de Pamiers aigrit enſuite les eſprits. Cet homme avait cabalé contre le Roi dans ſon païs, qui reſſortiſſait alors de la Couronne, & le Pape auſſitôt le fit ſon Légat à la Cour de *Philippe*. Ce ſujet, revêtu d'une dignité, qui, ſelon la Cour Romaine, le rendait égal au Roi même, vint à Paris braver ſon Souverain, & le menacer de mettre ſon Roïaume en interdit. Un ſéculier qui ſe fût conduit ainſi, aurait été puni de mort. Il fallut uſer de grandes précautions pour s'aſſurer ſeulement de la perſonne de l'Evêque. Encore fallut-il le remettre entre les mains de ſon Métropolitain l'Archevêque de Narbonne.

Auſſi-tôt arrive cette bulle du Pape, dans laquelle il eſt dit que le *Vicaire de* JESUS-CHRIST *eſt établi ſur les Rois & les Roïaumes de la terre avec un plein pouvoir*. L'ordre du Pape eſt intimé à Rome. Un Nonce, ſimple Archidiacre de Narbonne, vient préſenter au Roi cette bulle & ces ordres, & lui dénoncer qu'il ait à reconnaître,

ainſi que tous les autres Princes, qu'il tient ſa Couronne du Pape. On répondit à cet outrage par une modération qui paraiſſait n'être pas du caractère de *Philippe*. On ſe contenta de jetter la bulle au feu, de renvoïer le Nonce dans ſon païs, & de défendre aux Evêques de ſortir de France. Il y en eut pourtant au moins quarante, & pluſieurs Chefs d'ordre qui allèrent à Rome.

Le Roi fut donc obligé de convoquer les Etats-Généraux, pour faire décider en effet que l'Evêque de Rome n'était pas Roi de France.

Le Cardinal *le Moine*, Français de naiſſance, qui n'avait plus d'autre patrie que Rome, vint à Paris pour négocier; & s'il ne pouvait réuſſir, pour excommunier le Roïaume. Ce nouveau Légat avait ordre de mener à Rome le Confeſſeur du Roi, qui était Dominicain, afin qu'il y rendît compte de ſa conduite & de celle de *Philippe*. Tout ce que l'eſprit humain peut inventer pour élever la puiſſance du Pape, était épuiſé; les Evêques ſoumis à lui; de nouveaux Ordres de Religieux relevant immédiatement du St. Siége, portant par-tout ſon étendart; un Roi qui confeſſe ſes plus ſecrétes penſées, ou du moins qui paſſe pour les confeſſer à un de ces moines; & enfin ce Confeſſeur ſommé par le Pape ſon Maître d'aller rendre compte à Rome de la conſcience du Roi ſon pénitent. Cependant *Philippe* ne plia point. Il fait ſaiſir le temporel de tous les Prélats abſens. Les Etats-Généraux apellent au futur Concile & au futur Pape. Ce remède même tenait un peu de la faibleſſe. Car apeller au Pape, c'était reconnaître ſon autorité; & quel beſoin les hommes ont-ils d'un Concile & d'un Pape pour ſavoir que chaque Gouvernement eſt indépen-

pendant, & qu'on ne doit obéir qu'aux loix de sa patrie?

Alors le Pape ôte à tous les Corps Ecclésiastiques de France le droit des élections, aux Universités les grades, le droit d'enseigner, comme s'il révoquait une grace qu'il eût donnée. Ces armes étaient faibles; il voulut en vain y joindre celles de l'Empire d'Allemagne. *Albert d'Autriche* n'était pas assez puissant.

Le Roi de France eut toute la liberté de traiter le Pape en Prince ennemi. Il se joignit à la Maison des *Colonnes*. *Guillaume de Nogaret* passe en Italie sous des prétextes plausibles, léve secrétement quelques cavaliers, donne rendez-vous à *Sciarra Colonna*. On surprend le Pape dans Anagnie, ville de son domaine, où il était né; on crie, *meure le Pape & vivent les Français!* Le Pontife ne perdit point courage. Il revêtit la chape, mit sa tiare en tête, & portant les clefs dans une main & la croix dans l'autre, il se présenta avec majesté devant *Colonna* & *Nogaret*. Il est fort douteux que *Colonna* ait eu la brutalité de le fraper. Les contemporains disent qu'il lui criait, *Tyran, renonce à la Papauté que tu deshonores, comme tu as fait renoncer* Célestin. *Boniface* répondit fiérement, *je suis Pape, & je mourrai Pape.* Les Français pillèrent sa maison & ses trésors. Mais après ces violences, qui tenaient plus du brigandage que de la justice d'un grand Roi, les habitans d'Anagnie, aïant reconnu le petit nombre des Français, furent honteux d'avoir laissé leur compatriote & leur Pontife dans les mains des étrangers. Ils les chassèrent. *Boniface* alla à Rome, méditant sa vengeance; mais il mourut en arrivant. 1303.

Philippe le Bel pourſuivait ſon ennemi juſques dans le tombeau. Il voulut faire condamner ſa mémoire dans un Concile. Il exigea de *Clement V.* né ſon ſujet, & qui ſiégeait dans Avignon, que le procès contre le Pape ſon prédéceſſeur fût commencé dans les formes. On l'accuſait d'avoir engagé le Pape *Celeſtin V.* ſon Prédéceſſeur à renoncer à la Chaire Pontificale, d'avoir obtenu ſa place par des voïes illégitimes, & enfin d'avoir fait mourir *Céleſtin* en priſon. Ce dernier fait n'était que trop véritable. Un de ſes domeſtiques nommé *Maffredo*, & treize autres témoins dépoſaient qu'il avait iuſulté plus d'une fois à la Religion, qui le rendait ſi puiſſant, en diſant, *Ah que de biens nous a faits cette fable du Chriſt!* qu'il niait en conſéquence les Miſtères de la Trinité, de l'Incarnation, de la Tranſubſtantiation. Ces dépoſitions ſe trouvent encore dans les enquêtes juridiques qu'on a recueillies. Le grand nombre de témoins fortifie ordinairement une accuſation, mais ici il l'affaiblit.. Il n'y a point du tout d'apparence qu'un Souverain Pontife ait proféré devant treize temoins ce qu'on dit rarement à un ſeul. *Clément V.* fut aſſez ſage pour faire évanouir dans les délais une entrepriſe trop flétriſſante pour l'Egliſe.

Quelque tems après, un évenement qui eut encore ſa ſource dans cet eſprit vindicatif de *Philippe le Bel*, étonna l'Europe & l'Aſie.

CHA-

CHAPITRE LIV.

DU SUPPLICE DES TEMPLIERS,

Et de l'extinction de cet Ordre.

PArmi les contradictions qui entrent dans le Gouvernement de ce monde, ce n'en eſt pas une petite que cette inſtitution de Moines armés qui font vœu de vivre à la fois en Anachorètes & en Soldats.

On accuſait les Templiers de réunir tout ce qu'on reprochait à ces deux profeſſions : les debauches & la cruauté du guerrier, & l'inſatiable paſſion d'acquérir, qu'on impute à ces grands Ordres qui ont fait vœu de pauvreté.

Tandis qu'ils goûtaient le fruit de leurs travaux, ainſi que les Chevaliers Hoſpitaliers de *St. Jean*, l'Ordre Teutonique formé comme eux dans la Paleſtine, s'emparait au treiziéme ſiécle de la Pruſſe, de la Livonie, de la Courlande, de la Samogitie. Ces Chevaliers Teutons étaient accuſés de réduire les Eccléſiaſtiques comme les Payens à l'eſclavage, de piller leurs biens, d'uſurper les droits des Evêques, d'exercer un brigandage horrible : mais on ne fait point le procès à des Conquerans. Les Templiers excitèrent l'envie, parce qu'ils vivaient chez leurs compatriotes avec tout l'orgueil que donne l'opulence, & dans les plaiſirs effrénés que prennent des gens de guerre qui ne ſont point retenus par le frein du mariage.

La rigueur des impôts, & la malverſation du Con-

Digitized by Google

1306. Conſeil du Roi *Philippe le Bel* dans les monnoïes excita une ſédition dans Paris. Les Templiers qui avaient en garde le tréſor du Roi, furent accuſés d'avoir eu part à la mutinerie ; & on a vu déjà que *Philippe le Bel* était implacable dans ſes vengeances.

Les premiers accuſateurs de cet Ordre furent un bourgeois de Béziers, nommé *Squin de Florian*, & *Noffo dei Florentin*, Templier Apoſtat, détenus tous deux en priſon pour leurs crimes. Ils demandèrent à être conduits devant le Roi, à qui ſeul ils voulaient révéler des choſes importantes. S'ils n'avaient pas ſçu quelle était l'indignation du Roi contre les Templiers, auraient-ils eſpéré leur grace en les accuſant ? Ils furent écoutés. Le Roi ſur leur dépoſition ordonne à tous les Baillis du Roïaume, à tous les Officiers, de prendre main forte, leur envoïe un ordre cacheté, avec défenſe, ſous peine de la vie, de l'ouvrir avant le 13. Octobre. Ce jour venu, chacun ouvre ſon ordre ; il portait de mettre en priſon tous les Templiers. Tous ſont arrêtés. Le Roi auſſitôt fait ſaiſir en ſon nom les biens des Chevaliers juſqu'à ce qu'on en diſpoſe.

Il paraît évidement que leur perte était réſolue très-longtems avant cet éclat. L'accuſation & l'empriſonnement ſont de 1309. mais on a retrouvé des lettres de *Philippe le Bel* au Comte de Flandres, datées de Melun 1306. par leſquelles il le priait de ſe joindre à lui pour extirper les Templiers.

Il fallait juger ce prodigieux nombre d'accuſés. Le Pape *Clément V.* créature de *Philippe*, & qui demeurait alors à Poitiers, ſe joint à lui après quelques diſputes ſur le droit que l'Egliſe avait d'exterminer ces Religieux, & le droit du Roi de punir des ſujets. Le Pape interrogea lui-même ſoixante

xante & douze Chevaliers; des Inquiſiteurs, des Commiſſaires délégués procédent partout contre les autres. Les bulles ſont envoïées chez tous les Potentats de l'Europe pour les exciter à imiter la France. On s'y conforme en Caſtille, en Arragon, en Sicile, en Angleterre; mais ce ne fut qu'en France qu'on fit périr ces malheureux. Deux cens & un témoins les accuſèrent de renier JESUS-CHRIST en entrant dans l'Ordre, de cracher ſur la Croix, d'adorer une tête dorée montée ſur quatre pieds. Le novice baiſait le Profez qui le recevait, à la bouche, au nombril, & à des parties qui paraiſſent peu deſtinées à cet uſage. Il jurait de s'abandonner à ſes confréres. Voilà, diſent les informations conſervées juſqu'à nos jours, ce qu'avouèrent ſoixante & douze Templiers au Pape même, & cent quarante un de ces accuſés à frére *Guillaume* Cordelier Inquiſiteur dans Paris en préſence de témoins. On ajoute que le Grand-Maître de l'Ordre même, le Grand-Maître de Chypre, les Maîtres de France, de Poitou, de Vienne, de Normandie, firent les mêmes aveus à trois Cardinaux délégués par le Pape.

Ce qui eſt indubitable, c'eſt qu'on fit ſubir les tortures les plus cruelles à plus de cent Chevaliers, qu'on en brula vifs cinquante neuf en un jour près de l'Abbaïe *St. Antoine de Paris*, & que le Grand-Maître *Jean de Molay*, & *Gui* frére du Dauphin d'Auvergne, deux des principaux Seigneurs de l'Europe, l'un par ſa dignité, l'autre par ſa naiſſance, furent auſſi jettés vifs dans les flammes à l'endroit où eſt à préſent la ſtatue équeſtre du Roi *Henri IV*.

Ces ſupplices dans leſquels on fait mourir tant de citoïens d'ailleurs reſpectables; cette foule de témoins contre eux, ces nombreuſes dépoſitions

des

des accusés mêmes, semblent des preuves de leur crime, & de la justice de leur perte.

Mais aussi que de raisons en leur faveur! Premiérement, de tous ces témoins qui déposent contre les Templiers, la plûpart n'articulent que de vagues accusations. Secondement, très-peu disent que les Templiers reniaient JESUS CHRIST. Qu'auraient-ils en effet gagné en maudissant une Religion qui les nourrissait, & pour laquelle ils combattaient? Troisiémement, que plusieurs d'entre eux, témoins & complices des débauches des Princes, & des Ecclésiastiques de ce temps-là, eussent marqué quelquefois du mépris pour les abus d'une Religion tant deshonorée en Asie, & en Europe; qu'ils en eussent parlé dans des moments de liberté, comme on disait que *Boniface VIII.* en parlait; c'est un emportement de jeunes gens dont certainement l'Ordre n'est point comptable. Quatriémement, cette tête dorée qu'ils adoraient, & qu'on gardait à Marseille, devait leur être représentée. On ne se mit seulement pas en peine de la chercher, & il faut avouer qu'une telle accusation se détruit d'elle-même. Cinquiémement la manière infame dont on leur reprochait d'être reçus dans l'Ordre, ne peut avoir passé en loi parmi eux. C'est mal connaître les hommes de croire qu'il y ait des societés qui se soutiennent par les mauvaises mœurs, & qui fassent une loi de l'impudicité. On veut toujours rendre sa societé respectable à qui veut y entrer. Je ne doute nullement que plusieurs jeunes Templiers ne s'abandonnassent à des excès qui de tout temps ont été le partage de la jeunesse; & ce sont de ces vices qu'il vaut beaucoup mieux ignorer que punir. Sixiémement, si tant de témoins ont déposé contre les Templiers, il y eut aussi beau-

beaucoup de témoignages étrangers en faveur de l'Ordre. Septiémement, ſi les accuſés vaincus par les tourments qui font dire le menſonge, comme la vérité, ont confeſſé tant de crimes, peut-être ces aveux ſont-ils autant à la honte des Juges qu'à celle des Chevaliers. On leur promettait leur grace pour extorquer leur confeſſion. Huitiémement, les cinquante-neuf qu'on brula vifs, prirent DIEU à témoin de leur innocence, & ne voulurent point la vie qu'on leur offrait à condition de s'avouer coupables. Neuviémement, ſoixante & quatorze Templiers non accuſés entreprirent de défendre l'Ordre, & ne furent point écoutés. Dixiémement, lorſqu'on lut au Grand-Maître ſa confeſſion rédigée devant les trois Cardinaux, ce vieux guerrier qui ne ſavait ni lire ni écrire, s'écria qu'on l'avait trompé, que l'on avait écrit une autre dépoſition que la ſienne, que les Cardinaux miniſtres de cette perfidie, méritaient qu'on les punît, comme les Turcs puniſſent les fauſſaires en leur fendant le corps & la tête en deux. Onziémement, on eût accordé la vie à ce Grand-Maître, & à *Gui* frére du Dauphin d'Auvergne, s'ils avaient voulu ſe reconnaître coupables publiquement, & on ne les brula que parce qu'appellés en préſence du peuple ſur un échaffaut pour avouer les crimes de l'Ordre, ils jurèrent que l'Ordre était innocent. Cette déclaration qui indigna le Roi, leur attira leur ſuplice, & ils moururent en invoquant en vain la vengeance céleſte contre leurs perſécuteurs.

Cependant, en conſéquence de la Bulle du Pape & de leurs grands biens, on pourſuivit les Templiers dans toute l'Europe, mais en Allemagne ils ſûrent empêcher qu'on ne ſaiſît leurs perſonnes. Ils ſoutinrent en Arragon des ſiéges dans

dans leurs châteaux. Enfin le Pape abolit l'Ordre de ſa ſeule autorité, dans un Conſiſtoire ſecret, pendant le Concile de Vienne. Partagea qui pût leurs dépouilles. Les Rois de Caſtille & d'Arragon s'emparèrent d'une partie de leurs biens, & en firent part aux Chevaliers de Calatrava. On donna les terres de l'Ordre en France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, aux Hoſpitaliers nommés alors *Chevaliers de Rhodes*, parce qu'ils venaient de prendre cette Iſle ſur les Turcs, & l'avaient ſçu garder avec un courage qui méritait au moins les dépouilles des Chevaliers du Temple pour leur récompenſe.

Denis Roi de Portugal inſtitua en leur place l'Ordre des *Chevaliers du Chriſt*, Ordre qui devait combattre les Maures, mais qui étant devenu depuis un vain honneur, a ceſſé même d'être honneur à force d'être prodigué.

Philippe le Bel ſe fit donner deux-cens-mille livres, & *Louis Hutin* ſon fils prit encor ſoixante-mille livres ſur les biens des Templiers. Le ſincère & l'exact *Dupuis* dit que le Pape ne s'oublia pas dans le partage. Il faut conſidérer un événement qui ſe paſſait dans le même temps, qui fait plus d'honneur à la nature humaine, & qui a fondé une République invincible.

CHA-

CHAPITRE LV.

DE LA SUISSE ET DE SA REVOLUTION

Au Commencement du quatorziéme ſiécle.

DE tous les païs de l'Europe celui qui avait le plus conſervé la ſimplicité & la pauvreté des premiers âges, était la Suiſſe. Si elle n'était pas devenue libre, elle n'aurait point de place dans l'hiſtoire du Monde; elle ſerait confondue avec tant de Provinces plus fertiles, & plus opulentes, qui ſuivent le ſort des Roïaumes où elles ſont enclavées. On ne s'attire l'attention que quand on eſt quelque choſe par ſoi-même. Un ciel triſte, un terrain pierreux & ingrat, des montagnes, des précipices, c'eſt-là tout ce que la nature a fait pour les trois quarts de cette contrée. Cependant on ſe diſputait la ſouveraineté de ces rochers avec la même fureur qu'on s'égorgeait pour avoir le Roïaume de Naples ou l'Aſie mineure.

Dans ces dix huit ans d'Anarchie où l'Allemagne fut ſans Empereur, des Seigneurs de châteaux & des Prélats combattaient à qui aurait une petite portion de la Suiſſe. Leurs petites villes voulaient être libres, comme les villes d'Italie ſous la protection de l'Empire.

Quand *Rodolphe* fut Empereur, quelques Seigneurs de châteaux accuſèrent juridiquement les

Cantons de Schweitz, d'Ury & d'Underwald de s'être soustraits à leur domination féodale. *Rodolphe*, qui avait autrefois combattu ces petits Tyrans, jugea en faveur des citoïens.

Albert d'Autriche son fils, étant parvenu à l'Empire, voulut faire de la Suisse une Principauté pour un de ses enfans. Une partie des terres du païs était de son domaine, comme Lucerne, Zurich & Glaris. Des Gouverneurs sévères furent envoïés, qui abusèrent de leur pouvoir.

Les fondateurs de la liberté Helvétienne se nommaient *Arnold de Melchtal*, (d'une Valée de ce nom dans le Canton d'Underwald.) *Werner Stauffacher* & *Walther Furst* d'Uri. La difficulté de prononcer des noms si respectables, nuit à leur célèbrité. Ces trois païsans furent les premiers conjurés; chacun d'eux en attira trois autres. Ces neuf gagnèrent les trois Cantons de Schweitz, d'Ury & d'Underwald.

Tous les Historiens prétendent que tandis que cette conspiration se tramait, un Gouverneur d'Ury, nommé *Grisler*, s'avisa d'un genre de tyrannie ridicule & horrible. Il fit mettre, dit-on, un de ses bonnets au haut d'une perche dans la place, & ordonna qu'on saluât le bonnet, sous peine de la vie. Un des conjurés, nommé *Guillaume Tell*, ne salua point le bonnet. Le Gouverneur le condamna à être pendu, & ne lui donna sa grace qu'à condition que le coupable, qui passait pour archer très-adroit, abattrait d'un coup de fléche une pomme placée sur la tête de son fils. Le pére tremblant tira, & fut assez heureux pour abattre la pomme. *Grisler*, apercevant une seconde fléche sous l'habit de *Tell*, demanda ce qu'il en prétendait faire : *elle t'était destinée*, dit

dit le Suiſſe en colère, *ſi j'avais bleſſé mon fils.* Il faut convenir que l'hiſtoire de la pomme eſt bien ſuſpecte. Il ſemble qu'on ait crû devoir orner d'une fable le berceau de la liberté Helvétique; mais on tient pour conſtant que *Tell*, aïant été mis aux fers, tua enſuite le Gouverneur d'un coup de fléche, que ce fut le ſignal des conjurés, que les peuples démolirent les forteresſes.

L'Empereur *Albert d'Autriche*, qui voulait punir ces hommes libres, fut prévenu par la mort. Le Duc d'Autriche *Léopold*, le même qui viola ſi lâchement le droit de l'hoſpitalité dans la perſonne de *Richard cœur de lion*, aſſembla contre eux vingt mille hommes. Les citoïens Suiſſes ſe conduiſirent comme les Lacédémoniens aux Thermopiles. Ils attendirent, au nombre de quatre ou cinq cens, la plus grande partie de l'armée Autrichienne au pas de Morgate. Plus heureux que les Lacédémoniens, ils mirent en fuite leurs ennemis en roulant ſur eux des pierres. Les autres corps de l'armée ennemie furent battus en même tems par un auſſi petit nombre de Suiſſes. 1315.

Cette victoire aïant été gagnée dans le Canton de Schweitz, les deux autres Cantons donnèrent ce nom à leur alliance, laquelle devenant plus générale, fait encore ſouvenir par ce ſeul nom, de la victoire qui leur acquit la liberté.

Petit à petit les autres Cantons entrèrent dans l'alliance. Berne, qui eſt en Suiſſe ce qu'Amſterdam eſt en Hollande, ne ſe ligua qu'en 1352. & ce ne fut qu'en 1513. que le petit païs d'Apenzel ſe joignit aux autres Cantons, & acheva le nombre de 13.

Jamais peuple n'a plus longtems ni mieux combattu pour ſa liberté que les Suiſſes. Ils l'ont

gagnée par plus de ſoixante combats contre les Autrichiens; & il eſt à croire qu'ils la conſerveront longtems. Tout païs qui n'a pas une grande étendue, qui n'a pas trop de richeſſes, & où les loix ſont douces, doit être libre. Le nouveau Gouvernement en Suiſſe a fait changer de face à la nature. Un terrain aride négligé ſous des Maîtres trop durs, a été enfin cultivé. La vigne a été plantée ſur des rochers. Des bruïères défrichées & labourées par des mains libres, ſont devenues fertiles.

L'égalité, le partage naturel des hommes, ſubſiſte encore en Suiſſe autant qu'il eſt poſſible. Ce païs enfin aurait mérité d'être apellé heureux, ſi la Religion n'avait dans la ſuite diviſé ſes citoïens, que l'amour du bien public réuniſſait, & ſi en vendant leur courage à des Princes plus riches qu'eux, ils euſſent toujours conſervé l'incorruptibilité qui les diſtingue.

Chaque nation a eu des temps où les eſprits s'emportent au delà de leur caractère naturel. Ces temps ont été moins fréquents chez les Suiſſes qu'ailleurs. La ſimplicité, la frugalité, la modeſtie, conſervatrices de la liberté, ont toujours été leur partage. Jamais ils n'ont entretenu d'armée pour défendre leurs frontiéres, ou pour entrer chez leurs voiſins; point de citadelles qui ſervent contre les ennemis ou contre les citoïens, point d'impôt ſur les peuples. Ils n'ont à païer ni le luxe, ni les armées d'un Maître. Leurs montagnes ſont leurs remparts, & tout citoïen y eſt ſoldat pour défendre la patrie.

CHA-

CHAPITRE LVI.

SUITE DE L'ETAT OU ETAIENT L'EMPIRE, L'ITALIE,

Et la Papauté, au quatorziéme Siécle.

NOus avons entamé le quatorziéme ſiécle. Nous pouvons remarquer que depuis ſix cens ans, Rome faible & malheureuſe eſt toujours le principal objet de l'Europe. Elle domine par la Religion, tandis qu'elle eſt dans l'aviliſſement & dans l'Anarchie ; & malgré tant d'abaiſſement & tant de deſordres, ni les Empereurs ne peuvent y établir le Trône des *Céſars*, ni les Pontifes s'y rendre abſolus. Voilà depuis *Frédéric II.* quatre Empereurs de ſuite qui oublient entiérement l'Italie, *Conrad IV. Rodolphe I. Adolphe de Naſſau*, *Albert d'Autriche.* Auſſi c'eſt alors que toutes les villes d'Italie rentrent dans leurs droits naturels & lévent l'étendart de la liberté. Genes & Piſe ſont les émules de Veniſe ; Florence devient une République illuſtre. Boulogne ne reconnait alors ni Empereurs ni Papes. Le gouvernement municipal prévaut par-tout, & ſurtout dans Rome. *Clément V.* qu'on apella le Pape Gaſcon aima mieux tranſférer le St. Siége hors d'Italie, & joüir en France des contributions païées alors par tous les fidéles, que diſputer inutilement des chateaux & des villes auprès de Rome. La Cour de Rome fut établie ſur 1311.

Digitized by Google

les frontiéres de France par ce Pape ; & c'eſt ce que les Romains apellent encor aujourdhui le tems de la captivité de Babylone. *Clément* allait de Lyon à Vienne en Dauphiné, à Avignon, menant publiquement avec lui la Comteſſe de Perigord, & tirant ce qu'il pouvait d'argent de la piété des fidéles.

Comment les Italiens dans ces conjonctures ne firent-ils pas loin des Empereurs & des Papes, ce qu'ont fait les Allemands, qui ſous les yeux mêmes des Empereurs ont établi de ſiécle en ſiécle leur aſſociation au pouvoir ſuprême, & leur indépendance ? Il n'y avait plus en Italie ni Empereurs ni Papes : qui forgea donc de nouvelles chaines à ce beau païs ? la diviſion. Les factions Guelphe & Gibeline, nées des querelles du Sacerdoce & de l'Empire, ſubſiſtaient toûjours comme un feu qui ſe nouriſſait par de nouveaux embraſements. La diſcorde était partout. L'Italie ne faiſait point un corps. L'Allemagne en faiſait toujours un. Enfin le premier entreprenant qui voudrait repaſſer les monts, pouvait renouveller les droits & les prétentions des *Charlemagnes* & des *Othons*. C'eſt ce qui arrive enfin à *Henri VII.* de la maiſon de *Luxembourg* en 1311. Il deſcend en Italie avec une armée d'Allemands. Il vient ſe faire connaître. Le parti Guelphe regarde ſon voïage comme une nouvelle irruption de Barbares. Mais le parti Gibelin le favoriſe. Il ſoumet les villes de Lombardie. C'eſt une nouvelle conquête. Il marche à Rome pour y recevoir la Couronne Impériale.

Rome qui ne voulait ni d'Empereur ni de Pape, & qui ne put ſecouer tout à fait le joug de l'un & de l'autre, ferma ſes portes en vain. Les
1313. *Urſis* & le frére de *Robert* Roi de Naples, ne purent

rent empêcher que l'Empereur n'entrât l'épée à la main, secondé du parti des *Colonnes*. On se battit longtems dans les ruës, & un Evêque de Liége fut tué à côté de l'Empereur. Il y eut beaucoup de sang répandu pour cette cérémonie du couronnement; que trois Cardinaux firent enfin au lieu du Pape. Il ne faut pas oublier que *Henri VII.* protesta par-devant Notaire, que le serment, par lui prêté à son Sacre, n'était point un serment de fidélité.

Maître de Rome il établit un Gouverneur. Il ordonna que toutes les villes, que tous les Princes d'Italie lui païaissent un tribut annuel. Il comprit même dans cet ordre le Roïaume de Naples, séparé alors de celui de Sicile, & cita le Roi de Naples à comparaître.

Le Pape était suzerain de Naples, & l'Empereur se disait suzerain du Pape; étranges droits de tous côtés.

L'Empereur allait soutenir sa prétention sur Naples par les armes, quand il mourut, empoi- 1313.
sonné, comme on le prétend. Un Dominicain mêla, dit-on, du poison dans le vin consacré.

Les Empereurs communiaient alors sous les deux espèces en qualité de Chanoines de *St. Jean de Latran.* Ils pouvaient faire l'office de Diacres à la Messe du Pape, & les Rois de France y auraient été sous-Diacres.

On n'a point de preuves juridiques que *Henri VII.* ait péri par cet empoisonnement sacrilège. Frére *Bernard Politien de Montepulciano* en fut accusé & les Dominicains obtinrent trente ans après du fils de *Henri VII. Jean* Roi de Bohême des lettres qui les déclaraient innocents. Il est triste d'avoir eu besoin de ces lettres.

De même qu'alors peu d'ordre régnait dans les

élections des Papes, celles des Empereurs étaient très-mal ordonnées. Les hommes n'avaient point encore sû prévenir les schismes par de sages loix.

Louis de Baviére, & *Frederic le Beau*, Duc d'Autriche, furent élus à la fois au milieu des plus funestes troubles. Il n'y avait que la guerre qui pût décider ce qu'une Diéte réglée d'Electeurs au-
1322. rait dû juger. Un combat dans lequel l'Autrichien fut vaincu & pris, donna la Couronne au Bavarois.

On avait alors pour Pape *Jean XXII.* élu à Lyon le 7. Août 1316. Lyon se regardait encore comme une ville libre; mais l'Evêque en voulait toûjours être le Maître, & les Rois de France n'avaient encore pû soumettre l'Evêque. *Philippe le long*, à peine Roi de France, avait assemblé les Cardinaux dans cette ville libre: & après leur avoir juré qu'il ne leur ferait aucune violence, il les avait enfermés tous, & ne les avait relâchés qu'après la nomination de *Jean XXII.*

Ce Pape est encor un grand exemple de ce que peut le simple mérite dans l'Eglise. Car il faut sans doute en avoir beaucoup pour parvenir de la profession de savetier à la premiére place du monde Chrêtien.

Il est au rang de ces Pontifes qui eurent d'autant plus de hauteur dans l'esprit que leur origine était plus basse aux yeux des hommes. Nous avons déja remarqué que la Cour Pontificale ne subsistait que des rétributions fournies par les Chrêtiens. Ce fonds était plus considérable que les terres de la Comtesse *Mathilde*. Quand je parle du mérite de *Jean XXII.* ce n'est pas de celui du desintéressement. Ce Pontife éxigeait plus ardemment qu'aucun de ses prédécesseurs, non seulement le denier de *St. Pierre*, que l'Angle-

Digitized by Google

gleterre païait très irréguliérement, mais les tributs de Suéde, de Dannemarc, de Norwége, & de Pologne. Il demandait ſi ſouvent & ſi violemment, qu'il obtenait toûjours quelque argent. Mais être à Lion & n'avoir que peu de crédit en Italie, ce n'était pas être Pape.

Pendant qu'il ſiégeait à Lion, & que *Louis de Baviére* s'établiſſait en Allemagne, l'Italie ſe perdait, & pour l'Empereur & pour lui. Les *Viſconti* commençaient à s'établir à Milan. L'Empereur *Louis* ne pouvant les abaiſſer, feignait de les protéger, & leur laiſſait le titre de ſes Lieutenants. Ils étaient Gibelins: comme tels ils s'emparaient d'une partie de ces terres de la Comteſſe *Mathilde*, éternel ſujet de diſcorde. *Jean* les fit déclarer hérétiques par l'Inquiſition. Il était en France, il pouvait ſans rien riſquer donner une de ces bulles qui ôtent & qui donnent les Empires. Il dépoſa *Louis de Baviére* en idée par une de ces bulles, *le privant*, dit-il, *de tous ſes biens meubles & immeubles.*

L'Empereur ainſi dépoſé ſe hâta de marcher 1327.
vers l'Italie, où celui qui le dépoſait n'oſait paraître; il vint à Rome, ſéjour toûjours paſſager des Empereurs, accompagné de *Caſtracani* Tyran de Luques, ce Héros de *Machiavel*.

Ludovico Monaldeſco, natif d'Oviette, qui à l'âge de cent quinze ans écrivit des mémoires de ſon tems, dit qu'il ſe reſſouvient très-bien de cette entrée de l'Empereur *Louis de Baviére*. Le 1328.
peuple chantait, dit-il, *vive* DIEU *& l'Empereur; Nous ſommes délivrés de la guerre, de la famine & du Pape.* Ce trait ne vaut la peine d'être cité que parce qu'il eſt d'un homme qui écrivait à l'âge de cent quinze années.

Louis de Baviere convoqua dans Rome une aſ-

semblée générale, semblable à ces anciens Parlemens de *Charlemagne* & de ses enfans. Ce Parlement se tint dans la place même de *St. Pierre.* Des Princes d'Allemagne & d'Italie, des Députés des villes, des Evêques, des Abbés, des Religieux y assistèrent en foule. L'Empereur assis sur un trône au haut des degrés de l'église, la Couronne en tête & un sceptre d'or à la main, fit crier trois fois par un Moine Augustin, *Y a-t-il quelqu'un qui veuille défendre la cause du Prêtre de Cahors qui se nomme le Pape Jean?* Personne n'aiant comparu, *Louis* prononça la sentence, par
1328. laquelle il privait le Pape de tout bénéfice, & le livrait au bras séculier pour être brulé comme hérétique. Condamner ainsi à la mort un Souverain Pontife, était le dernier excès où pût monter la querelle du Sacerdoce & de l'Empire.

Quelques jours après, l'Empereur, avec le même apareil, créa Pape un Cordelier Napolitain, l'investit par l'anneau, lui mit lui-même la chape, & le fit asseoir sous le dais à ses côtés; mais il se garda bien de déférer à l'usage de baiser les pieds du Pontife.

Parmi tous les Moines, dont je parlerai à part, les Franciscains faisaient alors le plus de bruit. Quelques-uns d'eux avaient prétendu que la perfection consistait à porter un capuchon plus pointu & un habit plus serré. Ils ajoutaient à cette réforme l'opinion que leur boire & leur manger ne leur apartenaient pas en propre. Le Pape avait condamné ces propositions. La condamnation avait révolté les réformateurs. Enfin la querelle s'étant échauffée, les Inquisiteurs de Mar-
1318. seille avaient fait bruler quatre de ces malheureux Moines.

Le Cordelier fait Pape par l'Empereur était de

de leur parti; voilà pourquoi *Jean XXII.* était hérétique. Ce Pape était destiné à être accusé d'hérésie; car quelque tems après, aïant prêché que les Saints ne jouiraient de la vision béatifique qu'après le jugement dernier, & qu'en attendant ils avaient une vision imparfaite, ces deux visions partagèrent l'Eglise, & enfin *Jean* se retracta.

Cependant ce grand apareil de *Louis de Bavière* à Rome, n'eut pas plus de suite que les efforts des autres *Césars* Allemands. Les troubles d'Allemagne les rapellaient toûjours, & l'Italie leur échapait.

Louis de Bavière, au fond peu puissant, ne put empêcher à son retour que son Pontife ne fût pris par le parti de *Jean XXII.* & ne fût conduit dans Avignon; où il fut enfermé. Enfin telle était alors la différence d'un Empereur & d'un Pape, que *Louis de Bavière*, tout sage qu'il était, mourut pauvre dans son païs, & que le Pape, éloigné de Rome & tirant peu de secours de l'Italie, laissa en mourant dans Avignon, la valeur de vingt-cinq millions de florins d'or, si on en croit *Villani* auteur contemporain. Il est clair que *Villani* exagère. Quand on reduirait cette somme au tiers, ce serait encor beaucoup. Aussi la Papauté n'avait jamais tant valu à personne; mais aussi jamais Potife ne vendit tant de bénéfices & si chérement. 1344.

Il s'était atrribué la réserve de toutes les Prébendes, de presque tous les Evêchés, & le revenu de tous les Bénéfices vacans. Il avait trouvé par l'art des réserves celui de prévenir presque toutes le élections & de donner tous les bénéfices. Bien plus, jamais il ne nommait un Evêque qu'il n'en déplaçât sept ou huit. Chaque pro-

mo-

motion en attirait d'autres, & toutes valaient de l'argent. Les taxes pour les dispenses & pour les péchés furent inventées & rédigées de son tems. Le livre de ces taxes a été imprimé plusieurs fois depuis le seiziéme siécle, & a mis au jour des abus bien violents que l'Eglise à toûjours condamnés, & qu'elle a difficilement abolis.

Les Papes ses successeurs restèrent jusqu'en 1371. dans Avignon. Cette ville ne leur apartenait pas; elle était aux Comtes de Provence; mais les Papes s'en étaient rendus insensiblement les maîtres usufruitiers, tandis que les Rois de Naples Comtes de Provence, disputaient le Roïaume de Naples.

La malheureuse Reine *Jeanne*, dont nous allons parler, se crut heureuse en 1348. de ceder Avignon au Pape *Clément VI.* pour quatre-vingt mille florins d'or, qu'il ne païa jamais. La Cour des Papes y était tranquile: elle répandait l'abondance dans la Provence & le Dauphiné, & oubliait le séjour orageux de Rome.

Je ne vois presque aucun tems depuis *Charlemagne* dans lequel les Romains n'aïent rapellé leurs anciennes idées de grandeur & de liberté. Ils choisissaient, comme on a vû, tantôt plusieurs Sénateurs, tantôt un seul, ou un Patrice, ou un Gouverneur, ou un Consul, quelquefois un Tribun. Quand ils virent que le Pape achetait Avignon, ils songèrent encor à faire renaître la République. Ils revétirent du Tribunat un simple citoïen, nommé *Nicolas Rienzi*, & vulgairement *Cola*, homme né fanatique & devenu ambitieux, capable par conséquent de grandes choses. Il les entreprit, & donna des espérances à Rome; c'est de lui que parle *Pétrarque* dans la plus belle

Digitized by Google

belle de ſes odes ou *canzoni*; il dépeint Rome échevelée & les yeux mouillés de larmes implorant le ſecours de *Rienzi*.

Con gli occhi di dolor bagnati e molli
Ti chier' mercè di tutti i ſette colli.

Ce Tribun s'intitulait *ſévere & clément libérateur de Rome, zélateur de l'Italie; amateur de l'univers.* Il déclara que tous les peuples d'Italie étaient libres & citoïens Romains. Mais ces convulſions d'une liberté depuis ſi longtems mourante, ne furent pas plus efficaces que les prétentions des Empereurs ſur Rome. Ce Tribunal paſſa plus vite que le Sénat & le Conſulat en vain rétablis. *Rienzi* aïant commencé comme les *Graccus*, finit comme eux : il fut aſſaſſiné par la faction des familles Patriciennes.

Rome devait dépérir par l'abſence de la Cour des Papes, par les troubles de l'Italie, par la ſtérilité de ſon territoire, & par le tranſport de ſes manufactures à Génes, à Piſe, à Veniſe, à Florence. Les pélérinages ſeuls la ſoutenaient alors. Le grand Jubilé ſurtout inſtitué par *Boniface VIII.* de ſiécle en ſiécle, mais établi de cinquante en cinquante ans par *Clement VI.* attirait à Rome une ſi prodigieuſe foule, qu'en 1350. on y compta deux-cens mille pélérins. Rome ſans Empereur & ſans Pape eſt toûjours faible, & la premiére ville du monde Chrêtien.

CHA-

Digitized by Google

CHAPITRE LVII.

DE JEANNE
REINE DE NAPLES.

NOus avons dit que le St. Siége acquit Avignon de *Jeanne* d'Anjou & de Provence. On ne vend ſes Etats que quand on eſt malheureux. Les infortunes & la mort de cette Reine entrent dans tous les événements de ce tems-là, & ſurtout dans le grand Schiſme d'Occident, que nous aurons bientôt ſous les yeux.

Naples & Sicile étaient toûjours gouvernées par des étrangers; Naples par la Maiſon de France, l'isle de Sicile par celle d'Arragon. *Robert* qui mourut en 1343. avait rendu ſon Roïaume de Naples floriſſant. Son neveu *Louis d'Anjou* avait été élu Roi de Hongrie. La Maiſon de France étendait ſes branches de tous côtés: mais ces branches ne furent unies, ni avec la ſouche commune, ni entre elles. Elles devinrent toutes malheureuſes. Le Roi de Naples *Robert* avait avant de mourir marié ſa petite-fille *Jeanne* ſon héritiére à *André* frére du Roi de Hongrie. Ce mariage qui ſemblait devoir cimenter le bonheur de cette Maiſon, en fit les infortunes. *André* prétendait régner de ſon chef. *Jeanne* toute jeune qu'elle était voulut qu'il ne fût que le mari de la Reine. Un moine Franciſcain nommé *Frére Robert*, qui gouvernait *André*, alluma la haine & la diſcorde entre les deux époux. Une Cour de Napolitains auprès de la Reine, une autre auprès d'*André* compoſée de Hongrois, regardés comme des Bar-

ba-

bares par les naturels du païs, augmentait l'antipatie. *Louis* Prince de Tarente, Prince du ſang qui bientôt après épouſa la Reine, d'autres Princes du ſang, les favoris de cette Princeſſe, la fameuſe *Catanoiſe* ſi attachée à elle, réſolvent la mort d'*André*. On l'étrangle dans la ville d'Averſe dans l'antichambre de ſa femme & preſque ſous ſes yeux; on le jette par les fenêtres. On laiſſe trois jours le corps ſans ſépulture. La Reine épouſe au bout de l'an le Prince de Tarente accuſé par la voix publique. Que de raiſons pour la croire coupable! Ceux qui la juſtifient alléguent qu'elle eut quatre maris, & qu'une Reine qui ſe ſoumet toujours au joug du mariage ne doit pas être accuſée des crimes que l'amour fait commettre. Mais l'amour ſeul inſpire-t-il les attentats? *Jeanne* conſentit au meurtre de ſon époux par faibleſſe, & elle eut trois maris enſuite par une autre faibleſſe plus pardonnable & plus ordinaire, celle de ne pouvoir régner ſeule. 1346.

Louis de Hongrie frére d'*André* écrivit à *Jeanne* qu'il vengerait la mort de ſon frére ſur elle & ſur ſes complices. Il marcha vers Naples par Veniſe & par Rome, & fit accuſer *Jeanne* juridiquement à Rome devant ce Tribun *Cola Rienzi* qui dans ſa puiſſance paſſagere & ridicule vit pourtant des Rois à ſon tribunal comme les anciens Romains. *Rienzi* n'oſa rien décider, & en cela ſeul il montra de la prudence.

Cependant le Roi *Louis* avança vers Naples faiſant porter devant lui un étendart noir ſur lequel on avait peint un Roi étranglé. Il fait couper la tête à un Prince du ſang *Charles de Durazzo*, complice du meurtre. Il pourſuit la Reine *Jeanne*, qui fuit avec ſon nouvel époux dans ſes États de Provence. Mais ce qui eſt bien étrange, 1347.

c'eſt

c'eſt que l'ambition n'eut point de part à la vengeance d'*André*. Il pouvait s'emparer du Roïaume, il ne le fit pas. On trouve rarement de tels exemples. Ce Prince avait une vertu auſtère qui le fit élire depuis Roi de Pologne. Nous parlerons de lui quand nous traiterons particuliérement de la Hongrie.

Jeanne coupable & punie avant l'âge de vingt ans d'un crime qui attira ſur ſes peuples autant de calamités que ſur elle, abandonnée à la fois des Napolitains & des Provençeaux, va trouver le Pape *Clement VI.* dans Avignon dont elle était Souveraine; elle lui abandonne ſa ville & ſon territoire pour quatre-vingt mille florins d'or qu'elle
1348. ne reçut point. Pendant qu'on négocie ce ſacrifice, elle plaide elle-même ſa cauſe devant le Conſiſtoire; & le Conſiſtoire la déclare innocente. *Clement VI.* pour faire ſortir de Naples le Roi de Hongrie, ſtipule que *Jeanne* lui païera trois cens mille florins. *Louis* répond, qu'il n'eſt pas venu pour vendre le ſang de ſon frére, qu'il l'a vengé en partie, & qu'il part ſatisfait. L'eſprit de Chevalerie qui régnait alors, n'a produit jamais ni plus de dureté, ni plus de généroſité.

La Reine chaſſée par ſon beau-frére & rétablie par la faveur du Pape perdit ſon ſecond mari, & jouït ſeule du Gouvernement quelques années. Elle épouſa un Prince d'Arragon qui mourut bien-
1736. tôt après. Enfin à l'âge de quarante-ſix ans, elle ſe remarie avec un cadet de la Maiſon de Brunſwick nommé *Othon*. C'était choiſir plutôt un mari qui pût lui plaire qu'un Prince qui la pût défendre. Son héritier naturel était un autre *Charles de Durazzo* ſon couſin, ſeul reſte alors de la premiére Maiſon d'Anjou à Naples; ces Princes ſe nommaient ainſi, parce que la ville de Durazzo,

to, conquiſe par eux ſur les Grecs, & enlevée enſuite par les Venitiens, avait été leur appanage: elle reconnut ce *Durazzo* pour ſon héritier, elle l'adopta même. Cette adoption, & le grand Schiſme d'Occident haterent la mort de la malheureuſe Reine.

Déja éclataient les ſuites ſanglantes de ce Schiſme dont nous parlerons bientôt. *Brigano* qui prit le nom d'*Urbain VI.* & le Comte de Genéve qui s'appella *Clement VII.* ſe diſputèrent la Tiare avec fureur. Ils partageaient l'Europe. *Jeanne* prit le parti de *Clément* qui réſidait dans Avignon. *Durazzo* ne voulant pas attendre la mort naturelle de ſa mére adoptive pour régner, s'engagea avec *Brigano-Urbain.*

Ce Pape couronne *Durazzo* dans Rome, à con- 1380.
dition que ſon neveu *Brigano* aura la Principauté de Capoue. Il excommunie, il dépoſe la Reine *Jeanne*; & pour mieux aſſurer la Principauté de Capoue à ſa famille, il donne tous les biens de l'Egliſe aux principales Maiſons Napolitaines.

Le Pape marche avec *Durazzo* vers Naples. L'or & l'argent des égliſes fut emploïé à lever une armée. La Reine ne peut être ſecourue, ni par le Pape *Clement* qu'elle a reconnu, ni par le mari qu'elle à choiſi; à peine a-t-elle des troupes: elle appelle contre l'ingrat *Durazzo* un frére de *Charles V.* Roi de France auſſi du nom d'*Anjou*, elle l'adopte à la place de *Durazzo.*

Ce nouvel héritier de *Jeanne*, *Louis d'Anjou*, arrive trop tard pour défendre ſa bienfaitrice & pour diſputer le Roïaume qu'on lui donne.

Le choix que la Reine a fait de lui aliéne encor ſes ſujets. On craint de nouveaux étrangers. Le Pape & *Charles Durazzo* avancent. *Othon de*

Brunſwick raſſemble à la hâte quelques troupes; il eſt défait & priſonnier.

Durazzo entre dans Naples : ſix galères que la Reine avait fait venir de ſon Comté de Provence, & qui mouillaient ſous le château de l'œuf, lui furent un ſecours inutile. Tout ſe faiſait trop tard. La fuite n'était plus praticable. Elle tombe dans les mains de l'Uſurpateur. Ce Prince pour colorer ſa barbarie, ſe déclara le vengeur de la mort d'*André*. Il conſulta *Louis de Hongrie*, qui toûjours inflexible, lui manda qu'il fallait faire périr la Reine de la même mort qu'elle avait
1382. donnée à ſon premier mari. *Durazzo* la fit étouffer entre deux matelats. On voit partout des crimes punis par d'autres crimes.

La poſtérité toûjours juſte quand elle eſt éclairée, a plaint cettte Reine, parce que le meurtre de ſon premier mari fut plutôt l'effet de ſa faibleſſe que de ſa méchanceté, parce qu'elle n'avait que dix-huit ans quand elle conſentit à cet attentat, & que depuis ce tems on ne lui reprocha ni débauche, ni cruauté, ni injuſtice. Mais ce ſont les peuples qu'il faut plaindre. Ils furent les victimes de ces troubles. *Louis* Duc d'Anjou enleva les tréſors du Roi *Charles V.* ſon frére, & apauvrit la France pour aller tenter inutilement de venger la mort de *Jeanne*, & pour recueillir ſon héritage. Il mourut bientôt dans la Pouille ſans ſuccès & ſans gloire, ſans parti & ſans argent.

Le Roïaume de Naples, qui avait commencé à ſortir de la barbarie ſous le Roi *Robert*, y fut replongé par tous ces malheurs, que le grand Schiſme aggravait encore. Avant de conſidérer ce grand Schiſme d'Occident, que l'Empereur *Sigismond* éteignit, repréſentons-nous quelle forme prit l'Empire.

CHA-

Digitized by Google

CHAPITRE LVIII.

DE L'EMPEREUR CHARLES IV.

Et du retour du St. Siége d'Avignon à Rome.

L'Empire Allemand (car dans les diſſentions qui accompagnèrent les derniéres années de *Louis de Baviére* il n'était plus d'Empire Romain) prit enfin une forme un peu plus ſtable ſous *Charles IV. de Luxembourg* Roi de Bohéme, petit-fils de *Henri VII.* Il fit à Nuremberg cette fameuſe 1356. conſtitution qu'on appelle Bulle d'or, à cauſe du ſceau d'or qu'on nommait *bulla* dans la baſſe latinité. On voit aiſément par là pourquoi les édits des Papes ſont appellés bulles. Le ſtile de cette Charte ſe reſſent bien de l'eſprit du tems. On commence par une apoſtrophe à l'orgueil, à Satan, à la colère, à la luxure. On y dit que le nombre des ſept Electeurs eſt néceſſaire pour s'oppoſer aux ſept péchés mortels. On y parle de la chûte des Anges, du Paradis terreſtre, de *Pompée* & de *Ceſar*. On aſſure que l'Allemagne eſt fondée ſur les trois vertus Théologales, comme ſur la Trinité. *Bulle d'or.*

Cette loi de l'Empire fut faite en préſence & du conſentement de tous les Princes, Evêques, Abbés, & même des Députés des villes Impériales, qui pour la premiére fois aſſiſterent à ces aſſemblées de la nation Teutonique. Ces droits des villes, ces effets naturels de la liberté, avaient commencé à renaître en Italie, enſuite

en Angleterre, puis en France, & enfin ils furent admis en Allemagne. On ſait que les Electeurs furent alors fixés au nombre de ſept. Les Archevêques de Maïence, de Cologne & de Tréves, en poſſeſſion depuis longtems d'élire des Empereurs, ne ſouffrirent pas que d'autres Evêques, quoiqu'auſſi puiſſants, partageaſſent cet honneur. Mais pourquoi le Duché de Baviére ne fut-il pas mis au rang des Electorats? Et pourquoi la Bohéme, qui originairement était un Etat ſéparé de l'Allemagne, & qui par la Bulle d'or n'a point d'entrée aux délibérations de l'Empire, a-t-elle pourtant droit de ſuffrage dans l'élection? On en voit la raiſon. *Charles IV.* était Roi de Bohéme, & *Louis de Baviére* avait été ſon ennemi.

Au reſte la dignité Impériale, qui par elle-même ne donnait alors aucune puiſſance réelle, ne reçut jamais plus de cet éclat qui impoſe aux peuples. Les trois Electeurs Eccleſiaſtiques, tous trois Archi-Chanceliers, y parurent avec les Sceaux de l'Empire. Maïence portait ceux d'Allemagne, Cologne ceux d'Italie, Tréves ceux des Gaules. Cependant l'Empire n'avait dans les Gaules que la vaine mouvance des reſtes du Roïaume d'Arles, de la Provence, du Dauphiné, bientôt après confondus dans le vaſte Roïaume de France. La Savoïe qui était à la Maiſon de Morienne relevait de l'Empire; la Franche-Comté ſous la protection Impériale était indépendante.

On a vû ce que l'Empereur poſſédait en Italie. Il n'était en Allemagne que Souverain de ſes Etats heréditaires. Cependant il parle dans ſa bulle en Roi deſpotique; il y fait tout *de ſa certaine ſcience & pleine puiſſance*, mots inſoutena-

tenables à la liberté Germanique, qui ne ſont plus ſoufferts dans les Diétes Impériales, où l'Empereur s'exprime ainſi; *nous ſommes demeurés d'accord avec les Etats, & les Etats avec nous.*

Pour donner quelque idée du faſte qui accompagna la cérémonie de la Bulle d'or, il ſuffira de ſavoir que le Duc de Luxembourg & de Brabant, neveu de l'Empereur, lui ſervait à boire; que le Duc de Saxe, comme grand Maréchal, parut avec une meſure d'argent pleine d'avoine; que l'Electeur de Brandebourg donna à laver à l'Empereur & à l'Imperatrice; & que le Comte Palatin poſa les plats d'or ſur la table en préſence de tous les Grands de l'Empire.

On eût pris *Charles IV.* pour le Roi des Rois. Jamais *Conſtantin*, le plus faſtueux des Empereurs, n'avait étalé des dehors plus éblouiſſants. Cependant *Charles IV.* tout Empereur Romain qu'il affectait d'être, avait fait ſerment au Pape *Clément VI.* avant d'être élu, que s'il 1346.
allait jamais ſe faire couronner à Rome, il n'y coucherait pas ſeulement une nuit, & qu'il ne rentrerait jamais en Italie ſans la permiſſion du St. Pére; & il y a encore une lettre de lui au Cardinal *Colombier*, Doïen du ſacré collège, dattée de l'an 1355. dans laquelle il appelle ce Doïen, *Vôtre Majeſté.*

Auſſi laiſſa-t-il à la Maiſon de *Viſconti* l'uſurpation de Milan & de la Lombardie, aux Venitiens Padoüe, autrefois la Souveraine de Veniſe, mais qui alors était ſa ſujette, ainſi que Vicence & Verone. Il fut couronné Roi d'Arles dans la ville de ce nom, mais c'était à condition qu'il n'y reſterait pas plus que dans Rome.

Les Electeurs dont les droits avaient été affermis par la Bulle d'or de *Charles IV.* les firent

bientôt valoir contre ſon propre fils, l'Empereur *Wenceslas*, Roi de Bohéme.

La France & l'Allemagne furent affligées à la fois d'un fléau ſans exemple. Le Roi de France & l'Empereur avaient perdu preſqu'en même tems l'uſage de la raiſon. D'un côte *Charles VI.* par le dérangement de ſes organes, cauſait celui de la France; de l'autre *Wenceslas* abruti par les débauches de la table laiſſait l'Empire dans l'Anarchie. *Charles VI.* ne fut point dépoſé. Ses parents déſolèrent la France en ſon nom;
1393. mais les Barons de Bohéme enfermèrent *Wenceſlas*, qui ſe ſauva un jour tout nud de ſa priſon,
1400. & les Electeurs en Allemagne le dépoſèrent juridiquement par une ſentence publique. La ſentence porte ſeulement qu'il eſt dépoſé comme *négligent*, *inutile*, *diſſipateur & indigne.*

On dit que quand on lui annonça ſa dépoſition, il écrivit aux villes Impériales d'Allemagne qu'il n'exigeait d'elles d'autres preuves de leur fidélité que quelques tonneaux de leur meilleur vin.

L'état déporable de l'Allemagne ſemblait laiſſer le champ libre aux Papes en Italie. Mais les Republiques & les Principautés qui s'étaient élevées avaient eu le tems de s'affermir. Depuis *Clement V.* Rome était étrangère aux Papes. Le Limouſin *Grégoire XI.* qui enfin transféra le St. Siége à Rome, ne ſavait pas un mot d'Italien.

1736. Ce Pape avait de grands déméles avec la République de Florence, qui établiſſait alors ſon pouvoir en Italie. Florence s'était liguée avec Bologne. *Grégoire* qui par l'ancienne conceſſion de *Mathilde* ſe prétendait Seigneur immédiat de Bologne, ne ſe borna pas à ſe venger par

par des censures. Il épuisa ses trésors pour païer les *Condottieri* qui louaient alors des troupes à qui voulait les acheter. Les Florentins voulurent s'accomoder & mettre les Papes dans leurs intérêts. Il crurent qu'il leur importait que le Pontife résidât à Rome. Il fallut donc persuader *Grégoire* de quitter Avignon. On ne peut concevoir comment dans des tems où les esprits étaient si éclairés sur leurs intérêts on emploïait des ressorts qui paraissent aujourdhui si ridicules. On députa au Pape *Ste. Catherine* de Sienne, non seulement femme à révélations, mais qui prétendait avoir épousé JESUS-CHRIST solemnellement, & avoir recu de lui à son mariage un anneau & un diamant. *Pierre de Capoue* son Confesseur, qui a écrit sa vie, avait vû la plupart de ces miracles, *j'ai été témoin*, dit-il: *qu'elle fut un jour transformée en homme, avec une petite barbe au menton; & cette figure, en laquelle elle fut subitement changée, était celle de* JESUS-CHRIST *même.* Telle était l'Ambassadrice que les Florentins députèrent. On emploïa d'un autre côté les révélations de *Ste. Brigite* née en Suéde, mais établie à Rome, & à laquelle un Ange dicta plusieurs lettres pour le Pontife. Tous les Papes n'ont pas été des hommes de génie. *Grégoire* était-il simple? Fut-il ému par des machines proportionnées à son entendement? Se conduisit-il par politique ou par faiblesse? Il céda enfin; & le St. Siége fut transferé d'Avignon à Rome au bout de soixante & dix ans; mais ce ne fut que pour plonger l'Europe dans de nouvelles dissentions.

Digitized by Google

CHAPITRE LIX.

GRAND SCHISME D'OCCIDENT.

LE St. Siége ne poſſédait alors que le Patrimoine de *St. Pierre* en Toſcane, la Campagne de Rome, le païs de Viterbe & d'Orviette, la Sabine, le Duché de Spolette, Bénévent, une petite partie de la Marche d'Ancone. Toutes les contrées réunies depuis à ſon Domaine étaient à des Seigneurs Vicaires du St. Siége ou de l'Empire. Les Cardinaux s'étaient mis depuis 1138. en poſſeſſion d'exclure le peuple & le Clergé de l'élection des Pontifes, & depuis 1216. il falait avoir les deux tiers des voix pour être canoniquement élu. Il n'y avait à Rome au tems dont je parle que ſeize Cardinaux; onze Français, un Eſpagnol & quatre Italiens. Le peuple Romain, malgré ſon goût pour la liberté, malgré ſon averſion pour ſes Maîtres, voulait un Pape qui réſidât à Rome, parce qu'il haïſſait beaucoup plus les Ultramontains que les Papes, & ſurtout parce que la préſence d'un Pontife attirait à Rome des richeſſes. Les Romains menacèrent les Cardinaux de les exterminer, s'ils leur donnaient un Pontife étranger. Les Elec-
1378. teurs épouvantés nommèrent pour Pape *Brigano* Evêque de Barri, Napolitain, qui prit le nom d'*Urbain*. C'était un homme impétueux & farouche, par cela même peu propre à une telle place. A peine fut il intrôniſé, qu'il déclara dans un

un Consistoire qu'il ferait justice des Rois de France & d'Angleterre, qui troublaient, disait-il, la Chrêtienté par leurs querelles. Ces Rois étaient *Charles le sage* & *Edouard III.* Le Cardinal *de la Grange*, non moins impétueux que le Pape, le menaçant de la main, lui dit *qu'il avait menti*; & ces trois paroles plongèrent l'Europe dans une discorde de quarante années. La plûpart des Cardinaux, les Italiens mêmes, choqués de l'humeur féroce d'un homme si peu fait pour gouverner, se retirèrent dans le Roïaume de Naples. Là ils déclarent que l'élection du Pape, faite avec violence, est nulle de plein droit. Ils procédent unanimément à l'élection d'un nouveau Pontife. Les Cardinaux Français eurent alors la satisfaction assez rare de tromper les Cardinaux Italiens. On promit la Tiare à chaque Italien en particulier, & ensuite on élut *Robert* fils d'*Amédée* Comte de Genéve, qui prit le nom de *Clément VII.* Alors l'Europe se partagea. L'Empereur *Charles IV.* l'Angleterre, la Flandre, la Hongrie, reconnurent *Urbain*, à qui Rome & l'Italie obéissaient. La France, l'Ecosse, la Savoïe, la Lorraine furent pour *Clément*. Tous les Ordres Religieux se divisérent, tous les Docteurs écrivirent, toutes les Universités donnèrent des decrets. Les deux Papes se traitaient mutuellement d'usurpateurs & d'*Ante-Christs*; ils s'excommuniaient réciproquement. Mais ce qui devint réellement funeste, on se battit avec la double fureur d'une guerre civile & d'une guerre de Religion. Des troupes Gasconnes & Bretonnes, levées par le neveu de *Clément*, marchent en Italie, surprennent Rome; ils y tuent dans leur première furie tout ce qu'ils rencontrent. Mais bientôt le peuple Romain, se ralliant contre eux, les extermine 1379.

dans ſes murs, & on y égorge tout ce qu'on trouve de Prêtres Français. Bientôt après, une armée du Pape *Clément*, levée dans le Roïaume de Naples, ſe préſente à quelques lieues de Rome devant les troupes d'*Urbain*.

Chacune des armées portait les clefs de *St. Pierre* ſur ſes drapeaux. Les Clémentins furent vaincus. Il ne s'agiſſait pas ſeulement de l'intérêt de ces deux Pontifes. *Urbain* vainqueur, qui deſtinait une partie du Roïaume de Naples à ſon neveu, en dépoſſéda la Reine *Jeanne* protectrice de *Clément*, laquelle régnait depuis longtems dans Naples avec des ſuccès divers, & une gloire ſouillée.

Nous avons vû cette Reine aſſaſſinée par ſon couſin *Charles de Durazzo*, avec qui *Urbain* voulait partager le Roïaume de Naples. Cet Uſurpateur devenu poſſeſſeur tranquille, n'eut garde de tenir ce qu'il avait promis à un Pape qui n'était pas aſſez puiſſant pour l'y contraindre.

Urbain plus ardent que politique, eut l'imprudence d'aller trouver ſon vaſſal ſans être le plus fort, & mal accompagné. L'ancien cérémonial obligeait le Roi de baiſer les pieds du Pape & de tenir la bride de ſon cheval. *Duras* ne fit qu'une de ces deux fonctions; il prit la bride, mais ce fut pour conduire lui-même le Pape en priſon. *Urbain* fut gardé quelque tems priſonnier à Naples, négociant continuellement avec ſon vaſſal, & traité tantôt avec reſpect, tantôt avec mépris. Le Pape s'enfuit de ſa priſon, & ſe retira dans la petite ville de Nocéra. Là il aſſembla bientôt les débris de ſa Cour. Ses Cardinaux & quelques Evêques, laſſés de ſon humeur farouche, & plus encore de ſes infortunes, prirent dans Nocéra des meſures pour le quiter, & pour

pour élire à Rome un Pape plus digne de l'être. *Urbain*, informé de leur deſſein, les fit tous apliquer en ſa préſence à la torture. Bientôt obligé de s'enfuir de Naples & de ſe retirer dans la ville de Génes, qui lui envoïa quelques galères, il traîna à ſa ſuite ces Cardinanx & ces Evêques eſtropiés & enchaînés. Un des Evêques, demi-mort de la queſtion qu'il avait ſoufferte, ne pouvant gagner le rivage aſſez tôt au gré du Pape, il le fit égorger ſur le chemin. Arrivé à Génes, il ſe délivra par divers ſuplices de cinq de ces Cardinaux priſonniers. Les *Caligulas* & les *Nérons* avaient fait des actions à peu près ſemblables, mais ils furent punis, & *Urbain* mourut paiſiblement à Rome. Sa créature & ſon perſécuteur, *Charles de Daras*, fut plus malheureux; car étant allé en Hongrie pour envahir la Couronne qui ne lui apartenait point, il y fut aſſaſſiné. 1389.

Après la mort d'*Urbain*, cette guerre civile paraiſſait devoir s'éteindre; mais les Romains étaient bien loin de reconnaître *Clément*. Le ſchiſme ſe perpétua des deux côtés. Les Cardinaux *Urbaniſtes* élurent *Perin Tomaſel*; & ce *Perin Tomaſel* étant mort, ils prirent le Cardinal *Méliorati*. Les *Clémentins* firent ſuccéder à *Clément*, mort en 1390. *Pierre Luna* Arragonois. Jamais Pape n'eut moins de pouvoir à Rome que *Méliorati:* & *Pierre Luna* ne fut bientôt dans Avignon qu'un fantôme. Les Romains, qui voulurent encore rétablir leur Gouvernement municipal, chaſſèrent *Méliorati*, après bien du ſang répandu, quoiqu'ils le reconnuſſent pour Pape; & les Français, qui avaient reconnu *Pierre Luna*, l'aſſiégèrent dans Avignon même, & l'y tinrent priſonnier.

Les

Les Etats-Généraux de France avaient pris dans ces tems funeſtes une réſolution ſi ſenſée, qu'il eſt ſurprenant que toutes les autres Nations ne l'imitaſſent pas. Ils ne reconnurent aucun Pape. Chaque Diocéſe ſe gouverna par ſon Evêque: on ne paya point d'annates, on ne reconnut ni réſerves ni exemptions; & Rome alors dut craindre que cette adminiſtration, qui dura quelques années, ne ſubſiſtât toûjours.

Luna, avant ſon élection, avait promis de ſe démettre pour le bien de la paix, & n'en voulait rien faire. Un Noble Vénitien, nommé *Corario*, qu'on élut à Rome, fit le même ſerment, qu'il ne garda pas mieux. Les Cardinaux de l'un & de l'autre parti, fatigués des querelles générales & particuliéres que la diſpute de la Tiare traînait après elle, convinrent enfin d'aſſembler à Piſe un Concile général. Vingt-quatre Cardinaux, vingt-ſix Archevêques, cent quatre-vingt-douze Evêques, deux cens quatre-vingt-neuf Abbés, les Députés de toutes les Univerſités, ceux des Chapitres de cent deux Métropoles, trois-cens Docteurs de Théologie, le Grand-Maître de Malthe, & les Ambaſſadeurs de tous les Rois,
1409. aſſiſtèrent à cette aſſemblée. On y créa un nouveau Pape, nommé *Pierre Philargi*, *Alexandre V.* Le fruit de ce grand Concile fut d'avoir trois Papes ou Antipapes au lieu de deux. L'Empereur *Robert* ne voulut point reconnaître ce Concile; & tout fut plus brouillé qu'auparavant.

On ne peut s'empêcher de plaindre le ſort de Rome. On lui donnait un Evêque & un Prince malgré elle: des troupes Françaiſes, ſous le commandement de *Tanegui du Chatel*, vinrent encore la ravager pour lui faire accepter ſon troiſiéme Pape. Le Vénitien *Corario* porta ſa Tiare à Gayette,

yette, ſous la protection du fils de *Charles de Duras* que nous nommons *Lancelot*, qui régnait alors à Naples; & *Pierre Luna* transféra ſon ſiége à Perpignan. Rome fut ſaccagée, mais ſans fruit, pour le troiſiéme Pape; il mourut en chemin; & la politique qui régnait alors, fut cauſe qu'on le crut empoiſonné.

Les Cardinaux du Concile de Piſe, qui l'avaient élu, s'étant rendus maîtres de Rome, mirent à ſa place *Balthazar Cozza* Napolitain. C'etait un homme de guerre: il avait été Corſaire, & s'était ſignalé dans les troubles que la querelle de *Charles de Durazzo* & de la Maiſon d'Anjou excitait encore; depuis Légat en Allemagne, il s'y était enrichi en vendant des indulgences. Il avait enſuite acheté aſſez cher le chapeau de Cardinal, & n'avait point acheté moins chérement ſa concubine *Cathérine*, qu'il avait enlevée à ſon mari. Dans les conjonctures où était Rome, il lui fallait peut-être un tel Pape. Elle avait plus beſoin d'un ſoldat que d'un Théologien. 1410

Depuis *Urbain V.* les Papes rivaux négociaient, excommuniaient, & bornaient leur politique à tirer quelque argent. Celui-ci fit la guerre. Il était reconnu de la France & de la plus grande partie de l'Europe ſous le nom de *Jean XXIII.* Le Pape de Perpignan n'était pas à craindre, celui de Gayette l'était, parce que le Roi de Naples le protégeait. *Jean XXIII.* aſſemble des troupes, publie une croiſade contre *Lancelot*, Roi de Naples, arme le Prince *Louis d'Anjou*, auquel il donne l'inveſtiture de Naples. On ſe bat auprès de Garillan. Le parti du Pape eſt victorieux; mais la reconnaiſſance n'étant pas une vertu de Souverain, & la raiſon d'Etat étant plus forte que tout le reſte, le Pape ôte l'inveſtiture à ſon

ſon bienfaiſteur & à ſon vengeur, *Louis d'Anjou*. Il reconnait *Lancelot* ſon ennemi pour Roi, à condition qu'on lui livrera le Vénitien *Corario*.

Lancelot, qui ne voulait pas que *Jean XXIII.* fût trop puiſſant, laiſſa échaper le Pape *Corario*. Ce Pontife errant ſe retira dans le château de Rimini chez *Malateſta*, l'un des petits Tyrans d'Italie. C'eſt-là que, ne ſubſiſtant que des aumônes de ce Seigneur, & n'étant reconnu que du Duc de Baviére, il excommuniait tous les Rois, & parlait en Maître de la Terre.

Jean XXIII. ſeul Pape de droit, puiſqu'il avait été créé, reconnu à Rome par les Cardinaux du Concile de Piſe, & qu'il avait ſuccédé au Pontife élu par le même Concile, était encore le ſeul Pape en effet. Mais comme il avait trahi ſon bienfaiſteur *Louis d'Anjou*, le Roi de Naples *Lancelot* dont il était le bienfaiſteur, le trahit de même.

Lancelot victorieux voulut régner à Rome. Il ſurprit cette malheureuſe ville. *Jean XXIII.* eut à peine le tems de ſe ſauver. Il fut heureux qu'il y eût alors en Italie des villes libres. Se mettre, comme *Corario*, entre les mains d'un des Tyrans, c'était ſe rendre eſclave. Il ſe jetta entre les bras des Florentins, qui combattirent à la fois contre *Lancelot* pour leur liberté & pour le Pape.

Lancelot allait prévaloir. Le Pape ſe voïait aſſiégé dans Bologne. Il eut recours alors à l'Empereur *Sigiſmond*, qui était deſcendu en Italie pour conclure un traité avec les Vénitiens. *Sigiſmond*, comme Empereur, devait s'agrandir ſur l'abaiſſement des Papes, & était l'ennemi naturel de *Lancelot* Tyran de l'Italie. *Jean XXIII.* propoſe à l'Empereur une Ligue & un Concile: la Ligue pour chaſſer l'ennemi commun, le Concile pour affer-

affermir ſon droit au Pontificat. Ce Concile était même devenu néceſſaire. Celui de Piſe l'avait indiqué au bout de trois ans. *Sigiſmond* & *Jean XXIII.* le convoquent dans la petite ville de Conſtance; mais *Lancelot* opoſait ſes armes victorieuſes à toutes ces négociations. Il n'y avait qu'un coup extraordinaire qui en pût délivrer le Pape & l'Empereur. *Lancelot* mourut à l'âge de trente ans dans des douleurs aigues & ſubites, & les poiſons étaient fort fréquens.

Jean XXIII. défait de ſon ennemi, n'avait plus alors que l'Empereur & le Concile à craindre. Il eût voulu éloigner ce Sénat de l'Europe, qui peut juger les Pontifes. La convocation était annoncée, l'Empereur la preſſait, & tous ceux qui avaient droit d'y aſſiſter, ſe hâtaient d'y venir pour jouir du titre d'Arbitres de la Chrêtienté.

CHAPITRE LX.

CONCILE DE CONSTANCE.

SUr le bord Occidental du lac de Conſtance, la ville de ce nom fut bâtie, dit-on, par *Conſtantin*. *Sigiſmond* la choiſit pour être le théatre où cette ſcène devait ſe paſſer. Jamais aſſemblée n'avait été plus nombreuſe que celle de Piſe Le Concile de Conſtance le fut davantage.

Outre la foule des Prélats & des Docteurs, il y eut cent vingt-huit Grands Vaſſaux de l'Empire. L'Empereur y fut preſque toujours préſent. Les Electeurs de Mayence, de Saxe, du Palatinat, de Brandenbourg, les Ducs de Baviére, d'Autriche & de Siléſie y aſſiſtèrent; vingt-ſept Am-

Digitized by Google

Ambaſſadeurs y repréſentèrent leurs Souverains ; chacun y diſputa de luxe & de magnificence ; on en peut juger par le nombre de cinquante orfevres qui vinrent s'y établir avec leurs ouvriers pendant la tenuë du Concile. On y compta cinq-cens joueurs d'inſtruments, qu'on apellait alors ménétriers, & ſept cens dix-huit courtiſanes, ſous la protection du Magiſtrat. Il fallut bâtir des cabanes de bois pour loger tous ces eſclaves du luxe & de l'incontinence, que les Seigneurs & non les Péres du Concile trainaient après eux. On ne rougiſſait point de cette coutume ; elle était autoriſée dans tous les Etats comme elle le fut autrefois chez preſque tous les peuples de l'antiquité. Au reſte l'Egliſe de France donnait à chaque Archevêque député au Concile dix francs par jour, (qui reviennent environ à cinquante de nos livres) huit à un Evêque, cinq à un Abbé, & trois à un Docteur.

Avant de voir ce qui ſe paſſa dans ces Etats de la Chrêtienté, je dois me rapeller en peu de mots quels étaient alors les principaux Princes de l'Europe, & en quels termes étaient leurs dominations.

Sigiſmond joignait le Roïaume de Hongrie à la dignité d'Empereur. Il avait été malheureux contre le fameux *Bajazet* Sultan des Turcs. La Hon-
1393. grie épuiſée & l'Allemagne diviſée, étaient menacées du joug Mahométan. Il avait encore eu plus à ſouffrir de ſes ſujets que des Turcs. Les Hongrois l'avaient mis en priſon, & avaient offert la
1143. Couronne à *Lancelot* Roi de Naples. Echapé de ſa priſon, il s'était rétabli en Hongrie, & enfin avait été choiſi pour Chef de l'Empire.

En France le malheureux *Charles VI.* tombé en frénéſie, avait le nom de Roi ; ſes parens, occupés

pés à déchirer la France, en étaient moins attentifs au Concile; mais ils avaient intérêt que l'Empereur ne parût pas le Maître de l'Europe.

Ferdinand régnait en Arragon, & s'intéressait pour son Pape *Pierre Luna*.

Jean II. Roi de Castille n'avait aucune influence dans les affaires de l'Europe; mais il suivait encor le parti de *Luna*, & la Navarre s'était rangée à son obédience.

Henri V. Roi d'Angleterre, occupé, comme nous le verrons, de la conquête de la France, souhaitait que le Pontificat déchiré & avili, ne pût jamais ni rançonner l'Angleterre, ni se mêler des droits des Couronnes.

Rome délivrée des troupes Françaises, maîtresse pourtant encore du Château St. Ange, & retournée sous l'obéissance de *Jean XXIII.* n'aimait point son Pape, & craignait l'Empereur.

Les villes d'Italie divisées ne mettaient presque point de poids dans la balance. Venise, qui aspirait à la domination de l'Italie, profitait de ses troubles & de ceux de l'Eglise.

Le Duc de Baviére, pour jouer un rôle, protégeait le Pape *Corario* réfugié à Rimini; & *Frédéric* Duc d'Autriche, ennemi secret de l'Empereur, ne songeait qu'à le traverser.

Sigismond se rendit Maître du Concile, en mettant des soldats autour de Constance pour la sureté des Péres. *Jean XXIII.* eût bien mieux fait de retourner à Rome, où il pouvait être le Maître, que de s'aller mettre entre les mains d'un Empereur qui pouvait le perdre. Il se ligua avec le Duc d'Autriche, l'Archevêque de Mayence & le Duc de Bourgogne; & ce fut ce qui le perdit. L'Empereur devint son ennemi. Tout Pape légitime qu'il était, on exigea de lui qu'il cédat la

1415. Tiare, auſſi-bien que *Luna* & *Corario*. Il le promit ſolemnellement, & s'en repentit le moment d'après. Il ſe trouvait priſonnier au milieu du Concile même auquel il préſidait. Il n'avait plus de reſſource que dans la fuite. L'Empereur le faiſait obſerver de près. Le Duc d'Autriche ne trouva pas de meilleur moyen pour favoriſer l'évaſion du Pape, que de donner au Concile le ſpectacle d'un tournoi. Le Pape au milieu du tumulte de la fête, s'enfuit, déguiſé en poſtillon. Le Duc d'Autriche part un moment après lui. Tous deux ſe retirent dans une partie de la Suiſſe qui apartenait encor à la Maiſon Autrichienne. Le Pape devait être protégé par le Duc de Bourgogne, puiſſant par ſes Etats & par l'autorité qu'il avait en France. Un nouveau ſchiſme allait recommencer. Les Chefs d'Ordre, attachés au Pape, ſe retiraient déjà de Conſtance; & le Concile, par le ſort des événemens, pouvait devenir une aſſemblée de rebelles. *Sigiſmond*, malheureux en tant d'occaſions, réuſſit en celle-ci. Il avait des troupes prêtes. Il ſe ſaiſit des terres du Duc d'Autriche en Alſace, dans le Tirol, en Suiſſe. Ce Prince, retourné au Concile, y demande à genoux ſa grace à l'Empereur. Il lui promet, en joignant les mains, de ne rien entreprendre jamais contre ſa volonté. Il lui remet tous ſes Etats, pour que l'Empereur en diſpoſe en cas d'infidélité. L'Empereur rendit enfin la main au Duc d'Autriche, & lui pardonna à condition qu'il lui livrerait la perſonne du Pape.

Le Pontife fugitif eſt ſaiſi dans Fribourg, & transféré dans un château voiſin. Cependant le Concile inſtruit ſon procès.

On l'accuſe d'avoir vendu les Bénéfices & des reliques, d'avoir empoiſonné le Pape ſon prédéceſ-

ceſſeur, d'avoir fait maſſacrer pluſieurs perſonnes; l'impiété la plus licentieuſe, la débauche la plus outrée, la ſodomie, le blaſphême, lui furent imputés; mais on ſuprima cinquante articles du procès verbal, trop injurieux au Pontificat. Enfin, en préſence de l'Empereur, on lut la ſentence de dépoſition. Cette ſentence porte que le Concile ſe réſerve le droit de punir le Pape pour ſes crimes ſuivant la juſtice ou la miſéricorde. 29. *Mai* 1415.

Jean XXIII. qui avait eu tant de courage quand il s'était battu autrefois ſur mer & ſur terre, n'eut que de la réſignation quand on lui vint lire ſon arrêt dans ſa priſon. L'Empereur le garda trois ans priſonnier dans Manheim, avec une rigueur qui attira plus de compaſſion ſur ce Pontife, que ſes crimes n'avaient ſoûlevé contre lui de haine.

On avait dépoſé le vrai Pape. On voulut avoir les renonciations de ceux qui prétendaient l'être. *Corario* envoïa la ſienne; mais le fier Eſpagnol *Luna* ne voulut jamais plier. Sa dépoſition dans le Concile n'était pas une affaire; mais c'en était une de choiſir un Pape. Les Cardinaux réclamaient le droit d'élection; & le Concile repréſentant la Chrêtienté voulait jouir de ce droit. Il fallait donner un Chef à l'Egliſe & un Souverain à Rome. Il était juſte que les Cardinaux, qui ſont le Conſeil du Prince de Rome, & les Péres du Concile qui avec eux repréſentent l'Egliſe, jouiſſent tous du droit de ſuffrage. Trente Députés du Concile joints aux Cardinaux, élurent d'une commune voix *Othon Colonne*, de cette même Maiſon de *Colonne* excommuniée par *Boniface VIII.* juſqu'à la cinquiéme génération. Ce Pape, qui changea ſon beau nom contre celui de 1427.

Martin, avait les qualités d'un Prince & les vertus d'un Evêque.

Jamais Pontife ne fut inauguré plus pompeuſement. Il marcha vers l'égliſe, monté ſur un cheval blanc, dont l'Empereur & l'Electeur Palatin à pied tenaient les rênes. Une foule de Princes & un Concile entier fermaient la marche. On le couronne de la triple Couronne, que les Papes portaient depuis environ deux ſiécles.

Les Péres du Concile ne s'étaient pas d'abord aſſemblés pour détrôner un Pontife; mais leur principal objet avait parû être de réformer toute l'Egliſe. C'était ſurtout le but du fameux *Gerſon*, & des autres Députés de l'Univerſité de Paris.

On avait crié pendant deux ans dans le Concile contre les annates, les exemptions, les réſerves, les impôts des Papes ſur le Clergé au profit de la Cour de Rome, contre tous les vices dont l'Egliſe était inondée. Quelle fut la réforme tant attendue? Le Pape *Martin* déclara 1°. qu'il ne fallait pas donner d'exemptions ſans connaiſſance de cauſe. 2°. Qu'on examinerait les Bénéfices réunis. 3°. Qu'on devait diſpoſer ſelon le Droit Public des revenus des égliſes vacantes. 4°. Il défendit inutilement la ſimonie. 5°. Il voulut que ceux qui auraient des Bénéfices, fuſſent tonſurés. 6°. Il défendit qu'on dît la Meſſe en habit ſéculier. Ce ſont là les loix qui furent promulguées par l'aſſemblée la plus ſolemnelle du monde.

Gerſon eut même beaucoup de peine à obtenir la condamnation de ces propoſitions, qu'il y a des cas où l'aſſaſſinat eſt une action vertueuſe, beauconp plus méritoire *dans un Chevalier que dans un Ecuïer, & beaucoup plus dans un Prince que dans un Chevalier.* Cette doctrine de l'aſſa-

l'assassinat avait été soutenue par un nommé *Jean Petit*, Docteur de l'Université de Paris, à l'occasion du meurtre du propre frére du Roi. Le Concile éluda longtems la requête de *Gerson*. Enfin il fallut condamner cette doctrine du meurtre; mais ce fut sans nommer le Cordelier *Jean Petit*.

Voilà l'idée que j'ai cru me devoir faire de tous les objets politiques qui occupèrent le Concile de Constance. Les buchers que le zèle de la Religion alluma, sont d'une autre espèce.

CHAPITRE LXI.

DE JEAN HUS ET DE JEROME DE PRAGUE.

TOut ce que nous avons vû dans ce tableau de l'Histoire Générale, montre dans quelle ignorance avaient croupi les Peuples de l'Occident. Les Nations soumises aux Romains étaient devenues barbares dans le déchirement de L'Empire, & les autres l'avaient toujours été. Lire & écrire était une science bien peu commune avant *Frédéric II.* & le fameux bénéfice de Clergie, par lequel un criminel condamné à mort obtenait la grace en cas qu'il sût lire, est la plus grande preuve de l'abrutissement de ces temps. Plus les hommes étaient grossiers, plus la science, & sur-tout la science de la Religion, avait donné sur eux au Clergé, & aux Religieux cette autorité naturelle

que la supériorité des lumiéres donne aux maîtres sur les disciples. De cette autorité naquit la puissance. Il n'y eut point d'Evêque en Allemagne & dans le Nord qui ne fût Souverain ; nul en Espagne, en France, en Angleterre, qui n'eût, ou ne disputât les droits régaliens. Presque tout Abbé devint Prince ; & les Papes, quoique persécutés, étaient les Rois de ces Souverains. Les vices attachés à l'opulence, les désastres qui suivent l'ambition, ramenèrent enfin la plûpart des Evêques & des Abbés à l'ignorance des Laïques. Les Universités de Bologne, de Paris, d'Oxford, fondées vers le treiziéme siécle, cultivèrent cette science qu'un Clergé trop riche abandonnait.

Les Docteurs de ces Universités, qui n'étaient que Docteurs, éclatèrent bientôt contre les scandales du reste du Clergé, & l'envie de se signaler les porta à exminer des mystères qui pour le bien de la paix devaient être toûjours derriére un voile.

Celui qui déchira le voile avec le plus d'emportement, fut *Jean Wiclef*, Docteur de l'Université d'Oxford. Il prêcha, il écrivit, tandis qu'*Urbain V.* & *Clément* désolaient l'Eglise par leur Schisme, & publiaient des croisades l'un contre l'autre. Il prétendit qu'on devait faire pour toûjours ce que la France avait fait un tems, ne reconnaître jamais de Pape. Cette idée fut embrassée par beaucoup de Seigneurs indignés dès longtems de voir l'Angleterre traitée comme une province de Rome ; elle fut combattue par tous ceux qui partageaient le fruit de cette soumission.

Wiclef fut moins protégé dans sa Théologie que dans sa politique. Il renouvella les anciens sentimens proscrits dans *Bérenger*. Il soutint qu'il ne faut rien croire d'impossible & de contradictoire, qu'un

qu'un accident ne peut ſubſiſter ſans ſujet, qu'en un mot le pain & le vin de l'Euchariſtie demeurent du pain & du vin. Il voulut détruire la Confeſſion, les Indulgences, la Hiérarchie Eccléſiaſtique. Ce que les Vaudois enſeignaient alors en ſecret, il l'enſeignait en public; & à peu de choſe près ſa doctrine était celle des Proteſtans, qui parurent plus d'un ſiécle après lui, & de plus d'une ſocieté établie longtems auparavant.

Sa doctrine fut réprimée par l'Univerſité d'Oxford, par les Evêques & le Clergé, mais non étouffée. Ses livres, quoique mal écrits & obſcurs, ſe répandirent par la ſeule curioſité qu'inſpiraient le ſujet de la querelle & la hardieſſe de l'auteur, de qui les mœurs irrépréhenſibles donnnaient du poids à ſes opinions. Ces ouvrages pénétrèrent en Bohême, païs n'aguères barbare, qui de l'ignorance la plus groſſiére commençait à paſſer à cette autre eſpèce d'ignorance qu'on appellait alors érudition.

L'Empereur *Charles IV.* Légiſlateur d'Allemagne & de la Bohême, avait fondé une Univerſité dans Prague, ſur le modéle de celle de Paris. Déja on y comptait, à ce qu'on dit, près de vingt-mille étudiants au commencement du quinziéme ſiécle. Les Allemands avaient trois voix dans les délibérations de l'Académie, & les Bohémiens une ſeule. *Jean Hus*, né en Bohéme, devenu Bachelier de cette Academie, & Confeſſeur de la Reine *Sophie de Baviére* femme de *Wenceslas*, obtint de cette Reine que ſes compatriotes au contraire euſſent trois voix, & les Allemans une ſeule. Les Allemans irrités ſe retirèrent; & ce furent autant d'ennemis irréconciliables que ſe fit *Jean Hus.* Il reçut dans ce temps-là quelques ou-

vrages de *Wiclef*; il en rejetta constamment la doctrine, mais il en adopta tout ce que la bile de cet Anglais avait répandu contre les scandales des Papes & des Evêques, contre celui des excommunications lancées avec tant de légéreté & de fureur; enfin contre toute puissance Ecclésiastique, dont *Wiclef* ni lui ne distinguèrent pas les droits & les usurpations. Par là il se fit de bien plus grands ennemis; mais aussi il se concilia beaucoup de protecteurs, & surtout la Reine qu'il dirigeait. On l'accusa devant le Pape *Jean XXIII.* & on le cita à comparaître vers l'an 1411. Il ne comparut point. On assembla cependant le Concile de Constance, qui devait juger les Papes & les opinions
1414. des hommes. Il y fut cité. L'Empereur lui-même écrivit à la Cour de Bohême qu'on le fît partir pour y rendre compte de sa doctrine.

Jean Hus, plein de confiance, alla au Concile, où ni lui ni le Pape n'auraient dû aller. Il y arriva, accompagné de quelques Gentilshommes Bohémiens & de plusieurs de ses disciples; & ce qui est très-essentiel, il ne s'y rendit que muni d'un sauf-conduit de l'Empereur, daté du 28. Octobre 1414. sauf-conduit le plus favorable & le plus ample qu'on puisse jamais donner, & par lequel l'Empereur le prenait dans sa sauvegarde pour son voïage, son séjour, & son retour. A peine fut-il arrivé qu'on l'empriſonna; & on instruisit son procès en même tems que celui du Pape. Il s'enfuit comme ce Pontife, & fut arrêté comme lui. L'un & l'autre furent gardés quelque tems dans la même prison.

Enfin il comparut plusieurs fois, chargé de
1415. chaînes. On l'interrogea sur quelques passages de ses écrits. Il faut l'avouer, il n'y a personne qu'on

qu'on ne puiſſe perdre en interprétant ſes paroles. Quel Docteur, quel Ecrivain eſt en ſureté de ſa vie, ſi on condamne au bucher quiconque dit „ qu'il n'y a qu'une Egliſe Catholique, qui „ renferme dans ſon ſein tous les prédeſtinés ; „ qu'un reprouvé n'eſt pas de cette Egliſe ; que „ les Seigneurs temporels doivent obliger les „ Prêtres à obſerver la loi ; qu'un mauvais Pape „ n'eſt pas le Vicaire de JESUS-CHRIST ?

Voilà quelles étaient les propoſitions de *Jean Hus*. Il les expliqua toutes d'une manière qui pouvait obtenir ſa grace ; mais on les entendait de la manière qu'il fallait pour le condamner. Un Pére du Concile lui dit : „ Si vous ne croïez pas „ l'univerſel *à parte rei*, vous ne croïez pas la „ préſence réelle. „ Quel raiſonnement, & de quoi dépendait alors la vie des hommes !

Jean Hus n'adoptait aucune de ces propoſitions de *Wiclef*, qui ſéparent aujourdhui les Proteſtans de l'Egliſe Romaine. Cependant il fut condamné à expirer dans les flammes. En cherchant la cauſe d'une telle exécution, je n'ai jamais pû en trouver d'autre que cet eſprit d'opiniâtreté qu'on puiſe dans les écoles. Les Péres du Concile voulaient abſolument que *Jean Hus* ſe retractât ; & *Jean Hus*, perſuadé qu'il avait raiſon, ne voulait point avouer qu'il s'était trompé. L'Empereur touché de compaſſion, lui dit : „ Que vous coû- „ te-t-il d'abjurer des erreurs qui vous ſont fauſ- „ ſement attribuées ? Je ſuis prêt d'abjurer à l'in- „ ſtant toutes ſortes d'erreurs : s'enſuit-il que je les aïe tenues. „ *Jean Hus* fut infléxible. Il fit voir la différence entre abjurer des erreurs en général, & ſe retracter d'une erreur. Il aima

mieux être brulé, que de convenir qu'il avait eu tort.

Le Concile fut auſſi inflexible que lui; mais l'opiniâtreté de courir à la mort avait quelque choſe d'héroïque, celle de l'y condamner était bien cruelle. L'Empereur, malgré la foi du ſauf-conduit, ordonna à l'Electeur Palatin de le faire traîner au ſuplice. Il fut brulé vif en préſence de l'Electeur même, & loua DIEU juſqu'à ce que la flamme étouffa ſa voix.

Quelques mois après, le Concile exerça encore la même ſévérité contre *Hieronime*, diſciple & ami de *Jean Hus*, que nous appellons *Jérôme de Prague*. C'était un homme bien ſupérieur à *Jean Hus* en eſprit & en éloquence. Il avait d'abord ſpuſcrit à la condamnation de la doctrine de ſon Maître; mais aïant apris avec quelle grandeur d'ame *Jean Hus* était mort, il eut honte de vivre. Il ſe retracta publiquement, & fut envoïé au bucher. *Poggio Florentin*, Sécretaire de *Jean XXIII.* & l'un des premiers reſtaurateurs des lettres, préſent à ſes interrogatoires & à ſon ſuplice, dit qu'il n'avait jamais rien entendu qui aprochât autant de l'éloquence des Grecs & des Romains, que les diſcours de *Jérôme* à ſes Juges. „ Il parla, dit-il, comme *Socrate*, & marcha au bucher avec autant d'allégreſſe que *Socrate* avait „ bû la coupe de cigué. „

Puiſque le *Poggio* a fait cette comparaiſon, qu'il me ſoit permis d'ajouter, que *Socrate* fut en effet condamné comme *Jean Hus*, & *Jerome de Prague*, pour s'être attiré l'inimitié des Sophiſtes & des Prêtres de ſon tems; mais quelle différence entre les mœurs d'Athènes, & celles du Concile de Conſtance; entre la coupe d'un poiſon

ſon doux, qui loin de tout apareil horrible & infame, laiſſait expirer tranquilement un citoïen au milieu de ſes amis, & le ſuplice épouvantable du feu, dans lequel des Prêtres, Miniſtres de clémence & de paix, jettaient d'autres Prêtres, trop opiniatres ſans doute, mais d'une vie pure & d'un courage admirable.

Puis-je encore obſerver que dans ce Concile un homme accuſé de tous les crimes, ne perdit que des honneurs; & que deux hommes accuſés d'avoir fait de faux argumens, furent livrés aux flammes?

Tel fut ce fameux Concile de Conſtance, qui dura depuis le 1. Novembre 1413. juſqu'au 20. Mai 1418.

Ni l'Empereur, ni les Péres du Concile n'avaient prévu les ſuites du ſuplice de *Jean Hus* & d'*Hieronime*. Il ſortit de leurs cendres une guerre civile. Les Bohémiens crurent leur nation outragée. Ils imputérent la mort de leurs compatriotes à la vengeance des Allemands rétirés de l'Univerſité de Prague. Ils reprochèrent à l'Empereur la violation du droit des gens. Enfin, peu de tems après, quand *Sigismond* voulut ſuccéder en Boheme à *Wenceſlas* ſon frére, il trouva que tout Empereur, tout Roi de Hongrie qu'il était, le bucher de deux citoïens lui fermait le chemin du Trône de Prague. Les vengeurs de *Jean Hus* étaient au nombre de quarante mille. C'étaient des animaux ſauvages que la ſévérité du Concile avait effarouchés & déchaînés. 1419.

Les Prêtres qu'ils recontraient, païaient de leur ſang la cruauté des Péres de Conſtance. *Jean*, ſurnommé *Ziska*, qui veut dire *borgne*, Chef barbare de ces barbares, battit *Sigismond* plus d'une fois.

fois. Ce *Jean Ziska*, aïant perdu dans une bataille l'œil qui lui reſtait, marchait encore à la tête de ſes troupes, donnait ſes conſeils aux Généraux, & aſſiſtait aux victoires. Il ordonna qu'après ſa mort on fît un tambour de ſa peau. On lui obéit. Ce reſte de lui même fut encore longtems fatal à *Sigiſmond*, qui put à peine en ſeize années réduire la Bohême, avec les forces de l'Allemagne & la terreur des croiſades. Ce fut pour avoir violé ſon ſauf-conduit qu'il eſſuïa ces ſeize années de déſolation.

CHAPITRE LXII.

DE L'ETAT DE L'EUROPE, VERS LE TEMPS DU CONCILE DE CONSTANCE.

DE L'ITALIE.

EN réflechiſſant ſur ce Concile même, tenu ſous les yeux d'un Empereur, de tant de Princes & de tant d'Ambaſſadeurs, ſur la dépoſition du Souverain Pontife, ſur celle de *Wenceslas*, on voit que l'Europe Catholique était en effet une immenſe République dont les Chefs étaient le Pape & l'Empereur, & dont les membres déſunis ſont des Roïaumes, des Provinces, des villes libres ſous vingt Gouvernemens différens. Il n'y avait aucune affaire dans laquelle l'Empereur & le Pape n'entraſſent. Toutes les par-

Digitized by Google

parties de la Chrêtienté ſe correſpondaient même au milieu des diſcordes. L'Europe était en grand ce qu'avait été la Gréce, à la politeſſe près.

Rome & Rhodes étaient deux villes communes à tous les Chrêtiens du rite Latin, & ils avaient un commun ennemi dans le Sultan des Turcs. Les deux Chefs du monde Catholique, l'Empereur & le Pape, n'avaient préciſement qu'une grandeur d'opinion; nulle puiſſance réelle. Si *Sigiſmond* n'avait pas eu la Bohême & la Hongrie dont il tirait encor très-peu de choſe, le titre d'Empereur n'eût été pour lui qu'onéreux. Les Domaines de l'Empire étaient tous aliénés. Les Princes & les villes d'Allemagne ne païaient point de redevance. Le Corps Germanique était auſſi libre, mais non ſi bien réglé qu'il l'a été par la paix de Weſtphalie. Le tître de Roi d'Italie était auſſi vain que celui de Roi d'Allemagne. L'Empereur ne poſſédait pas une ville au delà des Alpes.

C'eſt toujours le même problême à réſoudre, comment l'Italie n'a pas affermi ſa liberté, & n'a pas fermé pour jamais l'entrée aux étrangers. Elle y travailla toujours, & dut ſe flatter alors d'y parvenir. Elle était floriſſante. La Maiſon de Savoie s'agrandiſſait ſans être encor puiſſante. Les Souverains de ce païs, feudataires de l'Empire, étaient des Comtes. *Sigiſmond* qui donnait au moins des tîtres, les fit Ducs en 1416. Aujourdhui ils ſont Rois indépendans malgré le tître de feudataires. Les *Viſcontis* poſſédaient tout le Milanais; & ce païs devint depuis encor plus conſidérable ſous les *Sforzes*.

Les Florentins induſtrieux étaient recommandables par la liberté, le génie, & le commerce. On ne voit que de petits Etats juſqu'aux frontié-

res

res du Roïaume de Naples, qui tous aſpirent à la liberté. Ce ſyſtême de l'Italie dure depuis la mort de *Frédéric II.* juſqu'aux temps des Papes *Alexandre VI.* & *Jules II.* ce qui fait un période d'environ trois-cens années. Mais ces trois-cens années ſe ſont paſſées en factions, en jalouſies, en petites entrepriſes d'une ville ſur une autre, & de Tyrans qui s'emparaient de ces villes. C'eſt l'image de l'ancienne Gréce. On cultivait les Arts, & on conſpirait: mais on ne ſavait pas combattre comme aux Thermopiles & à Maraton.

Voiez dans *Machiavel* l'hiſtoire de *Caſtracani* Tyran de Lucques & de Piſtoie du temps de l'Empereur *Louis de Baviére.* De pareils deſſeins heureux ou malheureux ſont l'hiſtoire de toute l'Italie. Une famille de citoïens de Vérone nommée *Scala*, que nous appellons *l'Eſcale*, s'empara du Gouvernement ſur la fin du treiziéme ſiécle, & y régna cent années. Cette famille ſoumit vers l'an 1330. Padoue, Vicence, Trevize, Parme, Breſcia & d'autres territoires. Mais au quinziéme ſiécle il ne reſta pas la plus légére trace de cette puiſſance. Les *Viſcontis*, les *Sforzes* Ducs de Milan, ont paſſé plus tard & ſans retour. De tous les Seigneurs qui partageaient la Romagne, l'Ombrie, l'Emilie, il ne reſte aujourdhui que deux ou trois familles devenues ſujettes du Pape.

Si vous recherchez les annales des villes d'Italie, vous n'en trouverez pas une dans laquelle il n'y ait eu des conſpirations conduites avec autant d'art que celle de *Catilina.* On ne pouvait dans de ſi petits Etats ni s'élever, ni ſe défendre avec des armées. Les aſſaſſinats, les empoiſonnements y ſupléèrent ſouvent. Une émeu-

émeute du peuple faisait un Prince : une autre émeute le faisait tomber. C'est ainsi que Mantouë, par exemple, passa de Tyrans en Tyrans jusqu'à la maison de *Gonzague*, qui s'y établit en 1328.

Venise seule a toujours conservé sa liberté, qu'elle doit à la mer qui l'environne, & à la prudence de son Gouvernement. Génes sa rivale lui fit la guerre, & triompha d'elle sur la fin du quatorziéme siécle ; mais Génes ensuite déclina de jour en jour, & Venise s'éleva toujours jusqu'au temps de *Louis XII.* & de l'Empereur *Maximilien*, où nous la verrons intimider l'Italie, & donner de la jalousie à toutes les Puissances qui conspirent pour la détruire. De tous les Gouvernements de l'Europe, celui de Venise était le seul réglé, stable, & uniforme : il n'avait qu'un vice radical, qui n'en était pas un aux yeux du Sénat; c'est qu'il manquait un contrepoids à la puissance Patricienne, & un encouragement aux Plebeïens. Le mérite ne put jamais dans Venise élever un simple citoïen, comme dans l'ancienne Rome. La beauté du Gouvernement d'Angleterre depuis que la Chambre des Communes a part à la législation, consiste dans ce contrepoids, & dans ce chemin toujours ouvert aux honneurs pour quiconque en est digne.

Pise qui n'est aujourdhui qu'une ville dépeuplée dépendante de la Toscane, était aux treiziéme & quatorziéme siécles une République célèbre, & mettait en mer des flottes aussi considérables que Génes.

Parme & Plaisance apartenaient aux *Viscontis*. Les Papes reconciliés avec eux, leur en donnèrent l'investiture, parce que les *Viscontis* ne voulu-

lurent par alors la demander aux Empereurs, dont la puiſſance s'anéantiſſait en Italie. La Maiſon d'*Eſte*, qui avait produit cette fameuſe Comteſſe *Mathilde* bienfaitrice du St. Siége, poſſédait Ferrare & Modéne. Elle tenait Ferrare de l'Empereur *Othon I.*, & cependant le St. Siége prétendait des droits ſur Ferrare, & en donnait quelquefois l'inveſtiture, ainſi que de pluſieurs Etats de la Romagne, ſource intariſſable de confuſion & de trouble.

Il arriva que pendant la tranſmigration du St. Siége des bords du Tibre à ceux du Rhône, il y eut deux Puiſſances imaginaires en Italie, les Empereurs & les Papes, dont toutes les autres recevaient des Diplomes pour conſtater leurs droits, ou leurs uſurpations; & quand la Chaire Pontificale fut rétablie dans Rome, elle y fut ſans pouvoir réel, & les Empereurs furent oubliés juſqu'a *Maximilien*. Nul étranger ne poſſédait alors de terrain en Italie. On ne pouvait plus appeller étrangères la Maiſon d'Anjou établie à Naples en 1266. & celle d'Arragon Souveraine de Sicile depuis 1287. Ainſi l'Italie riche, remplie de villes floriſſantes, féconde en Hommes de génie, pouvait ſe mettre en état de ne recevoir jamais la loi d'aucune nation. Elle avait même un avantage ſur l'Allemagne, c'eſt qu'aucun Evêque, excepté le Pape, ne s'était fait Souverain, & que tous ces différents Etats gouvernés par des ſéculiers en devaient être plus propres à la guerre.

Si les diviſions dont naît quelquefois la liberté publique, troublaient l'Italie, elles n'éclataient pas moins en Allemagne, où les Seigneurs ont tous des prétentions à la charge les uns des au-

Digitized by Google

autres. Mais comme on l'a remarqué, l'Italie ne fit jamais un corps, & l'Allemagne en fit un. Le flegme Germanique a conſervé juſqu'ici la conſtitution de l'Etat ſaine & entiére. L'Italie moins grande que l'Allemagne n'a jamais pû ſeulement ſe former une conſtitution : & à force d'eſprit & de fineſſe elle s'eſt trouvée partagée en pluſieurs Etats affaiblis, ſubjugués par des Nations étrangères.

Naples & Sicile, qui avaient formé une Puiſſance formidable ſous les Conquérants Normans, n'étaient plus, depuis les Vêpres Siciliennes, que deux Etats jaloux l'un de l'autre, qui ſe nuiſaient mutuellement. Les faibleſſes de *Jeanne I^e.* ruinèrent Naples & la Provence dont elle était Souveraine. Les faibleſſes plus honteuſes encore de *Jeanne IIe.* achevèrent la ruine. Cette Reine, la dernière de la race que le frére de *St. Louis* avait tranſplantée en Italie, fut ſans aucun crédit ainſi que ſon Roïaume, tout le temps qu'elle régna. Elle était ſœur de ce *Lancelot* qui avait fait trembler Rome dans le temps de l'anarchie qui précéda le Concile de Conſtance : mais *Jeanne IIe.* fut bien loin d'être redoutable. Des intrigues d'amour & de Cour firent la honte & le malheur de ſes Etats. *Jacques de Bourbon* ſon ſecond mari eſſuïa ſes infidélités, & quand il voulut s'en plaindre, on le mit en priſon. Il fut trop heureux de s'échaper, & d'aller cacher ſa douleur, & ce qu'on appellait ſa honte, dans un couvent de Cordeliers à Beſançon.

Cette *Jeanne II.* ou *Jeannette*, fut, ſans le prévoir, la cauſe de deux grands événements. Le premier fut l'élévation des *Sforzes* au Duché

de Milan. Le ſecond, la guerre portée par *Charles VIII.* & par *Louis XII.* en Italie. L'élévation des *Sforzes* eſt un des ces jeux de la fortune, qui font voir que la terre n'apartient qu'à ceux qui peuvent s'en emparer. Un païſan nommé *Jacomuzio*, qui ſe fit ſoldat, & qui changea ſon nom en celui de *Sforza*, devint le favori de la Reine, Connétable de Naples, Gonfalonier de l'Egliſe; & acquit aſſez de richeſſes pour laiſſer à un de ſes bâtards de quoi conquérir le Duché de Milan.

Le ſecond événement ſi funeſte à l'Italie & à la France, fut cauſé par des adoptions. On a déja vû *Jeanne I^e.* adopter *Louis I.* de la ſeconde branche d'Anjou, frére du Roi de France *Charles V.* Ces adoptions étaient un reſte des anciennes Loix Romaines. Elles donnaient le droit de ſuccéder, & le Prince adopté tenait lieu de fils; mais le conſentement des Barons y était néceſſaire. *Jeanne IIe.* adopta d'abord *Alphonſe V.* d'Arragon, ſurnommé par les Eſpagnols, *le ſage* & *le magnanime.* Ce ſage & magnanime Prince ne fut pas plutôt reconnu l'héritier de *Jeanne* qu'il la dépouilla de toute autorité, la mit en priſon, & voulut lui ôter la vie. *François Sforze*, le fils de cet illuſtre villagois *Jacomuzio*, ſignala ſes premiéres armes, & mérita la grandeur où il monta depuis, en délivrant la bienfaitrice de ſon pére. La Reine alors adopta un *Louis* d'Anjou, petit-fils de celui qui avait été ſi vainement adopté par *Jeanne I^e.* Ce Prince étant mort, elle inſtitua pour ſon héretier en 1435. *René d'Anjou* frére du décédé. Cette double adoption fut longtemps un double flambeau de diſcorde entre la France

ce & l'Eſpagne. Ce *René d'Anjou*, apellé pour régner dans Naples par une mére adoptive, & en Lorraine par ſa femme, fut également malheureux en Lorraine & à Naples. On l'intitule *Roi de Naples, de Sicile, de Jeruſalem, d'Arragon, de Valence, de Majorque, Duc de Lorraine & de Bar.* Il ne fut rien de tout cela. C'eſt une ſource de la confuſion dans nos hiſtoires modernes, qui les rend ſouvent deſagréables, & peut être ridicules, que cette multiplicité de titres inutiles, fondés ſur des prétentions qui n'ont point eu d'effet. L'hiſtoire de l'Europe eſt devenue un immenſe procès verbal de Contrats de mariage, de Généalogies, & de titres diſputés, qui répandent partout autant d'obſcurité que de ſéchereſſe, & qui étouffent les grands événements, la connoiſſance des Loix, & celle des mœurs, objets plus dignes de l'attention.

CHAPITRE LXIII.

DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE,

Du tems de Philippe de Valois & d'Edouard III.

L'Angleterre reprit sa force sous *Edouard I.* vers la fin du treiziéme siécle. *Edouard I.* successeur de *Henri III.* son pére, fut obligé à la vérité de renoncer à la Normandie, à l'Anjou, à la Touraine, patrimoines de ses ancêtres; mais il conserva la Guyenne; il s'empara du païs de Galles, il sut contenir l'humeur des Anglais & les animer. Il fit fleurir leur commerce, autant 1283. qu'on le pouvait alors. La Maison d'Ecosse étant éteinte en 1291 il eut la gloire d'être choisi pour arbitre entre les prétendans. Il obligea d'abord le Parlement d'Ecosse à reconnaître que la Couronne de ce païs relevait de celle d'Angleterre; ensuite il nomma pour Roi *Bayol*, qu'il fit son vassal. *Edouard* prit enfin pour lui ce Roïaume d'Ecosse, & le conquit après plusieurs batailles; mais il ne put le garder. Ce fut alors que commença cette antipathie entre les Anglais & les Ecossais, qui aujourdhui, malgré la réunion des deux peuples, n'est pas encore tout-à-fait éteinte.

Sous ce Prince on commençait à s'apercevoir que les Anglais ne seraient pas longtems tributai-

taires de Rome ; on se servait de prétextes pour mal payer, & on éludait une autorité qu'on n'osait attaquer de front.

Le Parlement d'Angleterre prit vers l'an 1300. une nouvelle forme, telle qu'elle est à peu près de nos jours. Le titre de Barons & de Pairs ne fut affecté qu'à ceux qui entraient dans la Chambre haute. La Chambre des Communes commença à régler les subsides. *Edouard I.* donna du poids à la Chambre des Communes pour pouvoir balancer le pouvoir des Barons. Ce Prince, assez ferme & assez habile pour les ménager & ne les point craindre, forma cette espèce de Gouvernement qui rassemble tous les avantages de la Roïauté, de l'Aristocratie & de la Démocratie ; mais qui a aussi les inconvéniens de toutes les trois, & qui ne peut subsister que sous un Roi sage. Son fils ne le fut pas, & l'Angleterre fut déchirée.

Edouard I. mourut lorsqu'il allait conquérir l'Ecosse, trois fois subjuguée & trois fois soulévée. Son fils, âgé de 23. ans, à la tête d'une nombreuse armée, abandonna les projets du pére, pour se livrer à des plaisirs qui paraissent plus indignes dun Roi en Angleterre qu'ailleurs. Ses Favoris irritèrent la Nation, & surtout la femme du Roi, fille de *Philippe le Bel*, femme galante & imperieuse, jalouse de son mari qu'elle trahissait. Ce ne fut plus dans l'administration pupublique que fureur, confusion & faiblesse. Une partie du Parlement fait trancher la tête à un Favori du Monarque, nommé *Gaveston*. Les Ecos- 1312.
sais profitent de ces troubles. Ils battent les Anglais ; & *Robert Bruss*, devenu Roi d'Ecosse, la rétablit par la faiblesse de l'Angleterre.

On ne peut ſe conduire avec plus d'imprudence, & par conſéquent avec plus de malheur
1316. qu'*Edouard II.* Il ſoufre que ſa femme *Iſabelle*, irritée contre lui, paſſe en France avec ſon fils, qui fut depuis l'heureux & célèbre *Edouard III.*

Charles le Bel, frére d'*Iſabelle*, régnait en France. Il ſuivait cette politique de tous les Rois, de ſemer la diſcorde chez ſes voiſins; il encouragea ſa ſœur *Iſabelle* à lever l'étendart contre ſon mari.

Ainſi donc, ſous prétexte qu'un jeune Favori nommé *Spenſer* gouvernait indignement le Roi d'Angleterre, ſa femme ſe prépare à faire la guerre. Elle marie ſon fils à la fille du Comte de Hainaut & de Hollande. Elle engage ce Comte à lui donner des troupes. Elle repaſſe enfin en Angleterre, & ſe joint à main armée aux ennemis de ſon époux. Son amant *Mortimer* était avec elle à la tête de ſes troupes, tandis que le Roi fuïait avec ſon Favori *Spenſer.*

La Reine fait pendre à Briſtol le pére du Fa-
1326. vori, âgé de quatre-vingt-dix ans. Elle punit enſuite du même ſuplice dans Herford le Favori lui-même, tombé dans ſes mains. On lui arrache ſur la potence les parties dont on prétendait qu'il avait fait un uſage coupable avec le Monarque.

Enfin le Roi, abandonné, fugitif dans ſon Roïaume, eſt pris, conduit à Londres, inſulté par le peuple, enfermé dans la Tour, jugé par le Parlement, & dépoſé par un jugement ſolemnel. On donne la Couronne à ſon fils, âgé de quatorze ans, & la Regence à la mére alliſtée d'un Conſeil. Une penſion d'environ ſoixante mille livres de notre monnoie fut aſſignée au Roi pour vivre.

Edouard II. ſurvécut à peine une année à ſa diſgra-

disgrace. On ne trouva sur son corps aucune mar- 1327.
que de mort violente. On dit qu'on lui avait enfoncé un fer brulant dans les entrailles à travers un tuyau de corne.

Le fils punit bientôt la mére. *Edouard III.* mineur encore, mais impatient & capable de régner, saisit un jour aux yeux de sa mére son amant *Mortimer*, Comte de la Marche. Le Par- 1331.
lement juge ce Favori sans l'entendre, comme les *Spensers* l'avaient été. Il périt par le suplice de la potence, non pour avoir deshonoré le lit de son Roi, l'avoir détrôné & l'avoir fait assassiner, mais pour les concussions, les malversations dont sont toûjours accusés ceux qui gouvernent. La Reine, enfermée dans le château de Risin avec cinq cens livres sterling de pension, différemment malheureuse, pleura dans la solitude ses infortunes plus que ses fautes.

Edouard III. Maître, & bientôt Maître absolu, 1332.
commence par conquérir l'Ecosse; mais alors une nouvelle scène s'ouvrait en France. L'Europe en suspens ne savait si *Edouard* aurait ce Roïaume par les droits du sang ou par ceux des armes.

La France, qui ne comprenait ni la Provence, ni le Dauphiné, ni la Franche-Comté, était pourtant un Roïaume puissant; mais son Roi ne l'était pas encore. De grands Etats, tels que la Bourgogne, l'Artois, la Flandre, la Bretagne, la Guyenne, relevant de la Couronne, faisaient toûjours l'inquiétude du Prince beaucoup plus que sa grandeur.

Les Domaines de *Philippe le Bel*, avec les impôts sur ses sujets immédiats, avaient monté à quatre-vingt mille marcs. Quand *Philippe le Bel* fit la guerre aux Flamands en 1302. & que presque tous les vassaux de la France contribuèrent à

cette guerre ; on fit payer le cinquiéme des revenus à tous les séculiers que leur état dispensait de faire la campagne. Les peuples étaient malheureux, & la Famille Roïale l'était davantage. Rien n'est plus connu, que l'oprobre dont les trois enfans de *Philippe le Bel* se couvrirent à la fois, en accusant leurs femmes d'adultère en plein Parlement. Toutes trois furent condamnées à être enfermées. *Louis Hutin* l'aîné fit périr la sienne, *Marguerite de Bourgogne*, par le cordeau. Les amans de ces Princesses furent condamnés à un nouveau genre de suplice ; on les écorcha vifs.

1316. Après la mort de *Louis Hutin*, qui avait joint la Navarre à la France comme son pére, la question de la Loi Salique émut tous les esprits. Ce Roi ne laissait qu'une fille. On n'avait encore jamais examiné en France si les filles devaient hériter la Couronne ? Les Loix ne s'étaient jamais faites que selon le besoin présent. Les anciennes Loix Saliques étaient ignorées : l'usage en tenait lieu, & cet usage variait toûjours en France. Le Parlement sous *Philippe le Bel* avait adjugé l'Artois à une fille au préjudice du plus prochain mâle. La succession de la Champagne avait tantôt été donnée aux filles, & tantôt elle leur avait été ravie. *Philippe le Bel* n'eut la Champagne que par sa femme qui en avait exclu les Princes. On voit par là que le droit changeait comme la fortune, & qu'il s'en fallait beaucoup que ce fût une loi fondamentale de l'Etat d'exclure une fille du Trône de son pére. Dire, comme tant d'Auteurs, *que la Couronne de France est si noble qu'elle ne peut admettre de femmes*, c'est me semble, une puérilité. Dire avec *Mézéray*, *que l'imbécilité du sexe ne permet pas aux fem-*

femmes de régner, c'eſt être doublement injuſte. D'ailleurs l'article de cette ancienne loi, qui ôte toute hérédité aux filles en terre Salique, ſemble ne la leur ravir que parce que tout Seigneur Salien était obligé de ſe trouver en armes aux aſſemblées de la Nation. Or une Reine n'eſt point obligée de porter les armes, la nation les porte pour elle. Ainſi on peut dire que la Loi Salique, d'ailleurs ſi peu connue, regardait les autres fiefs & non la Couronne. C'était ſi peu une loi pour les Rois, qu'elle a été redigée ſous le titre *de allodiis: des alleuds.* Si c'eſt une loi des anciens Saliens, elle a donc été faite avant qu'il y eût des Rois de France. Elle ne regardait donc point ces Rois.

De plus il eſt indubitable que pluſieurs fiefs n'étaient point ſoumis à cette loi: à plus forte raiſon pouvait-on alléguer que la Couronne n'y devait pas être aſſujettie. Ces raiſons furent quelque tems ſoutenues par le Duc de Bourgogne, oncle de la Princeſſe fille de *Hutin*, & par pluſieurs Princeſſes du ſang. *Louis Hutin* avait deux fréres, qui en peu de tems lui ſuccédèrent, comme on ſait, l'un après l'autre: l'aîné *Philippe le long*, & *Charles le Bel* le cadet. *Charles* alors, ne croïant pas qu'il touchait à la Couronne, combattit la Loi Salique, par jalouſie contre ſon frére.

Philippe le Long ne manqua pas de faire déclarer dans une aſſemblée de quelques Barons, de Prélats & de bourgeois de Paris, que les filles devaient être exclues de la Couronne de France. Mais ſi le parti opoſé avait prévalu, on eût bientôt fait une loi fondamentale toute contraire.

Philippe le Long, qui n'eſt guères connu que

pour avoir interdit l'entrée du Parlement aux Evêques, étant mort après un régne fort court, ne laiſſa encore que des filles. La Loi Salique fut confirmée alors une ſeconde fois. *Charles le Bel*, qui s'y était opoſé, prit inconteſtablement la Couronne, & exclut les filles de ſon frére.

Charles le Bel en mourant laiſſa encore le même procès à décider. Sa femme était groſſe. Il fallait un Régent au Roïaume. *Edouard III.* prétendit la Régence en qualité de petit-fils de *Philippe le Bel* par ſa mére, & *Philippe de Valois* s'en ſaiſit en qualité du premier Prince du ſang. Cette Régence lui fut ſolemnellement déférée, & la Reine Douairiére aïant accouché d'une fille, il prit la Couronne du conſentement de la Nation. La Loi Salique, qui exclut les filles du Trône, était donc dans les cœurs; elle était fondamentale par une ancienne convention univerſelle. Il n'y en a point d'autre. Les hommes les font & les aboliſſent. Qui peut douter que ſi jamais il ne reſtait du Sang de la Maiſon de France qu'une Princeſſe digne de régner, la Nation ne pût & ne dût lui décerner la Couronne?

Les Peuples donnèrent alors à *Philippe de Valois* le nom de *fortuné*. Il put y joindre quelque tems celui de *victorieux* & de *juſte*; car le Comte de Flandres ſon vaſſal aïant maltraité ſes ſujets, & les ſujets s'étant ſoulevés, il marcha au ſecours de ce Prince; & aïant tout pacifié, il dit au Comte de Flandres: „ Ne vous attirez plus tant „ de révoltes par une mauvaiſe conduite. „

On pouvait le nommer *fortuné* encore, lorſqu'il reçut dans Amiens l'hommage ſolemnel que lui vint rendre *Edouard III.* Mais bientôt cet hommage fut ſuivi de la guerre. *Edouard* diſputa

la

la Couronne à celui dont il s'était déclaré le vaſſal.

Un braſſeur de biére de la ville de Gand fut le grand moteur de cette guerre fameuſe, & celui qui détermina *Edouard* à prendre le titre de Roi de France. Ce braſſeur, nommé *Jaques d'Artevelt*, était un de ces citoïens que les Souverains doivent perdre ou ménager. Le prodigieux crédit qu'il avait, le rendit néceſſaire à *Edouard*; mais il ne voulut emploïer ce crédit en faveur du Roi Anglais, qu'à condition qu'*Edouard* prendrait le titre de Roi de France; afin de rendre les deux Rois irréconciliables. Le Roi d'Angleterre & le braſſeur ſignèrent le Traité à Gand, longtems après avoir commencé les hoſtilités contre la France.

Je m'épargne ici les détails des guerres, qui ſe reſſemblent preſque toutes; mais inſiſtant toujours ſur ce qui caractériſe les mœurs du temps, j'obſerverai qu'*Edouard* défia *Philippe de Valois*, à un combat ſingulier. Le Roi de France le refuſa, diſant qu'un Souverain ne s'abaiſſait pas à ſe battre contre ſon vaſſal.

Cependant un nouvel événement ſemblait renverſer encore la Loi Salique. La Bretagne, fief de France, venait d'être adjugée par la Cour des Pairs à *Charles de Blois*, qui avait épouſé la fille du dernier Duc; & le Comte de *Montfort*, oncle de ce Duc, avait été deshérité. Les Loix & les intérêts étaient autant de contradictions. Le Roi de France, qui ſemblait devoir ſoutenir la Loi Salique dans la cauſe du Comte de *Montfort*, héritier mâle de la Bretagne, prenait le parti de *Charles de Blois*, qui tirait ſon droit des femmes; & le Roi d'Angleterre, qui devait maintenir le 1341

droit

droit des femmes dans *Charles de Blois*, ſe déclarait pour le Comte de *Montfort*.

La guerre recommence à cette occaſion entre la France & l'Angleterre. On ſurprend d'abord *Montfort* dans Nantes, & on l'améne priſonnier à Paris dans la tour du Louvre. Sa femme, fille du Comte de Flandre, était une de ces Héroïnes ſinguliéres qui ont paru rarement dans le monde, & ſur leſquelles on a ſans doute imaginé les fables des Amazones. Elle ſe montra, l'épée à la main, le caſque en tête, aux troupes de ſon mari, portant ſon fils entre ſes bras. Elle ſoutint le ſiége de Hennebon, fit des ſorties, combattit ſur la bréche, & enfin, à l'aide de la flotte Anglaiſe qui vint à ſon ſecours, elle fit lever le ſiége.

Cependant la faction Anglaiſe & le parti Français ſe battent en Guyenne, en Bretagne, en Normandie. Enfin, près de la riviére de Somme,
1346. 26. Août. ſe donne cette ſanglante bataille de Crécy entre *Edouard* & *Philippe de Valois*. *Edouard* avait auprès de lui ſon fils le Prince de Galles, qu'on nommait le Prince *Noir*, à cauſe de ſa cuiraſſe brune & de l'aigrette noire de ſon caſque. Ce jeune Prince eut preſque tout l'honneur de cette journée. Quelques Hiſtoriens ont attribué la défaite des Français à quelques petites piéces de canon dont les Anglais étaient munis. Il y avait dix ou douze années que l'Artillerie commençait à être en uſage.

Cette invention des Chinois fut-elle aportée en Europe par les Arabes qui trafiquaient ſur les mers des Indes? Il n'y a pas d'apparence. C'eſt un Bénédictin, nommé *Berthold Schwartz*, qui trouve ce ſecret fatal. Il y avait longtems qu'on y touchait. Un autre Bénédictin *Roger Bacon*, avait

avait longtems auparavant parlé des grandes explosions que le salpêtre enfermé pouvait produire. Mais pourquoi le Roi de France n'avait-il pas de canon dans son armée, aussi-bien que le Roi d'Angleterre? & si l'Anglais eut cette supériorité, pourquoi tous nos Historiens rejettent-ils la perte de la bataille sur les Arbalètriers Génois que *Philippe* avait à sa solde? La pluie mouilla, dit-on, la corde de leurs arcs: mais cette pluïe ne mouilla pas moins les cordes des Anglais. Ce que les Historiens auraient peut-être mieux fait d'observer, c'est qu'un Roi de France, qui avait des archers de Gênes, au lieu de discipliner sa nation, & qui n'avait point de canon quand son ennemi en avait, ne méritait pas de vaincre.

Il est bien étrange que cet usage de la poudre aïant dû changer absolument l'art de la guerre, on ne voïe point l'époque de ce changement. Une Nation qui aurait sçû se procurer une bonne Artillerie, était sûre de l'emporter sur toutes les autres. C'était de tous les arts le plus funeste, mais celui qu'il fallut le plus perfectionner. Cependant jusqu'au tems de *Charles VIII.* il reste dans son enfance; tant les anciens usages prévalent, tant la lenteur arrête l'industrie humaine. On ne se servit d'Artillerie aux siéges des places que sous le Roi de France *Charles V.* & les lances firent toujours le fort de la bataille dans presque toutes les actions, jusqu'aux derniers temps de *Henri IV.*

On prétend qu'à la journée de Crécy, les Anglais n'avaient que deux mille cinq cens hommes de gendarmerie & quarante mille fantassins, & que les Français avaient quarante mille fantassins & près de trois millle gens d'armes. Ceux qui diminuent le plus la perte des Français, disent qu'elle

le ne monta qu'à vingt-mille hommes. Le Comte de Blois, qui était l'une des cauſes aparentes de la guerre, y fut tué, & le lendemain les troupes des Communes du Roïaume furent encore défaites. *Edouard*, après deux victoires remportées en deux jours, prit Calais qui reſta aux Anglais deux cens-dix années.

Cette guerre, qui ſe faiſait à la fois en Guyenne, en Bretagne, en Normandie, en Picardie, épuiſait la France & l'Angleterre d'hommes & d'argent. Ce n'était pas pourtant alors le tems de ſe détruire pour l'intérêt de l'ambition. Il eût fallu ſe réunir contre un fleau d'une autre eſpèce. Une peſte mortelle, qui avait fait le tour du monde, & qui avait dépeuplé l'Aſie & l'Afrique, vint alors ravager l'Europe, & particuliérement la France & l'Angleterre.

1347. & 1348.

Elle enleva, dit-on, la quatriéme partie des hommes. C'eſt une de ces cauſes qui font que dans nos climats le genre humain ne s'eſt point multiplié dans la proportion où l'on croit qu'il devrait l'être.

Mezeray a dit après d'autres, que cette peſte vint de la Chine, & qu'il était ſorti de la terre une exhalaiſon enflammée en globe de feu; laquelle en crevant répandit ſon infection ſur l'hémiſphère. C'eſt donner une origine trop fabuleuſe à un malheur trop certain. Premiérement, on ne voit pas que jamais un tel météore ait donné la peſte. Secondement, les Annales Chinoiſes ne parlent d'aucune maladie contagieuſe que vers l'an 1504. La peſte proprement dite, eſt une maladie attachée au climat du milieu de l'Afrique, comme la petite verole à l'Arabie, & comme le venin qui empoiſonne la ſource de la vie eſt originaire chez les Caraïbes. Chaque climat a ſon poiſon dans ce mal-

malheureux globe, où la nature a mêlé le bien & le mal. Cette peſte du quatorziéme ſiécle était ſemblable à celles qui dépeuplèrent la terre ſous *Juſtinien*, & du tems d'*Hippocrate*. C'était dans la violence de ce fleau qu'*Edouard* & *Philippe* avaient combattu pour régner ſur des mourants.

Après l'enchaînement de tant de calamités, après que les élémens & les fureurs des hommes ont ainſi conſpiré pour déſoler la terre, on s'étonne que l'Europe ſoit aujourdhui ſi floriſſante. La ſeule reſſource du genre humain était dans des villes que les grands Souverains mépriſaient. Le commerce & l'induſtrie de ces villes a reparé ſourdement le mal que les Princes faiſaient avec tant de fracas. L'Angleterre ſous *Edouard III.* ſe dédommagea avec uſure des tréſors que lui coûtèrent les entrepriſes de ſon Monarque : elle vendit ſes laines; Bruges les mit en œuvre. Les Flamans s'exerçaient aux manufactures; les Villes Anſéatiques formaient une République utile au Monde; & les Arts ſe ſoutenaient toujours dans les villes libres & commerçantes d'Italie. Ces Arts ne demandent qu'à s'étendre & à croître; & après les grands orages ils ſe tranſplantent comme d'eux-mêmes dans les païs dévaſtés qui en ont beſoin.

Phllippe de Valois mourut dans ces circonſtances, bien éloigné de porter au tombeau le beau titre de *fortuné*. Cependant il venait de réunir le Dauphiné à la France. Le dernier Prince de ce païs, aïant perdu ſes enfans, laſſé des guerres qu'il avait ſoutenues contre la Savoïe, donna le Dauphiné au Roi de France en 1349. & ſe fit Dominicain à Paris.

Cette Province s'apellait Dauphiné, parce qu'un de ſes Souverains avait pris un Dauphin pour

pour ſes armoiries. Elle faiſait partie du Roïaume d'Arles, Domaine de l'Empire. Le Roi de France devenait par cette acquiſition Feudataire de l'Empereur *Charles IV.* Il eſt certain que les Empereurs ont toûjours reclamé leurs droits ſur cette province juſqu'à *Maximilien I.* Les Publiciſtes Allemands prétendent encor qu'elle doit être une mouvance de l'Empire. Les Souverains penſent autrement. Rien n'eſt plus vain que ces recherches; il vaudrait autant faire valoir les droits des Empereurs ſur l'Egypte, parce qu'*Auguſte* en était le Maître.

Philippe de Valois ajouta encor à ſon Domaine, le Rouſſillon & la Sardaigne, en prêtant de l'argent au Roi de Majorque, de la Maiſon d'Arragon, qui lui donna ces Provinces en nantiſſement; Provinces que *Charles VIII.* rendit depuis ſans être rembourſé. Il aquit auſſi Montpellier, qui eſt demeuré à la France. Il eſt ſurprenant que dans un régne ſi malheureux, il ait pû acheter ces Provinces, & païer encor beaucoup pour le Dauphiné. L'impôt du ſel, qu'on apella la *loi ſalique*, le hauſſement des tailles, les infidélités ſur les monnoïes, le mirent en état de faire ces acquiſitions. L'Etat fut augmenté, mais il fut apauvri; & ſi ce Roi eut d'abord le nom de *fortuné*, le peuple ne put jamais prétendre à ce titre. Mais ſous *Jean* ſon fils on regretta encor le tems de *Philippe de Valois.*

Ce qu'il y eut de plus intéreſſant pour les Peuples ſous ce régne, fut l'appel comme d'abus que le Parlement introduiſit peu à peu, par les ſoins de l'Avocat Général *Pierre Cugnieres.* Le Clergé s'en plaignit hautement, & le Roi ſe contenta de conniver à cet uſage, & de ne pas s'opoſer à un remède qui ſoutenait ſon autorité & les loix de l'Etat.

Digitized by Google

l'Etat. Cet appel comme d'abus interjetté aux Parlemens du Roïaume, eſt une plainte contre les ſentences ou injuſtes ou incompétentes que peuvent rendre les Tribunaux Eccléſiaſtiques, une dénonciation des entrepriſes qui ruinent la Juriſdiction Roïale, une opoſition aux Bulles de Rome qui peuvent être contraires aux droits du Roi & du Roïaume.

Ce rémède, ou plûtôt ce palliatif, n'était qu'une faible imitation de la fameuſe Loi *Præmunire* publiée ſous *Edouard III.* par le Parlement d'Angleterre; Loi par laquelle quiconque portait à des Cours Eccléſiaſtiques des cauſes dont la connaiſſance apartenait aux Tribunaux Roïaux, était mis en priſon. Les Anglais dans tout ce qui concerne les libertés de l'Etat, ont donné plus d'une fois l'exemple.

CHAPITRE LXIV.

DE LA FRANCE SOUS LE ROI JEAN.

LE régne de *Jean* eſt encor plus malheureux que celui de *Philippe*. *Jean* qu'on a ſurnommé le *Bon* commence par faire aſſaſſiner dans ſon palais ſon Connétable de France, qui était le Comte d'*Eu*. Bientôt après, le Roi de Navarre 1354.
ſon couſin & ſon gendre, fait aſſaſſiner le nouveau Connétable. Ce Roi de Navarre, *Charles Petit*, fils de *Louis Hutin*, & Roi de Navarre par ſa mére, Prince du ſang du côté de ſon pére, fut, ainſi que le Roi *Jean*, un des fléaux de la

France, & mérita bien le nom de *Charles le mauvais*.

1135. Le Roi aïant été forcé de lui pardonner en plein Parlement, vient l'arrêter lui-même pour de moindres crimes, & ſans aucune forme de procès fait trancher la tête à quatre Seigneurs de ſes amis. Des exécutions ſi cruelles étaient la ſuite d'un Gouvernement faible. Il produiſait des cabales, & ces cabales attiraient des vengeances atroces que ſuivait le repentir.

Jean qu'on a nommé *le Bon*, avait commencé par renouveller la monnoie altérée de ſon pére, & avait menacé de mort les Officiers chargés de ce ſecret. Cet abus était l'effet & la preuve d'un tems très malheureux. Les malheurs & les abus produiſent enfin les Loix. La France fut quelque temps gouvernée comme l'Angleterre. Les Rois convoquaient les Etats-Généraux ſubſtitués aux anciens Parlemens de la nation. Ces Etats-Généraux étaient entiérement ſemblables aux Parlemens Anglais compoſés des Nobles, des Evêques, & des Députés des villes: & ce qu'on appellait le nouveau Parlement ſédentaire à Paris, était à peu près ce que la Cour du Banc du Roi était à Londres. Le Chancelier était le ſecond Officier de la Couronne dans les deux Etats; il portait en Angleterre la parole pour le Roi dans les Etats-Généraux d'Angleterre, & avait inſpection ſur la Cour du Banc. Il en était de même en France; & ce qui achéve de montrer qu'on ſe conduiſait alors à Paris & à Londres ſur les mêmes principes, c'eſt que les Etats-Généraux de 1355. propoſérent & firent ſigner au Roi *Jean* de France preſque les mêmes Réglements, preſque la même Charte qu'avait ſignée *Jean* d'Angleterre. Les ſubſides, la nature des

des ſubſides, leur durée, le prix des eſpèces, tout fut réglé par l'Aſſemblée. Le Roi s'engagea à ne plus forcer les ſujets de fournir des vivres à ſa maiſon, à ne ſe ſervir de leurs voitures & de leurs lits qu'en païant, à ne jamais changer la monnoïe &c.

Ces Etats-Généraux de 1355. les plus mémorables qu'on ait jamais tenus, ſont ceux dont nos hiſtoires parlent le moins. Le Pére *Daniel* dit ſeulement qu'ils furent tenus dans la ſalle du nouveau Parlement. On devait ajouter que le Parlement qui n'était point alors perpétuel, n'eut point entrée dans cette grande Aſſemblée. En effet le Prévôt des Marchands de Paris, comme Député né de la premiére ville du Roïaume, porta la parole au nom du Tiers Etat. Mais un point eſſentiel de l'hiſtoire qu'on a paſſé ſous ſilence, c'eſt que les Etats impoſèrent un ſubſide d'environ cent-quatre-vingt-dix mille marcs d'argent, pour païer trente mille Gendarmes; ce ſont neuf millions cinq-cens-mille livres d'aujourdhui; ces trente mille Gendarmes compoſaient au moins une armée de quatre-vingt-mille hommes, à laquelle on devait joindre les Communes du Roïaume; & au bout de l'année on devait établir encor un nouveau ſubſide pour l'entretien de la même armée. Enfin ce qu'il faut obſerver, c'eſt que cette eſpèce de grande Charte ne fait qu'un réglement paſſager, au lieu que celle des Anglais fut une loi perpétuelle.

Mais enfin le Prince *Noir*, avec une armée redoutable quoique petite, s'avançait juſqu'à Poitiers, & ravageait ces terres qui étaient autrefois du Domaine de ſa Maiſon. Le Roi *Jean* accourut à la tête de près de ſoixante-mille hommes.

Perſonne n'ignore qu'il pouvait, en temporiſant, prendre toute l'armée Anglaiſe par famine.

1356. Septembre.

Si le Prince *Noir* avait fait une grande faute de s'être engagé ſi avant, le Roi *Jean* en fit une plus grande de l'attaquer. Cette bataille de Maupertuis ou de Poitiers reſſembla beaucoup à celle que *Philippe de Valois* avait perdue. Il y eut de l'ordre dans la petite armée du Prince *Noir*. Il n'y eut que de la bravoure chez les Français; mais la bravoure des Anglais & des Gaſcons qui ſervaient ſous le Prince de Galles l'emporta. Il n'eſt point dit qu'on eût fait uſage du canon dans aucune des deux armées. Ce ſilence peut faire douter qu'on s'en ſoit ſervi à Crécy ; ou bien il fait voir que l'Artillerie aïant fait peu d'effet dans la bataille de Crécy, on en avait diſcontinué l'uſage ; ou il montre combien les hommes négligeaient des avantages nouveaux pour les coutumes anciennes; ou enfin il accuſe la négligence des Hiſtoriens contemporains. Les principaux Chevaliers de France périrent. Le reſte s'enfuit. Le Roi, bleſſé au viſage, fut fait priſonnier avec un de ſes fils. C'eſt une particularité digne d'attention, que ce Monarque ſe rendit à un de ſes ſujets qu'il avait banni, & qui ſervait chez ſes ennemis. La même choſe arriva depuis à *François I.* Le Prince *Noir* mena ſes deux priſonniers à Bordeaux, & enſuite à Londres. On ſait avec quelle politeſſe, avec quel reſpect il traita le Roi captif ; & comme il augmenta ſa gloire par ſa modeſtie. Il entra dans Londres ſur un petit cheval noir, marchant à la gauche de ſon priſonnier monté ſur un cheval remarquable par ſa beauté & par ſon harnois.

La priſon du Roi fut dans Paris le ſignal d'une guerre civile. Chacun penſe alors à ſe faire un parti.

Digitized by Google

parti. On ne voit que factions ſous prétexte de réforme. *Charles* Dauphin de France, qui fut depuis le ſage Roi *Charles cinq*, n'eſt déclaré Régent du Roïaume, que pour le voir preſque révolté contre lui.

Paris commençait à être une ville redoutable; il y avait cinquante-mille hommes capables de porter les armes. On invente alors l'uſage des chaînes dans les ruës, & on les fait ſervir de retranchement contre les ſéditieux. Le Dauphin *Charles* eſt obligé de rapeller le Roi de Navarre, que le Roi ſon pére avait fait empriſonner. C'était déchainer ſon ennemi. Le Roi de Navarre arrive à Paris pour attiſer le feu de la diſcorde. 1357. *Marcel*, Prévôt des Marchands de Paris, entre au Louvre, ſuivi des ſéditieux. Il fait maſſacrer *Robert de Clermont*, Maréchal de France, & le Marechal de Champagne, aux yeux du Dauphin. Cependant les païſans s'atroupent de tous côtés: & dans cette confuſion ils ſe jettent ſur tous les Gentilshommes qu'ils rencontrent. Ils les traitent comme des eſclaves revoltés, qui ont entre leurs mains des maîtres trop durs & trop farouches. Ils ſe vengent par mille ſuplices de leurs baſſeſſes & de leurs miſéres. Ils portent leur fureur juſqu'à faire rôtir un Seigneur dans ſon château, & à contraindre ſa femme & ſes filles de manger la chair de leur époux & de leur pére.

Dans ces convulſions de l'État, *Charles* de Navarre aſpire à la Couronne. Le Dauphin & lui ſe font la guerre; qui ne finit que par une paix ſimulée. La France eſt ainſi bouleverſée pendant quatre ans depuis la bataille de Poitiers. Comment *Edouard* & le Prince de Galles ne profitaient-ils pas de la victoire & des malheurs des vaincus? Il ſemble que les Anglais redoutaſſent

la grandeur de leurs Maîtres, ils leur fourniſſaient peu de ſecours; & *Edouard* traitait de la rançon de ſon priſonnier, tandis que le Prince *Noir* acceptait une trêve.

Il parait que de tous côtés on faiſait des fautes. Mais on ne peut comprendre comment tous nos Hiſtoriens ont eu la ſimplicité d'aſſurer que le Roi *Edouard III.* étant venu pour recueillir le fruit des deux victoires de Crécy & de Poitiers, s'é-
1360. tant avancé juſqu'à quelques lieues de Paris, fut ſaiſi tout à coup d'une ſi ſainte fraïeur à cauſe d'une grande pluïe, qu'il ſe jetta à genoux, & qu'il fit vœu à la Ste. Vierge d'accorder la paix. Rarement la pluïe a décidé de la volonté des vainqueurs & du deſtin des Etats; & ſi *Edouard III.* fit un vœu à la Ste. Vierge, ce vœu était aſſez avantageux pour lui. Il exige pour la rançon du Roi de France le Poitou, la Saintonge, l'Agenois, le Périgord, le Limouſin, le Quercy, l'Angoumois, le Rouergue, & tout ce qu'il a pris autour de Calais, le tout en Souveraineté. Je m'étonne qu'il ne demandât pas la Normandie & l'Anjou ſon ancien patrimoine. Il voulut encore trois millions d'écus d'or.

1360. *Edouard* cédait par ce traité à *Jean* le Titre de Roi de France, & ſes droits ſur la Normandie, ſa Touraine & l'Anjou. Il eſt vrai que les anciens Domaines du Roi d'Angleterre en France étaient beaucoup plus conſidérables que ce qu'on donnait à *Edouard* par cette paix; & cependant ce qu'on cédait, était un quart de la France. *Jean* ſortit enfin de la Tour de Londres après quatre ans, en donnant en ôtage ſon frére & deux de ſes fils. Une des plus grandes difficultés était de payer la rançon. Il fallait donner comptant ſix-cens mille écus d'or pour le premier païement. La France

s'é-

Digitized by Google

s'épuisa, & ne put fournir la somme. On fut obligé de rapeller les Juifs, & de leur vendre le droit de vivre & de commercer. Le Roi même fut réduit à payer ce qu'il achetait pour sa maison, en une monnoïe de cuir, qui avait au milieu un petit clou d'argent. Sa pauvreté & ses malheurs le privèrent de toute autorité, & le Roïaume de toute police.

Les soldats licentiés, & les païsans devenus guerriers, se joignirent par-tout, mais principalement par-delà la Loire. Un de leurs Chefs se fit nommer l'*ami de* DIEU & l'*ennemi de tout le monde*. Un nommé *Jean de Gouge*, Bourgeois de Sens, se fit reconnaître Roi par ces brigands, & fit presqu'autant de mal par ses ravages que le véritable Roi en avait produit par ses malheurs. Enfin ce qui n'est pas moins étrange, c'est que le Roi dans cette désolation générale alla renouveller dans Avignon, où étaient les Papes, les anciens projets des Croisades.

Un Roi de Chypre était venu soliciter cette entreprise contre les Turcs, répandus déjà dans l'Europe. Aparemment le Roi *Jean* ne songeait qu'à quitter sa patrie; mais au-lieu d'aller faire ce voïage chimérique contre les Turcs, n'aïant pas de quoi païer le reste de sa rançon aux Anglais, il retourna se mettre en ôtage à Londres à la place de son frére & de ses enfans. Il y mourut, & sa rançon ne fut pas payée. On disait, pour comble d'humiliation, qu'il n'était retourné en Angleterre que pour y voir une femme dont il était amoureux à l'âge de 56 ans.

La Bretagne, qui avait été la cause de cette guerre, fut abandonnée à son sort. Le Comte de Blois & le Comte de *Montfort* se disputèrent cette province. *Montfort* sorti de la prison de Paris,

& *Blois* ſorti de celle de Londres, décidèrent la querelle près d'Avray en bataille rangée. Les Anglais prévalurent encor. Le Comte de Blois fut tué.

Ces temps de groſſiéreté, de ſéditions, de rapines & de meurtres, furent cependant le temps le plus brillant de la Chevalerie. Elle ſervait de contrepoids à la férocité générale des mœurs ; nous en traiterons à part. L'honneur, la généroſité jointes à la galanterie étaient ſes principes. Le plus célèbre fait d'armes dans la Chevalerie eſt le combat de trente Bretons contre vingt Anglais, ſix Bretons, & quatre Allemands, quand la Comteſſe de Blois au nom de ſon mari, & la veuve de *Montfort* au nom de ſon fils, ſe faiſaient la guerre en Bretagne en 1351. Le point d'honneur fut le ſujet de ce combat; car il fut réſolu dans une conférence tenue pour la paix. Au lieu de traiter, on ſe brava, & *Beaumanoir* qui était à la tête des Bretons pour la Comteſſe de Blois, dit qu'il fallait combattre pour ſavoir *qui avait la plus belle amie*. On combattit en champ clos. Il n'y eut des ſoixante combattans que cinq Chevaliers de tués, un ſeul du côté des Bretons, & quatre du côté des Anglais. Cela confirme ce que nous avons déja remarqué, que l'armure complette rendait preſque invulnérable, & qu'il était plus aiſé de porter à terre un Chevalier que de lui donner la mort. Tous ces faits-d'armes ne ſervaient à rien, & ne remédiaient pas ſurtout à l'indiſcipline des armées, & à une adminiſtration preſque toute ſauvage. Si les *Paul-Emiles*, & les *Scipions* avaient combattu en champ clos pour ſavoir qui avait la plus belle amie, les Romains n'auraient pas été les vainqueurs & les Légiſlateurs des Nations.

Quand *Charles cinq*, ſurnommé *le Sage*, vint à la

la Couronne, il trouva la France dans la désolation & dans l'épuisement. Il fallut réparer par la patience, par les intrigues, par les négociations, les malheurs de son pére. Mais le Prince *Noir*, Maître absolu de la Guyenne, que son pére *Edouard* lui avait donnée en Souveraineté pour prix de son courage, ajoutait une nouvelle gloire à celle que lui avaient donnée les victoires de Crécy & de Poitiers.

CHAPITRE LXV.

DU PRINCE NOIR, DU ROI DE CASTILLE DON PEDRE LE CRUEL;

Et du Connetable du Guesclin.

LA Castille était presqu'aussi désolée que la France. *Pierre* ou *Don Pédro*, qu'on nomme *le Cruel*, y régnait. On nous le représente comme un tigre altéré de sang humain, & qui sentait de la joïe à le répandre. J'ose dire qu'un tel caractére n'est pas dans la nature. Les hommes sanguinaires ne le sont que dans la fureur de la vengeance, ou dans les sévérités de cette politique atroce, qui fait croire la cruauté nécessaire; mais personne ne répand le sang pour son plaisir.

Il monta sur le trône de Castille étant encore mineur, & dans des circonstances fâcheuses. Son

pére *Alphonſe IX.* avait eu ſept bâtards de ſa maîtreſſe nommée *Eléonore de Guſman*. Ces ſept bâtards, puiſſamment établis, bravaient l'autorité de *Don Pedre*; & leur mére, encore plus puiſſante qu'eux, inſultait à la mére du Roi. La Caſtille était partagée entre le parti de la Reine mére & celui d'*Eléonore*. A peine le Roi eut-il atteint l'âge de 21. ans, qu'il lui fallut ſoutenir contre la faction des bâtards une guerre civile. Il combattit, fut vainqueur, & accorda la mort d'*Eléonore* à la vengeance de ſa mére. On peut le nommer juſques-là courageux & trop ſévère. Il épouſe *Blanche de Bourbon*; & la premiére nouvelle qu'il aprend de ſa femme quand elle eſt arrivée à Valladolid, c'eſt qu'elle eſt amoureuſe du Grand-Maître de *St. Jaques*, l'un de ces mêmes bâtards qui lui avaient fait la guerre. Je ſai que de telles intrigues ſont rarement prouvées, qu'un Roi ſage doit plutôt les ignorer que s'en venger; mais enfin le Roi fut excuſable, puiſqu'il y a encore une famille en Eſpagne qui ſe vante d'être iſſue de ce commerce.

1351.

Blanche de Bourbon eut au moins l'imprudence d'être trop unie avec la faction des batards, ennemis de ſon mari. Faut-il après cela s'étonner que le Roi la laiſſât dans un château, & ſe conſolât dans d'autres amours?

Don Pédre eut donc à la fois à combattre & les Arragonois & ſes fréres rebelles. Il fut encore vainqueur, & rendit ſa victoire inhumaine. Il ne pardonna guères. Ses proches qui avaient pris parti contre lui, furent immolés à ſes reſſentimens. Enfin ce Grand-Maître de *St. Jaques* fut tué par ſes ordres. C'eſt ce qui lui mérita le nom de *Cruel*, tandis que *Jean* Roi de France, qui avait

avait assassiné son Connétable & quatre Seigneurs de Normandie, était nommé *Jean le Bon.*

Dans ces troubles la femme de *Don Pédre* mourut. Elle avait été coupable, il fallait bien qu'on dît qu'elle mourut empoisonnée. Mais encore une fois, on ne doit point intenter cette action de poison sans preuve.

C'était sans-doute l'intérêt des ennemis de *Don Pédre* de répandre dans l'Europe qu'il avait empoisonné sa femme. *Henri de Transtamare*, l'un de ces sept bâtards, qui avait d'ailleurs son frére & sa mére à venger, & surtout ses intérêts à soutenir, profita de la conjoncture. La France était infestée par ces brigands réunis, nommés *Malandrins*; ils faisaient tout le mal qu'*Edouard* n'avait pû faire. *Henri de Transtamare* négocia avec le Roi de France *Charles cinq* pour délivrer la France de ces brigands, & les avoir à son service. L'Arragonois, toûjours ennemi du Castillan, promit de livrer passage. *Bertrand du Guesclin*, Chevalier d'une grande réputation, qui ne cherchait qu'à se signaler, engagea les *Malandrins* à le connaître pour Chef, & à le suivre en Castille. On a regardé cette entreprise de *Bertrand du Guesclin* comme une action sainte, & qu'il faisait, dit-il, pour le bien de son ame. Cette action sainte consistait à conduire des brigands au secours d'un rebelle contre un Roi cruel, mais légitime.

On sait qu'en passant près d'Avignon, *du Guesclin*, manquant d'argent pour païer ses troupes, rançonna le Pape & sa Cour. Cette extorsion était néceſſaire; mais je n'ose prononcer le nom qu'on lui donnerait si elle n'eût pas éte faite à la tête d'une troupe qui pouvait passer pour une armée.

Le

1366. Le batard *Henri*, ſecondé de ſes troupes groſſies dans leur marche, & apuyé de l'Arragon, commença par ſe faire déclarer Roi dans Burgos. *Don Pédre* attaqué ainſi par les Français, eut recours au Prince *Noir* leur vainqueur. Ce Prince, Souverain de la Guyenne, qui devait voir d'un œil jaloux le ſuccès des armes Françaiſes en Eſpagne, prit par intérêt & par honneur le parti le plus juſte. Il marcha en Eſpagne avec ſes Gaſcons & quelques Anglais. Bientôt, ſur les bords de l'Ebre & près du village de Navarette, *Don Pédre* & le Prince *Noir* d'un côté, de l'autre *Henri de Tranſtamare* & *du Gueſclin*, donnèrent la ſanglante bataille qu'on nomme de Navarette. Elle fut plus glorieuſe au Prince *Noir* que celle de Crécy & de Poitiers, parce qu'elle fut plus diſputée. Sa victoire fut complette; il prit *Bertrand du Gueſclin* & le Maréchal d'*Andreben*, qui ne ſe rendirent qu'à lui. *Henri de Tranſtamare* fut obligé de fuir en Arragon, & le Prince *Noir* rétablit *Don Pédre* ſur le Trône. Ce Roi traita pluſieurs rebelles avec une cruauté que les loix de tous les Etats autoriſent du nom de juſtice. *Don Pédre* uſait dans toute ſon étendue du
1368. malheureux droit de ſe venger. Le Prince *Noir*, qui avait eu la gloire de le rétablir, eut encore celle d'arrêter le cours de ſes cruautés. Il eſt après *Alfred* celui de tous les Héros que l'Angleterre a le plus en vénération.

Quand celui qui ſoutenait *Don Pédre*, ſe fut retiré, & que *Bertrand du Gueſclin* ſe fut racheté, alors le bâtard *de Tranſtamare* réveilla le parti des mécontens, & *Bertrand du Gueſclin*, que le Roi *Charles cinq* emploïait ſecrettement, leva de nouvelles troupes.

Tranſ-

Tranſtamare avait pour lui l'Arragon, les révoltés de Caſtille & les ſecours de la France. *Don Pédre* avait la meilleure partie des Caſtillans, le Portugal, & enfin les Muſulmans d'Eſpagne : ce nouveau ſecours le rendit plus odieux, & le défendit mal. *Tranſtamare* & *du Gueſclin*, n'aïant plus à combattre le génie & l'aſcendant du Prince *Noir*, vainquirent enfin *Don Pédre* auprès de 1368.
Tolède. Retiré & aſſiégé dans un château après ſa défaite, il eſt pris, en voulant s'échaper, par un Gentil-homme Français, qu'on appellait le *Bégue de Vilaines*. Conduit dans la tente de ce Chevalier, le premier objet qu'il y aperçoit, eſt le Comte *de Tranſtamare*. On dit que tranſporté de fureur, il ſe jetta, quoique deſarmé, ſur ſon frére ; ce qui eſt vrai c'eſt que ce frére lui arracha la vie d'un coup de poignard.

Ainſi périt *Don Pédre* à l'age de 34. ans, & avec lui s'éteignit la race de Caſtille. Son ennemi parvint à la Couronne ſans autre droit que celui du meurtre : c'eſt de lui que ſont deſcendus les Rois de Caſtille, qui ont régné en Eſpagne juſqu'à *Jeanne*, qui fit paſſer ce ſcêptre dans la maiſon d'Autriche, par ſon mariage avec *Philippe le Beau*, pére de *Charles-quint*.

CHA-

CHAPITRE LXVI.

DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE,

Du tems du Roi Charles cinq.

LA dextérité de *Charles cinq* ſauvait la France du naufrage. La néceſſité d'affaiblir les vainqueurs *Edouard III.* & le Prince *Noir*, lui tint lieu juſtice. Il profita de la vieilleſſe du pére & de la maladie du fils attaqué d'une hydropiſie, dont il mourut en 1376. Il ſut d'abord ſemer la diviſion entre le Prince Souverain de Guyenne & ſes vaſſaux, éluder les traités, refuſer le reſte du païement de la rançon de ſon pére ſur des prétextes plauſibles, s'attacher le nouveau Roi de Caſtille, & même ce Roi de Navarre, *Charles* ſurnommé *le mauvais*, qui avait tant de terres en France; ſuſciter le nouveau Roi d'Ecoſſe, *Robert Stuart*, contre les Anglais; remettre l'ordre dans les finances, faire contribuer les peuples ſans murmures; & réuſſir enfin, ſans ſortir de ſon cabinet, autant que le Roi *Edouard* qui avait paſſé la mer & gagné des batailles.

Quand il vit toutes les machines que ſa politique arrangeait, bien affermies, il fit une de ces démarches audacieuſes, qui pourraient paſſer pour des témérités en politique, ſi les meſures bien priſes & l'événement ne les juſtifiaient. Il envoïe un Chevalier & un Juge de Toulouſe citer le Prin-

Digitized by Google

Prince *Noir* à comparaître devant lui dans la Cour des Pairs, & à venir rendre compte de ſa conduite. C'était agir en Juge Souverain avec le vainqueur de ſon pére & de ſon grand-pére, qui poſſédait la Guyenne & les lieux circonvoiſins en Souveraineté abſolue par le droit de conquête, & par un traité ſolemnel. Non ſeulement on le cite comme un ſujet, mais on fait rendre un arrêt du Parlement, par lequel on confiſque la Guyenne, & tout ce qui apartient en France à la Maiſon d'Angleterre. L'uſage était de déclarer la guerre par un héraut d'armes, & on envoïe à Londres un valet de pied fâire cette cérémonie. *Edouard* n'était donc plus à craindre.

La valeur & l'habileté de *Bertrand du Gueſclin*, devenu Connétable de France, & ſurtout le bon ordre que *Charles cinq* avait mis à tout, anoblirent l'irrégularité de ces procédés, & firent voir que dans les affaires publiques, *où eſt le profit, là eſt la gloire.*

Le Prince *Noir* mourant ne pouvait plus paraître en campagne. Son pére ne put lui envoïer que des faibles ſecours. Les Anglais, auparavant victorieux dans tous les combats, furent battus par-tout. *Bertrand du Gueſclin*, ſans remporter de ces grandes victoires, telles que celles de Crécy & de Poitiers, fit une campagne entiérement ſemblable à celle qui dans les derniers tems a fait paſſer le Vicomte *de Turenne* pour le plus grand Général de l'Europe. Il tomba dans le Maine & dans l'Anjou ſur les quartiers des troupes Anglaiſes, les défit toutes les unes après les autres, & prit de ſa main leur Général *Grandſon.* Il rangea le Poitou, la Saintonge, ſous l'obéiſſance de la France. Les villes ſe rendaient les unes par la force, les autres par l'intrigue. Les ſaiſons combat-

battaient encor pour *Charles cinq*. Une flotte formidable équipée en Angleterre, fut toujours repouſſée par les vents contraires. Des trèves adroitement ménagées préparerent encor de nouveaux ſuccès.

Charles qui vingt ans auparavant n'avait pas eu
1378. de quoi entretenir une garde pour ſa perſonne, eut à la fois cinq armées & une flotte. Ses vaiſſeaux portèrent la guerre juſqu'en Angleterre, dont on ravagea les côtes, tandis qu'après la mort d'*Edouard III.* l'Angleterre ne prenait aucunes meſures pour ſe venger. Il ne reſtait aux Anglais que la ville de Bordeaux, celle de Calais, & quelques fortereſſes.

Ce fut alors que la France perdit *Bertrand du Gueſclin*. On ſait quels honneurs ſon Roi rendit
1380. à ſa mémoire. Il fut, je crois, le premier dont on fit l'oraiſon funébre; & il n'y a que lui & le Vicomte *de Turenne* qui ayent été enterrés dans l'égliſe deſtinée aux tombeaux des Rois de France. Son corps fut porté avec les mêmes cérémonies que ceux des Souverains. Quatre Princes du Sang le ſuivaient. Ses chevaux, ſelon la coûtume du temps, furent préſentés dans l'Egliſe à l'Evêque qui officiait, & qui les bénit en leur impoſant les mains. Ces détails ſont peu importants; mais ils font connaître l'eſprit de Chevalerie. L'attention que s'attiraient les grands Chevaliers célèbres, par leurs faits d'armes, s'étendait ſur les chevaux qui avaient combattu ſous eux. *Charles* ſuivit bientôt *du Gueſclin*. On le fait encore mourir d'un poiſon, qui lui avait été donné il y avait plus de de dix années, & le conſuma à l'âge de 44. ans, comme s'il y avait dans la nature des alimens qui pûſſent donner la mort au bout d'un certain tems. Il eſt bien vrai qu'un poiſon qui n'a

n'a pu donner une mort prompte, laiſſe une langueur dans le corps, ainſi que toute maladie violente; mais il n'eſt point vrai qu'il faſſe de ces effets lents que le vulgaire croit inévitables. Le véritable poiſon qui tua *Charles V.* était une mauvaiſe conſtitution.

Perſonne n'ignore que la majorité des Rois de France fut fixée par lui à l'âge de 14. ans, & que cette Ordonnance ſage, mais encor trop inutile pour prévenir les troubles, fut enregiſtrée dans un Lit de Juſtice en 1374. Il avait voulu déraciner l'ancien abus des guerres particuliéres des Seigneurs, abus qui paſſait pour une loi de l'Etat. Elles furent défendues ſous ſon régne, quand il fut le maître. Il interdit même juſqu'au port d'armes; mais c'était une de ces loix dont l'exécution était alors impoſſible. 1374.

On fait monter les tréſors qu'il amaſſa juſqu'à la ſomme de dix-ſept millions de livres de ſon temps. Il eſt certain qu'il avait accumulé, & que tout le fruit de ſon œconomie fut ravi & diſſipé par ſon frére le Duc d'Anjou dans ſa malheureuſe expédition de Naples dont j'ai parlé.

Après la mort d'*Edouard III.* vainqueur de la France, & après celle de *Charles cinq* ſon reſtaurateur, on vit bien que la ſupériorité d'une nation ne dépend que de ceux qui la conduiſent.

Le fils du Prince *Noir*, *Richard II.* ſuccéda à ſon grand-pére *Edouard III.* à l'âge d'onze ans; & quelque tems après *Charles VI.* fut Roi de France à l'âge de douze. Ces deux minorités ne furent pas heureuſes; mais l'Angleterre fut d'abord la plus à plaindre. 1377.

On a vu quel eſprit de vertige & de fureur avait ſaiſi en France les habitans de la campagne du tems du Roi *Jean*, & comme ils vengèrent

leur aviliſſement & leur miſère ſur tout ce qu'ils rencontrèrent de Gentilshommes, qui en effet étaient leurs opreſſeurs. La même furie ſaiſit les Anglais. On vit renouveller la guerre que Rome
1381. eut autrefois contre les eſclaves. Un couvreur de tuiles & un prêtre firent autant de mal à l'Angleterre que les querelles des Rois & des Parlemens peuvent en faire. Ils aſſemblent les peuples des trois provinces, & leur perſuadent aiſément que les riches avaient joui aſſez longtems de la terre, & qu'il eſt tems que les pauvres ſe vengent. Ils les ménent droit à Londres, pillent une partie de la ville, & font couper la tête à l'Archevêque de Cantorbery & au Grand-Tréſorier du Roïaume. Il eſt vrai que cette fureur finit par la mort des Chefs & par la diſperſion des révoltés. Mais de telles tempêtes, aſſez communes en Europe, font voir ſous quel malheureux Gouvernement on vivait alors. On était encor loin du véritable but de la politique, qui conſiſte à enchaîner au bien commun tous les ordres de l'Etat.

On peut dire qu'alors les Anglais ne ſavaient pas mieux juſques où s'étendaient les prérogatives des Rois & celles des Parlemens. *Richard II.* à l'âge de dix-huit ans, voulut être deſpotique, & les Anglais trop libres. Bientôt il y eut une guerre civile. Preſque toujours dans les autres Etats, les guerres civiles ſont fatales aux conjurés; mais en Angleterre elles le ſont aux Rois. *Richard*, après avoir diſputé dix ans ſon autorité contre ſes ſujets, fut enfin abandonné de ſon propre parti. Son couſin le Duc *de Lancaſtre*, petit-fils d'*Edouard III.* exilé depuis longtems du Roïaume, y revint ſeulement avec trois vaiſſeaux. Il n'avait pas beſoin d'un plus grand ſecours; la

na-

Digitized by Google

nation se déclara pour lui. *Richard II.* demanda seulement qu'on lui laissât la vie, & une pension pour subsister.

Un Parlement assemblé le dépose juridiquement. *Richard* enfermé dans la Tour, remit au Duc *de Lancastre* les marques de la Roïauté avec un écrit signé de sa main, par lequel il se reconnaissait indigne de régner Il l'était en effet, puisqu'il s'abaissait à le dire. 1399.

Ainsi le même siécle vit déposer solemnellement deux Rois d'Angleterre, *Edouard II.* & *Richard II.* l'Empereur *Wenceslas*, & le Pape *Jean XXIII.* tous quatre jugés & condamnés avec les formalités juridiques.

Le Parlement d'Angleterre aïant enfermé son Roi, décerna que si quelqu'un entreprenait de le délivrer, des-lors *Richard II.* serait digne de mort. Au premier mouvement qui se fit en sa faveur, huit scélérats allèrent assassiner le Roi dans sa prison. Il défendit sa vie mieux qu'il n'avait défendu son Trône. Il arracha la hache d'armes à un des meurtries. Il en tua quatre avant de succomber. Le Duc *de Lancastre* régna cependant sous le nom de *Henri IV.* L'Angleterre ne fut ni tranquile ni en état de rien entreprendre alors contre la France; mais son fils *Henri V.* contribua à la plus grande révolution qui fût arrivée depuis *Charlemagne.* 1400.

Digitized by Google

CHAPITRE LXVII.

DU ROI CHARLES VI. ET DE LA NOUVELLE INVASION DE LA FRANCE PAR HENRI V. ROI D'ANGLETERRE.

UNe partie des ſoins que le Roi *Charles V.* avait pris pour rétablir la France, fut préciſément ce qui précipita ſa ſubverſion. Ses tréſors amaſſés furent diſſipés, & les impôts qu'il avait mis, révoltèrent ſa nation. On remarque que ce Prince dépenſait pour toute ſa maiſon quinze-cens marcs d'or par an. Ses fréres Régens du Royaume en dépenſaient ſept-mille pour *Charles VI.* âgé de treize ans, qui malgré cette diſſipation manquait du néceſſaire. Il ne faut pas mépriſer de tels détails, qui ſont la ſource cachée de la ruine des Etats, comme des familles.

Louis d'Anjou, le même qui fut adopté par *Jeanne I.* Reine de Naples, l'un des oncles de *Charles VI.* non content d'avoir ravi le tréſor de ſon pupille, chargeait le peuple d'exactions. Paris, Rouen, la plûpart des villes ſe ſoulévent; les mêmes fureurs qui ont depuis déſolé Paris du tems de la Fronde dans la jeuneſſe de *Louis XIV.* parurent ſous *Charles VI.* Les punitions publiques & ſecrettes furent auſſi cruelles que le ſoulévement avait été orageux. Le grand Schiſme des Papes,

dont

dont j'ai parlé augmentait encor le déſordre. Les Papes d'Avignon reconnus en France, achevaient de la piller par tous les artifices que l'avarice déguiſée en Religion peut inventer. On eſpérait que le Roi majeur réparerait tant de maux par un Gouvernement plus heureux.

Il avait vengé en perſonne le Comte de Flandre ſon vaſſal, des Flamans rebelles toujours ſoutenus par l'Angleterre. Il profita des troubles où cette Iſle était plongée ſous *Richard II.* On équipa même plus de douze cens vaiſſeaux pour faire une deſcente. Ce nombre ne doit pas paraître incroyable. *St. Louis* en eut d'avantage. Il eſt vrai que ce n'étaient que des vaiſſeaux de tranſport. Mais la facilité avec laquelle on prépara cette flotte, montre qu'il y avait alors plus de bois de conſtruction qu'aujourdhui, & qu'on n'était pas ſans induſtrie. La jalouſie qui diviſait les oncles du Roi, empêcha que la flotte ne fût employée. Elle ne ſervit qu'à faire voir quelle reſſource aurait eu la France ſous un bon Gouvernement, puiſque malgré les tréſors que le Duc d'Anjou avait emportés pour ſa malheureuſe expédition de Naples, on pouvait faire de ſi grandes entrepriſes. 1384.

Enfin on reſpirait, lorſque le Roi, allant en Bretagne châtier le Duc, dont la France avait à ſe plaindre, fut attaqué d'une frénéſie horrible. Cette maladie commença par des aſſoupiſſemens, ſuivis d'aliénation deſprit, & enfin d'accès de fureur. Il tua quatre hommes dans ſon premier accès, continua de fraper tout ce qui était autour de lui; juſqu'à ce qu'épuiſé de ces mouvemens convulſifs, il tomba dans une létargie profonde.

Je ne m'étonne point que toute la France le crût empoiſonné & enſorcelé. Nous avons été témoins dans notre ſiécle, tout éclairé qu'il eſt,

de préjugés populaires auſſi injuſtes. Son frére, le Duc d'Orléans, avait épouſé *Valentine* de Milan. On accuſa *Valentine* de cet accident. Ce qui prouve ſeulement que les Français alors fort groſſiers penſaient que les Italiens en ſavaient plus qu'eux.

Le ſoupçon redoubla quelque tems après dans une avanture digne de la ruſticité de ce tems. On fit à la Cour une maſcarade, dans laquelle le Roi, déguiſé en Satire, traînait quatre autres enchaînés. Ils étaient vêtus d'une toile enduite de poix-réſine, à laquelle on avait attaché des étoupes. Le Duc d'Orléans eut le malheur d'aprocher un flambeau d'un de ces habits, qui en furent enflammés en un moment. Les quatre Seigneurs furent brulés, & à peine put-on ſauver la vie au Roi par la préſence d'eſprit de ſa belle-ſœur la Ducheſſe de Berri, qui l'envelopa dans ſon manteau. Cet accident hâta une de ſes rechûtes. On eût pû le guérir peut-être par des ſaignées, par des bains, & par du régime; mais on fit venir un Magicien de Montpellier. Le Magicien vint. Le Roi avait quelques relâches, qu'on ne manqua pas d'atrribuer au pouvoir de la Magie. Les fréquentes rechutes fortifiérent bientôt le mal, qui devint incurable. Pour comble de malheur, le Roi reprenait quelquefois ſa raiſon. S'il eût été malade ſans retour, on aurait pû pourvoir au Gouvernement du Roïaume. Le peu de raiſon qui reſta au Roi, fut plus fatal que ſes accès. On n'aſſembla point les Etats. On ne régla rien. Le Roi reſtait Roi, & confiait ſon autorité mépriſée & ſa tutéle tantôt à ſon frére, tantôt à ſes oncles le Duc de Bourgogne & le Duc de Berri. C'était un ſurcroît d'infortune pour l'Etat, que ces Princes euſſent de puiſſants apanages. Paris devint néceſſairement

1393.

1394.

le

le théatre d'une guerre civile tantôt ſourde, tantôt déclarée. Tout était faction, tout juſqu'à l'Univerſité ſe mêlait du Gouvernement.

Il n'y a perſonne qui ignore que *Jean* Duc de Bourgogne fit aſſaſſiner ſon couſin le Duc d'Orléans dans la rue Barbette. Le Roi n'était ni aſſez maître de ſon eſprit, ni aſſez puiſſant pour faire juſtice du coupable. Le Duc de Bourgogne daigna cependant prendre des lettres d'abolition. Enſuite il vint à la Cour faire trophée de ſon crime. Il aſſembla tout ce qu'il y avait de Princes 1408.
& de Grands; & en leur préſence le Docteur *Jean Petit* non ſeulement juſtifia la mort du Duc d'Orléans, mais il établit la doctrine de l'*homicide* qu'il fonda ſur l'exemple de tous les aſſaſſinats dont il eſt parlé dans les livres hiſtoriques de l'Ecriture. Il oſait faire un dogme de ce qui n'eſt écrit dans ces livres que comme un événement, au lieu d'aprendre aux hommes, comme on l'aurait toujours dû faire, qu'un aſſaſſinat raporté dans l'Ecriture eſt auſſi déteſtable que s'il ſe trouvait dans les hiſtoires des ſauvages, ou dans celle du temps dont je parle. Cette doctrine fut condamnée, comme on a vû, au Concile de Conſtance, & n'a pas moins été renouvellée depuis.

C'eſt vers ce temps-là que le Maréchal de *Boucicaut* laiſſa perdre Gênes qui s'était miſe ſous la 1409.
protection de la France. Les Français y furent maſſacrés comme en Sicile. L'élite de la Nobleſſe qui avait couru ſe ſignaler en Hongrie contre *Bajazeth* l'Empereur des Turcs, avait été tuée dans 1410
la bataille malheureuſe que les Chrétiens perdirent. Mais ces malheurs étrangers étaient peu de choſe en comparaiſon de ceux de l'Etat.

La femme du Roi, *Iſabelle* de Baviére, avait un parti dans Paris; le Duc de Bourgogne avait

le ſien; celui des enfans du Duc d'Orléans était puiſſant. Le Roi ſeul n'en avait point. Mais ce qui fait voir combien Paris était conſidérable, & comme il était le premier mobile du Roïaume, c'eſt que le Duc de Bourgogne, qui joignait à l'Etat dont il portait le nom, la Flandre & l'Artois, mettait toute ſon ambition à être le maître de Paris. Sa faction s'appellait celle des *Bourguignons*; celle d'Orléans était nommée des *Armagnacs*, du nom du Comte d'*Armagnac*, beau-pére du Duc d'Orléans, fils de celui qui avait été aſſaſſiné dans Paris. Celle des deux qui dominait, faiſait tour à tour conduire au gibet, aſſaſſiner, brûler ceux de la faction contraire. Perſonne ne pouvait s'aſſûrer d'un jour de vie. On ſe battait dans les rues, dans les égliſes, dans les maiſons, à la campagne.

C'était une occaſion bien favorable pour l'Angleterre de recouvrer ſes patrimoines de France, & ce que les Traités lui avaient donné. *Henri V.* Prince rempli de prudence & de courage négocie & arme à la fois. Il deſcend en Normandie avec
1415. une armée de près de cinquante mille hommes. Il prend Harfleur, & s'avance dans un païs déſolé par les factions; mais une diſſenterie contagieuſe fait périr les trois quarts de ſon armée. Cette grande invaſion réunit cependant contre l'Anglais tous les partis. Le Bourguignon même quoiqu'il traitât déjà ſecrétement avec le Roi d'Angleterre, envoïe cinq-cens hommes d'armes & quelques arbalètriers au ſecours de ſa patrie. Toute la Nobleſſe monte à cheval; les Communes marchent ſous leurs banniéres. Le Connétable d'*Albret* ſe trouva bientôt à la tête de plus de ſoixante mille combattans. Ce qui était arrivé à *Edouard III.* arrivait à *Henri V.*; mais la principale reſſemblance

ce fut dans la bataille d'Azincourt, qui fut telle que celle de Crécy. Les Anglais la gagnèrent auſſi-tôt qu'elle commença. Leurs grands arcs de 1445.
la hauteur d'un homme, dont ils ſe ſervaient avec force & avec adreſſe, leur donnèrent d'abord la victoire. Ils n'avaient ni canons, ni fuſils; & c'eſt une nouvelle raiſon de croire qu'ils n'en avaient point eu à la bataille de Crécy. Peut-être que ces arcs ſont une arme plus formidable: j'en ai vû qui portaient plus loin que les fuſils; on peut s'en ſervir plus vîte & plus longtems. Cependant ils ſont devenus entiérement hors d'uſage. On peut remarquer encore, que la Gendarmerie de France combattit à pied à Azincourt, à Crécy, & à Poitiers; elle avait été auparavant invincible à cheval. Il arriva dans cette journée une choſe qui eſt horrible, même dans la guerre. Tandis qu'on ſe battait encore, quelques milices de Picardie vinrent par derriére piller le camp des Anglais. *Henri* ordonna qu'on tuât tous les priſonniers qu'on avait faits. On les paſſa au fil de l'épée; & après ce carnage on en prit encore quatorze mille, à qui on laiſſa la vie. Sept Princes de France périrent dans cette journée avec le Connétable. Cinq Princes furent pris; plus de dix mille Français reſtèrent ſur le champ de bataille.

Il ſemble qu'après une victoire ſi entiére, il n'y avait plus qu'à marcher à Paris & à ſubjuguer un Roïaume diviſé, épuiſé, qui n'était qu'une vaſte ruine. Mais ces ruines mêmes étaient un peu fortifiées. Enfin il eſt conſtant que cette bataille d'Azincourt, qui mit la France en deuil, & qui ne coûta pas trois hommes de marque aux Anglais, ne produiſit aux victorieux que de la gloire. *Henri V.* fut obligé de repaſſer en Angleterre

pour amaſſer de l'argent & de nouvelles troupes.

1415. L'eſprit de vertige qui troublait les Français au moins autant que leur Roi, fit ce que la défaite d'Azincourt n'avait pû faire. Deux Dauphins étaient morts; le troiſiéme, qui fut depuis le Roi *Charles VII.* agé alors de ſeize ans, tâchait déjà de ramaſſer les débris de ce grand naufrage. La Reine ſa mére avait arraché de ſon mari les lettres patentes qui lui laiſſaient les rênes du Roïaume. Elle avait à la fois la paſſion de s'enrichir, de gouverner, & d'avoir des amans. Ce qu'elle avait pris à l'Etat & à ſon mari, était en dépôt en pluſieurs endroits, & ſurtout dans les égliſes. Le Dauphin & les *Armagnacs*, qui déterrèrent ces tréſors, s'en ſervirent dans le preſſant beſoin où l'on était. A cet affront qu'elle reçut de ſon fils, le Roi en joignit un plus cruel. Un ſoir, en rentrant chez la Reine, il trouva le Seigneur de *Boisbourdon* qui en revenait. Il le fait prendre ſur le champ. On lui donne la queſtion, & couſu dans un ſac on le jette dans la Seine. On envoïe incontinent la Reine priſonniére à Blois, de-là à Tours, ſans qu'elle puiſſe voir ſon mari. Ce fut cet accident, & non la bataille d'Azincourt, qui mit la Couronne de France ſur la tête du Roi d'Angleterre. La Reine implore le ſecours du Duc de Bourgogne. Ce Prince ſaiſit cette occaſion d'établir ſon autorité ſur de nouveaux deſaſtres.

1418. Il enléve la Reine à Tours, ravage tout ſur ſon paſſage, & conclut enfin ſa ligue avec le Roi d'Angleterre. Sans cette ligue il n'y eût point eu de révolution. *Henri V.* aſſemble enfin vingt-cinq mille hommes, & débarque une ſeconde fois en Normandie. Il avance du côté de Paris, tandis que le Duc *Jean de Bourgogne* eſt aux portes de cette ville, dans laquelle un Roi inſenſé eſt en proïe

proïe à toutes les séditions. La faction du Duc de Bourgogne y massacre en un jour le Connétable d'*Armagnac*, les Archevéques de Rheims & de Tours, cinq Evêques, l'Abbé de *St. Denis*, & quarante Magistrats. La Reine & le Duc de Bourgogne font à Paris une entrée triomphante au milieu du carnage. Le Dauphin fuit au-delà de la Loire, & *Henri V.* est déjà maître de toute la Normandie. Le parti qui tenait pour le Roi, 1418.
la Reine, le Duc de Bourgogne, le Dauphin, tous négocient avec l'Angleterre à la fois, & la fourberie est égale de tous côtés.

Le jeune Dauphin, gouverné alors par *Tangui* 1419.
du Chastel, ménage enfin cette funeste entrevue avec le Duc de Bourgogne sur le pont de Monterau. Chacun d'eux arrive avec dix Chevaliers. *Tangui du Chastel* y assassine le Duc de Bourgogne aux yeux du Dauphin. Ainsi le meurtre du Duc d'Orléans est vengé enfin par un autre meurtre, d'autant plus odieux que l'assassinat était joint à la violation de la foi publique.

On serait presque tenté de dire que ce meurtre ne fut point prémédité, tant on avait mal pris ses mesures pour en soutenir les suites. *Philippe le Bon*, nouveau Duc de Bourgogne, successeur de son pére, devint un ennemi nécessaire du Dauphin par devoir & par politique. La Reine sa mére outragée devint une marâtre implacable; & le Roi Anglais, profitant de tant d'horreurs, disait que DIEU l'amenait par la main pour punir les Français. *Isabelle de Baviére* & le nouveau Duc *Philippe* conclurent alors à Troye une paix plus funeste que toutes les guerres précédentes, par laquelle on donna *Catherine*, fille de *Charles VI.* pour épouse au Roi d'Angleterre, avec la France en dot.

Il fut ſtipulé dès-lors même, que *Henri V.* ſerait reconnu pour Roi, mais qu'il ne prendrait que le nom de Régent pendant le reſte de la vie malheureuſe du Roi de France devenu entiérement imbécile. Enfin le contract portait qu'on pourſuivrait ſans relâche celui qui ſe diſait Dauphin de France. *Iſabelle de Baviére* conduiſit ſon malheureux mari & ſa fille à Troye, où le mariage s'accomplit. *Henri*, devenu Roi de France, entra dans Paris paiſiblement, & y régna ſans contradiction, tandis que *Charles VI.* était enfermé avec ſes domeſtiques à l'hôtel de *St. Paul*, & que la Reine *Iſabelle de Baviére* commençait déjà à ſe repentir.

Philippe Duc de Bourgogne fit demander ſolemnellement juſtice du meurtre de ſon pére aux deux Rois à l'hôtel de *St Paul* dans une aſſemblée de tout ce qui reſtait de Grands. Le Procureur Général de Bourgogne, *Nicolas Raulin*, un Docteur de l'Univerſité nommé *Jean Larcher*, accuſent le Dauphin. Le premier Préſident du Parlement de Paris & quelques députés de ſon corps aſſiſtaient à cette aſſemblée. L'Avocat Général *Marigni* prend des concluſions contre l'héritier & le défenſeur de la Couronne, comme s'il parlait contre un aſſaſſin ordinaire. Le Parlement fait citer le Dauphin à ce qu'on appelle la *Table de marbre.* C'était une grande table qui ſervait du tems de *St. Louis* à recevoir les redevances en nature des vaſſaux de la tour du Louvre, & qui reſta depuis comme une marque de juriſdiction. Le Dauphin y fut condamné par contumace. *

C'était une de ces queſtions delicates & difficiles

* Voyez le Chapitre LXXII.

les à réſoudre, de ſavoir par qui le Dauphin devait être jugé, ſi on pouvait détruire la Loi Salique, ſi le meurtre du Duc d'Orléans n'ayant point été vengé, l'aſſaſſinat du meurtrier devait l'être. On a vu longtems après *Philippe II.* faire périr ſon fils. *Coſme I.* Duc de Florence tua l'un de ſes enfans qui avait aſſaſſiné l'autre. Ce fait eſt très-vrai; on a conteſté très-mal à propos à *Varillas* cette avanture: le Préſident *de Thou* fait aſſez entendre qu'il en fut informé ſur les lieux. Le Czar *Pierre* fit de nos jours condamner ſon fils à la mort. Exemples affreux, dans leſquels il ne s'agiſſait pas de donner l'héritage du fils à un étranger!

Le Dauphin, retiré dans l'Anjou, ne paraiſſait qu'un exilé. *Henri V.* Roi de France & d'Angleterre, fit voile vers Londres, pour avoir encore de nouveaux ſubſides & de nouvelles troupes. Ce n'était pas l'intérêt du peuple Anglais amoureux de ſa liberté, que ſon Roi fût Maître de la France. L'Angleterre était en danger de devenir une Province d'un Roïaume étranger; & après s'être épuiſée pour affermir ſon Roi dans Paris, elle eût été réduite en ſervitude par les forces du païs même qu'elle aurait vaincu & que ſon Roi aurait eues dans ſa main.

Cependant *Henri V.* retourna bientôt à Paris, plus maître que jamais. Il avait des tréſors & des armées; il était jeune encore. Tout faiſait croire que le Trône de France paſſait pour toûjours à la Maiſon de *Lancaſtre.* La deſtinée renverſa tant de proſpérités & d'eſpérances. *Henri V.* fut attaqué d'une fiſtule. On l'eût guéri dans des temps plus éclairés. L'ignorance de ſon ſiécle cauſe ſa mort. Il expira au château de Vincennes à l'âge de 34. ans. Son corps fut expoſé à *St. Denis*, com-

comme celui d'un Roi de France, & enſuite porté à Weſtminſter parmi ceux d'Angleterre.

Charles VI. à qui on avait encore laiſſé par pitié le vain titre de Roi, finit bientôt après ſa triſte vie. après avoir paſſé trente années dans des rechutes continuelles de frénéſie. Il mourut le plus malheureux des Rois, & le Roi du peuple le plus malheureux de l'Europe.

Le frére de *Henri V.* le Duc de *Betford*, fut le ſeul qui aſſiſta à ſes funerailles. On n'y vit aucun Seigneur. Les uns étaient morts à la bataille d'Azincourt, les autres captifs en Angleterre. Et le Duc de Bourgogne ne voulait pas céder le pas au Duc de *Betford.* Il fallait bien pourtant lui céder tout. *Betford* fut déclaré Régent de France, & on proclama Roi à Paris & à Londres *Henri VI.* fils de *Henri V.* enfant de neuf mois. La ville de Paris envoïa même juſqu'à Londres des Députés pour prêter ſerment de fidélité à cet enfant.

CHAPITRE LXVIII.

DE LA FRANCE

DU TEMPS DE

CHARLES VII.

CE debordement de l'Angleterre en France fut enfin ſemblable à celui qui avait inondé l'Angleterre du tems de *Louis VIII.* mais il fut plus long & plus orageux, Il fallut que *Charles VII.* regagnât pied à pied ſon Roïaume. Il avait à combattre le Régent *Betford*, auſſi abſolu que *Hen-*

Henri V. & le Duc de Bourgogne devenu l'un des plus puiſſans Princes de l'Europe, par la réunien du Hainaut, du Brabant, & de la Hollande à ſes Domaines. Les amis de *Charles VII.* étaient pour lui auſſi dangereux que ſes ennemis. La plûpart abuſaient de ſes malheurs, au point que le Comte de *Richmont* ſon Connétable, frere du Duc de *Bretagne*, fit étrangler deux de ſes Favoris.

On peut juger de l'état déplorable où *Charles* était réduit, par la néceſſité où il fut de faire valoir dans les païs de ſon obéiſſance le prix du marc d'argent juſqu'à 90. livres, au lieu d'une demi-livre qu'il valait du tems de *Charlemagne.*

Il fallut bientôt recourir à un expédient plus étrange, à un miracle. Un Gentilhomme des frontiéres de Lorraine, nommé *Baudricourt*, crut trouver dans une jeune ſervante d'un cabaret de Vaucouleurs un perſonnage propre à jouer le rôle de guerriére & d'inſpirée. Cette *Jeanne d'Arc*, que le vulgaire croit une bergére, était en effet une jeune ſervante d'hôtellerie, *robuſte*, *montant chevaux à poil*, comme dit Monſtrelet, *& faiſant autres apertiſes que jeunes filles n'ont point accoutumé de faire.* On la fit paſſer pour une bergére de dix-huit ans. Il eſt certain cependant, par ſa propre confeſſion, qu'elle avait alors vingt-ſept années. Elle eut aſſez de courage & aſſez d'eſprit pour ſe charger de cette entrepriſe délicate, qui devint héroïque. On la mena devant le Roi à Bourges: elle fut examinée par des femmes, qui ne manquèrent pas de la trouver vierge, & par une partie des Docteurs de l'Univerſité & quelques Conſeillers du Parlement qui ne balancèrent pas à la déclarer inſpirée; ſoit qu'elle les trompât, ſoit qu'ils fuſſent eux-mêmes aſſez habiles

biles pour entrer dans cet artifice. Le vulgaire le crut, & ce fut aſſez.

1429. Les Anglais aſſiégeaient alors la ville d'Orléans, la ſeule reſſource de *Charles*, & étaient prêts de s'en rendre maîtres. Cette fille guerriére, vêtue en homme, conduite par d'habiles Capitaines, entreprend de jetter du ſecours dans la place. Elle parle aux ſoldats de la part de DIEU, & leur inſpire ce courage d'enthouſiaſme qu'ont tous les hommes qui croyent voir la Divinité combattre pour eux. Elle marche à leur tête & délivre Orléans, bat les Anglais, prédit à *Charles* qu'elle le fera ſacrer dans Rheims, & accomplit ſa promeſſe l'épée à la main. Elle aſſiſta au ſacre, tenant l'étendart avec lequel elle avait combattu.

Ces victoires rapides d'une fille, les aparences d'un miracle, le ſacre du Roi qui rendait ſa perſonne plus vénérable, allaient bientôt rétablir le Roi légitime & chaſſer l'étranger: mais l'inſtru-
1429. ment de ces merveilles *Jeanne d'Arc*, fut bleſſée & priſe en défendant Compiégne. Un homme tel que le Prince *Noir* eût honoré & reſpecté ſon courage. Le Régent *Betford* crut néceſſaire de la flétrir pour ranimer ſes Anglais. Elle avait feint un miracle, *Betford* feignit de la croire ſorciére. Mon but eſt toûjours d'obſerver l'eſprit du tems; c'eſt lui qui dirige les grands évenements du monde. L'Univerſité de Paris préſenta réquête contre *Jeanne d'Arc*, l'accuſant d'héréſie & de magie: Ou l'Univerſité penſait ce que le Régent voulait qu'on crût, ou ſi elle ne le penſait pas, elle commettait une lâcheté déteſtable. Cette Héroïne digne du miracle qu'elle avait feint, fut jugée à Rouen, par *Cauchon* Evêque de Beauvais, cinq autres Evêques Français, un ſeul Evêque d'Angleterre, aſſiſtés d'un Moine Dominicain Vicaire

caire de l'Inquiſition, & par des Docteurs de l'Univerſité. Elle fut qualifiée „ de ſuperſtitieuſe „ devinereſſe du Diable, blaſphémereſſe en DIEU „ & en ſes Saints & Saintes, errant par moult „ de ſors en la foi de CHRIST. Comme telle, elle fut condamnée à jeûner au pain & à l'eau dans une priſon perpétuelle. Elle fit, me ſemble, à ſes Juges une réponſe digne d'une mémoire éternelle. Interrogée pourquoi elle avait oſé aſſiſter au ſacre de *Charles* avec ſon étendart ? elle répondit : *il eſt juſte que qui a eu part au travail, en ait à l'honneur.*

Enfin, accuſée d'avoir repris une fois l'habit 1431.
d'homme, qu'on lui avait laiſſé exprès pour la tenter, ſes Juges, qui n'étaient pas aſſurément en droit de la juger, puiſqu'elle était priſonniére de guerre, la déclarèrent hérétique relapſe ; & firent mourir par le feu celle qui aïant ſauvé ſon Roi, aurait eu des autels dans les tems héroïques où les hommes en élevaient à leurs libérateurs. *Charles VII.* rétablit depuis ſa mémoire, aſſez 1431.
honorée par ſon ſuplice même.

Ce n'eſt pas aſſez de la cruauté pour porter les hommes à de telles exécutions : il faut encor ce fanatiſme compoſé de ſuperſtition & d'ignorance, qui a été la maladie de preſque tous les ſiécles. Quelque temps auparavant les Anglais condamnèrent la Princeſſe *de Gloceſter* à faire amende honorable dans l'égliſe de *St. Paul*, & une de ſes amies à être brûlée vive, ſous prétexte de je ne ſçai quel ſortilège emploïé contre la vie du Roi. On avait brulé le Baron *de Cobham* en qualité d'hérétique : & en Bretagne on fit mourir par le même ſuplice le Maréchal *de Retz* accuſé de magie, & d'avoir égorgé des enfans

pour faire avec leur sang de prétendus enchantements.

Dans ces tristes tems la communication des Provinces était si interrompue, les peuples limitrophes étaient si étrangers les uns aux autres, qu'une avanturiére osa quelques années après la mort de la Pucelle prendre son nom en Lorraine, & soutenir hardiment qu'elle avait échapé au suplice, & qu'on avait brulé un fantôme à sa place. Ce qui est plus étrange, c'est qu'on la crut. On la combla d'honneurs & de biens, & un homme de la maison des *Armoises* l'épousa en 1436. pensant en effet épouser la véritable Héroïne, qui, quoique née dans l'obscurité eût été pour le moins égale à lui par ses grandes actions.

Pendant cette guerre, plus longue que décisive, qui causait tant de malheurs, un autre événement fut le salut de la France. Le Duc de Bourgogne, *Philippe le Bon*, mérita ce nom en pardonnant enfin au Roi la mort de son pére, & en s'unissant avec le Chef de sa maison contre l'étranger. Il pousa cette générosité jusqu'à délivrer de sa longue prison de Londres le Duc d'Orléans, le fils de celui qui avait été assassiné dans Paris. Il paia sa rançon. On la fait monter à trois-cens-mille écus d'or. Exagération ordinaire aux Ecrivains de ces temps. Mais cette conduite montre une grande vertu. Il y a eu toujours de belles ames dans les temps les plus corrompus. La vertu de ce Prince n'excluait pas en lui la volupté & l'amour des femmes, qui ne peut jamais être un vice que quand il conduit aux méchantes actions. C'est ce même *Philippe* qui avait en 1330. institué la Toison d'or à l'honneur d'une de ses maîtresses. Il eut quinze bâtards

tards qui eurent tous du mérite. Sa Cour était la plus brillante de l'Europe. Anvers, Bruges faisaient un grand commerce, & répandaient l'abondance dans ses Etats. La France lui dut enfin sa paix & sa grandeur, qui augmentèrent toujours depuis malgré les adversités, les guerres civiles, & étrangères.

Charles VII. regagna son Roïaume à peu près comme *Henri IV.* le conquit cent cinquante ans après. *Charles* n'avait pas à-la vérité ce courage brillant, cet esprit prompt & actif, & ce caractère héroïque de *Henri IV*; mais obligé comme lui de ménager souvent ses amis & ses ennemis, de donner de petits combats, de surprendre des villes & d'en acheter, il entra dans Paris comme y entra depuis *Henri IV.* par intrigue & par force. Tous deux ont été déclarés incapables de posséder la Couronne, & tous deux ont pardonné. Ils avaient encore une faiblesse commune, celle de négliger quelquefois leurs affaires pour se livrer à leurs amours.

Charles ne fit son entrée dans Paris qu'en 1437; & ce ne fut que vers l'an 1450. que les Anglais furent entiérement chassés de la France. Ils ne gardèrent que Calais & Guines : & perdirent pour jamais tous ces vastes domaines que leurs Rois avaient eus par les droits du sang, & que les trois victoires de Crécy de Poitiers & d'Azincourt ne purent leur conserver. Les divisions de l'Angleterre contribuèrent autant que *Charles VII.* à la réunion de la France. Ce *Henri VI.* qui avait porté les deux Couronnes, & qui même était venu se faire sacrer à Paris, détrôné à Londres par ses parents, fut rétabli & détrôné encore. 1431. 1461.

Charles VII. maître enfin paiſible de la France, y établit un ordre qui n'y avait jamais été depuis la décadence de la famille de *Charlemagne.* Il conſerva des compagnies réglées de quinze cens Gens-d'armes. Chacun de ces Gens-d'armes devait ſervir avec ſix chevaux; de ſorte que cette troupe compoſait neuf-mille Cavaliers. Le Capitaine de cent hommes avait mille-ſept-cens livres de compte par an, ce qui revient à environ dix mille livres numéraires d'aujourdhui. Chaque Gendarme avait trois-cens ſoixante livres de païe annuelle, & chacun des cinq hommes qui l'accompagnaient, avait quatre livres de ce temps-là par mois. Il établit auſſi quatre mille cinq-cens Archers, qui avaient cette même païe de quatre livres, c'eſt-à-dire, environ vingt-quatre des nôtres. Ainſi en temps de paix il en coutait environ ſix millions de nôtre monnoïe préſente pour l'entretien des ſoldats. Les choſes ont bien changé dans l'Europe. Cet établiſſement des Archers fait voir que les mouſquets n'étaient pas encor d'un fréquent uſage. Cet inſtrument de deſtruction ne fut commun que du temps de *Louis XI.*

Outre ces troupes, tenues continuellement ſous le drapeau, chaque village entretenait un franc-archer exemt de taille; & c'eſt par cette exemption attachée d'ailleurs à la Nobleſſe, que tant de perſonnes s'attribuèrent bientôt la qualité de Gentilhomme de nom & d'armes. Les poſſeſſeurs des fiefs furent diſpenſés du ban, qui ne fut plus convoqué. Il n'y eut que l'arrière-ban, compoſé des arrière-petits vaſſaux, qui reſta ſujet encor à ſervir dans les occaſions.

On s'étonne qu'après tant de déſaſtres la France

Digitized by Google

ce eût tant de reſſources & d'argent. Mais un païs riche par ſes denrées, ne ceſſe jamais de l'être, quand la culture n'eſt pas abandonnée. Les guerres civiles ébranlent le corps de l'Etat, & ne le détruiſent point. Les meurtres & les ſaccagements, qui déſolent des familles, en enrichiſſent d'autres. Les Négocians deviennent d'autant plus habiles qu'il faut plus d'art pour ſe ſauver parmi tant d'orages. *Jacques Cœur* en eſt un grand exemple. Il avait établi le plus grand commerce qu'aucun particulier de l'Europe eût jamais embraſſé. Il n'y eut depuis lui que *Côme de Médicis* qui l'égalât. *Jacques Cœur* avait trois-cens facteurs en Italie & dans le Levant. Il prêta deux-cens-mille écus d'or au Roi, ſans quoi on n'aurait jamais repris la Normandie. Son induſtrie était plus utile pendant la paix, que *Dunois* & la *Pucelle* ne l'avaient été pendant la guerre. C'eſt une grande tache peut-être à la mémoire de *Charles VII.* qu'on ait perſécuté un homme ſi néceſſaire. On n'en ſait point le ſujet : car qui ſait les ſecrets reſſorts des fautes, & des injuſtices des hommes ?

Le Roi le fit mettre en priſon, & le Parlement lui fit ſon procès. On ne put rien prouver contre lui, ſinon qu'il avait fait rendre à un Turc un eſclave Chrêtien, lequel avait quitté & trahi ſon maître, & qu'il avait fait vendre des armes au Soudan d'Egypte. Sur ces deux actions, dont l'une était permiſe, & l'autre vertueuſe, il fut condamné à perdre ſes biens. Il trouva dans ſes Commis plus de droiture que dans les courtiſans qui l'avaient perdu. Ils ſe cotiſèrent preſque tous pour l'aider dans ſa diſgrace. *Jacques Cœur* alla continuer ſon commerce en Chypre,

& n'eut jamais le courage de revenir dans ſon ingrate patrie, quoiqu'il y fût rapellé.

Au reſte la fin du régne de *Charles VII.* fut aſſez heureuſe pour la France, quoique très malheureuſe pour le Roi, dont les jours finirent avec amertume, par les rebellions de ſon fils dénaturé, qui fut depuis le Roi *Louis. XI.*

CHAPITRE LXIX.

MOEURS ET USAGES, ARTS, SCIENCES,

VERS LES TREIZIEME ET QUATORZIEME SIECLES.

JE voudrais découvrir quelle était alors la ſociété des hommes, comment on vivait dans l'intérieur des familles, quels arts étaient cultivés, plûtôt que de répéter tant de malheurs & tant de combats; funeſtes objets de l'hiſtoire, & lieux communs de la méchanceté humaine.

Vers la fin du treiziéme ſiécle, & dans le commencement du quatorziéme, il me ſemble qu'on commençait en Italie, malgré tant de diſſentions, à ſortir de cette groſſiéreté, dont la rouille avait couvert l'Europe depuis la chûte de l'Empire Romain. Les Arts néceſſaires n'avaient point péri. Les Artiſans & les Marchands, que leur obſcurité dérobe à la fureur ambitieuſe des Grands, ſont des fourmis qui ſe creuſent des habitations en ſilence, tandis que les aigles & les vautours ſe déchirent.

On

On trouva même dans ces siécles grossiers, des inventions utiles, fruit de ce génie de mécanique que la nature donne à certains hommes très indépendamment de la Philosophie. Le secret par exemple, de secourir la vuë affaiblie des vieillards par des lunettes qu'on nomme *Besicles*, est de la fin du treiziéme siécle. Ce beau secret fut trouvé par par *Alexandre Spina*. Les meules qui agissent par le secours du vent, sont du même temps. *La Flamma*, qui vivait au quatorziéme siécle, en parle, & avant lui on n'en parle point. Mais c'est un art connu longtemps auparavant chez les Grecs & chez les Arabes ; il en est parlé dans des Poëtes Arabes du septiéme siécle. La *fayence* inventée à Faenza tenait lieu de porcelaine. On connaissait depuis longtemps l'usage des vitres, mais il était fort rare : c'était un luxe de s'en servir. Cet art porté en Angleterre par les Français vers l'an 1180. y fut regardé comme une grande magnificence.

Les Venitiens eurent seuls au treiziéme siécle le secret des miroirs de cristal. Il y avait en Italie quelques horloges à roues : celle de Bologne était fameuse. La merveille plus utile de la boussole était due au seul hazard, & les vuës des hommes n'étaient point encor assez étenduës pour qu'on fit usage de cette découverte. L'invention du papier, fait avec du linge pilé & bouilli, est du commencement du quatorziéme siécle. *Cortusius* Historien de Padoue parle d'un certain *Pax*, qui établit à Padoue la premiére manufacture plus d'un siécle avant l'invention de l'Imprimerie. C'est ainsi que les Arts utiles se sont peu à peu établis, & la plupart par des hommes ignorés.

Il s'en fallait beaucoup que le reste de l'Europe eût des villes telles que Venise, Génes, Bologne, Sienne, Pise, Florence. Presque toutes

Digitized by Google

les maisons dans les villes de France, d'Allemagne, d'Angleterre étaient couvertes de chaume. Il en était même ainsi en Italie dans les villes moins riches, comme Alexandrine de la paille, Nice de la paille &c.

Quoique les forêts eussent couvert tant de terrains demeurés longtems sans culture, cependant on ne savait pas encor se garantir du froid à l'aide de ces cheminées, qui sont aujourdhui, dans tous nos apartements, un secours & un ornement. Une famille entiére s'assemblait au milieu d'une salle commune enfumée autour d'un large foyer rond, dont le tuyau allait percer le platfond.

La Flamma se plaint au quatorziéme siécle, selon l'usage des Auteurs peu judicieux, que la frugale simplicité a fait place au luxe. Il regrette le tems de *Frédéric Barberousse*, & de *Frédéric II.* lorsque dans Milan capitale de la Lombardie, on ne mangeait de la viande que trois fois par semaine. Le vin alors était rare : La bougie était inconnue, & la chandéle un luxe. On se servait, dit-il, chez les meilleurs citoïens de morceaux de bois sec allumés pour s'éclairer. On ne mangeait de la viande chaude que trois fois par semaine : les chemises étaiant de serge & non de linge; la dot des bourgeoises les plus considérables était de cent livres tout au plus. Les choses ont bien changé, ajoute-t-il ; on porte à présent du linge ; les femmes se couvrent d'étoffes de soïe, & même il y entre quelquefois de l'or, & de l'argent: elles ont jusqu'à deux mille livres de dot, & ornent même leurs oreilles de pendants d'or. Cependant ce luxe dont il se plaint, était encor loin à quelques égards de ce qui est aujourdhui le nécessaire des peuples riches & industrieux.

Le linge de table était très rare en Angleterre.

Le

Le vin ne s'y vendait que chez les Apoticaires comme un cordial. Toutes les maiſons des particuliers étaient de bois à Paris & à Londres. Se faire traîner en charette dans les rues de Paris à peine pavées & couvertes de fange, était un luxe; & ce luxe fut défendu, par *Philippe le Bel*, aux Bourgeoiſes. On connait ce réglement fait ſous *Charles VI. nemo audeat dare præter duo ferculacum potagio*; „ que perſonne n'oſe donner plus de „ deux plats avec le potage.

Cependant il y eut toujours chez les Seigneurs de fief, & chez les principaux Prélats, toute la magnificence que le temps permettait. Elle devait néceſſairement s'introduire chez les poſſeſſeurs des grandes terres; mais la vaiſſelle d'argent était preſque inconnue dans la plûpart des villes. *Muſſus* Ecrivain Lombard du quatorziéme ſiécle regarde comme un grand luxe, les fourchettes, les cuilléres, & les taſſes d'argent.

Un pére de famille, dit-il, qui a neuf à dix perſonnes à nourrir avec deux chevaux, eſt obligé de dépenſer par an juſqu'à trois-cens florins d'or. C'était environ trois-mille livres de la monnoïe de France courante de nos jours.

L'argent était donc très-rare en beaucoup d'endroits d'Italie, & bien plus en France aux douziéme, treiziéme & quatorziéme ſiécles. Les Florentins, les Lombards, qui faiſaient ſeuls le commerce en France & en Angleterre, les Juifs, leurs courtiers, étaient en poſſeſſion de tirer des Français & des Anglais, vingt pour cent par an pour l'intérêt ordinaire du prêt. La grande uſure eſt la marque infaillible de la pauvreté publique.

Le Roi *Charles V.* amaſſa quelques tréſors par œconomie, par la ſage adminiſtration de ſes do-

maines, (alors le plus grand revenu des Rois) & par des impôts inventés ſous *Philippe de Valois*, qui quoique faibles firent beaucoup murmurer un peuple pauvre. Son Miniſtre le Cardinal *de la Grange* ne s'était que trop enrichi. Mais tous ces tréſors furent diſſipés dans d'autres païs. Le Cardinal porta les ſiens dans Avignon. Le Duc d'Anjou frére de *Charles V.* alla perdre ceux du Roi dans ſa malheureuſe expédition d'Italie. La France reſta dans la miſére juſqu'aux derniers temps de *Charles VII.*

Il n'en était pas ainſi dans les belles villes commerçantes de l'Italie. On y vivait avec commodité, avec opulence. Ce n'était que dans leur ſein qu'on jouiſſait des douceurs de la vie. Les richeſſes & la liberté y excitèrent enfin les génies, comme elles élevèrent le courage.

La langue Italienne n'était pas encor formée du tems de *Fréderic II.* On le voit par les vers de cet Empereur, qui ſont le dernier exemple de la langue Romance dégagée de la dureté Tudeſque.

Plas me el cavalier Frances
E la donna Catalana
E l'ovrar Genoes
E la danza Treviſana
E lou cantar Provenſales
Las man e cara d'Angles
E lou donzel de Toſcana.

Ce monument eſt plus précieux qu'on ne penſe, & eſt fort au-deſſus de tous ces décombres des bâtiments du moïen-âge, qu'une curioſité groſſiére & ſans goût recherche avec avidité. Il fait voir que la nature ne s'eſt démentie chez aucune des Nations dont *Frédéric* parle. Les Catalanes

ſont,

ſont, comme au tems de cet Empereur, les plus belles femmes de l'Eſpagne. La Nobleſſe Françaiſe a les mêmes graces martiales qu'on eſtimait alors. Des traits nobles & réguliers, de belles mains ſont encor une choſe commune en Angleterre. La jeuneſſe a plus d'agréments en Toſcane qu'ailleurs. Les Génois ont conſervé leur induſtrie. Les Provenceaux leur goût pour la Poëſie & pour le Chant. C'était en Provence & en Languedoc qu'on avait adouci la langue Romance. Les Provenceaux furent les maîtres des Italiens. Rien n'eſt ſi connu des amateurs de ces recherches que les vers ſur les Vaudois de l'année 1100.

Que non volia maudir ne jura ne mentir,
N'occir, ne avoutrar, ne prenre de altrui,
Ne s'avengear deli ſuo ennemi,
Loz diſon qu'es vaudes & los feſon morir.

Cette citation a encor ſon utilité, en ce qu'elle eſt une preuve que tous les reformateurs ont toûjours affecté des mœurs ſévères.

Ce jargon ſe maintint malheureuſement tel qu'il était en Provence & en Languedoc, tandis que ſous la plume de *Pétrarque* la langue Italienne atteignit à cette force & à cette grace qui loin de dégénérer ſe perfectionna encore. L'Italien prit ſa forme à la fin du treiziéme ſiécle, du tems du bon Roi *Roger*, pére de la malheureuſe *Jeanne*. Déjà *le Dante* Florentin avait illuſtré la langue Toſcane par ſon Poëme bizarre, mais brillant de beautés naturelles, intitulé *Comédie*, ouvrage dans lequel l'Auteur s'éleva dans les détails au-deſſus du mauvais goût de ſon ſiécle & rempli de morceaux écrits auſſi purement que s'ils étaient

du

du tems de *l'Arioſte* & du *Taſſe*. On ne doit pas s'étonner que l'Auteur, l'un des principaux de la faction Gibeline, perſécuté par *Boniface VIII.* & par *Charles de Valois*, ait dans ſon Poëme exhalé ſa douleur ſur les querelles de l'Empire & du Sacerdoce. Qu'il ſoit permis d'inſérer ici une faible traduction d'un des paſſages du *Dante* concernant ces diſſentions. Ces monuments de l'eſprit humain délaſſent de la longue attention aux malheurs qui ont troublé la terre.

Jadis on vit dans une paix profonde
De deux Soleils les flambeaux luire au monde,
Qui ſans ſe nuire éclairant les humains,
Du vrai devoir enſeignaient les chemins,
Et nous montraient de l'Aigle Impériale
Et de l'agneau les droits & l'intervale.
Ce tems n'eſt plus, & nos Cieux ont changé.
L'un des Soleils de vapeurs ſurchargé,
En s'échapant de ſa ſainte carriére,
Voulut de l'autre abſorber la lumiére.
La régle alors devint confuſion;
Et l'humble agneau parut un fier lion,
Qui tout brillant de la pourpre uſurpée
Voulut porter la houlette & l'épée.

Après *le Dante*, *Pétrarque*, né en 1304. dans Arezzo patrie de *Gui Arétin*, mit dans la langue Italienne plus de pureté, avec toute la douceur dont elle était ſuſceptible. On trouve dans ces deux Poëtes, & ſurtout dans *Pétrarque*, un grand nombre de ces traits ſemblables à ces beaux ouvrages des Anciens qui ont à la fois la force de l'antiquité & la fraicheur du moderne. S'il y a de la témérité à l'imiter, vous la pardonnerez au déſir de vous faire connaître autant que je le peux le genre dans lequel il écrivait. Voici à peu près

près le commencement de ſa belle ode à la *Fontaine de Vaucluſe*, ode irréguliére à la vérité, & qu'il compoſa en vers blancs ſans ſe gêner par la rime, mais qu'on eſtime plus que ſes vers rimés.

Claire fontaine, onde aimable, onde pure,
Où la beauté qui conſume mon cœur,
Seule beauté qui ſoit dans la nature,
Des feux du jour évitait la chaleur;
Arbre heureux dont le feuillage
Agité par les zéphirs
La couvrit de ſon ombrage,
Qui rappelles mes ſoupirs,
En rapellant ſon image,
Ornement de ces bords & filles du matin;
Vous dont je ſuis jaloux, vous moins brillantes qu'elle;
Fleurs qu'elle embelliſſait quand vous touchiez ſon ſein,
Roſſignols dont la voix eſt moins douce & moins belle,
Air devenu plus pur, adorable ſéjour
Immortaliſé par ſes charmes,
Lieux dangereux & chers, où de ſes tendres armes
L'amour a bleſſé tous mes ſens;
Ecoutez mes dérniers accents,
Recevez mes derniéres larmes.

Ces piéces qu'on apelle *canzoni* ſont régardées comme ſes chefs-d'œuvres. Ses autres ouvrages lui firent moins d'honneur; il immortaliſa la *fontaine de Vaucluſe*, *Laure* & lui-même. S'il n'avait point aimé, il ſerait beaucoup moins connu. Quelque imparfaite que ſoit cette imitation, elle fait entrevoir la diſtance immenſe qui était alors entre les Italiens & toutes les autres Nations. J'ai mieux aimé vous donner quelque légére idée du génie de *Pétrarque*, de cette douceur & de cette moleſſe élegante qui fait ſon caractère, que de

vous

Digitized by Google

vous répéter ce que tant d'autres ont dit des honneurs qu'on lui offrit à Paris, de ceux qu'il reçut à Rome, de ce triomphe au Capitole en 1341. célèbre hommage que l'étonnement de ſon ſiécle païait à ſon génie alors unique, ſurpaſſé depuis par l'*Arioſte* & par le *Taſſe*. Mais je ne paſſerai pas ſous ſilence que ſa famille avait été bannie de Toſcane, & dépouillée de ſes biens, pendant les diſſentions des *Guelfes* & des *Gibelins*; & que les Florentins lui députèrent *Bocace*, pour le prier de venir honorer ſa patrie de ſa préſence & y jouïr de la reſtitution de ſon patrimoine. La Gréce dans ſes plus beaux jours ne montra jamais plus de goût & plus d'eſtime pour les talents.

Ce *Bocace* fixa la langue Toſcane, & eſt encor le premier modèle en proſe pour l'éxactitude & pour la pureté du ſtile, ainſi que pour le naturel de la narration. La langue perfectionnée par ces deux Ecrivains ne reçut plus d'altération, tandis que tous les autres peuples de l'Europe, juſqu'aux Grecs mêmes, ont changé leur idiome.

Il y eut une ſuite non interrompue de Poëtes Italiens qui ont tous paſſé à la poſtérité; car *le Pulci* écrivit après *Pétrarque*. Le *Boyardo* Comte de Scandiano ſuccéda au *Pulci*, & l'*Arioſte* les ſurpaſſa tous par la fécondité de ſon imagination. N'oublions pas que *Pétrarque* & *Bocace* avaient célébré cette infortunée *Jeanne* de Naples, dont l'eſprit cultivé ſentait tout leur mérite, & qui fut même une de leurs diſciples. Elle était alors devouée toute entiére aux beaux arts, dont les charmes faiſaient oublier les tems criminels de ſon premier mariage. Ses mœurs changées par la culture de l'eſprit devaient la deffendre de la cruauté tragique qui finit ſes jours.

Les beaux Arts, qui ſe tiennent tous comme

par

par la main, & qui d'ordinaire périſſent & renaiſſent enſemble, ſortaient en Italie des ruines de la barbarie. *Cimmabué* ſans aucun ſecours était comme un nouvel inventeur de la Peinture au treiziéme ſiécle. Le *Giotto* fit des tableaux qu'on voit encor avec plaiſir. Il reſte ſurtout de lui cette fameuſe peinture qu'on a miſe en Moſaïque, & qui repréſente le premier Apôtre marchant ſur les eaux; on la voit au-deſſus de la grande porte de *St. Pierre* de Rome. *Brunelleſchi* commença à reformer l'Architecture Gotique. *Gui d'Arezzo* longtems auparavant avait inventé les nouvelles notes de la Muſique à la fin de l'onziéme ſiécle, & rendu cert art plus facile & plus commun.

On fut redevable de toutes ces belles nouveautés aux ſeuls Toſcans. Ils firent tout renaître par leur ſeul génie, avant que le peu de ſcience qui était reſté à Conſtantinople refluât en Italie avec la langue Grecque, par les conquêtes des Ottomans. Florence était alors une nouvelle Athénes; & parmi les Orateurs qui vinrent de la part des villes d'Italie haranguer *Boniface VIII.* ſur ſon éxaltation, on compta dix-huit Florentins. On voit par là que ce n'eſt point aux fugitifs de Conſtantinople qu'on a dû la renaiſſance des arts. Ces Grecs ne purent enſeigner aux Italiens que le Grec.

Il peut paraître étonnant que tant de grands génies ſe ſoient élevés dans l'Italie ſans protection comme ſans modèle, au milieu des diſſentions & des guerres; mais *Lucréce* chez les Romains avait fait ſon beau Poëme de la nature, *Virgile* ſes Bucoliques, *Ciceron* ſes livres de Philoſophie dans les horreurs des guerres civiles. Quand une fois une langue commence à prendre ſa forme, c'eſt un inſtrument que les grands Artiſtes trouvent tout

tout préparé, & dont ils ſe ſervent ſans s'embaraſſer qui gouverne & qui trouble la terre.

Si cette lueur éclaira la ſeule Toſcane, ce n'eſt pas qu'il n'y eût ailleurs quelques talents. *St Bernard* & *Abelard* en France au douziéme ſiécle auraient pu être regardés comme de beaux eſprits; mais leur langue était un jargon barbare, & ils payèrent en Latin tribut au mauvais goût du temps. Les hymnes Latines rimées du douziéme & treiziéme ſiécle ſont le ſceau de la barbarie. Ce n'était pas ainſi qu'*Horace* chantait les jeux ſéculaires. La Théologie ſcholaſtique, fille bâtarde de la Philoſophie d'*Ariſtote* mal traduite & méconnüe, fit plus de tort à la raiſon & aux bonnes études que n'en avaient fait les Huns & les Vandales.

Les beaux Arts n'étaient pas tombés dans l'Orient. Et puiſque les Poëſies du Perſan *Sady* ſont encor aujourdhui dans la bouche des Perſans, des Turcs & des Arabes, il faut bien qu'elles aïent du mérite. Il était contemporain de *Pétrarque*, & il a autant de réputation que lui. Il eſt vrai qu'en général le bon goût n'a guère été le partage des Orientaux. Leurs ouvrages reſſemblent aux titres de leurs Souverains, dans leſquels il eſt ſouvent queſtion du Soleil & de la Lune. L'eſprit de ſervitude parait naturellement empoulé, comme celui de la liberté eſt nerveux, & celui de la vraïe grandeur eſt ſimple. Les Orientaux n'ont point de délicateſſe, parce que les femmes ne ſont point admiſes dans la ſocieté. Ils n'ont ni ordre ni méthode, parce que chacun s'abandonne à ſon imagination dans la ſolitude où ils paſſent une partie de leur vie, & que l'imagination par elle-même eſt déréglée. Ils n'ont jamais connu la véritable éloquence, telle que celle de *Démoſthéne* & de *Cicéron*. Qui aurait-on eu a per-

perſuader en Orient ? des eſclaves. Cependant ils ont de beaux éclats de lumiére; ils peignent avec la parole; & quoique les figures ſoient ſouvent giganteſques & incohérentes, on y trouve du ſublime. Vous aimerez peut être à revoir ici ce paſſage de *Sady* que j'avais traduit en vers blancs, & qui reſſemble à quelques paſſages des Prophètes Hébreux. C'eſt une peinture de la grandeur de DIEU; lieu commun à la vérité mais qui vous fera connaître le génie de la Perſe.

Il ſait diſtinctement ce qui ne fut jamais.
De ce qu'on n'entend point ſon oreille eſt remplie.
Prince, il n'a pas beſoin qu'on le ſerve à genoux.
Juge, il n'a pas beſoin que ſa Loi ſoit écrite.
De l'Eternel burin de ſa préviſion
Il a tracé nos traits dans le ſein de nos méres.
De l'aurore au couchant il porte le Soleil,
Il ſéme de rubis les maſſes des montagnes.
Il prend deux goutes d'eau; de l'une il fait un homme,
De l'autre il arrondit la perle au fond des mers.
L'être au ſon de ſa voix fut tiré du néant.
Qu'il parle, & dans l'inſtant l'Univers va rentrer
Dans les immenſités de l'eſpace & du vuide;
Qu'il parle & l'Univers repaſſe en un clin d'œil
Des abîmes du rien dans les plaines de l'être.

Si les belles-lettres étaient ainſi cultivées ſur les bords du Tigre & de l'Euphrate; c'eſt une preuve que les autres arts, qui contribuent aux agréments de la vie, étaient très-connus. On n'a le ſuperflu qu'après le néceſſaire. Mais ce néceſſaire manquait encor dans preſque toute

l'Europe. Que connaiſſait-on en Allemagne, en France, en Angleterre, en Eſpagne, & dans la Lombardie Septentrionale? Les coûtumes barbares & féodales auſſi incertaines que tumultueuſes, les duels, les tournois, la Théologie ſcholaſtique & les ſortilèges.

On célébrait toujours dans pluſieurs Egliſes la fête de l'Ane, ainſi que celle des Innocens & des Fous. On amenait un âne devant l'autel, & on lui chantait pour antienne, *Amen Amen Aſine; eh eh eh Sire Ane eh eh eh Sire Ane.* Des fous marchaient à la tête de toutes les proceſſions avec une robe pliſſée, des grelots, une marotte; & la mode s'en eſt encor conſervée dans les villes des Païs-bas, & en Allemagne. Nos Nations Septentrionales avaient pour toute litterature en langage vulgaire les farces de la *mére ſotte* & du *Prince des ſots.*

On n'entendait parler que de révélations, de poſſeſſions, de maléfices. On oſe accuſer la femme de *Philippe III.* d'adultère, & le Roi envoïe conſulter une Béguine pour ſavoir ſi ſa femme eſt innocente ou coupable. Les enfans de *Philippe le Bel* font entre eux une aſſociation par écrit, & ſe promettent un ſecours mutuel contre ceux qui voudront les faire périr par la magie. On brule par Arrêt du Parlement une ſorciére qui a fabriqué avec le Diable un acte en faveur de *Robert d'Artois.* La maladie de *Charles VI.* eſt attribuée à un ſortilège, & on fait venir un Magicien pour le guérir. La Princeſſe de *Gloceſtre* en Angleterre eſt condamnée à faire amende honorable devant l'égliſe de *St. Paul*, & une Baronne du Roïaume ſa prétendue complice eſt brulée vive comme ſorciére.

Si

Si ces horreurs enfantées par la crédulité tombaient ſur les premiéres perſonnes des Roïaumes de l'Europe, on voit aſſez à quoi étaient expoſés les ſimples citoïens. C'était encor-là le moindre des malheurs.

L'Allemagne, la France, l'Eſpagne, tout ce qui n'était pas en talie grande ville commerçante, était abſolument ſans police. Les bourgades murées de la Germanie & de la France furent ſaccagées dans les guerres civiles. L'Empire Grec fut inondé par les Turcs. L'Eſpagne était encor partagée entre les Chrêtiens & les Mahométans Arabes; & chaque parti était déchiré ſouvent par des guerres inteſtines. Enfin du temps de *Philippe de Valois*, d'*Edouard III.* de *Louis de Baviére*, de *Clément VI.* une peſte générale enléve ce qui avait échapé au glaive & à la miſére.

Immédiatement avant ces temps du quatorziéme ſiécle, on a vû les Croiſades dépeupler & apauvrir nôtre Europe. Remontez depuis ces Croiſades aux temps qui s'écoulèrent après la mort de *Charlemagne;* ils ne ſont pas moins malheureux, & ſont encor plus groſſiers. La comparaiſon de ces ſiécles avec le nôtre, doit nous faire ſentir nôtre bonheur, malgré ce penchant preſqu'invincible que nous avons à louer le paſſé aux dépens du préſent.

Il ne faut pas croire que tout ait été ſauvage; il y eut de grandes vertus dans tous les états, ſur le Trône & dans les Cloîtres, parmi les Chevaliers, parmi les Eccléſiaſtiques. Mais ni un *St. Louis* ni un *St. Ferdinand* ne purent guérir les plaïes du genre humain. La longue querelle des Empereurs & des Papes, la lutte opiniâtre de la

liberté de Rome contre les *Céſars* de l'Allemagne, & contre les Pontifes Romains, les Schiſmes fréquents, & enfin le grand Schiſme d'Occident, ne permirent pas à des Papes élus dans le trouble d'éxercer des vertus que des temps paiſibles leur auraient inſpirées. La corruption des mœurs pouvait elle ne ſe pas étendre juſqu'à eux? Tout homme eſt formé par ſon ſiécle; bien peu s'élévent au deſſus des mœurs du temps. Les attentats dans leſquels pluſieurs Papes furent entrainés, leurs ſcandales autoriſés par un exemple général, ne peuvent pas être enſevelis dans l'oubli. A quoi ſert la peinture de leurs vices & de leurs deſaſtres? à faire voir combien Rome eſt heureuſe depuis que la décence & la tranquilité y régnent. Quel plus grand fruit pouvons-nous retirer de toutes les viciſſitudes de cette hiſtoire générale, que de nous convaincre que toute nation a toujours été malheureuſe, juſqu'à ce que les loix & le pouvoir législatif aïent été établis ſans contradiction?

De même que quelques Monarques, quelques Pontifes, dignes d'un meilleur temps, ne purent arrêter tant de déſordres, quelques bons eſprits nés dans les ténébres des Nations Septentrionales ne purent y attirer les Sciences & les Arts.

Le Roi de France *Charles V.* qui raſſembla environ neuf cens volumes cent ans avant que la Bibliothéque du Vatican fût fondée par *Nicolas V.* encouragea en vain les talents. Le terrain n'était pas préparé pour porter de ces fruits étrangers. On a recueilli quelques malheureuſes compoſitions de ce temps. C'eſt faire un amas de cailloux tirés d'antiques mazures quand on eſt entouré de Palais. Il fut obligé de faire venir de Piſe un Aſtrologue; &

Ca-

Catherine fille de cet Aſtrologue qui écrivit en Français, prétend que *Charles* diſait *tant que Doctrine ſera honorée en ce Roïaume, il continuera à proſpérité.* Mais la doctrine fut inconnue, le goût encor plus; les Français eurent ſeulement l'avantage d'un extérieur plus brillant que les autres Nations.

Quand *Charles de Valois* frére de *Philippe le Bel* avait paſſé en Italie, les Lombards, les Toſcans même prirent les modes des Français. Ces modes étaient extravagantes; c'était un corps qu'on laſſait par derriére, comme aujourdhui ceux des filles; c'était de grandes manches pendantes, un capuchon dont la pointe trainait à terre. Les Chevaliers Français donnaient pourtant de la grace à cette maſcarade, & juſtifiaient ce qu'avait dit *Frédéric II. Plaz me el Cavalier Francez.* Il eût mieux valu connaître alors la diſcipline militaire; la France n'eût pas été la proïe de l'étranger ſous *Philippe de Valois, Jean* & *Charles VI.* Mais comment était-elle plus familiére aux Anglais ? C'eſt peut-être que combattant loin de leur patrie ils en ſentaient plus le beſoin, ou plutôt parce que la nation a un courage plus tranquile & plus réfléchi.

CHAPITRE LXX.

AFFRANCHISSEMENTS, PRIVILEGES DES VILLES, ETATS-GENERAUX.

DE l'Anarchie générale de l'Europe, de tant de déſaſtres mêmes, nâquit le bien ineſtimable de la liberté, qui a fait fleurir peu à peu les villes Imperiales, & tant d'autres Cités.

Vous avez déja obſervé que dans les commencements de l'Anarchie Féodale preſque toutes les villes étaient peuplées plutôt de ſerfs que de citoïens, comme on le voit encor en Pologne, où il n'y a que trois ou quatre villes qui puiſſent poſſéder des terres, & où les habitans appartiennent à leur Seigneur, qui a ſur eux droit de vie & de mort. Il en fut de même en Allemagne & en France. Les Empereurs commencèrent par affranchir pluſieurs villes: & dès le treiziéme ſiécle elles s'unirent pour leur défenſe commune contre les Seigneurs de château qui ſubſiſtaient de brigandage.

Louis le gros en France ſuivit cet exemple dans ſes Domaines, pour affaiblir les Seigneurs qui lui faiſaient la guerre. Les Seigneurs eux-mêmes vendirent à leurs petites villes la liberté, pour avoir de quoi ſoutenir en Paleſtine l'honneur de la Chevalerie.

Enfin en 1167. Le Pape *Alexandre III.* déclare au nom d'un Concile, *que tous les Chrétiens devaient*

vaient être exempts de la ſervitude. Cette loi ſeule doit rendre ſa mémoire chére à tous le Peuples ; ainſi que ſes efforts pour ſoutenir la liberté de l'Italie doivent rendre ſon nom précieux aux Italiens.

C'eſt en vertu de cette loi que longtems après, le Roi *Louis Hutin* dans ſes Chartes déclara que tous les ſerfs qui reſtaient encor en France, devaient être affranchis, *parce que c'eſt*, dit il, *le Roïaume des Francs.* Il faiſait à la vérité païer cette liberté ; mais pouvait-on l'acheter trop cher ?

Cependant les hommes ne rentrèrent que par degrès & très-difficilement dans leur droit naturel. *Louis Hutin* ne put forcer les Seigneurs ſes vaſſaux à faire pour les ſujets de leurs Domaines ce qu'il faiſait pour les ſiens. Les cultivateurs, les bourgeois mêmes reſtèrent encor longtems hommes de poëſt, hommes de puiſſance, attachés à la glebe, ainſi qu'ils le ſont encor en pluſieurs provinces d'Allemagne. Ce ne fut guères en France que du temps de *Charles VII.* que la ſervitude fût entiérement abolie par l'affaibliſſement des Seigneurs. Les Anglais mêmes y contibuèrent beaucoup en apportant avec eux la liberté qui fait leur caractère.

Avant *Louis Hutin* même, les Rois annoblirent quelques citoïens. *Philippe le Hardi* fils de *St. Louis* annoblit *Raoul* qu'on appellait *Raoul l'orfévre* ; non que ce fût un ouvrier ; ſon annobliſſement eût été ridicule ; c'était celui qui gardait l'argent du Roi. On appellait *orfévres* ces dépoſitaires, ainſi qu'on les nomme encor à Londres, où l'on a retenu beaucoup de coutumes de l'ancienne France.

Les Communautés des villes avaient commencé en France ſous *Philippe le Bel* en 1301. à être admiſes dans les Etats-Généraux, qui furent alors

ſubſtitués aux anciens Parlements de la nation, compoſés auparavant des Seigneurs & des Prélats. Le Tiers-Etat y forma ſon avis ſous le nom de requête; cette requête fut préſentée à genoux. L'uſage a toujours ſubſiſté que les Députés du Tiers Etat parlaſſent aux Rois un genou en terre, ainſi que les gens du parquet dans les Lits de Juſtice. Ces premiers Etats-Généraux furent tenus pour s'oppoſer aux prétentions du Pape *Boniface VIII.* Il faut avouer qu'il était triſte pour l'humanité qu'il n'y eût que deux ordres dans l'Etat; l'un compoſé des Seigneurs des fiefs, qui ne faiſaient pas la cinq-milliéme partie de la nation; l'autre du Clergé bien moins nombreux encore, & qui par ſon inſtitution ſacrée eſt deſtiné à un miniſtère ſupérieur, étranger aux affaires temporelles. Le corps de la nation avait donc été compté pour rien juſques-là. C'était une des véritables raiſons qui avaient fait languir le Roïaume de France en étouffant toute induſtrie. Si en Hollande & en Angleterre le corps de l'Etat n'était formé que de Barons ſéculiers & Eccléſiaſtiques, ces peuples n'auraient pas dans la guerre de 1701. tenu la balance de l'Europe.

Philippe le Bel, à qui on reproche ſon peu de fidélité ſur l'article des monnoïes, ſa perſécution contre les Templiers, & une animoſité peut-être trop acharnée contre *Boniface VIII.* & contre ſa mémoire, fit donc beaucoup de bien à la nation, en appellant le Tiers Etat aux aſſemblées générales de la France.

La Chambre des Communes en Angleterre commençait à ſe former dans ces temps-là, & prit un grand crédit dès l'an 1300. Ainſi le cahos du Gouvernement commençait à ſe débrouiller preſque par-tout par les malheurs mêmes que le Gouver-

vernement Féodal avait par-tout occasionnés. Mais les peuples en reprenant tant de liberté & tant de droits, ne purent de longtems sortir de la barbarie où l'abrutissement qui naît d'une longue servitude, les avait réduits. Ils acquirent la liberté, ils furent comptés pour des hommes, mais ils n'en furent ni plus polis ni plus industrieux. Les guerres cruelles d'*Edouard III.* & de *Henri V.* plongèrent le peuple en France dans un état pire que l'esclavage, & il ne respira que dans les derniéres années de *Charles VII.* Il ne fut pas moins malheureux en Angleterre après le régne de *Henri V.* son sort fut moins à plaindre en Allemagne du temps de *Wenceslas* & de *Sigismond*, parce que les villes Impériales étaient déja puissantes.

CHAPITRE LXXI.

TAILLES ET MONNOIES.

LE Tiers-Etat ne servit en 1345. aux Etats tenus par *Philippe de Valois*, qu'à donner son consentement au premier impôt des Aides & des Gabelles; mais il est certain que si les Etats avaient été assemblés plus souvent en France, ils eussent acquis plus d'autorité; car sous le Gouvernement de ce même *Philippe de Valois*, devenu odieux par la fausse monnoïe, & décrédité par ses malheurs, les Etats de 1355. nommèrent eux-mêmes des Commissaires des trois Ordres pour recueillir l'argent qu'on accordait au Roi. Ceux qui donnent ce qu'ils veulent, & comme ils veulent, partagent l'autorité souveraine. Voilà

pourquoi les Rois n'ont convoqué des assemblées que quand ils n'ont pû s'en dispenser. Ainsi le peu d'habitude que la nation a euë d'éxaminer ses besoins, ses ressources, & ses forces, a toujours laissé les Etats-Généraux destitués de cet esprit de suite, & de cette connaissance de leurs affaires qu'ont les Compagnies réglées. Convoqués de loin à loin, ils se demandaient les loix & les usages, au lieu d'en faire, ils étaient étonnés & incertains. Les Parlements d'Angleterre se sont donné plus de prérogatives ; ils se sont établis & maintenus dans le droit d'être un Corps nécessaire représentant la Nation. C'est-là qu'on connait sur-tout la différence des deux peuples. Tous deux partis des mêmes principes, leur Gouvernement est devenu entiérement différent. Il était alors tout semblable. Les Etats d'Arragon, ceux de Hongrie, les Diétes d'Allemagne avaient encor de plus grands privilèges.

Les Etats-Généraux de France, ou plutôt la partie de la France qui combattait pour son Roi *Charles VII.* contre l'Usurpateur *Henri V.* accorda généreusement à son Maître une taille générale en 1426. dans le fort de la guerre, dans la disette, dans le temps même où l'on craignait de laisser les terres sans culture. Cet impôt depuis ce temps fut perpétuel. Les Rois auparavant vivaient de leurs domaines ; mais il ne restait presque plus de domaines à *Charles VII.* & sans les braves guerriers qui se sacrifièrent pour lui & pour la patrie, sans le Connétable *de Richemont* qui le maîtrisait, mais qui le servait à ses dépens, il était perdu.

Bientôt après, les cultivateurs qui avaient païé auparavant des tailles à leurs Seigneurs dont ils avaient été serfs, païérent ce tribut au Roi seul dont ils furent sujets. Ce n'est pas que les Rois n'eus-

n'eussent aussi levé des tailles, même avant *St. Louis*, dans les terres du Patrimoine Roïal. On connait la taille de *pain & vin* païée d'abord en nature, & ensuite en argent. Ce mot de *taille* venait de l'usage des collecteurs, de marquer sur une petite taille de bois ce que les contribuables avaient donné: rien n'était plus rare que d'écrire chez le commun peuple. Les coutumes mêmes des villes n'étaient point écrites; & ce fut ce même *Charles VII.* qui ordonna qu'on les rédigeât en 1454. lorsqu'il eut remis dans le Roïaume la police & la tranquilité, dont il avait été privé depuis si longtems, & lorsqu'une suite d'infortunes eut fait naître une nouvelle forme de Gouvernement.

Je considére donc ici en général le sort des hommes plutôt que les révolutions du Trône. C'est au genre humain qu'il eût fallu faire attention dans l'Histoire. C'est-là que chaque Ecrivain eût dû dire, *homo sum*; mais la plûpart des Historiens ont décrit des batailles.

Ce qui troublait encor en Europe l'ordre public, la tranquilité, la fortune des familles, c'était l'affaiblissement des monnoïes. Chaque Seigneur en faisait frapper, & altérait le titre & le poids, se faisant à lui-même un préjudice durable pour un bien passager. Les Rois avaient été obligés, par la nécessité des temps, à donner ce funeste exemple. J'ai déja remarqué que l'or d'une partie de l'Europe, & surtout de la France, avait été englouti en Asie & en Afrique par les infortunes des Croisades. Il fallut donc dans les besoins toujours renaissants augmenter la valeur mumérraire des monnoïes. La livre dans le temps du Roi *Charles V.* après qu'il eut conquis son Roïaume,

ïaume, valait ſept livres numéraires. Sous *Charlemagne* elle avait été réellement le poids d'une livre. La livre de *Charles V.* ne fut donc en effet que la ſeptiéme partie de l'ancienne livre. Donc une famille qui aurait eû pour vivre une ancienne redevance, une inféodation, un droit païable en argent, était devenue ſept fois plus pauvre.

Qu'on juge, par un exemple plus frappant encore, du peu d'argent qui roulait dans un Roïaume tel que la France. Ce même *Charles V.* déclara que les fils de France auraient un appanage de douze mille livres de rente. Ces douze mille livres n'en valent aujourdhui que cent vingt quatre mille. Quelle petite reſſource pour les fils d'un Roi! Les eſpèces n'étaient pas moins rares en Allemagne, en Eſpagne, en Angleterre.

Le Roi *Edouard III.* fut le premier qui fit frapper des eſpèces d'or. Qu'on ſonge que les Romains n'en eurent que ſix cens cinquante ans après la fondation de Rome.

Henri V. n'avait que cinquante-ſix mille livres ſterling, environ douze cens mille livres de notre monnoïe d'ajourdhui, pour tout revenu. C'eſt avec ce faible ſecours qu'il voulut conquérir la France. Auſſi après la victoire d'Azincourt il était obligé d'aller emprunter de l'argent dans Londres, & de mettre tout en gages pour recommencer la guerre. Et enfin les conquêtes ſe faiſaient avec le fer plus qu'avec l'or.

On ne connaiſſait alors en Suéde que la monnoïe de fer & de cuivre. Il n'y avait d'argent en Dannemarck que celui qui avait paſſé dans ce païs par le commerce de Lubec en très petite quantité.

Dans

Dans cette diſette générale d'argent qu'on éprouvait en France après les Croiſades, le Roi *Philippe le Bel* avait non ſeulement hauſſé le prix fictice & idéal des eſpèces ; il en fit fabriquer de bas aloi, il y fit mêler trop d'alliage. En un mot c'était de la fauſſe monnoïe ; & les ſéditions qu'excita cette manœvre, ne rendirent pas la nation plus heureuſe. *Philippe de Valois* avait encor été plus loin que *Philippe le Bel* ; il faiſait jurer ſur les Evangiles aux Officiers des monnoïes de garder le ſecret. Il leur enjoint dans ſon Ordonnance de tromper les Marchands, *de façon*, dit-il, *qu'ils ne s'aperçoivent pas qu'il y ait mutation de poids.* Mais comment pouvait-il ſe flatter que cette infidélité ne ſerait point découverte ? quel temps que celui où l'on était forcé d'avoir recours à de tels artifices ! quel temps où preſque tous les Seigneurs de Fief depuis *St. Louis* faiſaient ce qu'on reproche à *Philippe le Bel*, & à *Philippe de Valois !* Ces Seigneurs vendirent en France au Souverain leur droit de battre monnoïe. Ils l'ont tous conſervé en Allemagne ; & il en a réſulté quelquefois de grands abus, mais non de ſi univerſels ni de ſi funeſtes.

CHA-

CHAPITRE LXXII.

DU PARLEMENT JUSQU'A CHARLES VII.

SI *Philippe le Bel*, qui fit tant de mal en altérant la bonne monnoïe de *St. Louis*, fit beaucoup de bien en appellant aux assemblées de la nation les citoïens, qui sont en effet, le corps de la Nation, il n'en fit pas moins en instituant sous le nom de Parlement une Cour souveraine de Judicature sédentaire à Paris.

Ce qu'on a écrit sur l'origine & sur la nature du Parlement de Paris, ne donne que des lumiéres confuses, parce que tout passage des anciens usages à de nouveaux, échape à la vue. L'un veut que les Chambres des Enquêtes & des Requêtes représentent préciſément les anciens Conquérans de la Gaule ; L'autre prétend que le Parlement n'a d'autre droit de rendre justice, que parce que les anciens Pairs étaient les Juges de la Nation, & que le Parlement est appellé *la Cour des Pairs*.

Ce qui est certain, c'est qu'il se fit un grand changement en France sous *Philippe le Bel* au commencement du quatorzième siécle; c'est que le grand Gouvernement Féodal & Aristocratique était miné peu à peu dans les Domaines du Roi de France; c'est que *Philippe le Bel* érigea presque en même temps ce qu'on appella les Parlements de Paris, de Toulouse, de Normandie, & les grands jours de Troye, pour rendre la justice; c'est que le Parlement de Paris était le plus con-

si-

Digitized by Google

ſidérable par ſon grand diſtrict, que *Philippe le Bel* le rendit ſédentaire à Paris, & que *Philippe le Long* le rendit perpétuel. Il était le dépoſitaire & l'Interpréte des loix anciennes & nouvelles, le Gardien des droits de la Couronne, & l'Oracle de la Nation.

Le Conſeil étroit du Roi, les Etats Généraux, le Parlement, étaient trois choſes très differentes. Les Etats-Généraux étaient véritablement l'ancien Parlement de toute la nation, auxquels on ajouta les Députés des Communes. L'étroit Conſeil du Roi était compoſé des Grands Officiers qu'il voulait y admettre, & ſurtout des Pairs du Roïaume qui étaient tous Princes du ſang: Et la Cour de Juſtice nommée *Parlement*, devenue ſédentaire à Paris, était d'abord compoſée d'Evêques & de Chevaliers, aſſiſtés de Clercs ſoit tonſurés, ſoit laïques, inſtruits des procédures.

Il fallait bien que les Pairs euſſent droit de ſéance dans cette Cour, puiſqu'ils étaient originairement les Juges de la Nation. Mais quand les Pairs n'y auraient pas eû droit de ſéance, elle n'en eût pas moins été une Cour ſuprême de Judicature, comme la Chambre Impériale d'Allemagne eſt une Cour ſuprême, quoique les Electeurs, ni les autres Princes de l'Empire ny aïent jamais aſſiſté; & comme le Conſeil de Caſtille eſt encor une Juriſdiction ſuprême, quoique les Grands d'Eſpagne n'aïent pas le privilège d'y avoir ſéance.

Ce Parlement n'était pas tel que les anciennes aſſemblées des Champs de Mars & de Mai dont il retenait le nom. Les Pairs eurent le droit à la vérité d'y aſſiſter; mais ces Pairs n'étaient pas comme ils le ſont encor en Angleterre, les ſeuls Nobles du Roïaume. C'étaient des Princes relevants

vants de la Couronne; & quand on en créait de nouveaux, on n'osait les prendre que parmi les Princes. La Champagne aïant cessé d'être une Pairie, parce que *Philippe le Bel* l'avait acquise par son mariage, il érigea en Pairie la Bretagne & l'Artois. Les Souverains de ces Etats ne venaient pas sans doute juger des causes au Parlement de Paris, mais plusieurs Evêques y venaient. Ce nouveau Parlement s'assemblait d'abord quatre fois l'an. On changeait souvent les Membres de cette Cour de Justice, & le Roi les païait de son trésor pour chacune de leurs séances.

On appella ces Parlements, *Cours Souveraines*; le Président s'apellait le Souverain du Corps, ce qui ne voulait dire que le Chef; témoin ces mots exprès de l'ordonnance de *Philippe le Bel*; *que nul maître ne s'absente de la Chambre sans le congé de son Souverain.* Je dois encor remarquer qu'il n'était pas permis d'abord de plaider par procureur; il fallait venir *ester à droit* soi-même, à moins d'une dispense expresse du Roi.

Si les Prélats avaient conservé leur droit d'assister aux séances de cette Compagnie toujours subsistante, elle fut devenue une assemblée d'Etats Généraux perpétuelle. Les Evêques en furent exclus sous *Philippe le long* en 1320. Ils avaient d'abord présidé au Parlement, & précédé le Chancelier. Le premier Laïc qui présida dans cette Compagnie par ordre du Roi en 1320. fut un Comte de Boulogne. Tous les hommes de loi ne prirent que le titre de Conseiller, jusques vers l'an 1350. Ensuite les Jurisconsultes étant devenus Présidents, ils portèrent le manteau de cérémonie des Chevaliers. Ils eurent les privilèges de la Noblesse; on les appella souvent *Chevaliers ès loix.*

Mais

Mais les nobles de nom & d'armes affectèrent toujours de mépriſer cette nobleſſe paiſible. Les deſcendans des hommes de loi ne ſont point encor reçus dans les Chapitres d'Allemagne. C'eſt un reſte de l'ancienne barbarie, d'attacher de l'aviliſſement à la plus belle fonction de l'humanité; celle de rendre la juſtice.

Ce fut dans ce Parlement perpétuel établi à Paris au Palais de *St. Louis*, que *Charles VI.* tint le 23. Décembre 1420. ce fameux Lit de Juſtice, en préſence du Roi d'Angleterre *Henri V*; ce fut là qu'il nomma *ſon très-amé fils Henri héritier Régent du* Roïaume. Ce fut là que le propre fils du Roi ne fut nommé que *Charles ſoi-diſant Dauphin*, & que tous les complices du meurtre de *Jean ſans peur* Duc de Bourgogne, furent déclarés criminels de Leze Majeſté, & privés de toute ſucceſſion. Ce qui était en effet condamner le Daphin ſans le nommer.

Il y a bien plus; on aſſure que les Régiſtres du Parlement ſous l'année 1420. portent que précédemment le Dauphin (depuis *Charles VII.*) avait été ajourné trois fois à ſon de trompe au mois de Janvier, & condamné par contumace au banniſſement perpétuel: *de quoi*, ajoute ce régiſtre, *il appella à* DIEU *& à ſon épée.* Si le régiſtre eſt véritable, il ſe paſſa donc près d'une année entre la condamnation & le Lit de Juſtice, qui ne confirma que trop ce funeſte arrêt. Il n'eſt point étonnant qu'il ait été porté. *Philippe* Duc de Bourgogne, fils du Duc aſſaſſiné, était tout-puiſſant dans Paris; la mére du Dauphin était devenue pour ſon fils une marâtre implacable; le Roi privé de ſa raiſon était entre des mains étrangères; & enfin le Dauphin avait puni un crime par un crime encor

plus horrible, puiſqu'il avait fait aſſaſiner à ſes yeux ſon parent *Jean de Bourgogne*, attiré dans le piége ſur la foi des ſerments. Il faut encor conſiderer quel était l'eſprit du temps. Ce même *Henri V.* Roi d'Angleterre & Régent de France avait été mis en priſon à Londres étant Prince de Galles, ſur le ſimple ordre d'un Juge ordinaire auquel il avait donné un ſouflet lorſque ce Juge était ſur ſon Tribunal.

On vit dans le même ſiécle un exemple atroce de la juſtice pouſſée juſqu'à l'horreur. Un Ban de Croatie oſe juger à mort & faire noïer la Régente de Hongrie *Elizabeth*, coupable du meurtre du Roi *Charles de Durazzo.*

Le jugement du Parlement contre le Dauphin était d'une autre eſpèce : il n'était que l'organe d'une force ſupérieure. On n'avait point procédé contre *Jean* Duc de Bourgogne, quand il aſſaſſina le Duc d'Orléans, & on procéda contre le Dauphin pour venger le meurtre d'un meurtrier.

On doit ſe ſouvenir, en liſant la déplorable hiſtoire de ces tems-là, qu'après le fameux traité de Troye qui donna la France au Roi *Henri V.* d'Angleterre, il y eut deux Parlements à la fois, comme on en vit deux du tems de la Ligue près de trois cens ans après ; mais tout était double dans la ſubverſion qui arriva ſous *Charles VI.* Il y avait deux Rois, deux Reines, deux Parlements, deux Univerſités de Paris ; & chaque parti avait ſes Maréchaux & ſes Grands-Officiers.

J'obſerve encor que dans ces ſiécles, quand il fallait faire le procès à un Pair du Roïaume, le Roi était obligé de préſider au Jugement. *Charles VII.* la derniére année de ſa vie fut lui-même ſelon cette coûtume à la tête des Juges qui condamnèrent le Duc d'Alençon ; coutume qui parut

rut depuis indigne de la Juſtice & de la Majeſté Roïale, puiſque la préſence du Souverain ſemblait gêner les ſuffrages, & que dans une affaire criminelle cette même préſence, qui ne doit annoncer que des graces, pouvait commander les rigueurs.

Enfin je remarque que pour juger un Pair il était eſſentiel d'aſſembler des Pairs. Ils étaient ſes Juges naturels. *Charles VII.* y ajouta des Grands-Officiers de la Couronne dans l'affaire du Duc d'Alençon; il fit plus, il admit dans cette aſſemblée des Tréſoriers de France avec les Députés Laïques du Parlement. Ainſi tout change. L'hiſtoire des uſages, des loix, des privilèges, n'eſt en beaucoup de païs, & ſurtout en France, qu'un tableau mouvant.

C'eſt donc une idée bien vaine, un travail bien ingrat, de vouloir tout rapeller aux uſages antiques, & de vouloir fixer cette roue que le tems fait tourner d'un mouvement irréſiſtible. A quelle époque faudrait-il avoir recours? eſt-ce à celle où le mot de *Parlement* ſignifiait une aſſemblée de Capitaines francs, qui venaient en plein champ régler au 1. de Mars les partages des dépouilles? eſt-ce à celle où tous les Evêques avaient droit de ſéance dans une Cour Judicature, nommée auſſi *Parlement*? eſt-ce au tems où le Baronage tenait en eſclavage les Communes? à quel ſiécle, à quelles loix faudrait-il remonter, à quel uſage s'en tenir? Un bourgeois de Rome ſerait auſſi-bien fondé à demander au Pape des Conſuls, des Tribuns, un Sénat, des Comices, & le retabliſſement entier de la Republique Romaine; & un bourgeois d'Athénes pourait réclamer auprès du Sultan, l'Ancien Aréopage & les aſſemblées du peuple.

CHAPITRE LXXIII.

DU CONCILE DE BASLE TENU DU TEMPS DE CHARLES VII.

CE que ſont des Etats-Généraux pour les Rois, les Conciles le ſont pour les Papes; mais ce qui ſe reſſemble le plus, diffère toujours. Dans les Monarchies tempérées par l'eſprit le plus Républicain, les Etats ne ſe ſont jamais crus au deſſus des Rois, quoiqu'ils aïent dépoſé leurs Souverains dans des néceſſités preſſantes ou dans des troubles. Les Electeurs qui dépoſérent l'Empereur *Wenceslas* ne ſe ſont jamais crus ſupérieurs à un Empereur régnant. Les *Cortes* d'Arragon diſaient au Roi qu'ils éliſaient, *nos que valemos tanto como vos, y que podemos mas que vos;* mais quand le Roi était couronné, ils ne s'exprimaient plus ainſi, ils ne ſe diſaient plus ſupérieurs à celui qu'ils avaient fait leur Maître.

Mais il n'en eſt pas d'une aſſemblée d'Evêques de tant d'Egliſes également indépendantes, comme du Corps d'un Etat Monarchique. Ce Corps a un Souverain; & les Egliſes n'ont qu'un premier Métropolitain. Les matiéres de Religion, la doctrine, & la diſcipline ne peuvent être ſoumiſes à la deciſion d'un ſeul homme au mépris du monde entier. Les Conciles ſont donc ſupérieurs aux Papes dans le même ſens que mille avis doivent l'emporter ſur un ſeul. Reſte à ſavoir, s'ils ont le droit de le dépoſer, comme les

les Diétes de Pologne & les Electeurs de l'Empire Allemand ont le droit de dépoſer leur Souverain.

Cette queſtion eſt de celles que la raiſon du plus fort peut ſeule décider. Si d'un côté un ſimple Concile Provincial peut dépouiller un Evêque, une aſſemblée du monde Chrêtien peut à plus forte raiſon dégrader l'Evêque de Rome. Mais de l'autre côté cet Evêque eſt Souverain. Ce n'eſt pas un Concile qui lui a donné ſon Etat; comment des Conciles peuvent-ils le lui ravir, ſurtout quand ſes ſujets ſont contents de ſon adminiſtration ? Un Electeur Eccléſiaſtique, dont l'Empire & ſon Electorat ſeraient contents, ſerait en vain dépoſé comme Evêque par tous les Evêques de l'Univers; il reſterait Electeur, avec le même droit qu'un Roi excommunié par toute l'Egliſe, & Maître chez lui, demeurerait Souverain.

Le Concile de Conſtance avait dépoſé le Souverain de Rome, parce que Rome n'avait voulu ni pû s'y oppoſer. Le Concile de Baſle, qui prétendit dix ans après ſuivre cet exemple, fit voir combien l'exemple eſt trompeur, combien ſont différentes les affaires qui ſemblent les mêmes, & que ce qui eſt grand & ſeulement hardi dans un temps, eſt petit & téméraire dans un autre.

Le Concile de Baſle n'était qu'une prolongation de pluſieurs autres indiqués par le Pape *Martin V.* tantôt à Pavie, tantôt à Sienne: mais dès que le Pape *Eugéne IV.* fut élû en 1431. les Péres commencèrent par déclarer que le Pape n'avait ni le droit de diſſoudre leur aſſemblée, ni même celui de la transférer, & qu'il leur était ſoumis ſous peine de punition. Le Pape *Eugéne* ſur cet énoncé ordonna la diſſolution du Concile.

Il parait qu'il y eut dans cette démarche précipitée des Péres, plus de zèle que de prudence, & que ce zèle pouvait être funeſte. L'Empereur *Sigiſmond*, qui régnait encor, n'était pas le maître de la perſonne d'*Eugéne*, comme il l'avait été de celle de *Jean XXIII*. Il ménageait à la fois le Pape, & le Concile. Le ſcandale s'en tint longtems aux négociations ; on y fit entrer l'Orient & l'Occident. L'Empire des Grecs ne pouvait plus ſe ſoutenir contre les Turcs, que par les Princes Latins; & pour obtenir un faible ſecours très-incertain, il fallait que l'Egliſe Grecque ſe ſoumît à la Romaine. Elle était bien éloignée de cette ſoumiſſion. Plus le péril était proche, plus les Grecs étaient opiniâtres. Mais l'Empereur *Jean Paleologue*, que le péril intéreſſait davantage, conſentait à faire par politique ce que tout ſon Clergé refuſait par opiniâtreté. Il était prêt d'accorder tout, pourvû qu'on le ſecourût. Il s'adreſſait à la fois au Pape & au Concile ; & tous deux ſe diſputaient l'honneur de faire fléchir les Grecs. Il envoïa des Ambaſſadeurs à Baſle, où le Pape avait quelques partiſans qui furent plus adroits que les autres Péres. Le Concile avait décrété, qu'on enverrait quelque argent à l'Empereur & des galéres pour l'améner en Italie; qu'enſuite on le recevrait à Baſle. Les émiſſaires du Pape firent un décret clandeſtin, par lequel il était dit au nom du Concile même, que l'Empereur ſerait reçu à Florence où le Pape transférait l'aſſemblée; & ils enlévèrent la ſerrure de la caſſette où l'on gardait les ſceaux du Concile, & ſcellèrent ainſi au nom des Péres mêmes le contraire de ce que l'aſſemblée avait réſolu. Cette ruſe Italienne réuſſit ; & il était palpable que

que le Pape devait en tout avoir l'avantage sur le Concile.

Cette Assemblée n'avait point de Chef qui pût réunir les esprits & écraser le Pape, comme il y en avait eu un à Constance. Elle n'avait point de but arrêté; elle se conduisait avec si peu de prudence, que dans un écrit que les Péres délivrèrent aux Ambassadeurs Grecs, ils disaient qu'après avoir détruit l'hérésie des Hussites, ils allaient détruire l'hérésie de l'Eglise Grecque. Le Pape plus habile, traitait avec plus d'adresse; il ne parlait aux Grecs que d'union & de fraternité, & épargnait les termes durs. C'était un homme très-prudent, qui ayait pacifié les troubles de Rome, & qui était devenu puissant. Il eut des galères prêtes avant celles des Péres.

L'Empereur défraïé par le Pape, s'embarque avec son Patriarche, & quelques Evêques choisis, qui voulaient bien renoncer aux sentimens de toute l'Eglise Grecque pour l'intérêt de la patrie. Le Pape les reçut à Ferrare. L'Empereur & les Evêques dans leur soumission réelle gardèrent en apparence la majesté de l'Empire, & la dignité de l'Eglise Grecque. Aucun ne baisa les pieds du Pape; mais après quelques contestations sur le *filioque* que Rome avait ajouté depuis longtems au symbole, sur le pain azime, sur le Purgatoire, on se réunit en tout au sentiment des Romains.

Le Pape transféra son Concile de Ferrare à Florence. Ce fut là que les Députés de l'Eglise Grecque adoptèrent le Purgatoire. Il y fut décidé que *le St. Esprit procéde du Pére & du Fils par la production de spiration; que le Pére communique tout au Fils excepté la Paternité, & que le Fils a de toute éternité la vertu productive.*

Enfin l'Empereur Grec, son Patriarche, &

preſque tous ſes Prélats, ſignèrent dans Florence le point ſi longtems débattu de la Primatie de Rome.

Cette union des Latins & des Grecs ne fut à la vérité que paſſagère. Toute l'Egliſe Grecque la déſavoüa; mais enfin la victoire du Pape n'en était pas moins glorieuſe; & jamais Pontife avant lui n'avait paru jouir d'un plus beau triomphe.

Dans le temps même qu'il rend ce ſervice aux Latins, & qu'il finit autant qu'il eſt en lui le Schiſme de l'Orient & de l'Occident, le Con-
1439. cile de Baſle le dépoſe du Pontificat, le déclare *rebelle*, *ſimoniaque*, *ſchiſmatique*, *hérétique* & *parjure*.

Si on conſidére le Concile par ce décret, on n'y voit qu'une troupe de factieux; ſi on le regarde par les régles de diſcipline qu'il donna, on y verra des hommes très-ſages. C'eſt que la paſſion n'avait point de part à ces réglements, & qu'elle agiſſait ſeule dans la dépoſition d'*Eugéne*. Le Corps le plus auguſte, quand la faction l'entraine, fait toujours plus de fautes qu'un ſeul homme. Le Conſeil du Roi de France *Charles VII.* adopta les régles que l'on avait faites avec ſageſſe, & rejetta l'arrêt que l'eſprit de parti avait dicté.

Ce ſont ces réglements qui ſervirent à faire la Pragmatique Sanction, ſi longtems chère aux peuples de France. Celle qu'avait promulguée *St. Louis*, ne ſubſiſtait preſque plus. Les uſages en vain reclamés par la France, étaient abolis par l'adreſſe des Romains. On les rétablit par cette célèbre Pragmatique. Les élections par le Clergé avec l'aprobation du Roi y ſont confirmées; les annates déclarées ſimoniaques; les reſerves, les ex-

expectatives y ſont déteſtées. Mais d'un côté on n'oſe jamais faire tout ce qu'on peut, & de l'autre on fait au delà ce qu'on l'on doit. Cette loi ſi fameuſe qui aſſure les libertés de l'Egliſe Gallicane, permet qu'on appelle au Pape en dernier reſſort, & qu'il délègue des Juges dans toutes les cauſes Eccléſiaſtiques, que des Evêques compatriotes pouvaient terminer ſi aiſément. C'était en quelque ſorte reconnaître le Pape pour Maître : & dans le temps même que la Pragmatique lui laiſſe le premier des droits, elle lui défend de faire plus de vingt-quatre Cardinaux, avec auſſi peu de raiſon que le Pape en aurait de fixer le nombre des Ducs & Pairs, ou des grands d'Eſpagne .Ainſi tout eſt contradiction.

Ce fut encor la diſcipline établie par ce Concile qui produiſit depuis le Concordat Germanique. Mais la Pragmatique a été abolie en France ; le Concordat Germanique s'eſt ſoutenu. Tous les uſages d'Allemagne ont ſubſiſté. Elections des Prélats, inveſtitures des Princes, privilèges des villes, droits, rangs, ordre de ſéance, preſque rien n'a changé. On ne voit au contraire rien en France des uſages reçus du temps de *Charles VII.*

Le Concile de Bâle aïant dépoſé vainement un Pape très-ſage que toute l'Europe continuait à reconnaître, lui opoſa, comme on ſçait, un fantôme, un Duc de Savoïe, *Amedée VIII.* qui avait été le prémier Duc de ſa maiſon, & qui s'était fait Hermite à Ripaille, par une dévotion que *le Poggio* eſt bien loin de croire réelle. Sa dévotion ne tint pas contre l'ambition d'être Pape. On le déclara Souverain Pontife, tout ſéculier qu'il était. Ce qui avait cauſé un violent Schiſme & des guerres du temps d'*Urbain VI.* ne produiſit alors que

des querelles Eccléſiaſtiques, des Bulles, des cenſures, des excommunications réciproques, des injures atroces. Car ſi le Concile appellait *Eugéne* ſimoniaque, hérétique & parjure; le Sécrétaire d'*Eugéne* traitait les Péres de fous, d'enragés, de barbares; & nommait *Amédée* Cerbère & Antechriſt. Enfin ſous le Pape *Nicolas V.* le Concile ſe diſſipa peu à peu de lui-même; & ce Duc de Savoïe Hermite & Pape ſe contenta d'être Cardi-
1449. nal, laiſſant l'Egliſe dans l'ordre accoutumé.

Au reſte ce Concile fait voir combien les choſes changent ſelon les tems. Les Péres de Conſtance avaient livré au bucher *Jean Hus* & *Jérôme de Prague*, malgré leur proteſtation qu'ils ne ſuivaient point les dogmes de *Viclef*, malgré leur foi nettement expliquée ſur la préſence réelle, perſiſtant ſeulement dans les ſentimens de *Viclef* ſur la Hiérachie & ſur la diſcipline de l'Egliſe.

Les Huſſites du tems du Concile de Bâle allaient bien plus loin que leurs deux fondateurs. *Procope le razé*, ce fameux Capitaine compagnon & ſucceſſeur de *Jean Ziska*, vint diſputer au Concile de Bâle à la tête de deux-cens Gentilshommes de ſon parti. Il ſoutint entre autres choſes *que les Moines étaient une invention du Diable.* Oui, dit-il, je le prouve. N'eſt-il pas vrai que JESUS-CHRIST ne les a point inſtitués? Nous n'en diſconvenons pas, dit le Cardinal *Julien.* Eh bien, dit *Procope*, il eſt donc clair que c'eſt le Diable. Raiſonnement digne d'un Capitaine Bohémien de ces tems-là. *Eneas Silvius* temoin de de cette ſcène, dit qu'on ne répondit à *Procope* que par un éclat de rire; on avait répondu aux infortunés *Jean Hus* & *Jerôme* par un arrêt de mort.

On

On a vû pendant ce Concile, quel était l'aviliſſement des Empereurs Grecs. Il fallait bien qu'ils touchaſſent à leur ruine, puiſqu'ils allaient à Rome mendier de faibles ſecours, & faire le ſacrifice de leur Religion. Auſſi ſuccombèrent-ils quelques années après ſous les Turcs, qui prirent Conſtantinople. Nous allons voir les cauſes & les ſuites de cette révolution.

CHAPITRE LXXIV.

DECADENCE DE L'EMPIRE GREC.

LEs Croiſades en dépeuplant l'Occident, aviaient ouvert la brêche par où les Turcs entrèrent enfin dans Conſtantinople; car les Princes croiſés en uſurpant l'Empire d'Orient, l'affaiblirent. Les Grecs ne le reprirent que déchiré & apauvri.

On doit ſe ſouvenir que cet Empire retourna aux Grecs en 1261. & que *Michel Paléologue* l'arracha aux Uſurpateurs Latins, pour le ravir à ſon pupille *Jean Laſcaris*. Il faut encor ſe repréſenter que dans ce temps-là le frére de *St. Louis*, *Charles d'Anjou*, envahiſſait Naples & Sicile, & que ſans les Vêpres Siciliennes il eût diſputé au Tyran *Paléologue* la ville de Conſtantinople, deſtinée à être la proïe des Uſurpateurs.

Ce *Michel Paléologue* ménageait les Papes pour détourner l'orage. Il les flatta de la ſoumiſſion de l'Egliſe Grecque; mais ſa baſſe politique ne put l'emporter contre l'eſprit de parti, & la ſuperſtition qui

qui dominiaient dans ſon païs. Il ſe rendit ſi odieux par ce manége, que ſon propre fils *Andronic*, Schiſmatique malheureuſement zélé, n'oſa, 1283. ou ne voulut pas lui donner les honneurs de la ſépulture Chrêtienne.

Ces malheureux Grecs preſſés de tous côtés, & par les Turcs, & par les Latins, diſputaient cependant ſur la transfiguration de JESUS-CHRIST. La moitié de l'Empire prétendait que la lumiére du Tabor était éternelle, & l'autre, que DIEU l'avait produite ſeulement pour la transfiguration. Cependant les Turcs ſe fortifiaient dans l'Aſie Mineure, & inondèrent bientôt la Thrace.

Ottoman, de qui ſont deſcendus tous les Empereurs *Oſmanlis*, avait établi le ſiége de ſa domination à Burſe en Bithynie. *Orcan* ſon fils vint juſqu'aux bords de la Propontide; & l'Empereur *Jean Cantacuſene* fut trop heureux de lui donner ſa fille en mariage. Les nôces furent célebrées à Scutari vis-à-vis de Conſtantinople. Bientôt après, *Cantacuſene* ne pouvant plus garder l'Empire, qu'un autre lui diſputait, s'enferma dans un Monaſtère. Un Empereur beau-pére du Sultan, & Moine, annonçait la chûte de l'Empire. Les Turcs n'avaient point encore de vaiſſeaux, & ils voulaient paſſer en Europe. Tel était l'abaiſſement de l'Empire, que les Génois, moïennant une faible redevance, étaient les Maîtres de Galata, qu'on regarde comme un fauxbourg de Conſtantinople ſéparé par un canal qui forme le port. Le Sultan *Amurath* fils d'*Orcan* engagea, dit-on, les Génois à paſſer ſes ſoldats au deçà du détroit. Le marché ſe conclut; & on tient que les Génois pour quelques milliers de bezans d'or livrèrent l'Europe. D'autres prétendent qu'on ſe ſervit de vaiſſeaux Grecs. *Amurath* paſſe, & va juſqu'à

qu'à Andrinople, où les Turcs s'établiſſent, menaçant de là toute la Chrêtienté. L'Empereur *Jean Paléologue* court à Rome baiſer les pieds du Pape *Urbain V.* Il reconnait ſa Primatie; ils s'humilie pour obtenir par ſa médiation des ſecours que la ſituation de l'Europe & les funeſtes exemples des Croiſades ne permettaient plus de donner. Après avoir inutilement fléchi devant le Pape, il revient ramper ſous *Amurath.* Il fait un traité avec lui, non comme un Roi avec un Roi, mais comme un eſclave avec un Maître. Il ſert à la fois de Lieutenant & d'ôtage au Conquérant Turc, & après qu'*Amurath* & *Paléologue* ont fait crever les yeux chacun à ſon fils aîné, dont ils ſe défiaient également, *Paléologue* donne ſon ſecond fils au Sultan. Ce fils nommé *Manuel* ſert *Amurath* contre les Chrêtiens & le ſuit dans ſes armées. Cet *Amurath* donna à la milice des Janaiſſaires déja inſtituée, la forme qui ſubſiſte encore.

1357. 1374.

Ayant été aſſaſſiné dans le cours de ſes victoires, ſon fils *Bajazeth Ilderim*, ou *Bajazeth le foudre*, lui ſuccéda. La honte & l'abaiſſement des Empereurs Grecs furent à leur comble. *Andronic*, ce malheureux fils de *Jean Paléologue*, à qui ſon pére avait crevé les yeux, s'enfuit vers *Bajazeth*, & implore ſa protection contre ſon pére & contre *Manuel* ſon frére. *Bajazeth* lui donne quatre mille chevaux; & les Génois toujours Maîtres de Galata l'aſſiſtent d'hommes & d'argent. *Andronic* avec les Turcs & les Génois, ſe rend Maître de Conſtantinople, & enferme ſon pére.

1386.

Le pére au bout de deux ans reprend la pourpre, & fait élever une citadelle près de Galata, pour arrêter *Bajazeth*, qui déja projettait le ſiége de la ville Impériale. *Bajazeth* lui ordonne de démolir la citadelle, & de recevoir un Cadi Turc dans

dans la ville pour y juger les Marchands Turcs qui y étaient domiciliés. L'Empereur obéit. Cependant *Bajazeth* laissant derriére lui Constantinople comme une proïe sur laquelle il devait retomber, s'avance au milieu de la Hongrie. C'est là qu'il défait, comme je l'ai déja dit, l'armée Chrètienne, & ces braves Français commandés par l'Empereur d'Occident *Sigismond.* Les Français avant la bataille avaient tué leurs prisonniers Turcs: ainsi on ne doit pas s'étonner que *Bajazeth* après sa victoire eût fait à son tour égorger les Français, qui lui avaient donné ce cruel exemple. Il n'en reserva que vingt-cinq Chevaliers, parmi lesquels était le frére de *Philipe le bon*, Duc de Bourgogne, auquel il dit en recevant sa rançon, *je pourrais t'obliger à faire serment de ne plus t'armer contre moi; mais je mépriſe tes ſerments & tes armes.*

Après cette défaite, *Manuel*, qui était devenu Empereur de la ville de Constantinople, court chez les Rois de l'Europe comme son pére. Il vient en France chercher de vains secours. On ne pouvait prendre un tems moins propice. C'était celui de la frénésie de *Charles VI.* & des désolations de la France. *Manuel Paléologue* resta deux ans entiers à Paris, tandis que la capitale des Chrêtiens d'Orient était bloquée par les Turcs. Enfin le siége est formé, & sa perte semblait certaine, lorsqu'elle fut différée par un de ces grands événements qui bouleversent le monde.

La puissance des Tartares Mogols, de laquelle nous avons vû l'origine, dominait du Volga aux frontiéres de la Chine, & au Gange. *Tamerlan*, l'un de ces Princes Tartares, sauva Constantinople en attaquant *Bajazeth.*

CHA-

CHAPITRE LXXV.

DE TAMERLAN.

TIMOUR, que je nommerai *Tamerlan* pour me conformer à l'uſage, deſcendait de *Genziskan* par les femmes, ſelon les meilleurs Hiſtoriens. Il naquit l'an 1357. dans la ville de Cash, territoire de l'ancienne Sogdiane, où les Grecs pénétrèrent autrefois ſous *Alexandre*, & où ils fondèrent des colonies. C'eſt aujourdhui le païs des Usbecs. Il commence à la riviére du Gion ou de l'Oxus, dont la ſource eſt dans le petit Thibet, environ à ſept-cens lieues de la ſource du Tigre & de l'Euphrate. C'eſt ce même fleuve Gion dont il eſt parlé dans la Genéſe.

Au nom de la ville de Cash, on ſe figure un païs affreux. Il eſt pourtant dans le même climat que Naples & la Provence; c'eſt une contrée délicieuſe.

Au nom de *Tamerlan*, on s'imagine auſſi un barbare aprochant de la brute: on a vû qu'il n'y a jamais eû de grand Conquérant parmi les Princes, non plus que de grandes fortunes chez les particuliers, ſans cette eſpèce de mérite dont les ſuccès ſont la récompenſe. *Tamerlan* devait avoir d'autant plus de ce mérite propre à l'ambition, qu'étant né ſans Etats ils ſubjugua autant de païs qu'*Alexandre*, & preſqu'autant que *Genzis*. Sa premiére conquête fut celle de Balk capitale du Coraſſan ſur les frontiéres de la Perſe. De-là il va ſe rendre Maître de la Province de Kandaar. Il ſubjugue toute l'ancienne Perſe; il retourne ſur ſes

ſes pas pour ſoumettre les peuples de la Tranſoxane. Il revient prendre Bagdat. Il paſſe aux Indes, les ſoumet, ſe ſaiſit de Déli qui en était la capitale. Nous voyons que tous ceux qui ſe ſont rendus Maîtres de la Perſe, ont auſſi conquis ou déſolé les Indes. Ainſi *Darius Ochus* après tant d'autres, en fit la conquête. *Alexandre*, *Gengiskan*, *Tamerlan*, les envahirent aiſément. *Shâ-Nadir* de nos jours n'a eu qu'à s'y préſenter; il y a donné la loi, & en a remporté des tréſors immenſes.

Tamerlan vainqueur des Indes retourne ſur ſes pas. Il ſe jette ſur la Syrie: il prend Damas. Il revole à Bagdat déja ſoumiſe, & qui voulait ſecouer le joug. Il la livre au pillage & au glaive. On dit qu'il y périt près de huit-cents mille habitans; elle fut entiérement détruite. Les villes de ces contrées étaient aiſément raſées, & ſe rebâtiſſaient de même. Elles n'étaient, comme on l'a déja remarqué, que de briques ſechées au Soleil. C'eſt au milieu du cours de ces victoires, que l'Empereur Grec, qui ne trouvait aucun ſecours chez les Chrétiens, s'adreſſe enfin à ce Tartare. Cinq Princes Mahométans que *Bajazeth* avait dépoſſédés vers les rives du Pont-Euxin, imploraient dans le même temps ſon ſecours. Il deſcendit dans l'Aſie Mineure, appellé par les Muſulmans & par les Chrétiens.

Ce qui peut donner une idée avantageuſe de ſon caractère, c'eſt qu'on le voit dans cette guerre obſerver au moins le droit des Nations. Il commence par envoïer des Ambaſſadeurs à *Bajazeth*, & lui demande d'abandonner le ſiége de Conſtantinople, & de rendre juſtice aux Princes Muſulmans dépoſſédés. *Bajazeth* reçoit ces propoſitions avec colère & avec mépris. *Tamerlan* lui déclа-

déclare la guerre; il marche à lui. *Bajazeth* léve le siége de Constantinople; & livre entre Césarée & Ancire cette grande bataille où il semblait que toutes les forces du monde fussent assemblées. 1401.
Sans doute les troupes de *Tarmerlan* étaient bien diciplinées, puisqu'après le combat le plus opiniâtre, elles vainquirent celles qui avaient défait les Grecs, les Hongrois, les Allemands, les Français, & tant de Nations belliqueuses. On ne saurait douter que *Tamerlan*, qui jusques-là combattit toujours avec les fléches & le cimeterre, ne fit usage du canon contre les Ottomans, & que ce ne soit lui qui ait envoïé des piéces d'Artillerie dans le Mogol, où l'on en voit encor, sur lesquelles sont gravés des caractères inconnus. Les Turcs se servirent contre lui dans la bataille de Césarée, non seulement de canons, mais aussi de l'ancien feu grégeois. Ce double avantage eût donné aux Ottomans une victoire infaillible, si *Tamerlan* n'eût eu de l'Artillerie.

Bajazeth vit son fils ainé *Mustapha* tué en combattant auprès de lui, & tomba captif entre les mains de son vainqueur avec un de ses autres fils nommé *Musa*, ou *Moïse*. On aime à savoir les suites de cette bataille mémorable entre deux Nations qui semblaient se disputer l'Europe & l'Asie, & entre deux Conquérants dont les noms sont encor si célébres; bataille qui d'ailleurs sauva pour un temps l'Empire des Grecs, & qui pouvait aider à détruire celui des Turcs.

Aucun des Auteurs Persans & Arabes qui ont écrit la vie de *Tamerlan* ne dit, qu'il enferma *Bajazeth* dans une cage de fer; mais les annales Turques le disent. Est-ce pour rendre *Tamerlan* odieux? Est-ce plûtôt parce qu'ils ont copié des Historiens Grecs? Les Auteurs Arabes prétén-

tendent que *Tamerlan* ſe faiſait verſer à boire par l'épouſe de *Bajazeth* à demi-nuë; & c'eſt ce qui a donné lieu à la fable reçue, que les Sultans Turcs ne ſe marièrent plus depuis cet outrage fait à une de leurs femmes. Cette fable eſt démentie par le mariage d'*Amurath II.* que nous verrons épouſer la fille d'un Deſpote de Servie, & par le mariage de *Mahomet II.* avec la fille d'un Prince de Turcomanie.

Il eſt difficile de concilier la cage de fer & l'affront brutal fait à la femme de *Bajazeth*, avec la généroſité que les Turcs attribuent à *Tamerlan*. Ils raportent que le vainqueur étant entré dans Burſe, ou Pruſe, capitale des Etats Turcs Aſiatiques, écrivit à *Soliman* fils de *Bajazeth* une lettre qui eût fait honneur à *Alexandre*. *Je veux oublier*, dit *Tamerlan* dans cette lettre, *que j'ai été l'ennemi de Bajazeth. Je ſervirai de pére à ſes enfans, pourvû qu'ils attendent les effets de ma clémence. Mes conquêtes me ſuffiſent, & de nouvelles faveurs de l'inconſtante fortune ne me tentent point.*

Suppoſé qu'une telle lettre ait été écrite, elle pouvait n'être qu'un artifice. Les Turcs diſent encor, que *Tamerlan* n'étant pas écouté de *Soliman*, déclara Sultan dans Burſe ce même *Muſa* fils de *Bajazeth*, & qu'il lui dit; *Reçoi l'héritage de ton pére; une ame roïale ſait conquerir des Roïaumes, & les rendre.*

Les Hiſtoriens Orientaux, ainſi que les nôtres, mettent ſouvent dans la bouche des hommes célèbres, des paroles qu'ils n'ont jamais prononcées. Tant de magnanimité avec le fils s'accorde mal avec la barbarie dont on dit qu'il uſa avec le pére. Mais ce qu'on peut recueillir de certain, & ce qui mérite nôtre attention, c'eſt que la grande victoire de *Tamerlan* n'ôta pas enfin une ville

ville à l'Empire des Turcs. Ce *Musa*, qu'il fit Sultan, & qu'il protégea pour s'opposer à *Soliman* & à *Mahomet I.* ses freres, ne put leur résister malgré la protection du vainqueur. Il y eut une guerre civile de treize années entre les enfans de *Bajazeth*; & on ne voit point que *Tamerlan* en ait profité. Il est prouvé, par le malheur même de ce Sultan, que les Turcs étaient un peuple tout belliqueux, qui avait pû être vaincu, sans pouvoir être asservi; & que le Tartare ne trouvant pas de facilité à s'étendre & à s'établir vers l'Asie mineure, porta ailleurs ses armes.

Sa prétendue magnanimité envers les fils de *Bajazeth* n'était pas sans doute de la modération. On le voit bientôt après ravager encor la Syrie, qui appartenait aux Mammellucs de l'Egypte. De-là il repassa l'Euphrate; & retourna dans Samarkande, qu'il regardait comme la capitale de ses vastes Etats. Il avait conquis presqu'autant de terrain que *Genziskan*: car si *Genzis* eut une partie de la Chine; & de la Corée, *Tamerlan* eut quelque temps la Syrie & une partie de l'Asie Mineure, où *Genzis* n'avait pû pénétrer. Il possedait encor presque tout l'Indoustan, dont *Genzis* n'eut que les Provinces Septentrionales. Possesseur mal affermi de cet Empire immense; il méditait dans Samarkande la conquête de la Chine, dans un âge où sa mort était prochaine.

Ce fut à Samarkande qu'il reçut, à l'exemple de *Genzis*, l'hommage de plusieurs Princes de l'Asie, & l'Ambassade de plusieurs Souverains. Non seulement l'Empereur Grec *Manuel* y envoia ses Ambassadeurs, mais il en vint de la part de *Henri III.* Roi de Castille. Il y donna une

de ces fêtes qui reſſemblent à celles des premiers Rois de Perſe. Tous les ordres de l'Etat, tous les artiſans paſſèrent en revuë, chacun avec les marques de ſa profeſſion. Il maria tous ſes petits-fils, & toutes ſes petites-filles le même jour.
1406. Enfin il mourut dans une extrême vieilleſſe, après avoir régné trente-ſix ans, plus heureux par ſa longue vie & par le bonheur de ſes petits-fils, qu'*Aléxandre*, auquel les Orientaux le comparent; mais fort inférieur au Macedonien, en ce qu'il naquit chez une nation barbare, & qu'il détruiſit beaucoup de villes comme *Genziskan*, ſans en bâtir : au lieu qu'*Alexandre*, dans une vie très-courte, & au milieu de ſes conquêtes rapides, conſtruiſit Aléxandrie & Scanderon, rétablit cette même Samarkande, qui fut depuis le ſiége de l'Empire de *Tamerlan*, & bâtit des villes juſques dans les Indes; établit des Colonies Grecques au-delà de l'Oxus; envoïa en Gréce les obſervations de Babilone, & changea le commerce de l'Aſie, de l'Europe, & de l'Afrique, dont Aléxandrie devint le magazin univerſel. Voilà, ce me ſemble, en quoi *Aléxandre* l'emporte ſur *Tamerlan*, ſur *Genzis*, & ſur tous les Conquérants qu'on lui veut égaler.

Je ne crois point d'ailleurs que *Tamerlan* fût d'un naturel plus violent qu'*Aléxandre*. S'il eſt permis d'égaïer un peu ces événements terribles, & de mêler le petit au grand, je répéterai ce que raconte un Perſan contemporain de ce Prince. Il dit, qu'un fameux Poëte Perſan, nommé *Hamédi Kermani*, étant dans le même bain que lui avec pluſieurs courtiſans, & jouant à un jeu d'eſprit, qui conſiſtait à eſtimer en argent ce que valait chacun d'eux, Je vous eſtime trente aſpres, dit-il au grand Kam. La ſerviette dont je m'eſ-

ſuïe

ſuïe les vaut, répondit le Monarque. Mais c'eſt auſſi en comptant la ſerviette, repartit *Hamédi*. Peut-être qu'un Prince qui laiſſait prendre ces innocentes libertés, n'avait pas un fonds de naturel entiérement féroce ; mais on ſe familiariſe avec les petits, & on égorge les autres.

Il n'était ni Muſulman ni de la ſecte du grand *Lama* ; mais il reconnaiſſait un ſeul DIEU comme les Lettrés Chinois, & en cela marquait un grand ſens, dont des peuples plus polis ont manqué. On ne voit point de ſuperſtition ni chez lui, ni dans ſes armées. Il ſouffrait également les Muſulmans, & les Lamiſtes, & les idolatres répandus encor dans les Indes. Il aſſiſta même en paſſant vers le mont Liban aux cérémonies religieuſes des Moines Maronites qui habitent dans ces montagnes. Il avait ſeulement le faible de l'Aſtrologie judiciaire ; erreur commune à tous les hommes, & dont nous ne faiſons que de ſortir. Il n'était pas ſavant, mais il fit élever ſes petits-fils dans les Sciences. Le fameux *Oulough-beg*, qui lui ſuccéda dans les Etats de la Tranſoxane, fonda dans Samarkande la premiére Académie des Sciences, fit meſurer la terre, & eut part à la compoſition des Tables Aſtronomiques qui portent ſon nom ; ſemblable en cela au Roi *Alphonſe de Caſtille* qui l'avait précédé de plus de cent années. Aujourdhui la grandeur de Samarkande eſt tombée avec les Sciences ; & ce païs occupé par les Tartares Usbecs, eſt redevenu barbare pour refleurir peut-être un jour.

Sa poſtérité régne encor dans l'Indouſtan, que l'on appelle Mogol, & qui tient ce nom des Tartares Mogols de *Gengis-Kan*, qui conſervèrent cette conquête juſqu'à *Tamerlan*. Une autre bran-

che de ſa race régna en Perſe, juſqu'à-ce qu'une autre Dinaſtie de Princes Tartares de la faction du *mouton blanc* s'en empara en 1468. Si nous ſongeons que les Turcs ſont auſſi d'origine Tartare ; ſi nous nous ſouvenons qu'*Attila* deſcendait des mêmes peuples ; tout cela confirmera ce que nous avons déja dit, que les Tartares ont conquis preſque toute la terre. Nous en avons vû la raiſon. Ils n'avaient rien à perdre ; ils étaient plus robuſtes, plus endurcis que les autres peuples. Mais depuis que les Tartares de l'Orient, aïant ſubjugué une ſeconde fois la Chine dans le dernier ſiécle, n'ont fait qu'un Etat de la Chine & de cette Tartarie Orientale, depuis que l'Empire de Ruſſie s'eſt étendu & civiliſé, depuis enfin que la terre eſt hériſſée de remparts bordés d'Artillerie, ces grandes émigrations ne ſont plus à craindre. Les Nations polies ſont à couvert des irruptions de ces ſauvages. Toute la Tartarie, excepté la Chinoiſe, ne renferme plus que des hordes miſérables, qui ſeraient trop heureuſes d'être conquiſes à leur tour, s'il ne valait pas encor mieux être libre que civiliſé.

CHA-

CHAPITRE LXXVI.

SUITE DE L'HISTOIRE DES TURCS ET DES GRECS,

Jusqu'à la prise de Constantinople.

CONstantinople fut un temps hors de danger par la victoire de *Tamerlam* ; mais les successeurs de *Bajazeth* retablirent bientôt leur Empire. Le fort des conquêtes de *Tamerlan* était dans la Perse, dans la Syrie, & aux Indes, dans l'Arménie, & vers la Russie. Les Turcs reprirent l'Asie Mineure, & conservèrent tout ce qu'ils avaient en Europe. Il fallait alors qu'il y eût plus de correspondance & moins d'aversion qu'aujourd-hui entre les Musulmans & les Chrêtiens. *Jean Paléologue* n'avait fait nulle difficulté de donner sa fille en mariage à *Orcan*; & *Amurath II.* petit-fils de *Bajazet*, & fils de *Mahomet I.* n'en fit aucune d'épouser la fille d'un Despote de Service nommée *Iréne.*

Amurath II. était un de ces Princes Turcs qui contribuèrent à la grandeur Ottomane : mais il était très detrompé du faste de cette grandeur qu'il accroissait par ses armes. Il n'avait d'autre but que la retraite. C'était une chose assez rare qu'un Philosophe Turc qui abdiquait la Couronne. Il la résigna deux fois, & deux fois les instances de ses Bachas & de ses Janissaires l'engagèrent à la reprendre.

Jean Paléologue allait à Rome & au Concile,

que nous avons vû assemblé par *Eugène IV.* à Florence. Il y disputait sur la procession du St. Esprit, tandis que les Vénitiens déja maîtres d'une partie de la Gréce, achetaient Thessalonique, & que son Empire était presque tout partagé entre les Chrêtiens & les Musulmans. *Amurath* cependant prenait cette même Thessalonique à peine vendue. Les Vénitiens avaient cru mettre en sureté ce territoire, & défendre la Gréce par une muraille de huit-mille pas de long, selon cet ancien usage que les Romains eux-mêmes avaient pratiqué au Nord de l'Angleterre. C'est une défense contre des incursions de peuples encor sauvages; ce n'en fut pas une contre la milice victorieuse des Turcs. Ils détruisirent la muraille, & pousserent leurs irruptions de tous côtés dans la Gréce, dans la Dalmatie, dans la Hongrie.

Les peuples de Hongrie s'étaient donnés au jeune *Ladislas IV.* Roi de Pologne. *Amurath II.* aïant fait quelques années la guerre en Hongrie, dans la Thrace, & dans tous les païs voisins avec
1444. des succès divers, conclut la paix la plus solemnelle que les Chrêtiens & les Musulmans eussent jamais contractée. *Amurath* & *Ladislas* la jurèrent tous deux solemnellement, l'un sur l'Alcoran, & l'autre sur l'Evangile. Le Turc promettait de ne pas avancer plus loin ses conquêtes; il en rendit même quelques-unes. On régla les limites des possessions Ottomanes, de la Hongrie, & de Vénise.

Le Cardinal *Julien Cesarini*, Légat du Pape en Allemagne, homme fameux par ses poursuites contre les partisans de *Jean Hus*, par le Concile de Basle auquel il avait d'abord présidé, par la Croisade qu'il prêchait contre les Turcs, fut alors

par

par un zéle trop aveugle la cauſe de l'opprobre & du malheur des Chrêtiens.

A peine la paix eſt jurée que ce Cardinal veut qu'on la rompe. Il ſe flattait d'avoir engagé les Vénitiens & les Génois à raſſembler une flotte formidable, & que les Grecs réveillés allaient faire un dernier effort. L'occaſion était favorable : c'était préciſement le temps où *Amurath II.* ſur la foi de cette paix venait de ſe conſacrer à la retraite, & de réſigner l'Empire à *Mahomet* ſon fils jeune encor & ſans expérience.

Le prétexte manquait pour violer le ſerment. *Amurath* avait obſervé toutes les conditions avec une exactitude qui ne laiſſait nul ſubterfuge aux infracteurs. Le Légat n'eut d'autre reſſource que de perſuader à *Ladislas*, aux Chefs Hongrois, & aux Polonais, qu'on pouvait violer ſes ſermens. Il harangua, il écrivit, il aſſura que la paix jurée ſur l'Evangile était nulle, parce qu'elle avait été faite malgré l'inclination du Pape. En effet le Pape, qui était alors *Eugéne IV.* écrivit à *Ladislas*, qu'il lui ordonnait de *rompre une paix qu'il n'avait pû faire à l'inſçu du St. Siége.* On a déja vû que la maxime s'était introduite, *de ne pas garder la foi aux hérétiques.* On en concluait, qu'il ne fallait pas la garder aux Mahométans.

C'eſt ainſi que l'ancienne Rome viola la trêve avec Carthage dans ſa derniére guerre Punique. Mais l'événement fut bien différent. L'infidélité du Sénat fut celle d'un vainqueur qui opprime; & celle des Chrêtiens fut un effort des oprimés pour repouſſer un peuple d'uſurpateurs. Enfin *Julien* prévalut: tous les Chefs ſe laiſſèrent entrainer au torrent, ſurtout *Jean Corvin Huniade*, ce fameux

Général des armées Hongroiſes qui combatit ſi ſouvent *Amurath* & *Mahomet II.*

Ladislas ſéduit par de fauſſes eſpérances, & par une morale que le ſuccès ſeul pouvait juſtifier, entra dans les terres du Sultan. Les Janiſſaires alors allèrent prier *Amurath* de quitter ſa ſolitude pour ſe mettre à leur tête. Il y conſentit; les deux armées ſe rencontrèrent vers le Pont-Euxin, dans ce païs qu'on nomme aujourdhui la Bulgarie, au-
1444. trefois la Méſie. La bataille ſe donna près de la ville de Varnes. *Amurath* portait dans ſon ſein le traité de paix qu'on venait de conclure. Il le tira au milieu de la mêlée dans un moment où ſes troupes pliaient; & pria DIEU qui punit les parjures, de venger cet outrage fait aux Loix des Nations. Voilà ce qui donna lieu à la fable que la paix avait été jurée ſur l'Euchariſtie, que l'Hoſtie avait été remiſe aux mains d'*Amurath*, & que ce fut à cette Hoſtie qu'il s'adreſſa dans la bataille. Le parjure reçut cette fois le châtiment qu'il méritait. Les Chrêtiens furent vaincus après une longue réſiſtance. Le Roi *Ladislas* fut percé de coups; ſa tête coupée par un Janiſſaire, fut portée en triomphe de rang en rang dans l'armée Turque, & ce ſpectacle acheva la déroute.

Amurath vainqueur fit enterrer ce Roi dans le champ de bataille avec une pompe militaire. On dit qu'il éleva une colonne ſur ſon tombeau: & même que l'inſcription de cette colonne, loin d'inſulter à la mémoire du vaincu, louait ſon courage, & plaignait ſon infortune.

Quelques-uns diſent que le Cardinal *Julien*, qui avait aſſiſté à la bataille, voulant dans ſa fuite paſſer une riviére, y fut abîmé par le poids de l'or qu'il portait. D'autres diſent que les Hongrois

grois mêmes le tuèrent. Il eſt certain qu'il périt dans cettte journée.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt qu'*Amurath* après cette victoire retourna dans ſa ſolitude; qu'il abdiqua une ſeconde fois la Couronne; qu'il fut une ſeconde fois obligé de la reprendre pour combattre, & pour vaincre. Enfin 1451
il mourut à Andrinople, & laiſſa l'Empire à ſon fils *Mahomet II.* qui ſongea plus à imiter la valeur de ſon pére que ſa Philoſophie.

CHAPITRE LXXVII.

DE SCANDERBEG.

UN autre guerrier non moins célèbre, que je ne ſai ſi je dois appeller *Oſmanli*, ou *Chrétien*, arrêta les progrès d'*Amurath*, & fut même longtems depuis un rempart des Chrêtiens contre les victoires de *Mahomet II*; je veux parler de *Scanderbeg*, né dans l'Albanie partie de l'Epire, païs illuſtre dans les tems qu'on nomme héroïques, & dans les tems vraiment héroïques des Romains. Son nom était *Jean Caſtriot*. Il était fils d'un Deſpote ou d'un petit Roi de cette contrée, c'eſt-à-dire d'un Prince vaſſal, car c'eſt ce que ſignifiait *Deſpote*, & il eſt étrange que l'on ait affecté le mot de *Deſpotique* aux grands Souverains qui ſe ſont rendus abſolus.

Jean Caſtriot était encor enfant lorſqu'*Amurath* pluſieurs années avant la bataille de Varnes, dont je viens de parler, s'était ſaiſi de l'Albanie après

après la mort du pére de *Caſtriot*. Il éleva cet enfant qui reſtait ſeul de quatre fréres. Les annales Turques ne diſent point du tout que ces quatre Princes aïent été immolés à la vengeance d'*Amurath*. Il ne parait pas que ces barbaries fuſſent dans le caractère d'un Sultan qui abdiqua deux fois la Couronne, & il n'eſt guères vraiſemblable qu'*Amurath* eût donné ſa tendreſſe & ſa confiance à celui dont il ne devait attendre qu'une haine implacable. Il le chériſſait, il le faiſait combattre auprès de ſa perſonne. *Jean Caſtriot* ſe diſtingua tellement, que le Sultan & les Janiſſaires lui donnèrent le nom de *Scanderbeg*, qui ſignifie le *Seigneur Alexandre*.

Enfin l'amitié prévalut ſur la politique. *Amurath* lui confia le commandement d'une petite armée contre le Deſpote de Servie qui s'était rangé du parti des Chrétiens, & faiſait la guerre au Sultan ſon gendre. C'était avant ſon abdication. *Scanderbeg*, qui n'avait pas alors vingt ans, conçut le deſſein de n'avoir plus de Maître & de régner.

Il ſçut qu'un Sécretaire qui portait les ſceaux du Sultan, paſſait près de ſon camp. Il l'arrête, le met aux fers, le force à écrire & à ſceller un ordre au Gouverneur de Croye capitale de l'Epire, de remettre la ville & la citadelle à *Scanderbeg*. Après avoir fait expédier cet ordre, il aſſaſſine le Sécretaire & ſa ſuite. Il marche à Croye; le Gouverneur lui remet la place ſans difficulté. La nuit même il fait avancer les Albanois, avec leſquels il était d'intelligence. Il égorge le Gouverneur & la Garniſon. Son parti lui gagne toute l'Albanie. Les Albanois paſſent pour les meilleurs ſoldats de ces païs. *Scanderbeg* les conduiſit ſi

1443.

bien,

bien, ſçut tirer tant d'avantage de l'aſſiette du terrain âpre & montagneux, qu'avec peu de troupes il arrêta toujours de nombreuſes armées Turques. Les Muſulmans le regardaient comme un perfide: mais il n'avait trompé que ſes ennemis. Il avait repris la Couronne de ſon pére, & la méritait par ſon courage.

CHAPITRE LXXVIII.

DE LA PRISE DE CONSTANTINOPLE PAR LES TURCS.

SI les Empereurs Grecs avaient été des *Scanderbegs*, l'Empire d'Orient ſe ſerait conſervé. Mais ce même eſprit de cruauté, de faibleſſe, de diviſion, de ſuperſtition, qui l'avait ébranlé ſi longtems, hâta le moment de ſa chûte.

On comptait trois Empires d'Orient, & il n'y en avait réellement pas un. La ville de Conſtantinople entre les mains des Grecs faiſait le premier. Andrinople, réfuge des *Laſcaris* pris par *Amurath I.* en 1362. & toujours demeuré aux Sultans, était régardé comme le ſecond Empire: & une province barbare de l'ancienne Colchide, nommé Trébizonde, où les *Comnenes* s'étaient retirés, était reputée le troiſiéme.

Ce déchirement de l'Empire, comme on l'a vû, était l'unique effet conſidérable des Croiſades. Dévaſté par les Francs, repris par ſes anciens Maîtres, mais repris pour être ravagé encor, il était

était étonnant qu'il subsistât. Il y avait deux partis dans Constantinople, acharnés l'un contre l'autre par la Religion, à peu près comme dans Jerusalem, quand *Vespasien* & *Titus* l'assiégèrent. L'un était celui des Empereurs, qui dans la vaine espérance d'être secourus consentaient de soumettre l'Eglise Grecque à la Latine; l'autre celui des Prêtres & du Peuple, qui se souvenant encor de l'invasion des Croisés, avaient en exécration la réunion des deux Eglises. On s'occupait de controverses, & les Turcs étaient aux portes.

Jean VII. Paléologue avait régné vingt-sept ans; & après sa mort arrivée en 1449. telle fut la faiblesse de l'Empire, que l'un de ses fils nommé *Constantin*, fut obligé de recevoir du Turc *Amurath II.* comme de son Seigneur, la confirmation de la Dignité Impériale. Un frére de ce *Constantin* eut Lacédémone, un autre eut Corinthe, un troisiéme eut ce que les Vénitiens n'avaient pas dans le Péloponése.

1451. Telle était la situation des Grecs, quand *Mahomet Bouyouk*, ou *Mahomet le Grand*, succéda pour la seconde fois au Sultan *Amurath* son pére. Les Moines ont peint ce *Mahomet* comme un barbare insensé, qui tantôt coupait la tête à sa prétendue maîtresse *Iréne* pour apaiser les murmures de ses Janissaires, tantôt faisait ouvrir le ventre à quatorze de ses Pages, pour voir qui d'entr'eux avait mangé un melon. On trouve encor ces histoires absurdes dans nos Dictionnaires, qui ont été longtems pour la plûpart les Archives alfabétiques du mensonge.

Toutes les Annales Turques nous aprennent que *Mahomet* avait été le Prince le mieux élevé de son temps; ce que nous venons de dire d'*Amurath* son pére prouve assez qu'il n'avait pas négli-

négligé l'éducation de l'héritier de sa fortune. On ne peut encor disconvenir que *Mahomet* n'ait écouté le devoir d'un fils, & n'ait étouffé son ambition, quand il fallut rendre le Trône qu'*Amurath* lui avait cédé. Il redevint deux fois sujet, sans exciter le moindre trouble. C'est un fait unique dans l'Histoire, & d'autant plus singulier, que *Mahomet* joignait à son ambition la fougue d'un caractère violent.

Il parlait le Grec, l'Arabe, le Persan; il entendait le Latin; il dessinait; il savait ce qu'on pouvait savoir alors de Géographie, & de Mathématique: il aimait la Peinture. Aucun amateur des Arts n'ignore qu'il fit venir de Venise le fameux *Gentilo Bellino*, & qu'il le récompensa comme *Alexandre* avait payé *Apelles*, par des dons & par la familiarité. Il lui fit présent d'une Couronne d'or, d'un collier d'or, de trois mille ducats d'or, & le renvoïa avec honneur. Je ne peux m'empêcher de ranger parmi les contes improbables celui de l'esclave auquel on prétend que *Mahomet* fit couper la tête, pour faire voir à *Bellino* l'effet des muscles & de la peau sur un col séparé de son tronc. Ces barbaries que nous exerçons sur les animaux, les hommes ne les exercent sur les hommes que dans la fureur des vengeances, ou dans ce qu'on appelle le droit de la guerre. *Mahomet II.* fut souvent sanguinaire & féroce, comme tous les Conquérants qui ont ravagé le monde; mais pourquoi lui imputer des cruautés si peu vraisemblables? à quoi bon multiplier les horreurs?

Il était âgé de vingt-deux ans quand il monta sur le Trône des Sultans, & il se prépara dès-lors à se placer sur celui de Constantinople, tandis que cette ville était toute divisée pour savoir

s'il

s'il fallait ſe ſervir ou non de pain azime, & s'il fallait prier en Grec ou en Latin.

Mahomet II. commença donc par ſerrer la ville du côté de l'Europe, & du côté de l'Aſie. Enfin dès les premiers jours d'Avril 1453. la campagne fut couverte de ſoldats que l'exageration fait monter à trois-cens-mille, & le détroit de la Propontide d'environ trois-cens galères, & deux-cens petits vaiſſeaux

Un des faits les plus étranges, & les plus atteſtés, c'eſt l'uſage que *Mahomet* fit d'une partie de ces navires. Ils ne pouvaient entrer dans le port de la ville, fermé par les plus fortes chaines de fer, & d'ailleurs aparemment défendu avec avantage. Il fait en une nuit couvrir deux lieues de chemin ſur terre de planches de ſapin enduites de ſuif & de graiſſe, diſpoſées comme la crêche d'un vaiſſeau; il fait tirer à force de machines & de bras quatre-vingt galères, & ſoixante & dix aléges du détroit, & les fait couler ſur ces planches. Tout ce grand travail s'exécute en une ſeule nuit, & les aſſiégés ſont ſurpris le lendemain matin de voir une flotte entiére deſcendre de la terre dans le port. Un pont de bateaux dans ce jour même fut conſtruit à leur vuë, & ſervit à l'établiſſement d'une baterie de canon.

Il faut ou que Conſtantinople eût très-peu d'Artillerie, ou qu'elle fût bien mal ſervie. Car comment le canon n'eût-il pas foudroyé ce pont de bateaux? Mais il eſt douteux que *Mahomet* ſe ſervit, comme on le dit, de canons de deux-cens livres de balle. Les vaincus éxagèrent tout. Il eût fallu près de cent livres de poudre pour bien chaſſer de tels boulets. Cette quantité de poudre ne peut s'allumer à la fois; le coup partirait avant que la quinziéme partie prît feu, & le boulet aurait

rait très-peu d'effet. Peut-être les Turcs par ignorance employaient de ces canons, & peut-être les Grecs par la même ignorance en étaient effrayés.

Dès le mois de Mai on donna des assauts à la ville, qui se croïait la capitale du monde: elle était donc bien mal fortifiée; elle ne fut guères mieux défendue. L'Empereur accompagné d'un Cardinal de Rome nommé *Isidore*, suivait le rit Romain, & par là irritait & décourageait les Grecs, qui ne voulaient pas seulement entrer dans les églises qu'il fréquentait. *Nous aimons mieux*, s'écrièrent-ils, *voir ici le Turban qu'un Chapeau de Cardinal.*

Dans d'autres temps, presque tous les Princes Chrêtiens, sous prétexte d'une guerre sainte, se liguèrent pour envahir cette métropole & ce rempart de la Chrêtienté; & quand les Turcs l'attaquèrent, aucun ne la défendit.

L'Empereur *Fréderic III.* n'était ni assez puissant, ni assez entreprenant. La Pologne était trop mal gouvernée. La France sortait à peine de l'abîme où la guerre civile & celle contre l'Anglais l'avaient plongée. L'Angleterre commençait à être divisée & faible. Le Duc de Bourgogne *Philippe le bon* était un puissant Prince, mais trop habile pour renouveller seul les Croisades, & trop vieux pour de telles actions. Les Princes Italiens étaient en guerre. L'Arragon & la Castille n'étaient point encor unies, & les Musulmans occupaient toujours une partie de l'Espagne.

Il n'y avait en Europe que deux Princes dignes d'attaquer *Mahomet II.* L'un était *Huniade* Prince de Transilvanie, mais qui pouvait à peine se défendre, l'autre ce fameux *Scanderbeg*, qui ne

pouvait que ſe ſoutenir dans les montagnes de l'Epire, à peu près comme autrefois *Don Pélage* dans celles des Aſturies, quand les Mahométans ſubjuguèrent l'Eſpagne. Quatre vaiſſeaux de Gênes, dont l'un appartenait à l'Empereur *Frédéric III.* furent preſque le ſeul ſecours que le monde Chrêtien fournit à Conſtantinople. Un étranger commandait dans la ville. C'était un Génois nommé *Juſtiniani.* Tout bâtiment qui eſt réduit à des apuis étrangers, menace ruine. Jamais les anciens Grecs n'eurent de Perſan à leur tête, & jamais Gaulois ne commanda les troupes de la République Romaine. Il fallait donc que Conſtantinople fût priſe : auſſi le fut-elle, mais d'une manière entièrement différente de celle dont tous nos Auteurs copiſtes de *Ducas* & de *Calcondile*, le racontent.

Les Annales Turques rédigées à Conſtantinople par le feu Prince *Demetrius Cantemir*, m'apprennent qu'après quarante-neuf jours de ſiége, l'Empereur *Conſtantin* fut obligé de capituler. Il envoïa pluſieurs Grecs recevoir la loi du vainqueur. On convint de pluſieurs articles. Mais dans le temps que les Envoïés Grecs retournaient à la ville, *Mahomet*, qui voulut leur parler encore, fait courir à eux. Les aſſiégés, qui du haut des murs voïent un gros de Turcs courans après les leurs, tirent imprudemment ſur ces Turcs. Ceux-ci ſont bientôt joints par un plus grand nombre. Les Envoïés Grecs rentraient déja par une poterne. Les Turcs entrent avec eux : ils ſe rendent maîtres de la haute ville ſéparée de la baſſe. L'Empereur eſt tué dans la foule ; & *Mahomet* fait auſſi-tôt du Palais de *Conſtantin*, celui des Sultans, & de *Ste. Sophie*, ſa principale Moſquée.

Sou-

Souverain par droit de conquête d'une moitié de Conſtantinople, il eut l'humanité ou la politique d'offrir à l'autre partie la même capitulation qu'il avait voulu accorder à la ville entiére; & il la garda religieuſement. Ce fait eſt ſi vrai que toutes les égliſes Chrêtiennes de la baſſe ville furent conſervées juſques ſous ſon petit-fils *Sélim*, qui en fit abattre pluſieurs. On les appellait *les moſquées d'Iſſévi*. *Iſſévi* eſt en Turc le nom de *Jéſus*. Celle du Patriarche Grec ſubſiſte encor dans Conſtantinople ſur le canal de la Mer Noire. Les Ottomans ont permis qu'on fondât dans ce quartier une Académie, où les Grecs modernes enſeignent l'ancien Grec qu'on ne parle plus, la Philoſophie d'*Ariſtote*, la Théologie, la Médecine; & c'eſt de cette école que ſont ſortis *Conſtantin Ducas*, *Mauro Cordato*, & *Cantemir*, faits par les Turcs Princes de Moldavie. J'avoue que *Demetrius Cantemir* a raporté beaucoup de fables anciennes; mais il ne peut s'être trompé ſur les monuments modernes qu'il a vûs de ſes yeux, & ſur l'Académie où il a été élevé.

On a conſervé encor aux Chrêtiens une égliſe, & une ruë entiére qui leur apartient en propre, en faveur d'un Architecte Grec nommé *Chriſtobule*. Cet Architecte avait été emploïé par *Mahomet II.* pour conſtruire une moſquée ſur les ruines de *l'égliſe des ſaints Apôtres*, ancien ouvrage de *Théodora* femme de l'Empereur *Juſtinien*; & il avait réuſſi à en faire un édifice qui aproche de la beauté de *Ste. Sophie*. Il conſtruiſit auſſi par ordre de *Mahomet* huit écoles & huit hôpitaux dépendants de cette Moſquée: & c'eſt pour prix de ce ſervice que le Sultan lui accorda la rue dont je parle, dont la poſſeſſion eſt demeurée à ſa famille. Ce n'eſt pas un fait

digne de l'Hiſtoire, qu'un Architecte ait eu la propriété d'une rue ; mais il eſt important de connaître que les Turcs ne traitent pas toujours les Chrêtiens auſſi barbarement que nous nous le figurons. Les erreurs hiſtoriques ſéduiſent les Nations entiéres. Une foule d'Ecrivains Occidentaux a prétendu que les Mahométans adoraient *Venus*, & qu'ils niaient la Providence. *Grotius* lui-même a repeté, que *Mahomet*, ce grand & faux Prophête, avait inſtruit une colombe à voler auprès de ſon oreille, & avait fait accroire que l'Eſprit de DIEU venait l'inſtruire ſous cette forme. On a prodigué ſur le Conquérant *Mahomet II.* des contes non moins ridicules.

Ce qui montre évidemment, malgré les déclamations du Cardinal *Iſidore*, & de tant d'autres, que *Mahomet* était un Prince plus ſage & plus poli qu'on ne croit, c'eſt qu'il laiſſa aux Chrêtiens vaincus la liberté d'élire un Patriarche. Il l'inſtalla lui-même avec la ſolemnité ordinaire : il lui donna la croſſe & l'anneau, que les Empereurs d'Occident n'oſaient plus donner depuis longtems ; & s'il s'écarta de l'uſage, ce ne fut que pour reconduire juſqu'aux portes de ſon Palais le Patriarche élu, nommé *Gennadius*, qui lui dit *qu'il était confus d'un honneur que jamais les Empereurs Chrêtiens n'avaient fait à ſes prédeceſſeurs*. Depuis ce temps les Sultans *Oſmanlis* ont toûjours fait un Patriarche qu'on nomme *œcuménique* ; Le Pape en nomme un autre qu'on appelle le Patriarche *Latin* ; chacun d'eux taxé par le Divan, rançonne à ſon tour ſon troupeau. Ces deux Egliſes également gémiſſantes ſont irréconciliables, & le ſoin d'apaiſer leurs querelles n'eſt pas aujourdhui une des moindres occupations des Sultans, devenus les modérateurs des

des Chrêtiens, auſſi-bien que leurs vainqueurs.

Ces vainqueurs n'en uſèrent point avec les Grecs, comme autrefois aux dixiéme & onziéme ſiécles avec les Arabes, dont ils avaient adopté la langue, la Religion, & les mœurs. Quand les Turcs ſoumirent les Arabes, ils étaient encor entiérement barbares; mais quand ils ſubjuguèrent l'Empire Grec, la conſtitution de leur gouvernement était dès longtems toute formée. Ils avaient reſpecté les Arabes, & ils mépriſaient les Grecs. Ils n'ont eu d'autre commerce avec ces Grecs que celui des Maîtres avec des Peuples aſſervis.

Ils ont conſervé tous les uſages, toutes les loix qu'ils eurent au temps de leurs conquêtes. Le corps des *Gengi-Cheris*, que nous nommons *Janiſſaires*, ſubſiſta dans toute ſa vigueur au même nombre d'environ quarante-cinq mille. Ce ſont de tous les ſoldats de la terre ceux qui ont toujours été le mieux nourris. Chaque Oda de Janiſſaires avait & a encor un pourvoïeur, qui leur fournit du mouton, du ris, du beurre, des légumes, & du pain en abondance.

Les Sultans ont conſervé en Europe l'acien uſage qu'ils avaient pratiqué en Aſie, de donner à leurs ſoldats des fiefs à vie, quelques-uns héréditaires. Ils ne prirent point cette coûtume des Califes Arabes qu'ils détrônèrent. Le Gouvernement des Arabes était fondé ſur des principes différents. Les Tartares Occidentaux partagèrent toujours les terres des vaincus. Ils établirent dès le cinquiéme ſiécle en Europe cette inſtitution qui attache les vainqueurs à un Gouvernement devenu leur patrimoine; & les Nations qui ſe mêlèrent à eux, comme les Lombards, les Francs, les Normans, ſuivirent ce plan. *Tamerlan* le porta dans les Indes, où ſont aujourd-

hui les plus grands Seigneurs de Fiefs, ſous les noms d'*Omras*, de *Rayas*, de *Nabab*. Mais les Ottomans ne donnèrent jamais que de petites terres. Leurs *Zaimats*, & leurs *Timariots*, ſont plutôt des métairies que des Seigneuries. L'eſprit guerrier parait tout entier dans cet établiſſement. Si un Zaïm meurt les armes à la main, ſes enfans partagent ſon fief; s'il ne meurt point à la guerre, le Beglieberg, c'eſt-à-dire, le Commandant des armes de la Province, peut nommer à ce Bénéfice militaire. Nul droit pour ces Zaims & pour ces Timars, que celui de fournir & de mener des ſoldats à l'armée, comme chez nos premiers Francs; point de titres, point de juriſdiction, point de nobleſſe.

On a toujours tiré des mêmes écoles les Cadis, les Molla qui ſont les Juges ordinaires, & les deux Cadi-Leskers d'Aſie & d'Europe qui ſont les Juges des Provinces & des armées, qui préſident ſous le Muphti à la Religion & aux Loix. Le Muphti, & les Cadi-Leskers ont toujours été également ſoumis au Divan. Les Dervis, qui ſont les Moines mendiants chez les Turcs, ſe ſont multipliés, & n'ont pas changé. La coûtume d'établir des *Caravanſeraïs* pour les voïageurs, & des écoles avec des hopitaux auprès de toutes les moſquées, n'a point dégéneré. En un mot les Turcs ſont ce qu'ils étaient, non ſeulement quand ils prirent Conſtantinople, mais quand ils paſſèrent pour la premiére fois en Europe.

CHA-

Digitized by Google

CHAPITRE LXXIX.

PROGRÈS DES TURCS.

PEndant trente & une années de régne, *Mahomet II.* marcha de conquête en conquête, ſans que les Princes Chrêtiens ſe liguaſſent contre lui : car il ne faut pas appeller *ligue* un moment d'intelligence entre *Huniade*, Prince de Tranſilvanie, le Roi de Hongrie, & un Deſpote de la Ruſſie noire. Ce célèbre *Huniade* montra, que s'il avait été mieux ſecouru, les Chrêtiens n'auraient pas perdu tous les païs que les Mahométans poſſédent en Europe. Il repouſſa *Mahomet II.* devant Belgrade trois ans après la priſe de Conſtantinople.

Dans ce temps-là même les Perſans tombaient ſur les Turcs, & détournaient ce torrent dont la Chrêtienté était inondée. *Uſſum Caſſan*, de la branche de *Tamerlan*, qu'on nommait *le Bélier blanc*, Gouverneur d'Arménie, venait de ſubjuguer la Perſe. Il s'alliait aux Chrêtiens, & par-là il les avertiſſait de ſe réunir contre l'ennemi commun : car il épouſa la fille de *David Comnène* Empereur de Trébizonde. Il n'était pas permis aux Chrêtiens d'épouſer leur commére ou leur couſine : mais on voit qu'en Gréce, en Eſpagne, en Aſie, ils s'alliaient aux Muſulmans ſans ſcrupule.

Le Tartare *Uſſum Caſſan*, gendre de l'Empereur Chrêtien *David Comnene*, attaqua *Mahomet* vers l'Euphrate. C'était une occaſion favorable pour la Chrêtienté ; elle fut encor négligée. On laiſſa

Mahomet après des fortunes diverſes faire la paix avec le Perſan, & prendre enſuite Trébizonde avec la Partie de la Capadoce qui en dépendait; tourner vers la Gréce, ſaiſir le Négrepont, retourner au fond de la Mer Noire, s'emparer de Caffa, l'ancienne Théodoſie rebâtie par les Génois, revenir reduire Scutari, Zante, Céphalonie, courir juſqu'à Trieſte à la porte de Veniſe, & établir enfin la puiſſance Muſulmane au milieu de la Calabre, d'où il menaçait le reſte de l'Italie, & d'où ſes Lieutenants ne ſe retirèrent qu'après ſa mort. Ses armes ne prirent point Rhodes: mais cette petite iſle manquée ne le rendait pas moins terrible au reſte de l'Occident.

Il avait depuis longtems conquis l'Epire après la mort de *Scanderbeg*. Les Vénitiens avaient eu le courage de défier ſes armes. C'était le temps de la puiſſance Vénitienne; elle était très-étendue en terre ferme, & ſes flottes bravaient celles de *Mahomet*; elles s'emparèrent même d'Athénes: mais enfin cette République n'étant point ſecourue, fut obligée de ceder, de rendre Athénes, & d'acheter, par un tribut annuel, la liberté de commercer ſur la Mer Noire, ſongeant toujours à réparer ſes pertes par ſon commerce, qui avait fait les fondements de ſa grandeur. Nous verrons que bientôt après le Pape *Jules II.* & preſque tous les Princes Chrêtiens, firent plus de mal à cette République qu'elle n'en avait eſſuié des Ottomans.

Cependant *Mahomet II.* allait porter ſes armes victorieuſes contre les Sultans Mammelucs d'Egypte; tandis que ſes Lieutenants étaient dans le Roïaume de Naples; enſuite il ſe flattait de venir prendre Rome comme Conſtantinople; & en entendant parler de la cérémonie dans laquelle le Doge

Doge de Veniſe épouſe la Mer Adriatique, il diſait: *qu'il l'enverrait bientôt au fond de cette Mer conſommer ſon mariage.* Une colique en délivra le monde à l'âge de cinquante & un ans. Mais les Ottomans n'ont pas moins conſervé en Europe un païs plus beau & plus grand que l'Italie entière. La patrie des *Miltiades*, des *Léonidas*, des *Alléxandres*, des *Sophocles*, & des *Platons*, devint bientôt barbare. La langue Grecque dès-lors ſe corrompit. Il ne reſta preſque plus de trace des Arts; car quoiqu'il y ait dans Conſtantinople une Académie Grecque, ce n'eſt pas aſſurément celle d'Athénes, & les beaux Arts n'ont pas été rétablis par les ſix mille Moines que les Sultans laiſſent toujours ſubſiſter au mont Athos. Autrefois cette même Conſtantinople fut ſous la protection d'Athénes. Calcedoine fut ſa tributaire. Le Roi ds Thrace briguait l'honneur d'être admis au rang de ſes bourgeois. Aujourdhui les deſcendants des Tartares dominent dans ces belles régions, & à peine le nom de la Gréce ſubſiſte. Cependant la ſeule petite ville d'Athénes aura toujours plus de réputatation parmi nous, que les Turcs ſes oppreſſeurs, euſſent-ils l'empire de la terre.

Les Grecs reſtèrent dans l'opreſſion, mais non pas dans l'eſclavage. On leur laiſſa leur Religion, & leurs Loix; & les Turcs ſe conduiſirent comme s'étaient conduits les Arabes en Eſpagne. Les familles Grecques ſubſiſtent dans leur patrie, avilies, mépriſées, mais tranquiles: elles ne païent qu'un leger tribut; elles font le commerce, & cultivent la terre; leurs villes & leurs bourgades ont encor leur *protogéros*, qui juge leurs différends; leur Patriarche eſt entretenu par elles honorablement. Il faut bien qu'il en tire des ſommes aſſez conſidérables, puiſqu'il païe à ſon in-

ſtallation quatre-mille ducats au Tréſor Impérial, & autant aux Officiers de la Porte.

Le plus grand aſſujettiſſement des Grecs a été longtems d'être obligés de livrer au Sultan des enfans de tribut, pour ſervir dans le Serrail, ou parmi les Janiſſaires. Il fallait qu'un pére de famille donnât un de ſes fils, ou qu'il le rachetât. Il y a en Europe des Provinces Chrêtiennes, où la coûtume de donner ſes enfans deſtinés à la guerre dès le berceau, eſt établie. Ces enfans de tribut, élevés par les Turcs, faiſaient ſouvent dans le Serrail une grande fortune. La condition même des Janiſſaires eſt aſſez bonne. C'était une grande preuve de la force de l'éducation, & des bizarreries de ce monde, que la plûpart de ces fiers ennemis des Chrêtiens fuſſent nés de Chrêtiens oprimés. Une plus grande preuve de cette fatale & invincible deſtinée, par qui l'Etre ſuprême enchaîne tous les événements de l'Univers, c'eſt que *Conſtantin* ait bâti Conſtantinople pour les Turcs, comme *Romulus* avait tant de ſiécles auparavant jetté les fondements du Capitole pour les Pontifes de l'Egliſe.

Je crois devoir ici combattre un préjugé; que le Gouvernement Turc eſt un Gouvernement abſurde, qu'on appelle *Deſpotique*; que les peuples ſont tous eſclaves du Sultan; qu'ils n'ont rien en propre; que leur vie & leurs biens apartiennent à leur Maître. Une telle adminiſtration ſe détruirait elle-même. Il ſerait bien étrange que les Grecs vaincus ne fuſſent point réellement eſclaves, & que leurs vainqueurs le fuſſent. Quelques voïageurs ont crû que toutes les terres apartenaient au Sultan, parce qu'il donne des Timariots à vie, comme autrefois les Rois Francs donnaient des Bénéfices militaires. Ces voïageurs dé-

devaient considérer qu'il y a des loix pour les héritages en Turquie, comme partout ailleurs.

Il est vrai que le mobilier des Pachas décédés apartient au Sultan, & qu'il fait la part à la famille. Mais c'était une coûtume établie en Europe dans le temps que les fiefs n'étaient point héréditaires; & longtems après les Evêques mêmes héritèrent des meubles des Ecclésiastiques inférieurs, & les Papes exercèrent ce droit sur les Cardinaux & sur tous les Bénéficiers qui mouraient dans la résidence du premier Pontife.

Non seulement les Turcs sont tous libres, mais ils n'ont chez eux aucune distinction de noblesse. Ils ne connaissent de supériorité que celle des emplois.

Leurs mœurs sont à la fois féroces, altiéres, & effeminées; ils tiennent leur dureté des Scytes leurs ancêtres, & leur molesse de la Gréce & de l'Asie. Leur orgueil est extrême. Ils sont conquerants & ignorans, c'est pourquoi ils mépriſent toutes les Nations.

L'Empire Ottoman n'est point un Gouvernement Monarchique, temperé par des mœurs douces, comme le sont aujourdhui la France & l'Espagne; il ressemble encor moins à l'Allemagne, devenue avec le tems une République de Princes & de villes, sous un Chef suprême qui a le titre d'Empereur. Il n'a rien de la Pologne, où les cultivateurs sont esclaves, & où les Nobles sont Rois; il est aussi éloigné de l'Angleterre par sa constitution que par la distance des lieux. Mais il ne faut pas imaginer que ce soit un Gouvernement arbitraire en tout, où la loi permette aux caprices d'un seul, d'immoler à son gré des multitudes d'hommes, comme des bêtes fauves qu'on entretient dans un parc pour son plaisir.

Il

Il ſemble à nos préjugés qu'un Chiaoux peut aller, un haticherif à la main, demander de la part du Sultan tout l'argent des péres de famille d'une ville, & toutes les filles pour l'uſage de ſon Maître. Il y a ſans doute d'horribles abus dans l'adminiſtration Turque; mais en général ces abus ſont bien moins funeſtes au peuple qu'à ceux-mêmes qui partagent le Gouvernement: c'eſt ſur eux que tombe la rigueur du Deſpotiſme. La ſentence ſecrète d'un Divan ſuffit pour ſacrifier les principales têtes aux moindres ſoupçons. Nul grand Corps établi dans ce païs pour rendre les loix reſpectables, & la perſonne du Souverain ſacrée. Nulle digue oppoſée par la conſtitution de l'Etat aux injuſtices du Viſir. Ainſi peu de reſſource pour le ſujet quand il eſt opprimé, & pour le Maître quand on conſpire contre lui. Le Souverain qui paſſe pour le plus puiſſant de la terre eſt en même temps le moins affermi ſur ſon Trône. Il ſuffit d'un jour de révolution pour l'en faire tomber. Les Turcs ont en cela imité les mœurs de l'Empire Grec qu'ils ont détruit. Ils ont ſeulement plus de reſpect pour la Maiſon Ottomane que les Grecs n'en avaient pour la famille de leurs Empereurs. Ils dépoſent, ils égorgent un Sultan; mais c'eſt toujours en faveur de l'héritier le plus prochain. L'Empire Grec au contraire avait paſſé par les aſſaſſinats dans vingt familles différentes.

La crainte d'être dépoſé eſt un plus grand frein pour les Empereurs Turcs, que toutes les Loix de l'Alcoran. Maître abſolu dans ſon Serrail, maître de la vie de ſes Officiers au moïen d'un Fetfa du Mufti, il ne l'eſt pas des uſages de l'Empire; il n'augmente point les impôts; il

ne

Digitized by Google

ne touche point aux monnoies; ſon tréſor particulier eſt ſéparé du tréſor public.

La place du Sultan eſt quelquefois la plus oiſive de la terre, & celle du Grand Viſir la plus laborieuſe: il eſt à la fois Connétable, Chancelier, & premier Préſident. Le prix de tant de peines a été ſouvent l'exil ou le cordeau.

Les places des Bachas n'ont pas été moins dangereuſes, & juſqu'à nos jours une mort violente a été ſouvent leur deſtinée. Tout cela ne prouve que des mœurs longtems dures & féroces, telles que l'ont été longtems celles de l'Europe Chrêtienne, lorſque tant de têtes tombaient ſur les échafauts, lorſqu'on pendait *la Broſſe* le favori de *St. Louïs*, que le Miniſtre *Laguette* mourait dans la queſtion ſous *Charles le Bel*; que le Connétable de France *Charles de la Cerda* était exécuté ſous le Roi *Jean* ſans formes de procès; qu'on voïait *Anguran de Marigni* pendu au gibet de Montfaucon, que lui même avait fait dreſſer; qu'on portait au même gibet le corps du premier Miniſtre *Montaigu;* que le Grand Maître des Templiers expirait dans les flammes, & que de telles cruautés étaient ordinaires dans les Etats Monarchiques. On ſe tromperait beaucoup ſi on penſait que ces barbaries fuſſent la ſuite du pouvoir abſolu. Aucun Prince Chrêtien n'était deſpotique, & le Grand-Seigneur ne l'eſt pas davantage. Pluſieurs Sultans à la vérité ont fait plier toutes les loix à leurs volontés, comme un *Mahomet II.* un *Selim*, un *Soliman*. Les Conquerants trouvent peu de contradiction dans leurs ſujets; mais tous nos Hiſtoriens nous ont bien trompés, quand ils ont regardé l'Empire Ottoman comme un Gouvernement dont l'eſſence eſt le Deſpotiſme.

Le

Digitized by Google

Le Comte de *Marſilli* plus inſtruit qu'eux tous s'exprime ainſi : *In tutte le noſtre florie ſentiamo eſaltar la ſovranità che coſi diſpoticamente praticaſi dal Sultano : ma quanto ſi ſcoſtano elle dal vero!* La milice des Janiſſaires, dit-il, qui reſte à Conſtantinople, & qu'on nomme *Capiculi*, a par ſes loix le pouvoir de mettre en priſon le Sultan, de le faire mourir, & de lui donner un ſucceſſeur. Il ajoute que le Grand Seigneur eſt ſouvent obligé de conſulter l'Etat politique & militaire pour faire la guerre & la paix.

Les Bachas ne ſont point abſolus dans leurs provinces, comme nous le croïons; ils dépendent de leur Divan. Les principaux citoïens ont le droit de ſe plaindre de leur conduite, & d'envoïer contre eux des mémoires au grand Divan de Conſtantinople. Enfin *Marſigli* conclut par donner au Gouvernement Turc le nom de Démocratie. C'en eſt une en effet à peu près dans la forme de celle de Tunis & d'Alger. Ces Sultans que le peuple n'oſe regarder, & qu'on n'aborde qu'avec des proſternements qui ſemblent tenir de l'adoration, n'ont donc que le dehors du Deſpotiſme; ils ne ſont abſolus que quand ils ſavent déployer heureuſement cette fureur de pouvoir arbitraire qui ſemble être née chez tous les hommes. *Louis XI*, *Henri VIII.*, *Sixte Quint*, d'autres Princes ont été auſſi deſpotiques qu'aucun Sultan. Si on approfondiſſait ainſi le ſecret des Trônes de l'Aſie, preſque toujours inconnu aux étrangers, on verrait qu'il y a bien moins de Deſpotiſme ſur la terre qu'on ne penſe. Nôtre Europe a vû des Princes vaſſaux d'un autre Prince qui n'eſt pas abſolu, prendre dans leurs Etats une autorité plus arbitraire que les Empereurs de la Perſe & de l'Inde. Ce ſerait pourtant

tant une grande erreur de penſer que les Etats de ces Princes ſont par leur conſtitution un Gouvernement Deſpotique.

Toutes les hiſtoires des peuples modernes, excepté peut-être celles d'Angleterre & d'Allemagne, nous donnent preſque toûjours de fauſſes notions, parce qu'on a rarement diſtingué les tems & les perſonnes, les abus & les loix, les événements paſſagers & les uſages.

On ſe tromperait encor ſi on croïait que le Gouvernement Turc eſt une adminiſtration uniforme, & que du fond du Serrail de Conſtantinople il part tous les jours des couriers qui portent les mêmes ordres à toutes les Provinces. Ce vaſte Empire, qui s'eſt formé par la victoire en divers tems, & que nous verrons toûjours s'accroitre juſqu'au dix-huitieme ſiécle, eſt compoſé de trente peuples différents, qui n'ont ni la même langue ni la meme Religion, ni les mêmes mœurs. Ce ſont les Grecs de l'ancienne Jonie, des côtes de l'Aſie mineure & de l'Achaïe; les habitans de l'ancienne Colchide; ceux de la Cherſonnéſe Taurique: ce ſont les Gétes devenus Chrêtiens, & connus ſous le nom de Valaques & de Moldaves; des Arabes, des Arméniens, des Bulgares, des Illiriens, des Juifs; ce ſont enfin les Egyptiens, & les peuples de l'ancienne Cartâge, que nous verrons bientôt engloutis par la puiſſance Ottomane. La ſeule milice des Turcs a vaincu tous ces peuples & les a contenus. Tous ſont différemment gouvernés: les uns reçoivent des Princes nommés par la Porte, comme la Valachie, la Moldavie, & la Crimée. Les Grecs vivent ſous l'adminiſtration municipale dépendante d'un Bacha. Le nombre des ſubjugués eſt immenſe par raport au nombre des vainqueurs; il n'y a

que

que très-peu de Turcs naturels; aucun d'eux ne cultive la terre, très-peu s'adonnent aux Arts. On pourait dire d'eux ce que *Virgile* dit des Romains, *leur art eſt de commander.* La grande différence entre les Conquérants Turcs & les anciens Conquérants Romains, c'eſt que Rome s'incorpora tous les peuples vaincus, & que les Turcs reſtent toujours ſéparés de ceux qu'ils ont ſoumis, & dont ils ſont entourés.

Il reſte, à la vérité, trois-cens mille Grecs dans Conſtantinople; mais ce ſont trois-cens mille artiſans ou Marchands, qui travaillent pour leurs Dominateurs. C'eſt un peuple entier toûjours conquis dans ſa capitale, auquel il n'eſt pas même permis de s'habiller comme les Turcs.

Ajoutons à cette remarque, qu'une ſeule Puiſſance a ſubjugué tous ces païs, depuis l'Archipel juſqu'à l'Euphrate, & que vingt Puiſſances conjurées n'avaient pû par les Croiſades établir que des Dominations paſſagères dans ces mêmes contrées avec vingt fois plus de ſoldats, & des travaux qui durèrent deux ſiécles entiers.

Ricault, qui a demeuré longtems en Turquie, attribue la puiſſance permanente de l'Empire Ottoman *à quelque choſe de ſurnaturel.* Il ne peut comprendre comment ce Gouvernement, qui dépend ſi ſouvent du caprice des Janiſſaires, peut ſe ſoutenir contre ſes propres ſoldats & contre ſes ennemis. Mais l'Empire Romain a duré cinq cens ans à Rome, & près de quatorze ſiècles dans le Levant, au milieu des ſéditions des armées; les poſſeſſeurs du Trône furent renverſés, & le Trône ne le fut pas. Les Turcs ont pour la race Ottomane une vénération qui leur tient lieu de loi fondamentale: l'Empire eſt arraché ſouvent au Sultan; mais comme nous l'avons remarqué, il

il ne passe jamais dans une maison étrangère. La constitution intérieure n'a donc eu rien à craindre, quoique le Monarque & les Visirs aïent eu si souvent à trembler.

Jusqu'à présent cet Empire n'a pas redouté d'invasions étrangères. Les Persans ont rarement entamé les frontieres des Turcs. Vous verrez au contraire le Sultan *Amurath IV.* prendre Bagdad d'assaut sur les Persans en 1638. demeurer toûjours le Maître de la Mesopotamie, envoïer d'un côté des troupes au Grand Mogol contre la Perse & de l'autre menacer Venise. Les Allemands ne se sont jamais présentés aux portes de Constantinople comme les Turcs à celles de Vienne. Les Russes ne sont devenus redoutables à la Turquie que depuis *Pierre le Grand.* Enfin la force & la férocité établirent l'Empire Ottoman, & les divisions des Chrêtiens l'ont maintenu. Il n'est rien là que de naturel. Nous verrons comment cet Empire s'est accru dans sa puissance, & s'est conservé longtems dans ses usages féroces, qui commencent enfin à s'adoucir.

CHAPITRE LXXX.

DU ROI DE FRANCE LOUIS XI.

LE Gouvernement Féodal périt bientôt en France, quand *Charles VII.* eut commencé à établir sa puissance, par l'expulsion des Anglais, par la jouissance de tant de Provinces réunies à la Couronne, & enfin par des subsides rendus perpétuels.

L'ordre féodal s'affermiſſait en Allemagne, par une raiſon contraire, ſous des Empereurs électifs, qui en qualité d'Empereurs n'avaient ni provinces, ni ſubſides. L'Italie était toujours partagée en Républiques & en Principautés independantes. Le pouvoir abſolu n'était connu ni en Eſpagne ni dans le Nord; & l'Angleterre jettait au milieu de ſes diviſions les ſemences de ce Gouvernement ſingulier, dont les racines toujours coupées & toujours ſanglantes, ont enfin produit après des ſiécles, à l'étonnement des Nations, le mêlange égal de la liberté, & de la Roïauté.

Il n'y avait plus en France que deux grands Fiefs, la Bourgogne & la Bretagne : mais leur pouvoir les rendait indépendantes; & malgré les Loix féodales, elles n'étaient pas regardées en Europe comme faiſant partie du Roïaume. Le Duc de Bourgogne *Philippe le Bon* avait même ſtipulé qu'il ne rendrait point hommage à *Charles VII.* quand il lui pardonna le meurtre du Duc *Jean* ſon pére.

Les Princes du ſang avaient en France des apanages en Pairies, mais reſſortiſſants au Parlement ſédentaire. Les Seigneurs puiſſants dans leurs terres, ne l'étaient pas, comme autrefois, dans l'Etat: il n'y avait plus guéres au delà de la Loire que le Comte de Foix qui s'intitulât *Prince par la grace de* DIEU, & qui fît battre monnoïe; mais les Seigneurs des Fiefs, & les Communautés des grandes villes, avaient d'immenſes privilèges.

Louis XI. fils de *Charles VII.* devint le premier Roi abſolu en Europe depuis la décadence de la maiſon de *Charlemagne.* Il ne parvint enfin à ce pouvoir tranquille que par des ſecouſſes violentes. Sa vie eſt un grand contraſte. Faut-

il

Digitized by Google

il pour humilier & pour confondre la vertu, qu'il ait mérité d'être regardé comme un grand Roi, lui qu'on peint comme un fils dénaturé, un frére barbare, un mauvais pére & un voiſin perfide? Il remplit d'amertume les dernieres années de ſon pére; il cauſa ſa mort. Le malheureux *Charles VII.* mourut, comme on ſait, par la crainte que ſon fils ne le fît mourir; il choſit la faim pour éviter le poiſon qu'il redoutait. Cette ſeule crainte dans un pére, d'être empoiſonné par ſon fils, prouve trop que le fils paſſait pour être capable de ce crime.

Après avoir bien peſé toute la conduite de *Louis XI.* ne peut-on pas ſe le repréſenter comme un homme qui voulut effacer ſouvent ſes violences imprudentes par des artifices, & ſoutenir des fourberies par des cruautés? D'où vient que dans les commencements de ſon régne, tant de Seigneurs attachés à ſon pére, & ſurtout ce fameux Comte *de Dunois*, dont l'épée avait ſoutenu la Couronne, entrèrent contre lui dans la ligue *du bien public?* Ils ne profitaient pas de la faibleſſe du Trône, comme il eſt arrivé tant de fois. Mais *Louis XI.* avait abuſé de ſa force. N'eſt-il pas évident que le pére inſtruit par ſes fautes & par ſes malheurs, avait très bien gouverné, & que le fils trop enflé de ſa puiſſance commença par gouverner mal?

Cette ligue le mit au hazard de perdre ſa Couronne & ſa vie. La bataille donnée à Montléri, 1465.
ne décida rien. Il ne déſunit enfin les confédérés qu'en donnant à chacun d'eux ce qu'il demandait. Ainſi juſques dans ſon habileté il y eut encor de la faibleſſe.

Il ſe fit ſans raiſon un irréconciliable ennemi de *Charles* fils de *Philippe le Bon*, maître de la

Bourgogne, de la Franche-Comté, de la Flandre, de l'Artois, des places sur la Somme, & de la Hollande. Il excite les Liégeois à faire une perfidie à ce Duc de Bourgogne, & à prendre les armes contre lui. Il se remet en même temps entre ses mains à Péronne, croïant le mieux tromper. Quelle plus mauvaise politique! Mais aussi
1468. étant découvert, il se vit prisonnier dans le château de Péronne, & forcé de marcher à la suite de son vassal contre ces Liégeois même qu'il avait armés. Quelle plus grande humiliation!

Il craint son frére le Duc de Berry, & ce Prince est empoisonné par un Moine Benedictin nommé *Favre Vésois*, son Confesseur. Ce n'est pas ici un de ces empoisonnemens équivoques adoptés sans preuves par la maligne crédulité des hommes.
1472. Le Duc de Berry soupait entre la Dame de *Montsorau* sa maîtresse & son Confesseur. Celui-ci leur fait apporter une pêche d'une grosseur singuliére. La Dame expire immédiatement après en avoir mangé. Le Prince après de cruelles convulsions meurt au bout de quelque temps.

Odet Daidie, brave Seigneur, veut venger le mort, auquel il avait été toujours attaché. Il conduit loin de *Louis* en Bretagne le Moine empoisonneur. On lui fait son procès en liberté, & le jour qu'on doit prononcer la sentence à ce Moine, on le trouve mort dans son lit. *Louis XI.* pour appaiser le cri public, se fait apporter les piéces du procès, & nomme des Commissaires. Mais ils ne décident rien, & le Roi les comble de bienfaits. On ne douta guères dans l'Europe que *Louis* n'eût commis ce crime, lui qui étant Dauphin, avait fait craindre un parricide à *Charles VII.* son pére. L'histoire ne doit point l'en accuser sans preuves; mais elle doit le plain-

plaindre d'avoir mérité qu'on l'en ſoupçonnât. Elle doit ſurtout obſerver que tout Prince coupable d'un attentat avéré eſt coupable auſſi des jugemens téméraires qu'on porte ſur toutes ſes actions.

Telle eſt la conduite de *Louis XI.* avec ſes vaſſaux & ſes proches. Voici celle qu'il tient avec ſes voiſins. Le Roi d'Angleterre *Edouard IV.* débarque en France pour tenter de rentrer dans les conquêtes de ſes péres. *Louis* peut le 1475.
combattre, mais il aime mieux être ſon tributaire. Il gagne ſes principaux Officiers Anglais. Il fait des préſens de vins à toute l'armée. Il achéte le retour de cette armée en Angleterre. N'eût-il pas été plus digne d'un Roi de France, d'emploïer à ſe mettre en état de réſiſter & de vaincre, l'argent qu'il mit à ſéduire celui qu'il craignait, & qu'il ne devait pas craindre?

Les grandes ames choiſiſſent hardiment des favoris illuſtres, & des Miniſtres approuvés. *Louis XI.* n'eut guères pour ſes confidents & pour ſes Miniſtres que des hommes nés dans la fange, & dont le cœur était au-deſſous de leur état.

Il y a peu de Tyrans qui aïent fait mourir plus de citoïens par les mains des boureaux, & par des ſuplices plus recherchés. Les Croniques du temps comptent quatre-mille ſujets exécutés ſous ſon régne en public ou en ſecret. Les cachots, les cages de fer, les chaînes dont on chargeait ſes victimes, ſont les monuments qu'a laiſſés ce Monarque & qu'on voit avec horreur.

Il eſt étonnant que le Pére *Daniel* indique à peine le ſuplice de *Jacques d'Armagnac* Duc de Némours, deſcendant reconnu de *Clovis*. Les 1477.
circonſtances & l'apareil de ſa mort, le partage

de ſes dépouilles, les cachots où ſes jeunes enfans furent enfermés juſqu'à la mort de *Louis XI.* ſont de triſtes & intéreſſants objets de la curioſité. On ne ſait point préciſément quel était le crime de ce Prince. Il fut jugé par des Commiſſaires, ce qui peut faire préſumer qu'il n'était point coupable. Quelques Hiſtoriens lui imputent vaguement d'avoir voulu ſe ſaiſir de la perſonne du Roi & faire tuer le Dauphin. Une telle accuſation n'eſt pas croïable. Un petit Prince ne pouvait guères, du pied des Pirénées où il était réfugié, prendre priſonnier *Louis XI.* en pleine paix, tout-puiſſant & abſolu dans ſon Roïaume. L'idée de tuer le Dauphin encor enfant, & de conſerver le Pére, eſt encor une de ces extravagances qui ne tombent point dans la tête d'un homme d'Etat. Tout ce qui eſt bien avéré, c'eſt que *Louis XI.* avait en exécration la Maiſon des *Armagnacs*, qu'il fit ſaiſir le Duc de *Némours* dans Carlat en 1477. qu'il le fit enfermer dans une cage de fer à la Baſtille, qu'aïant dreſſé lui-même toute l'inſtruction du Procès, il lui envoïa des Juges, parmi leſquels était ce *Philippe de Comines*, célèbre traître, qui aïant longtemps vendu les ſecrets de la Maiſon de Bourgogne au Roi, paſſa enfin au ſervice de la France, & dont on eſtime les mémoires, quoiqu'écrits avec la retenue d'un Courtiſan qui craignait encor de dire la vérité même après la mort de *Louis XI.*

Le Roi voulut que le Duc de *Némours* fût interrogé dans ſa cage de fer, qu'il y ſubît la queſtion, & qu'il y reçût ſon arrêt. On le confeſſa enſuite dans une ſalle tendue de noir. La confeſſion commençait à devenir une grace accordée aux condamnés. L'apareil noir était en uſage pour les Princes. C'eſt ainſi qu'on avait exécuté

Con-

Conradin à Naples, & qu'on traita depuis *Marie Stuard* en Angleterre.

Mais ce qui ne fut jamais en uſage, & ce que pratiqua *Louis XI.* ce fut de faire mettre ſous l'échauffaut dans les halles de Paris les jeunes enfans du Duc, pour recevoir ſur eux le ſang de leur pére. Ils en ſortirent tout couverts; & en cet état on les conduiſit à la Baſtille dans des cachots faits en forme de hottes, où la géne que leurs corps éprouvaient, était un continuel ſuplice. Le détail des tourments inouïs qu'ils ſouffrirent, ſerait incroïable s'il n'était atteſté par la requête que ces Princes infortunés préſentèrent aux Etats après la mort de *Louis XI.* en 1483.

Jamais il n'y eut moins d'honneur que ſous ce régne. Les Juges ne rougirent point de partager les biens de celui qu'ils avaient condamné.

Les temps précédents avaient inſpiré des mœurs fiéres & barbares, dans leſquelles on vit éclater quelquefois de l'héroïſme. Le régne de *Charles VII.* avait vû des *Dunois*, des *La Trimouilles*, des *Cliſſons*, des *Richemonts*, des *Saintrailles*, des *La Hire*, & des Magiſtrats d'un grand mérite: mais ſous *Louis XI.* pas un grand homme. Il avilit la nation. Il n'y eut nulle vertu: l'obéiſſance tint lieu de tout, & le peuple fut enfin tranquile comme les forçats le ſont dans une galére.

Ce cœur artificieux & dur avait pourtant deux panchants qui auraient dû mettre de l'humanité dans ſes mœurs, c'était l'amour & la dévotion. Il eut des maîtreſſes; il eut trois bâtards; il fit des pélerinages. Mais ſon amour tenait de ſon caractére, & ſa dévotion n'était que la crainte ſuperſtitieuſe d'une ame timide & égarée. Toujours couvert de reliques, & portant à ſon bon-

net ſa Nôtre-Dame de plomb, on prétend qu'il lui demandait pardon de ſes aſſaſſinats avant de les commettre. Il donna par contract le Comté de Boulogne à la Ste. Vierge. La piété ne conſiſte pas à faire la Vierge Comteſſe, mais à s'abſtenir des actions que la conſcience reproche & que DIEU doit punir.

Il introduiſit la coûtume Italienne de ſonner la cloche à midi, & de dire un *Ave Maria*. Il demanda au Pape le droit de porter le ſurplis & l'aumuſſe, & de ſe faire oindre une ſeconde fois de l'ampoulle de Rheims.

Enfin ſentant la mort aprocher, renfermé au
1483. château du Pleſſis-les-tours, inacceſſible à ſes ſujets, entouré de gardes, dévoré d'inquiétudes, il fait venir de Calabre un Hermite, nommé *François Martorillo*, révéré depuis ſous le nom de *St. François de Paule*. Il ſe jette à ſes pieds; il le ſuplie en pleurant d'intercéder auprès de DIEU, & de lui prolonger la vie; comme ſi l'ordre éternel eût du changer à la voix d'un Calabrois dans un village de France, pour laiſſer dans un corps uſé, une ame faible & perverſe plus longtems que ne comportait la nature. Tandis qu'il demande ainſi la vie à un Hermite étranger, il croit en ranimer les reſtes en s'abreuvant du ſang qu'on tire à des enfans, dans la fauſſe eſpérance de corriger l'acreté du ſien.

On ne peut éprouver un ſort plus triſte dans le ſein des proſpérités, n'aïant d'autres ſentiments que l'ennui, les remords, la crainte, & la douleur d'être haï.

C'eſt cependant lui qui le premier des Rois de France prit toujours le nom de *Très-Chrétien*, à peu près dans le tems que *Ferdinand* d'Arragon, illuſtre par des perfidies autant que par des conquêtes,

quêtes, prenait le nom de *Catholique*. Tant de vices n'ôtèrent pas à *Louis XI.* ſes bonnes qualités. Il avait du courage ; il ſavait donner en Roi; il connaiſſait les hommes & les affaires; il voulait que la juſtice fût renduë, & qu'au moins lui ſeul pût être injuſte.

Paris déſolé par une contagion, fut repeuplé par ſes ſoins. Il le fut à la vérité de beaucoup de brigands; mais qu'une police ſévère contraignit de devenir citoïens. De ſon tems il y eut dans cette ville quatre-vingt-mille bourgeois capables de porter les armes. C'eſt à lui que le peuple doit le premier abaiſſement des Grands. Environ cinquante familles en ont murmuré, & plus de cinq-cens-mille ont dû s'en féliciter.

De lui vient l'établiſſement des Poſtes, non tel qu'il eſt aujourdhui en Europe. Il ne fit que rétablir les *Veredarii* de *Charlemagne* & de l'ancien Empire-Romain. Deux-cens-trente couriers à ſes gages portaient ſes ordres inceſſamment. Les particuliers pouvaient courir avec les chevaux deſtinés à ces Couriers, en païant dix ſous par cheval pour chaque traite de quatre lieuës. Les lettres étaient renduës de ville en ville par les couriers du Roi. Cette police ne fut longtems connue qu'en France. Il voulait rendre les poids & les meſures uniformes dans ſes Etats, comme ils l'avaient été du tems de *Charlemagne*. Enfin il prouva qu'un méchant homme peut faire le bien public, quand ſon intérêt particulier n'y eſt pas contraire.

Les impoſitions ſous *Charles VII.* indépendamment du domaine, étaient de dix-ſept-cens-mille livres de compte. Sous *Louis XI.* elles ſe montèrent juſqu'à quatre millions ſept-cens-mille livres; & la livre étant alors de dix au marc, cet-

Digitized by Google

te ſomme revenait à vingt-trois millions cinq-cens-mille livres d'aujourdhui. Si en ſuivant ces proportions on examine les prix des denrées, & ſurtout celui du bled qui en eſt la baze, on trouve qu'il valait la moitié moins qu'aujourdhui. Ainſi avec vingt-trois millions on faiſait préciſément ce qu'on fait à préſent avec quarante-ſix.

Telle était la puiſſance de la France avant que la Bourgogne, la Franche-Comté, l'Artois, le territoire de Boulogne, les villes ſur la Somme, la Provence, l'Anjou, fuſſent incorporés par *Louis XI.* à la Monarchie Françaiſe. Ce Roïaume devint bientôt le plus puiſſant de l'Europe. C'était un fleuve groſſi par vingt rivières, & épuré de la fange qui avait ſi longtems troublé ſon cours.

Les titres commencèrent alors à être donnés au pouvoir. *Louis XI.* fut le premier Roi de France à qui on donna le titre de *Majeſté*, que juſques-là l'Empereur ſeul avait porté, mais que la Chancellerie Allemande n'a jamais donné à aucun Roi, juſqu'à nos derniers tems. Les Rois d'Arragon, de Caſtille, de Portugal avaient les titres d'*Alteſſe*. On diſait à celui d'Angleterre, *Vôtre Grace*. On aurait pu dire à *Louis XI. Vôtre Deſpotiſme.*

Nous avons vu par combien d'attentats heureux il fut le premier Roi de l'Europe abſolu depuis l'établiſſement du grand Gouvernement Féodal. *Ferdinand le Catholique* ne put jamais l'être en Arragon. *Iſabelle* par ſon adreſſe prépara les Caſtillans à l'obéiſſance paſſive, mais elle ne régna point deſpotiquement. Chaque Etat, chaque province, chaque ville avait ſes priviléges dans toute l'Europe. Les Seigneurs féodaux combattaient ſouvent ces privilèges, & les Rois cher-

cherchaient à ſoumettre également à leur puiſſance les Seigneurs & les villes. Nul n'y parvint alors que *Louis XI.* mais ce fut en faiſant couler ſur les échaffauts le ſang d'*Armagnac* & de *Luxembourg*, en ſacrifiant tout à ſes ſoupçons, en payant chérement les exécuteurs de ſes vengeances. *Iſabelle de Caſtille* s'y prenait avec plus de fineſſe ſans cruauté. Il s'agiſſait, par exemple, de réunir à la Couronne le Duché de Placentia; que fait-elle? Ses inſinuations & ſon argent ſoulèvent les vaſſaux du Duc de Placentia contre lui. Ils s'aſſemblent, ils demandent à être les vaſſaux de la Reine, & elle y conſent par complaiſance.

Louis XI. en augmentant ſon pouvoir ſur ſes peuples par ſes rigueurs, augmente ſon Roïaume par ſon induſtrie. Il ſe fit donner la Provence par le dernier Comte Souverain de cet Etat, & arracha ainſi un Feudataire à l'Empire, comme *Philippe de Valois* s'était fait donner le Dauphiné. L'Anjou & le Maine, qui apartenaient au Comte de Provence, furent encor réunis à la Couronne. L'habileté, l'argent, & le bonheur accrurent petit-à-petit le Roïaume de France, qui depuis *Hugues Capet* avait été peu de choſe, & que les Anglais avaient preſque détruit. Ce même bonheur rejoignit la Bourgogne à la France, & les fautes du dernier Duc rendirent au corps de l'Etat une province qui en avait été imprudemment ſéparée.

Digitized by Google

CHAPITRE LXXXI.

DE LA BOURGOGNE ET DES SUISSES,

DU TEMS DE LOUIS XI. AU XV. SIECLE.

CHARLES *le téméraire*, iſſu en droite ligne de *Jean* Roi de France, poſſédait le Duché de Bourgogne, comme l'apanage de ſa Maiſon, avec les villes ſur la Somme que *Charles VII.* avait cédées. Il avait par droit de ſucceſſion la Franche-Comté, l'Artois, la Flandre & preſque toute la Hollande. Ses villes des Païs-Bas floriſſaient par un commerce qui commençait à aprocher de celui de Veniſe. Anvers était l'entrepôt des Nations Septentrionales. Cinquante-mille ouvriers travaillaient dans Gand aux étoffes de laine. Bruges était auſſi commerçante qu'Anvers. Arras était renommé pour ſes belles tapiſſaires, qu'on nomme encor de ſon nom en Allemagne, en Angleterre & en Italie.

Les Princes étaient alors dans l'uſage de vendre leurs Etats quand ils avaient beſoin d'argent, comme aujourdhui on vend ſa terre & ſa maiſon. Cet uſage ſubſiſtait depuis le tems des Croiſades. *Ferdinand* Roi d'Arragon vendit le Rouſſillon à *Louis XI.* avec faculté de rachat. *Charles* Duc de Bourgogne venait d'acheter la Gueldre. Un Duc d'Autriche lui vendit encor tous les Domaines qu'il poſſédait en Alzace & dans le voiſinage des Suiſſes. Cette acquiſition était bien au-deſſus du

du prix que *Charles* en avait païé. Il se voïait maître d'un Etat contigu des bords de la Somme jusqu'aux portes de Strasbourg. Il n'avait qu'à jouïr. Peu de Rois dans l'Europe étaient aussi puissants que lui; aucun n'était plus riche & plus magnifique. Son dessein était de faire ériger ses Etats en Roïaume: ce qui pouvait devenir un jour très-préjudiciable à la France. Il ne s'agissait d'abord que d'acheter le Diplome de l'Empereur *Frédéric III* L'usage subsistait encor de demander le tître de Roi aux Empereurs; c'était un hommage qu'on rendait à l'ancienne grandeur Romaine. La négociation manqua, & *Charles* de Bourgogne, qui voulait ajouter à ses Etats la Lorraine & la Suisse, était bien sûr, s'il eût réussi, de se faire Roi sans la permission de personne.

Son ambition ne se couvrait d'aucun voile, & c'est principalement ce qui lui fit donner le surnom de *téméraire*. On peut juger de son orgueil 1474.
par la réception qu'il fit à des Députés de Suisse. Des Ecrivains de ce païs assûrent que le Duc obligea ces Députés de lui parler à genoux. C'est une étrange contradiction dans les mœurs d'un peuple libre, qui fut bientôt après son vainqueur.

Voici sur quoi était fondée la prétention du Duc de Bourgogne, à laquelle les Helvetiens se soumirent. Plusieurs bourgades Suisses étaient enclavées dans les Domaines vendus à *Charles* par le Duc d'Autriche. Il croïait avoir acheté des esclaves. Les Députés des Communes parlaient à genoux au Roi de France; le Duc de Bourgogne avait conservé l'étiquette des Chefs de sa Maison. Nous avons d'ailleurs remarqué que plusieurs Rois à l'exemple de l'Empereur avaient exigé qu'on fléchît un genou en leur parlant, ou en les servant,

vant; que cet uſage Aſiatique avait été introduit par *Conſtantin*, & précédemment par *Diocletien*. De là même venait la coutume qu'un vaſſal fit hommage à ſon Seigneur les deux genoux en terre. De là encore l'uſage de baiſer le pied droit du Pape. C'eſt l'hiſtoire de la vanité humaine.

Philippe de Comines, & la foule des Hiſtoriens qui l'ont ſuivi, prétendent que la guerre contre les Suiſſes, ſi fatale au Duc de Bourgogne, fut excitée pour une charette de peaux de mouton. Le plus léger ſujet de querelle produit une guerre quand on a envie de la faire: mais il y avait déja longtems que *Louis XI.* animait les Suiſſes contre le Duc de Bourgogne, & qu'on avait commis beaucoup d'hoſtilités de part & d'autre avant l'avanture de la charette: il eſt très-ſûr que l'ambition de *Charles* était l'unique ſujet de la guerre.

Il n'y avait alors que huit Cantons Suiſſes. Fribourg, Soleure, Schafhouſe & Appenzel n'étaient pas encor entrés dans l'union. Bâle, ville Impériale, que ſa ſituation ſur le Rhin rendait puiſſante & riche, ne faiſait pas partie de cette République naiſſante connuë ſeulement par ſa pauvreté, ſa ſimplicité & ſa valeur. Les Députés de Berne vinrent remontrer à cet ambitieux, que tout leur païs ne valait pas les éperons de ſes Chevaliers. Ces Bernois ne ſe mirent point à genoux; ils parlèrent avec humilité, & ſe défendirent avec courage.

1476. La Gendarmerie du Duc couverte d'or fut batuë & miſe deux fois dans la plus grande déroute, par ces hommes ſimples, qui furent étonnés des richeſſes trouvées dans le camp des vaincus.

Aurait-on prévû, lorſque le plus gros diamant de

de l'Europe pris par un Suiſſe à la bataille de Granſon fut vendu au Général pour un écu, aurait-on prévû alors qu'il y aurait un jour en Suiſſe des villes auſſi belles & opulentes que l'était la capitale du Duché de Bourgogne? Le luxe des diamants, des étoffes d'or y fut longtems ignoré; & quand il a été connu, il a été prohibé: mais les ſolides richeſſes, qui conſiſtent dans la culture de la terre, y ont été recueillies par des mains libres & victorieuſes. Les commodités de la vie y ont été recherchées de nos jours. Toutes les douceurs de la ſociété; & la ſaine Philoſophie, ſans laquelle la ſociété n'a point de charme durable, ont pénétré dans des parties de la Suiſſe où le climat eſt le plus doux, & où règne l'abondance. Enfin dans ces païs autrefois ſi agreſtes on eſt parvenu en quelques endroits à joindre la politeſſe d'Athénes à la ſimplicité de Lacédémone.

Cependant *Charles le téméraire* voulut ſe venger ſur la Lorraine, & arracher au Duc *René* légitime poſſeſſeur, la ville de Nanci qu'il avait déja priſe une fois. Mais ces mêmes Suiſſes ſes vainqueurs aſſiſtés de ceux de Fribourg & de Soleure, dignes par-là d'entrer dans leur alliance, défirent encor l'uſurpateur, qui païa de ſon ſang le nom de *téméraire* que la poſtérité lui donne. 1477.

Ce fut alors que *Louis XI.* s'empara de l'Artois & des villes ſur la Somme, du Duché de Bourgogne comme d'un Fief mâle, & de la ville de Beſançon par droit de bienſéance.

La Princeſſe *Marie*, fille de *Charles le téméraire*, unique héritière de tant de Provinces, ſe vit donc tout d'un-coup dépouillée des deux tiers de ſes Etats. On aurait pû joindre encor au Royaume de France les dix-ſept Provinces qui reſtaient

à-

Digitized by Google

à-peu-près à cette Princeſſe, en lui faiſant épouſer le fils de *Louis XI.* Ce Roi ſe flatta vainement d'avoir pour bru celle qu'il dépouillait : & ce grand Politique manqua l'occaſion d'unir au Royaume la Franche-Comté & tous les Païs-Bas.

Les Gantois, & le reſte des Flamans, plus libres alors ſous leurs Souverains, que les Anglais mêmes ne le ſont aujourdhui ſous leurs Rois, deſtinèrent à leur Princeſſe *Maximilien* fils de l'Empereur *Frédéric III.*

Aujourdhui les Peuples apprennent les mariages de leurs Princes, la paix & la guerre, les établiſſements des impots, & toute leur deſtinée, par une déclaration de leurs Maîtres ; il n'en était pas ainſi en Flandres. Les Gantois voulurent que leur Princeſſe épouſât un Allemand, & ils firent couper la tête au Chancelier de *Marie* de Bourgogne, & à *Imbercourt* ſon Chambellan, parce qu'ils négociaient pour lui donner le Dau-
1478. phin de France. Ces deux Miniſtres furent exécutés aux yeux de la jeune Princeſſe, qui demandait en vain leur grace à ce peuple féroce.

Maximilien apellé par les Gantois plus que par la Princeſſe, vint conclure ce mariage comme un ſimple Gentilhomme qui fait ſa fortune avec une heritiére ; ſa femme fournit aux frais de ſon voïage, à ſon équipage, à ſon entretien. Il eut cette Princeſſe, mais non ſes Etats : il ne fut que le mari d'une Souveraine ; & même lorſqu'après la mort de ſa femme on lui donna la tutelle de ſon fils, lorſqu'il eut l'adminiſtration des Païs-Bas, lorſqu'il venait d'être élu Roi des Romains & *Céſar*, les habitans de Bruges le mirent quatre mois en priſon en 1488. pour avoir violé leurs privilèges. Si les Princes ont abuſé ſouvent de leur

leur pouvoir, les Peuples n'ont pas moins abusé de leurs droits.

Ce mariage de l'héritiére de Bourgogne avec *Maximilien* fut la source de toutes les guerres qui ont mis pendant tant d'années la Maison de France aux mains avec celle d'Autriche. C'est ce qui produisit la grandeur de *Charlequint*; c'est ce qui mit l'Europe sur le point d'être asservie: & tout cela parce que les Bourgeois de Gand s'étaient opiniâtrés à marier leur Princesse.

CHAPITRE LXXXII.

DE LA CHEVALERIE.

L'Extinction de la Maison de Bourgogne, le gouvernement de *Louis XI.* & surtout la nouvelle manière de faire la guerre, introduite dans toute l'Europe, contribuèrent à abolir peu à peu ce qu'on apellait la Chevalerie, espèce de dignité & de confraternité, dont il ne resta plus qu'une faible image.

Cette Chevalerie était un établissement guerrier qui s'était fait de lui-même parmi les Seigneurs, comme les Confrairies dévotes s'étaient établies parmi les Bourgeois. L'anarchie & le brigandage qui désolaient l'Europe, dans le tems de la décadence de la Maison de *Charlemagne*, donnèrent naissance à cette institution. Ducs, Comtes, Vicomtes, Vidames, Châtelains, étant devenus Souverains dans leurs terres, tous se firent la guerre; & au lieu de ces grandes armées de *Charles-Martel*, de *Pepin*, & de *Charlemagne*, presque toute l'Europe fut partagée en

petites troupes de ſept à huit-cens hommes, quelquefois de beaucoup moins. Deux ou trois bourgades compoſaient un petit Etat combatant ſans ceſſe contre ſon voiſin. Plus de communication entre les Provinces, plus de grands chemins, plus de ſureté pour les Marchands, dont pourtant on ne pouvait ſe paſſer; chaque poſſeſſeur d'un Dongeon les rançonnait ſur la route; beaucoup de Châteaux ſur les bords des rivières & aux paſſages des montagnes ne furent que de vraies cavernes de voleurs. On enlevait les femmes, ainſi qu'on pillait les Marchands.

Pluſieurs Seigneurs s'aſſocièrent inſenſiblement pour proteger la ſureté publique, & pour défendre les Dames; ils en firent vœu. Et cette inſtitution vertueuſe devint un devoir plus étroit, en devenant un acte de Religion. On s'aſſocia ainſi dans preſque toutes les Provinces. Chaque Seigneur de grand Fief tint à honneur d'être Chevalier & d'entrer dans l'Ordre.

On établit vers l'onziéme ſiécle des cérémonies religieuſes & profanes, qui ſemblaient donner un nouveau caractère au récipiendaire: il jeunait, ſe confeſſait, communiait, paſſait une nuit tout armé: on le faiſait diner ſeul à une table ſéparée, pendant que ſes Parains & les Dames qui devaient l'armer Chevalier mangeaient à une autre; pour lui vêtu d'une tunique blanche, il était à ſa petite table, où il lui était défendu de parler, de rire, & même de manger. Le lendemain il entrait dans l'égliſe avec ſon épée penduë au cou; le Prêtre le béniſſait; enſuite il allait ſe mettre à genoux devant le Seigneur ou la Dame qui devait l'armer Chevalier. Les plus qualifiés qui aſſiſtaient à la cérémonie lui chauſſaient des épérons, le revêtaient d'une cuiraſſe, de braſſards, de cuiſſards,

ſards, de gantelets, & d'une cotte de maille appellée *haubert*. Le Parain qui l'inſtallait, lui donnait trois coups de plat d'épée ſur le cou au nom de DIEU, de *St. Michel* & de *St. Géorge*. Depuis ce moment toutes les fois qu'il entendait la Meſſe il tirait ſon épée à l'Evangile & la tenait haute.

Cette inſtallation était ſuivie de grandes fêtes, & ſouvent de tournois; mais c'était le peuple qui les païait. Les grands Seigneurs de fief impoſaient une taxe ſur leurs ſujets pour le jour où ils armaient leurs enfans Chevaliers. C'était d'ordinaire à l'âge de vingt & un ans que les jeunes gens recevaient ce titre. Ils étaient auparavant Bâcheliers, ce qui voulait dire bas Chevaliers, ou varlets & écuyers; & les Seigneurs qui étaient en confraternité, ſe donnaient mutuellement leurs enfans les uns aux autres, pour être élévés loin de la maiſon paternelle ſous le nom de varlets dans l'aprentiſſage de la Chevalerie.

Le tems des Croiſades fut celui de la plus grande vogue des Chevaliers. Les Seigneurs de fief, qui amenaient leurs vaſſaux ſous leur banniére, furent appellés Chevaliers Bannerets: non que ce titre ſeul de Chevalier leur donnât le droit de paraitre en campagne avec des banniéres. La puiſſance ſeule, & non la cérémonie de l'accolade, pouvait les mettre en état d'avoir des troupes ſous leurs enſeignes. Ils étaient Bannerets en vertu de leurs fiefs, & non de la Chevalerie. Jamais ce titre qui ne fut qu'une diſtinction introduite par l'uſage & un honneur de convention, ne fut une dignité réelle dans l'Etat, & n'influa en rien dans la forme des Gouvernements. Les élections des Empereurs & des Rois ne ſe faiſaient point par des Chevaliers; il ne

Digitized by Google

fallait point avoir reçu l'accolade pour entrer aux Diettes de l'Empire, aux Parlements de France, aux *Cortes* d'Eſpagne. Les inféodations, les droits de reſſort & de mouvance, les héritages, les loix, rien d'eſſentiel n'avait raport à cette Chevalerie. Les grands privilèges de cette inſtitution conſiſtaient dans les jeux ſanglants des tournois. Il n'était pas permis ordinairement à un Bâchelier, à un Ecuyer, de jouſter contre un Chevalier.

Les Rois voulurent être eux-mêmes armés Chevaliers, mais ils n'en étaient ni plus Rois ni plus puiſſants : ils voulaient ſeulement encourager la Chevalerie & la valeur par leur exemple. On portait un grand reſpect dans la ſociété à ceux qui étaient Chevaliers : c'eſt à quoi tout ſe réduiſait.

Enſuite quand le Roi *Edouard III.* eut inſtitué l'Ordre de la Jarretiére ; *Phlippe le bon* Duc de Bourgogne, l'Ordre de la Toiſon d'or; *Louis XI.* l'Ordre de *St. Michel*, d'abord auſſi brillant que les deux autres, & aujourdhui ſi ridiculement avili ; alors tomba l'ancienne Chevalerie. Elle n'avait point de marque diſtinctive; elle n'avait point de Chef qui lui conférât des honneurs & des privilèges particuliers. Il n'y eut plus de Chevaliers Bannerets quand les Rois & les grands Princes eurent établi des Compagnies d'ordonnance; alors l'ancienne Chevalerie ne fut plus qu'un nom. On ſe fit toujours un honneur de recevoir l'accolade d'un grand Prince ou d'un guerrier renommé. Les Seigneurs conſtitués en quelque Dignité prirent dans leurs titres la qualité de Chevalier; & tous ceux qui faiſaient profeſſion des armes prirent celle d'Ecuyer.

Les Ordres militaires de Chevalerie, comme

ceux

ceux du Temple, ceux de Malte, l'Ordre Teutonique & tant d'autres, ſont une imitation de l'ancienne Chevalerie qui joignait les cérémonies religieuſes aux fonctions de la guerre. Mais cette eſpèce de Chevalerie fut abſolument différente de l'ancienne. Elle produiſit en effet des Ordres monaſtiques-militaires, fondés par les Papes, poſſédant des Bénéfices, aſtraints aux trois vœux des Moines. De ces Ordres ſinguliers les uns ont été de grands Conquérants, les autres ont été abolis pour leurs débauches, d'autres ont ſubſiſté avec éclat.

L'Ordre Teutonique fut ſouverain; l'Ordre de Malthe l'eſt encor, & le ſera longtems.

Il n'y a guères de Prince en Europe qui n'ait voulu inſtituer un Ordre de Chevalerie. Le ſimple titre de Chevalier que les Rois d'Angleterre donnent aux Citoyens, ſans les agréger à aucun Ordre particulier, eſt une dérivation de la Chevalerie ancienne, & bien éloignée de ſa ſource. Sa vraie filiation ne s'eſt conſervée que dans la cérémonie par laquelle les Rois de France créent toujours Chevaliers les Ambaſſadeurs qu'on leur envoïe de Veniſe; & l'accolade eſt la ſeule cérémonie qu'on ait conſervée dans cette inſtallation.

Tout cela préſente un tableau bien varié; & ſi l'on ſuit attentivement la chaîne de tous les uſages de l'Europe depuis *Charlemagne*, dans le Gouvernement, dans l'Egliſe, dans la guerre, dans les dignités, dans les finances, dans la ſocieté, enfin juſques dans les habillements, on ne verra qu'une viciſſitude perpetuelle.

Digitized by Google

CHAPITRE LXXXIII.

DU GOUVERNEMENT FEODAL APRE'S LOUIS XI.

AU QUINZIEME SIECLE.

VOus avez vû en Italie, en France, en Allemagne, l'Anarchie ſe tourner en Deſpotiſme ſous *Charlemagne*, & le Deſpotiſme détruit par l'Anarchie ſous ſes deſcendants.

Vous ſavez que c'eſt une erreur de penſer que les fiefs n'euſſent jamais été héréditaires avant les tems de *Hugues Capet*. La Normandie eſt une aſſez grande preuve du contraire. La Baviére & l'Aquitaine avaient été héréditaires avant *Charlemagne*. Preſque tous les fiefs l'étaient en Italie ſous les Rois Lombards. Du tems de *Charles le gros* & *le ſimple*, les grands Officiers s'arrogèrent les droits Régaliens, ainſi que quelques Evêques. Mais il y avait toûjours eu des poſſeſſeurs de grandes terres, des *Sires* en France, des *Herren* en Allemagne, des *Ricos Hombres* en Eſpagne. Il y a toûjours eu auſſi quelques grandes villes gouvernées par leurs Magiſtrats, comme Rome, Milan, Lyon, Rheims, &c. Les limites des libertés de ces villes, celles du pouvoir des Seigneurs particuliers, ont toûjours changé. La force & la fortune ont toûjours décidé de tout. Si les grands Officiers devinrent des uſurpateurs, le pére de *Charlemagne* l'avait été. Ce *Pepin*, petit-fils d'un *Arnoud* Précepteur de *Dagobert* & Evêque de Mets, avait dépouillé la race de *Clovis*. *Hugues Capet*

Digitized by Google

Capet détrôna la postérité de *Pepin*: & les descendants de *Hugues* ne purent réunir tous les membres épars de l'ancienne Monarchie Française.

Louis XI. avait porté un coup mortel en France à la puissance féodale. *Ferdinand* & *Isabelle* la combattaient dans la Castille & dans l'Arragon. Elle avait cédé en Angleterre au Gouvernement mixte. Elle subsistait en Pologne sous une autre forme. Mais c'était en Allemagne qu'elle avait conservé & augmenté toute sa vigueur. Le Comte de *Boulainvilliers* appelle cette Constitution, *l'effort de l'esprit humain. Loiseau* & d'autres gens de loi l'appellent une *institution bizarre*, *un monstre composé de membres sans tête.*

On pourait croire que ce n'est point un puissant effort du génie, mais un effet très-naturel & très commun de la raison & de la cupidité humaine, que les possesseurs des terres ayent voulu être les Maîtres chez eux. Du fond de la Moscovie aux montagnes de la Castille, tous les grands terriens eurent toujours la même idée sans se l'être communiquée: tous voulurent que ni leurs vies ni leurs biens ne dépendissent du pouvoir suprême d'un Roi; tous s'associèrent dans chaque païs contre ce pouvoir, & tous l'exercèrent autant qu'ils le purent sur leurs propres sujets. L'Europe fut ainsi gouvernée pendant plus de cinq-cens ans. Cette administration était inconnue aux Grecs & aux Romains. Mais elle n'est point bizarre, puisqu'elle est si universelle dans l'Europe. Elle parait injuste en ce que le plus grand nombre des hommes est écrasé par le plus petit, & que jamais le simple Citoïen ne peut s'élever que par un bouleversement général. Nulle grande ville, point de commerce, point de beaux Arts sous un gouvernement féodal. Les

villes puiſſantes n'ont fleuri en Allemagne, en Flandre, qu'à l'ombre d'un peu de liberté. Car la ville de Gand, par exemple, celles de Bruges & d'Anvers, étaient bien plûtôt des Républiques ſous la protection des Ducs de Bourgogne, qu'elles n'étaient ſoumiſes à la puiſſance arbitraire de ces Ducs. Il en était de même des villes Impériales.

Vous avez vû s'établir dans une grande partie de l'Europe l'Anarchie féodale ſous les ſucceſſeurs de *Charlemagne*. Mais avant lui il y avait eu une forme plus règuliere de Fiefs ſous les Rois Lombards en Italie. Les Francs qui entrèrent dans les Gaules partageaient les dépouilles avec *Clovis*. Le Comte de *Boulainvilliers* veut par cette raiſon que les Seigneurs de Châteaux ſoient tous Souverains en France. Mais quel homme peut dire dans ſa terre, Je deſcends d'un Conquérant des Gaules? & quand il ſerait ſorti en droite ligne d'un de ces uſurpateurs, les Villes & les Communes n'auraient-elles pas plus de droit de reprendre leur liberté, que ce Franc n'en avait eu de la leur ravir?

On ne peut pas dire qu'en Allemagne la puiſſance féodale ſe ſoit établie par droit de conquête, ainſi qu'en Lombardie & en France. Jamais toute l'Allemagne n'a été conquiſe par des étrangers; c'eſt cependant aujourdhui de tous les païs de la terre le ſeul où la loi des fiefs ſubſiſte véritablement. Les *Boyards* de Ruſſie ont leurs ſujets, mais il ſont ſujets eux-mêmes, & ils ne compoſent point un Corps comme les Princes Allemands. Les Kans des Tartares, les Princes de Valachie & de Moldavie ſont de véritables Seigneurs féodaux qui relévent du Sultan Turc. Mais ils ſont dépoſés par un ordre du Divan; au lieu

que

que les Seigneurs Allemands ne peuvent l'être que par un jugement de toute la nation. Les nobles Polonais ſont plus égaux entre eux, que les poſſeſſeurs des terres en Allemagne, & ce n'eſt pas là encore l'adminiſtration des fiefs. Il n'y a point d'arrière-vaſſaux en Pologne. Un Noble n'y eſt pas ſujet d'un autre Noble comme en Allemagne. La Pologne eſt une République Ariſtotique, où le peuple eſt eſclave.

La loi féodale ſubſiſte en Italie d'une manière différente. Tout eſt réputé fief de l'Empire en Lombardie, & c'eſt encor une ſource d'incertitudes; car les Empereurs n'ont été dominateurs ſuprêmes de ces fiefs qu'en qualité de Rois d'Italie, de ſucceſſeurs des Rois Lombards. Or certainement une Diété de Ratisbonne n'eſt pas Roi d'Italie. Mais qu'eſt-il arrivé? La liberté Germanique aïant prévalu ſur l'autorité Impériale en Allemagne, l'Empire étant devenu une choſe différente de l'Empereur, les fiefs Italiens ſe ſont dits Vaſſaux de l'Empire & non de l'Empereur. Ainſi une adminiſtration féodale eſt devenue dépendante d'une autre adminiſtration féodale. Le fief de Naples eſt encor d'une eſpèce toute différente. C'eſt un hommage que le fort à rendu au faible; c'eſt une cérémonie que l'uſage à conſervé.

Tout a été fief dans l'Europe, & les loix de fief étaient partout différentes. Que la branche mâle de Bourgogne s'éteigne, le Roi *Louis XI.* ſe croit en droit d'hériter de cet Etat. Que la branche de Saxe ou de Baviére eût manqué, l'Empereur n'eût pas été en droit de s'emparer de ces provinces. Le Pape pourait encor moins prendre pour lui le Roïaume Naples à l'extinction d'une Maiſon régnante. La force, l'uſage, les

conventions donnent de tels droits. La force les donna en effet à *Louis XI.* car il reſtait un Prince de la Maiſon de Bourgogne, un Comte de Névers deſcendant de l'inſtitué; & ce Prince n'oſa pas ſeulement réclamer ſes droits. Il était encor fort douteux que *Marie* de Bourgogne ne dût pas ſuccéder à ſon pére. La donation de la Bourgogne par le Roi *Jean* portait que les *héritiers ſuccéderaient*; & une fille eſt héritiére.

La queſtion des fiefs maſculins & féminins, le droit d'hommage lige, ou d'hommage ſimple, l'embarras où ſe trouvaient des Seigneurs Vaſſaux de deux Suzerains à la fois pour des terres différentes, ou Vaſſaux de Suzerains qui ſe diſputaient le Domaine ſuprême; mille difficultés pareilles firent naître de ces procès que la guerre ſeule peut juger. Les fortunes des ſimples Citoïens furent encor ſouvent plus malheureuſes.

Quel état pour un cultivateur que de ſe trouver ſujet d'un Seigneur, qui eſt lui même ſujet d'un autre dépendant encor d'un troiſiéme ! Il faut qu'il plaide devant tous ces Tribunaux, & il perd ſon bien avant d'avoir pû obtenir un jugement définitif. Il eſt ſûr que ce ne ſont pas les peuples qui ont de leur gré choiſi cette forme de gouvernement. Il n'y a de païs digne d'être habité par des hommes que ceux où toutes les conditions ſont également ſoumiſes aux Loix.

CHA-

CHAPITRE LXXXIV.

DE CHARLES VIII.

ET DE L'ETAT DE L'EUROPE, QUAND IL ENTREPRIT LA CONQUETE DE NAPLES.

LOuis XI. laiſſa ſon fils *Charles VIII.* enfant de quatorze ans, faible de corps, & ſans aucune culture dans l'eſprit, maître du plus beau, & du plus puiſſant Roïaume de l'Europe. Mais il lui laiſſa une guerre civile, compagne preſque inſéparable des Minorités. Le Roi à la vérité n'était point mineur par la loi de *Charles V.* mais il l'était par celle de la nature. Sa ſœur aînée *Anne*, femme du Duc de Bourbon *Baujeu*, eut le Gouverment par le teſtament de ſon pére, & on prétend qu'elle en était digne. *Louis* Duc d'Orléans premier Prince du ſang, qui fut depuis ce même Roi *Louis XII.* dont la mémoire eſt ſi chère, commença par être le fleau de l'Etat, dont il devint depuis le pére. D'un côté ſa qualité de premier Prince du ſang, loin de lui donner aucun droit au Gouvernement, ne lui eût pas même donné le pas ſur les Pairs plus anciens que lui. De l'autre il ſemblait toujours étrange qu'une femme, que la loi déclare incapable du Thrône, régnât pourtant ſous un autre nom. *Louis* Duc d'Orléans ambitieux (car les plus vertueux le ſont) fit la guerre civile au Roi ſon Maître pour être ſon Tuteur.

Le Parlement de Paris vit alors quel crédit il pou-

pouvait un jour avoir dans les Minorités. Le Duc d'Orléans vint s'adreſſer aux Chambres aſſemblées, pour avoir un arrêt qui changeât le Gouvernement. *La Vaquerie*, homme de loi, premier Préſident, répondit que ni les finances, ni le gouvernement de l'Etat ne regardent point le Parlement, mais bien les Etats Généraux, leſquels le Parlement ne repréſente pas.

On voit par cette réponſe que Paris alors était tranquile, & que le Parlement était dans les intérêts de Madame *de Baujeu*. La guerre civile ſe fit
1488. dans les Provinces, & ſurtout en Bretagne, où le vieux Duc *François II.* prit le parti du Duc d'Orléans. On donna la bataille près de St. Aubin en Bretagne. Il faut remarquer que dans l'armée des Bretons & du Duc d'Orléans, il y avait quatre à cinq-cens Anglais malgré les troubles qui épuiſaient alors l'Angleterre. Quand il s'agit d'attaquer la France, rarement les Anglais ont été neutres. *Louis de la Trimouille* grand Général battit l'armée des revoltés, & prit priſonnier le Duc d'Orléans leur Chef, qui depuis fut ſon Souverain. On peut le compter pour le troiſiéme des Rois Capétiens pris en combattant, & ce ne fut pas le dernier. Le Duc d'Orléans fut enfermé près de trois ans dans la tour de Bourges, juſqu'à
1491. ce que *Charles VIII.* l'alla délivrer lui-même. Les mœurs des Français étaient bien plus douces que celles des Anglais qui dans le même temps tourmentés chez eux par les guerres civiles, faiſaient périr d'ordinaire par la main des boureaux leurs ennemis vaincus. *

La paix & la grandeur de la France furent cimentées par le mariage de *Charles VIII.* qui for-

ça

* Voyez le Chapitre 94.

ça enfin le vieux Duc de Bretagne à lui donner ſa fille & ſes Etats. La Princeſſe *Anne* de Bretagne, l'une des belles perſonnes de ſon tems, aimait le Duc d'Orléans jeune encor & plein de graces. Ainſi par cette guerre civile il avait perdu ſa liberté & ſa maîtreſſe.

Les mariages des Princes ſont dans l'Europe le deſtin des peuples. Le Roi *Charles VIII.* qui avait pû du temps de ſon pére épouſer *Marie* l'héritiére de Bourgogne, pouvait encor épouſer la fille de cette *Marie*, & du Roi des Romains *Maximilien*; & *Maximilien* de ſon côté veuf de *Marie* de Bourgogne, s'était flatté avec raiſon d'obtenir *Anne* de Bretagne. Il l'avait même épouſée par procureur; & le Comte de *Naſſau* avait au nom du Roi des Romains mis une jambe dans le lit de la Princeſſe, ſelon l'uſage de ces temps. Mais le Roi de France n'en conclut pas moins ſon mariage. Il eut la Princeſſe, & pour dot la Bretagne, qui depuis a été réduite en province de France.

La France alors était au comble de la gloire. Il fallait autant de fautes qu'on en fit, pour qu'elle ne fût pas l'arbitre de l'Europe.

On ſe ſouvient comment le dernier Comte de Provence donna par ſon teſtament cet Etat à *Louis XI.* Ce Comte en qui finit la Maiſon d'Anjou, prenait le titre de Roi des deux Siciles, que ſa Maiſon avait perduës toutes deux depuis longtems. Il communique ce titre à *Louis XI.* en lui donnant réellement la Provence. *Charles VIII.* ne voulut pas porter un vain titre, & tout fut bientôt préparé pour la conquête de Naples & pour dominer dans toute l'Italie. Il faut ſe repréſenter ici en quel état était l'Europe au tems de ces événemens vers la fin du quinziéme ſiécle.

CHA-

Digitized by Google

CHAPITRE LXXXV.

ETAT DE L'EUROPE A LA FIN DU QUINZIEME SIECLE.

1493. L'Empereur *Frédéric III.* de la Maiſon d'Autriche venait de mourir. Il avait laiſſé l'Empire à ſon fils *Maximilien* élû de ſon vivant Roi des Romains. Mais ces Rois des Romains n'avaient plus aucun pouvoir en Italie. Celui qu'on leur laiſſait dans l'Allemagne n'était guères audeſſus de la puiſſance du Doge à Veniſe; & la Maiſon d'Autriche était encor bien loin d'être redoutable. En vain l'on montre à Vienne cette épitaphe : *Ci git Fréderic III. Empereur pieux, Auguſte, Souverain de la Chrêtienté, Roi de Hongrie, de Dalmatie, de Croatie, Archiduc d'Autriche* &c. elle ne ſert qu'à faire voir la vanité des inſcriptions. Il n'eut jamais rien de la Hongrie que la Couronne ornée de quelques pierreries, qu'il garda toujours dans ſon cabinet, ſans les renvoïer ni a ſon pupille *Ladislas* qui en était Roi, ni à ceux que les Hongrois élurent enſuite, & qui combatirent contre les Turcs. Il poſſédait à peine la moitié de la province d'Autriche; ſes couſins avaient le reſte; & quant au titre de Souverain de la Chrêtienté, il eſt aiſé de voir s'il le méritait. Son fils *Maximilien* avait outre les Domaines de ſon pére, le gouvernement des Etats de *Marie* de Bourgogne ſa femme, mais qu'il ne régiſſait qu'au nom de *Philippe le beau* ſon fils. Au reſte on ſait qu'on l'ap-

l'appellait *Maſſimiliano pochi danari*, ſurnom qui ne déſignait pas un puiſſant Prince.

L'Angleterre encor preſque ſauvage, après avoir été longtems déchirée par les guerres civiles de la *Roſe blanche* & de la *Roſe rouge*, ainſi que nous le verrons inceſſamment, commençait à peine à reſpirer ſous ſon Roi *Henri VII.* qui à l'exemple de *Louis XI.* abaiſſait les Barons & favoriſait le peuple.

DE L'ESPAGNE.

Du malheureux régne de HENRI IV. *ſurnommé* L'IMPUISSANT, *d'*ISABELLE *&* *de* FERDINAND. *Priſe de Grenade. Perſécution contre les Juifs & contre les Maures.*

EN Eſpagne les Princes Chrêtiens avaient toujours été diviſés. La race de *Henri Tranſtamare*, bâtard uſurpateur, (puiſqu'il faut appeller les choſes par leur nom) régnait toujours en Caſtille, & une uſurpation d'un genre plus ſingulier fut la ſource de la grandeur Eſpagnole.

Henri IV. un des deſcendans de *Tranſtamare*, qui commença ſon malheureux régne en 1454. était énervé par les voluptés. Il n'y a jamais eu de Cour entiérement livrée à la débauche, ſans qu'il y ait eu des révolutions, ou du moins des ſéditions. Sa femme *Dona Juana*, que j'apelle ainſi pour la diſtinguer, & de ſa fille *Jeanne* & des autres Princeſſes de ce nom, fille d'un Roi de Portugal, ne couvrait ſes galanteries d'aucun voile. Peu de femmes dans leurs amours eurent moins

moins de reſpect pour les bienſéances. Le Roi *Don Henri IV.* paſſait ſes jours avec les amants de ſa femme, ceux-ci avec les maîtreſſes du Roi. Tous enſemble donnaient aux Eſpagnols l'exemple de la plus grande moleſſe & de la plus effrenée débauche. Le Gouvernement étant ſi faible, les mécontents, qui ſont toujours le plus grand nombre en tout temps & en tout païs, devinrent très-forts en Caſtille. Ce Roïaume était gouverné comme la France, l'Angleterre, l'Allemagne, & tous les Etats Monarchiques de l'Europe l'avaient été ſi longtems. Les Vaſſaux partageaient l'autorité. Les Evêques n'étaient point Princes Souverains comme en Allemagne; mais ils étaient Seigneurs & grands Vaſſaux ainſi qu'en France.

Un Archevêque de Toléde nommé *Carillo;* & pluſieurs autres Evêques, ſe mirent à la tête de la faction contre le Roi. On vit renaître en Eſpagne les mêmes déſordres qui affligèrent la France ſous *Louis le débonnaire*, qui troublèrent l'Allemagne ſous tant d'Empereurs, que nous verrons reparaître encor en France ſous *Henri III.* & déſoler l'Angleterre ſous *Charles I.*

1465. Les rebelles devenus puiſſants dépoſèrent leur Roi en effigie. Jamais on ne s'était aviſé juſques-là d'une pareille cérémonie. On dreſſa un vaſte théâtre dans la plaine d'Avila. Une mauvaiſe ſtatue de bois repréſentant *Don Henri* couverte des habits & des ornements Roïaux fut élevée ſur ce théatre. La ſentence de dépoſition fut prononcée à la ſtatue. L'Archevêque de Toléde lui ôta la Couronne, un autre l'épée, un autre le ſceptre, & un jeune frére de *Henri* nommé *Alphonſe* fut déclaré Roi ſur ce même échafaut. Cette comédie fut accompagnée de toutes les horreurs tragiques des guerres civiles. La mort du jeune Prin-

ce

ce à qui les conjurés avaient donné le Roïaume, ne mit pas fin à ces troubles. L'Archevêque & son parti déclarèrent le Roi impuissant dans le temps qu'il était entouré de maîtresses; & par une procedure inouïe dans tous les Etats ils prononcèrent que sa fille *Jeanne* était bâtarde, & née d'adultère.

Plusieurs Grands prétendaient à la Roïauté; mais les rebelles se résolurent à reconnaître *Isabelle* sœur du Roi âgée de dix-sept ans, plûtôt que de se soumettre à un de leurs égaux; aimant mieux déchirer l'Etat au nom d'une jeune Princesse encor sans crédit, que de se donner un Maître.

L'Archevêque ayant donc fait la guerre à son Roi au nom de l'Infant, la continua au nom de l'Infante; & le Roi ne put enfin sortir de tant de troubles & demeurer sur le Trône que par un des plus honteux traités que jamais Souverain ait 1468.
signés. Il reconnut sa sœur *Isabelle* pour sa seule héritière légitime, au mépris des droits de sa propre fille *Jeanne*; & les révoltés lui laissèrent le nom de Roi à ce prix.

Il fallait, pour consommer leur ouvrage, donner à la jeune *Isabelle* un mari qui fût en état de soutenir son parti. Ils jettèrent les yeux sur *Ferdinand* héritier d'Arragon, Prince à peu près de l'âge d'*Isabelle*. L'Archevêque les maria en secret; & ce mariage fait sous des auspices si funestes, fut pourtant la source de la grandeur de l'Espagne. Il renouvella d'abord les dissentions, 1469.
les guerres civiles, les traités frauduleux, les fausses réunions qui augmentent les haines. *Henri* après un de ces racommodements fut attaqué d'un mal violent dans un repas que lui donnaient

quelques-uns de ſes ennemis reconciliés, & mou-
1474. rut bientôt après.

En vain il laiſſa ſon Roïaume en mourant à *Jeanne* ſa fille. En vain il jura qu'elle était légitime. Ni ſes ſermens au lit de la mort, ni ceux de ſa femme, ne purent prévaloir contre le parti d'*Iſabelle* & de *Ferdinand* ſurnommé depuis *le Catholique*, Roi d'Arragon & de Sicile. Ils vivaient enſemble, non comme deux époux dont les biens ſont communs ſous les ordres du mari, mais comme deux Monarques étroitement alliés. Ils ne s'aimaient, ni ne ſe haïſſaient, ſe voïant rarement, ayant chacun leur Conſeil, ſouvent jaloux l'un de l'autre dans l'adminiſtration, la Reine encor plus jalouſe des infidélités de ſon mari, qui rempliſſait de ſes bâtards tous les grands poſtes : mais unis tous deux inſéparablement pour leurs communs intérêts, agiſſant ſur les mêmes principes, aïant toujours les mots de Religion & de pieté à la bouche, & uniquement occupés de leur ambition. La véritable héritière de Caſtille *Jeanne* ne put réſiſter à leurs forces réunies. Le Roi de Portugal, *Don Alphonſe*, ſon oncle, qui voulait l'epouſer, arma en ſa faveur. Mais la concluſion de tant d'efforts, & de tant de troubles, fut que la malheureuſe Princeſſe
1749. paſſa dans un cloître une vie deſtinée au Trône.

Jamais injuſtice ne fut ni mieux colorée, ni plus heureuſe, ni plus juſtifiée par une conduite hardie & prudente. *Iſabelle* & *Ferdinand* formèrent une puiſſance telle que l'Eſpagne n'en avait point encor vuë depuis le rétabliſſement des Chrêtiens. Les Mahométans Arabes Maures n'avaient plus que le Roïaume de Grenade, & ils touchaient à leur ruine dans cette partie de l'Europe, tandis que les Mahométans Turcs ſemblaient

blaient prêts de subjuguer l'autre. Les Chrétiens avaient au commencement du huitiéme siécle perdu l'Espagne par leurs divisions, & la même cause chassa enfin les Maures d'Espagne.

Le Roi de Grenade *Alboacen* vit son neveu *Boabdilla* revolté contre lui. *Ferdinand le Catholique* ne manqua pas de fomenter cette guerre civile & de soutenir le neveu contre l'oncle pour les affaiblir tous l'un par l'autre. Bientôt après la mort d'*Alboacen*, il attaqua avec les forces de la Castille & de l'Arragon son allié *Boabdilla*. Il en couta six années de tems pour conquérir le Roïaume Mahométan. Enfin la ville de Grenade fut assiégée. Le siége dura huit mois. La Reine *Isabelle* y vint jouir de son triomphe. Le Roi *Boabdilla* se rendit à des conditions qui marquaient qu'il eût pû encor se défendre : Car il fût stipulé qu'on ne toucherait ni aux biens ni aux loix, ni à la liberté, ni à la Religion des Maures: que leurs prisonniers même seraient rendus sans rançon, & que les Juifs compris dans le traité jouiraient des mêmes privilèges. *Boabdilla* sortit à ce prix de sa capitale, & alla remettre les clefs 1491.
à *Ferdinand* & *Isabelle*, qui le traitèrent en Roi pour la derniére fois.

Les contemporains ont écrit qu'il versa des larmes en se retournant vers les murs de cette ville bâtie par les Mahométans depuis près de cinqcens ans, peuplée, opulente, ornée de ce vaste palais des Rois Maures dans lequel étaient les plus beaux bains de l'Europe, & dont plusieurs salles voutées étaient soutenues sur cent colonnes d'albâtre. Le luxe qu'il regrettait fut probablement l'instrument de sa perte. Il alla finir sa vie en Afrique.

Ferdinand fut regardé dans l'Europe comme

le vengeur de la Religion & le reſtaurateur de la patrie. Il fut dès-lors appellé Roi d'Eſpagne. En effet Maître de la Caſtille par ſa femme, de Grenade par ſes armes, & de l'Arragon par ſa naiſſance, il ne lui manquait que la Navarre, qu'il envahit dans la ſuite. Il avait de grands démêlés avec la France pour la Cerdagne & le Rouſſillon engagés à *Louis XI.* On peut juger ſi étant Roi de Sicile, il voïait d'un œil jaloux *Charles VIII.* prêt d'aller en Italie dépoſſéder la Maiſon d'Arragon établie ſur le Trône de Naples.

Nous verrons bientôt éclore les fruits d'une jalouſie ſi naturelle. Mais avant de conſidérer les querelles des Rois, vous voulez toujours obſerver le ſort des peuples. Vous voïez, que *Ferdinand* & *Iſabelle* ne trouvèrent pas l'Eſpagne dans l'état où elle fut depuis ſous *Charlequint* & ſous *Philippe II.* Ce melange d'anciens Viſigots, de Vandales, d'Afriquains, de Juifs & d'Aborigènes, dévaſtait depuis longtems la terre qu'ils ſe diſputaient; elle n'était fertile que ſous les mains Mahométanes. Les Maures vaincus étaient devenus les fermiers des vainqueurs, & les Eſpagnols Chrêtiens ne ſubſiſtaient que du travail de leurs anciens ennemis. Point de manufacture chez les Chrêtiens d'Eſpagne, point de commerce; très-peu d'uſage même des choſes les plus néceſſaires à la vie: preſque point de meubles, nulle hotellerie dans les grands chemins, nulle commodité dans les villes: le linge fin y fut très longtems ignoré, & le linge groſſier aſſez rare. Tout leur commerce intérieur & extérieur ſe faiſait par les Juifs devenus néceſſaires à une nation qui ne ſavait que combattre.

Lorſque vers la fin du quinziéme ſiécle, dans l'an 1492. on voulut rechercher la ſource de la miſère

misère Espagnole, on trouva que les Juifs avaient attiré à eux tout l'argent du païs par le commerce & par l'usure. On comptait en Espagne plus de cent-cinquante-mille hommes de cette nation étrangère si odieuse & si nécessaire. Beaucoup de grands Seigneurs, auxquels il ne restait que des titres, s'alliaient à des familles Juives, & réparaient par ces mariages ce que leur prodigalité leur avait coûté; ils en faisaient d'autant moins scrupule que depuis longtems les Maures & les Chrêtiens s'alliaient souvent ensemble. On agita dans le Conseil de *Ferdinand* & d'*Isabelle* comment on pourrait se délivrer de la tirannie sourde des Juifs, après avoir abattu celle des vainqueurs Arabes. On prit enfin en 1492. le parti de les chasser & de les dépouiller. On ne leur donna que six mois pour vendre leurs effets, qu'ils furent obligés de donner au plus bas prix. On leur défendit sous peine de la vie d'emporter avec eux ni or, ni argent, ni pierreries. Il sortit d'Espagne trente-mille familles Juives, ce qui fait cent-cinquante mille personnes à cinq par famille. Les uns se retirèrent en Afrique, les autres en Portugal & en France, plusieurs revinrent feignant de s'être faits Chrêtiens. On les avait chassés pour s'emparer de leurs richesses, on les reçut parce qu'ils en rapportaient; & c'est contre eux principalement que fut établi le Tribunal de l'Inquisition, afin qu'au moindre acte de leur Religion, on pût juridiquement leur arracher leurs biens & la vie. On ne traite point ainsi dans les Indes les Banians, qui y sont préciſément ce que les Juifs sont en Europe, séparés de tous les peuples par une Religion aussi ancienne que les Annales du Monde, unis avec eux par la nécessité du commerce dont ils sont les facteurs, & aussi

riches que les Juifs le ſont parmi nous. Ces Banians ne ſont haïs ni des Mahométans, ni des Chrêtiens, ni des Payens; & les Juifs ſont en horreur à tous les peuples chez leſquels ils ſont admis. Quelques Eſpagnols ont prétendu que cette nation commençait à être redoutable. Elle était pernicieuſe par ſes profits ſur les Eſpagnols; mais n'étant point guerriére, elle n'était point à craindre. On feignait de s'allarmer de la vanité que tiraient les Juifs d'être établis ſur les côtes méridionales de ce Roïaume longtems avant les Chrêtiens. Il eſt vrai qu'ils avaient paſſé en Andalouſie de temps immémorial. Ils envelopaient cette vérité de fables ridicules, telles qu'en a toujours débité ce peuple, chez qui les gens de bon ſens ne s'appliquent qu'au négoce, & où le Rabiniſme eſt abandonné à ceux qui ne peuvent mieux faire. Les Rabins Eſpagnols avaient beaucoup écrit pour prouver qu'une Colonie de Juifs avait fleuri ſur les côtes du temps de *Salomon*, & que l'ancienne Bétique païait un tribut à ce troiſiéme Roi de la Paleſtine. Ils mirent en œuvre de fauſſes médailles, de fauſſes inſcriptions. Cette eſpèce de fourberie jointe aux autres plus eſſentielles qu'on leur reprochait, ne contribua pas peu à leur diſgrace.

C'eſt depuis ce temps qu'on diſtingua en Eſpagne & en Portugal les anciens Chrêtiens & les nouveaux, les familles dans leſquelles il était entré des filles Mahométanes, & celles dans leſquelles il en était entré de Juives.

Cependant le profit paſſager que le Gouvernement tira de la violence faite à ce peuple uſurier, le priva bientôt du revenu certain que les Juifs païaient auparavant au Fiſc Roïal. Cette diſette ſe fit ſentir juſqu'au temps où l'on recueillit les tréſors

tréſors du Nouveau Monde. On y remédia autant que l'on put par des Bulles. Celle de la *Cruzade* donnée en 1509. par *Jules II.* produiſit plus au Gouvernement que l'impôt ſur les Juifs. Chaque particulier eſt obligé d'acheter cette Bulle, pour avoir le droit de manger de la viande en Carême, & les vendredis & ſamedis de l'année. Tous ceux qui vont à Confeſſe, ne peuvent recevoir l'abſolution ſans montrer cette Bulle au Prêtre. On inventa encor depuis la *Bulle de compoſition*, en vertu de laquelle il eſt permis de garder le bien qu'on a volé, pourvû que l'on n'en connaiſſe pas le maître. De telles ſuperſtitions ſont bien auſſi fortes que celles qu'on reproche aux Hébreux. La ſottiſe, la folie, & les vices font partout une partie du revenu public.

La formule de l'abſolution qu'on donne à ceux qui ont acheté cette Bulle, n'eſt pas indigne de ce tableau général des coûtumes & des mœurs des hommes: *Par l'autorité de* DIEU *tout puiſſant, de St. Pierre & de St. Paul, & de nôtre très Saint Pére le Pape à moi commiſe, je vous accorde la remiſſion de tous vos péchés confeſſés, oubliés, ignorés, & des peines du Purgatoire.*

La Reine *Iſabelle*, ou plutôt le Cardinal *Ximenés*, traita depuis les Mahométans comme les Juifs; on en força un très-grand nombre à ſe faire Chrêtiens, malgré la capitulation de Grenade, & on les brula quand ils retournèrent à leur Religion. Autant de Muſulmans que de Juifs ſe refugièrent en Afrique, ſans qu'on pût plaindre ni ces Arabes qui avaient ſi longtems ſubjugué l'Eſpagne, ni ces Hébreux qui l'avaient plus longtemps pillée.

Les Portugais ſortaient alors de l'obſcurité; & malgré toute l'ignorance de ces temps-là, ils com-

mençaient à mériter alors une gloire auſſi durable que l'Univers, par le changement du commerce du Monde, qui fut bientôt le fruit de leurs découvertes. Ce fut cette Nation qui navigea la premiére des Nations modernes ſur l'Océan Atlantique. Elle n'a dû qu'à elle ſeule le paſſage du Cap de Bonne-Eſpérance, au lieu que les Eſpagnols dûrent à des étrangers la découverte de l'Amérique. Mais c'eſt à un ſeul homme, à l'Infant *Don Henri*, que les Portugais furent redevables de la grande entrepriſe contre laquelle ils murmurèrent d'abord. Il ne s'eſt fait rien de grand dans le Monde que par le génie & la fermeté d'un ſeul homme qui lutte contre les préjugés de la multitude.

Le Portugal était occupé de ſes grandes navigations & de ſes ſuccès en Afrique; il ne prenait aucune part aux événemens de l'Italie qui allarmaient le reſte de l'Europe.

DE L'ITALIE.

DEs montagnes du Dauphiné au fond de l'Italie, voici quelles étaient les puiſſances, les intérêts, & les mœurs des Nations.

L'Etat de la Savoie moins étendu qu'aujourdhui, n'aïant même ni le Montferrat ni Saluce, manquant d'argent & de commerce, n'était pas regardé comme une barrière. Ses Souverains étaient attachés à la Maiſon de France, qui depuis peu dans leur minorité avait diſpoſé du Gouvernement; & les paſſages des Alpes étaient ouverts.

On deſcend du Piémont dans le Milanais, le païs

païs le plus fertile de l'Italie citérieure. C'était encor ainſi que la Savoie, une Principauté de l'Empire, mais Principauté puiſſante, très-indépendante alors d'un Empire faible. Après avoir apartenu aux *Viſcomtis*, cet Etat avait paſſé ſous les loix du bâtard d'un païſan, Grand-Homme & fils d'un Grand-Homme. Ce païſan eſt *François Sforze*, devenu par ſon mérite Connétable de Naples & puiſſant en Italie. Le bâtard ſon fils avait été un de ces *Condottieri*, chef de brigands diſciplinés, qui louaient leurs ſervices aux Papes, aux Vénitiens, aux Napolitains. Il avait pris Milan vers le milieu du quinziéme ſiécle, & s'était enſuite emparé de Gênes, qui autrefois était ſi floriſſante, & qui aïant ſoutenu neuf guerres contre Veniſe, flottait alors d'eſclavage en eſclavage. Elle s'était donnée aux Français du tems de *Charles VI.* elle s'était révoltée; elle prit enſuite le joug de *Charles VII.* en 1458. & le ſecoua encor. Elle voulut ſe donner à *Louis XI.* qui répondit qu'elle pouvait ſe donner au Diable, & que pour lui il n'en voulait point. Ce fut alors qu'elle fut contrainte en 1464. de ſe livrer à ce Duc de Milan *François Sforze.*

Galéas Sforze, fils de ce bâtard, fut aſſaſſiné dans la Cathédrale de Milan le jour de *St. Etienne.* Je raporte cette circonſtance, qui ailleurs ſerait frivole, & qui eſt ici très-importante. Car les aſſaſſins prièrent *St. Etienne* & *St. Ambroiſe* à haute voix, de leur donner aſſez de courage pour aſſaſſiner leur Souverain. L'empoiſonnement, l'aſſaſſinat, joints à la ſuperſtition, caractériſaient alors les Peuples de l'Italie. Ils ſavaient ſe venger & ne ſavaient guères ſe battre. On trouvait beaucoup d'empoiſonneurs & peu de ſoldats. Le fils de ce malheureux *Galéas Marie*, encor enfant, 1476.

ſuccéda au Duché de Milan ſous la tutelle de ſa mére & du Chancelier *Simonetta*. Mais ſon oncle, que nous apellons *Ludovic Sforze*, ou *Louis le Maure*, chaſſa la mére, fit mourir le Chancelier, & bientôt après empoiſonna ſon neveu.

C'était ce *Louis le Maure* qui négociait avec *Charles VIII.* pour faire deſcendre les Français en Italie.

La Toſcane, païs moins fertile, était au Milanais ce que l'Attique avait été à la Béotie. Car depuis un ſiécle Florence ſe ſignalait, comme on a vû, par le Commerce & par les beaux Arts. Les *Médicis* étaient à la tête de cette nation polie. Aucune Maiſon dans le monde n'a jamais acquis la puiſſance par des titres ſi juſtes. Elle l'obtint à force de bienfaits & de vertus. *Coſme de Medicis*, né en mille trois cens quatre-vingt-neuf, ſimple Citoïen de Florence, vécut ſans rechercher de grands titres; mais il acquit par le Commerce des richeſſes comparables à celles des plus grands Rois de ſon tems. Il s'en ſervit pour ſecourir les pauvres, pour ſe faire des amis parmi les riches en leur prêtant ſon bien, pour orner ſa patrie d'édifices, pour apeller à Florence les ſavans Grecs chaſſés de Conſtantinople. Ses conſeils furent pendant trente années les loix de ſa République. Ses bienfaits furent ſes principales intrigues, & ce ſont toujours les plus ſures. On vit après ſa mort par ſes papiers qu'il avait prêté à ſes compatriotes des ſommes immenſes, dont il n'avait jamais exigé le moindre payement. Il mourut regretté de ſes ennemis mêmes. Florence d'un commun conſentement orna ſon tombeau du nom de Pére de la Patrie, titre qu'aucun des Rois qui ont paſſé en revuë, n'avait pû obtenir.

Si

Sa réputation valut à ſes deſcendans la principale autorité dans la Toſcane. Son fils l'adminiſtra ſous le nom de *Gonfalonier*. Ses deux petit-fils, *Laurent* & *Julien*, Maîtres de la République, furent aſſaſſinés dans une égliſe par des conjurés, au moment où on élevait l'Hoſtie. *Julien* en mourut; *Laurent* échapa. Le gouvernement des Florentins reſſemblait à celui des Athéniens, comme leur génie. Il était tantôt ariſtocratique, tantôt populaire, & on n'y craignait rien tant que la tirannie. 1478.

Coſme de Médicis pouvait être comparé à *Piſiſtrate*, qui malgré ſon pouvoir fut mis au nombre des Sages. Les fils de ce *Coſme* eurent le ſort des enfans de *Piſiſtrate* aſſaſſinés par *Harmodius* & *Ariſtogiton*. *Laurent* échapa aux meurtriers comme un des enfans de *Piſiſtrate*, & vengea comme lui la mort de ſon frére. Mais ce qu'on n'avait point vu dans Athénes, & ce qu'on vit à Florence, c'eſt que les Chefs de la Religion entrèrent dans cette conſpiration ſanguinaire. Le Pape *Sixte IV*. la prépara, l'Archevêque de Piſe l'excita.

Les Florentins la punirent par les ſuplices des Citoïens coupables; & l'Archevêque même fut pendu aux fenètres du Palais public. *Laurent* vengé par ſes concitoïens s'en fit aimer le reſte de ſa vie. On le ſurnomma le *Pére des Muſes*, titre qui ne vaut pas celui de *Pére de la Patrie*, mais qui annonce qu'il l'était en effet. C'était une choſe auſſi admirable qu'éloignée de nos mœurs, de voir ce Citoïen, qui faiſait toujours le commerce, vendre d'une main les denrées du Levant, & ſoutenir de l'autre le fardeau de la République; entretenir des Facteurs & recevoir des Ambaſſadeurs;

Digitized by Google

deurs ; réſiſter au Pape, faire la guerre & la paix, être l'oracle des Princes, cultiver les belles-lettres ; donner des ſpectacles au peuple & accueillir tous les ſavants Grecs de Conſtantinople. Son fils *Pierre* avait la principale autoriré dans Florence du tems de l'expédition des Français, mais avec bien moins de credit que ſes prédéceſſeurs & ſes deſcendans.

DE L'ETAT DU PAPE.

L'Etat du Pape n'était pas ce qu'il eſt aujourdhui ; encor moins ce quil aurait dû être, ſi la Cour de Rome avait pû profiter des donations qu'on croit que *Charlemagne* avait faites, & de celles que la Comteſſe *Matilde* fit réellement. La Maiſon de *Gonzague* était en poſſeſſion de Mantouë, dont elle faiſait hommage à l'Empire. Divers jouiſſaient en paix, ſous les noms de Vicaires de l'Empire ou de l'Egliſe, des belles terres qu'ont aujourdhui les Papes. Pérouſe était à la Maiſon des *Bailloni :* les *Bentivoglio* avaient Bologne : les *Polentini* Ravenne : les *Manfredi* Faenza : les *Sforces* Pezaro : les *Rimario* poſſédaient Imola & Forli : la Maiſon d'*Eſte* régnait depuis longtems à Ferrare : les *Pics* à la Mirandole : les Barons Romains étaient encor très-puiſſants dans Rome. On les appellait les *Menottes* des Papes. Les *Colonnes* & les *Urſins*, les *Conti*, les *Savelli*, premiers Barons, & poſſeſſeurs anciens des plus conſidérables domaines, partageaient l'Etat Romain par leurs querelles continuelles, ſemblables aux Seigneurs qui s'étaient fait la guerre en France

ce

ce & en Allemagne dans les tems de faibleſſe. Le peuple Romain aſſidu aux Proceſſions, & demandant à grands cris des Indulgences plénières à ſes Papes, ſe ſoulevait ſouvent à leur mort, pillait leur Palais, était prêt de jetter leur corps dans le Tibre. C'eſt ce qu'on vit ſurtout à la mort d'*Innocent VIII.*

Après lui fut élû l'Eſpagnol *Roderico Borgia*, *Alexandre VI.* homme dont la mémoire à été rendue exécrable par les cris de l'Europe entiére, & par la plume de tous les Hiſtoriens. Les Proteſtans qui dans les ſiécles ſuivans s'élevèrent contre l'Egliſe, chargèrent encor la meſure des iniquités de ce Pontife. Nous verrons ſi on lui a imputé trop de crimes. Son exaltation fait bien connaître les mœurs & l'eſprit de ſon ſiécle, qui ne reſſemble en rien au nôtre. Les Cardinaux qui l'élurent, ſavaient qu'il élevait cinq enfans nés de ſon commerce avec *Vanoza*. Ils devaient prévoir que tous les biens, les honneurs, l'autorité ſeraient entre les mains de cette famille. Cependant ils le choiſirent pour Maître. Les Chefs des factions du Conclave vendirent pour de modiques ſommes leurs intérêts, & ceux de l'Italie.

DE VENISE.

VEniſe des bords du lac de Côme étendait ſes domaines en terre ferme juſqu'au milieu de la Dalmatie. Les Ottomans lui avaient arraché preſque tout ce qu'elle avait autrefois envahi en Gréce ſur les Empereurs Chrêtiens, mais il lui reſtait la grande Iſle de Crête, & elle s'était apro-

aproprié celle de Chypre en 1437. par la donation de la derniére Reine fille de *Marco Cornàro* Vénitien. Mais la ville de Véniſe par ſon induſtrie, valait ſeule & Crête, & Chypre, & tous ſes domaines en terre ferme. L'or des Nations coulait chez elle par tous les canaux du Commerce; tous les Princes Italiens craignaient Veniſe, & elle craignait l'irruption des Français.

De tous les Gouvernements de l'Europe, celui de Veniſe était le ſeul réglé, & uniforme. Il n'avait qu'un vice radical, qui n'en était pas un aux yeux du Sénat, c'eſt qu'il manquait un contrepoids à la puiſſance Patricienne, & un encouragement aux Plébeïens. Le mérite ne put jamais dans Véniſe élever un ſimple citoyen, comme dans l'ancienne Rome. La beauté du Gouvernement d'Angleterre, depuis que la Chambre des Communes a part à la légiſlation, conſiſte dans ce contrepoids, & dans ce chemin toujours ouvert aux honneurs pour quiconque en eſt digne.

DE NAPLES.

POur les Napolitains, toujours faibles, & remuans, incapables de ſe gouverner eux-mêmes, de ſe donner un Roi, & de ſoufrir celui qu'ils avaient, ils étaient au premier qui arrivait chez eux avec une armée.

Le vieux Roi *Fernando* régnait à Naples. Il était bâtard de la Maiſon d'Arragon. La bâtardiſe n'excluait point alors du Trône, C'était une race bâtarde qui régnait en Caſtille: c'était encor la race bâtarde de Don *Pedro le Sévère* qui était ſur

ſur le Trône de Portugal. *Fernando* régnant à ce titre dans Naples avait reçu l'inveſtiture du Pape au préjudice des héritiers de la Maiſon d'*Anjou* qui réclamaient leurs droits. Mais il n'était aimé ni du Pape ſon Suzerain, ni de ſes ſujets. Il mourut en 1494. laiſſant une famille infortunée, à qui *Charles VIII.* ravit le Trône ſans pouvoir le garder, & qu'il perſécuta pour ſon propre malheur.

CHAPITRE LXXXVI.

DE LA CONQUETE DE NAPLES.

De Zizim frére de Bajazet II. Du Pape Alexandre VI. &c.

Charles VIII., ſon Conſeil, ſes jeunes Courtiſans, étaient ſi enivrés du projet de conquérir le Roïame de Naples, qu'on rendit à *Maximilien* la France-Comté & l'Artois, partie des dépouilles de ſa femme : & qu'on remit la Cerdagne & le Rouſſilon à *Ferdinand le Catholique*, auquel on fit encor une remiſe de trois cens mille écus qu'il devait, à condition qu'il ne troublerait point la conquête. On ne faiſait pas réflexion que douze villages qui joignaient un Etat, valent mieux qu'un Roïaume à quatre cens lieuës de chez ſoi. On faiſait encor une autre faute. On ſe fiait au Roi *Catholique*.

Enfin *Charles VIII.* deſcend en Italie. Il n'a- 1494.
vait

vait pour une telle entrepriſe que ſeize cens hommes d'armes, qui avec leurs Archers compoſaient un corps de bataille de cinq mille Cavaliers peſamment armés, deux cens Gentilshommes de ſa garde, cinq cens Cavaliers armés à la légère, ſix mille fantaſſins Français, & ſix mille Suiſſes; avec ſi peu d'argent, qu'il était obligé d'en emprunter ſur les chemins, & de mettre en gage les pierreries que lui prêta la Ducheſſe de Savoie. Sa marche cependant imprima partout l'épouvante & la ſoumiſſion. Les Italiens étaient étonnés de voir cette groſſe artillerie trainée par des chevaux, eux qui ne connaiſſaient que de petites coulevrines de cuivre trainées par des bœufs. La Gendarmerie Italienne était compoſée de Spadaſſins qui ſe louaient fort cher pour un tems limité à ces *Condottieri*, leſquels ſe louaient encor plus cher aux Princes qui achetaient leur dangereux ſervice. Ces Chefs prenaient des noms faits pour intimider la populace. L'un s'apellait *taille-cuiſſe*, l'autre *fier-à bras*, ou *fricaſſe*, ou *facripend.* Chacun d'eux craignait de perdre ſes hommes: Ils pouſſaient leurs ennemis dans les batailles & ne les frapaient pas. Ceux qui perdaient le champ, étaient les vaincus. Il y avait beaucoup plus de ſang répandu dans les vengeances particulieres, dans les enceintes des villes, dans les conſpirations, que dans les combats. *Machiavel* raporte que dans une bataille de ces tems-là, il n'y eut de morts qu'un Cavalier étouffé dans la preſſe.

Une guerre ſérieuſe les effraïa tous, & aucun n'oſa paraitre. Le Pape *Alexandre VI.* les Vénitiens, le Duc de Milan *Louis le Maure*, qui avait appellé le Roi en Italie, voulurent le traverſer dès qu'il y fut. *Pierre de Medicis* contraint d'implorer ſa protection, fut chaſſé de la République pour l'avoir

l'avoir demandée, & se retira dans Venise, d'où il n'osa sortir malgré la bienveillance du Roi, craignant plus les vengeances secrétes de son païs qu'assuré de l'apui des Français.

Le Roi entre à Florence en Maître. Il délivre la ville de Sienne du joug des Toscans, qui bientôt après la remirent en servitude. Il marche à Rome, où *Alexandre VI.* négociait en vain contre lui. Il y fait son entrée en Conquérant. Le Pape réfugié dans le Chateau St. Ange vit les canons de France tournés contre ces faibles murailles. Il demanda grace.

Il ne lui en coûta guères qu'un chapeau de 1494.
Cardinal pour fléchir le Roi. *Brissonnet* de Président des Comptes, devenu Archevêque, conseilla cet accommodement qui lui valut la pourpre. Un Roi est souvent bien servi par ses sujets quand ils sont Cardinaux, mais rarement quand ils veulent l'être. Le Confesseur du Roi entra encor dans l'intrigue. *Charles* dont l'intérêt était de déposer le Pape, lui pardonna & s'en repentit. Jamais Pape n'avait plus mérité l'indignation d'un Roi Chrêtien. Lui & les Vénitiens s'étaient adressés à *Bazajet II.* Sultan des Turcs, fils & successeur de *Mahomet II.* pour les aider à chasser *Charles VIII.* d'Italie. Il fut avéré que le Pape avait envoïé un Nonce nommé *Bozzo* à la Porte, & on en conclut que le prix de l'union du Sultan & du Pontife, était un de ces meurtres atroces dont on commence à sentir quelque horreur aujourdhui dans le Serrail même de Constantinople.

Le Pape par un enchainement d'évenemens extraordinaires avait entre ses mains ZIZIM ou GEM frére de *Bajazet.* Voici comment ce fils de *Mahomet II.* était tombé entre les mains du Pape.

ZIZIM chéri des Turcs avait disputé l'Empire à *Bajazet* qui en était haï. Mais malgré les vœux des Peuples il avait été vaincu. Dans sa disgrace il eut recours aux Chevaliers de *Rhodes*, qui sont aujourdhui les Chevaliers de *Malte*, auxquels il avait envoïé un Ambassadeur. On le reçut d'abord comme un Prince à qui on devait l'hospitalité, & qui pouvait être utile ; mais bientôt après on le traita en prisonnier. *Bajazet* païait quarante-mille sequins par an aux Chevaliers, pour ne pas laisser retourner *Zizim* en Turquie. Les Chevaliers le menèrent en France dans une de leurs Commanderies du Poitou, appellée *le Bourneuf*. *Charles VIII.* reçut à la fois un Ambassadeur de *Bajazet* & un Nonce du Pape *Innocent VIII.* prédécesseur d'*Alexandre*, au sujet de ce précieux captif. Le Sultan le redemandait ; le Pape voulait l'avoir comme un gage de la sureté de l'Italie contre les Turcs. *Charles* envoïa *Zizim* au Pape. Le Pontife le reçut avec toute la splendeur que le Maître de Rome pouvait affecter avec le frére du Maître de Constantinople. On voulut l'obliger à baiser les pieds du Pape. Mais *Bosso*, témoin oculaire, assûre que le Turc rejetta cet abaissement avec indignation. *Paul Jove* dit qu'*Alexandre VI.* par un traité avec le Sultan marchanda la mort de *Zizim*. Le Roi de France, qui dans des projets trop vastes, assûré de la conquête de Naples, se flattait d'être redoutable à *Bajazet*, voulut avoir ce frére malheureux. Le Pape, selon *Paul Jove*, le livra empoisonné. Il resta indécis si le poison avait été donné par un domestique du Pape, ou par un Ministre secret du Grand Seigneur. Mais on divulgua que *Bajazet* avait promis trois-cens-mille ducats au Pape, pour la tête de son frére.

Le

Le Prince *Démetrius Cantémir* dit que ſelon les annales Turques le barbier de *Zizim* lui coupa la gorge, & que ce barbier fut Grand Vizir pour récompenſe Il n'eſt pas probable qu'on ait fait Miniſtre & Général un barbier. Si *Zizim* avait été ainſi aſſaſſiné, le Roi *Charles VIII.* qui renvoïa ſon corps à ſon frére, aurait ſçu ce genre de mort. Les contemporains en auraient parlé. Le Prince *Cantémir*, & ceux qui accuſent *Alexandre VI.* peuvent ſe tromper également. La haine qu'on portait à ce Pontife lui imputa tous les crimes qu'il pouvait commettre.

Le Pape aïant juré de ne plus inquiéter le Roi dans ſa conquête, ſortit de ſa priſon, & reparut en Pontife ſur le théatre du Vatican. Là dans un Conſiſtoire public, le Roi vint prêter ce qu'on appelle hommage d'obédience, aſſiſté de *Jean de Gannai*, premier Préſident du Parlement de Paris, qui ſemblait devoir être ailleurs qu'à cette cerémonie. Le Roi baiſa les pieds de celui que deux jours auparavant il voulait faire condamner comme un criminel; & pour achever la ſcène, il ſervit la Meſſe d'*Alexandre VI. Guichardin* Auteur contemporain très acrédité aſſure que dans l'égliſe le Roi ſe plaça au deſſous du Doyen des Cardinaux. Il ne faut donc pas tant s'étonner que le Cardinal de *Bouillon*, Doyen du ſacré Collège, ait de nos jours, en s'appuyant de ces anciens uſages, écrit à *Louis XIV. Je vais prendre la premiére place du Monde Chrétien après la ſuprême.*

Charlemagne s'était fait déclarer dans Rome Empereur d'Occident; *Charles VIII.* y fut déclaré Empereur d'Orient, mais d'une manière bien différente. Un *Paléologue*, neveu de celui qui avait perdu l'Empire & la vie, céda très-

inutilement à *Charles VIII.* & à ſes ſucceſſeurs un Empire qu'on ne pouvait plus recouvrer.

Après cette cérémonie, *Charles* s'avança au Roïaume de Naples. *Alphonſe II.* nouveau Roi de ce païs, haï de ſes ſujets comme ſon pére, & intimidé par l'áproche des Français; donna au monde l'exemple d'une lâcheté nouvelle. Il s'enfuit ſecrétement à Meſſine & ſe fit Moine chez les *Olivétains*. Son fils *Fernando*, devenu Roi, ne put rétablir les affaires, que l'abdication de ſon pére faiſait voir deſeſpérées. Abandonné bientôt des Napolitains, il leur remit leur ſerment de fidélité; après quoi il ſe retira dans la petite Iſle d'Iſchia, ſituée à quelques milles de Naples.

1594. *Charles* Maître du Roïaume, & arbitre de l'Italie, entra dans Naples en vainqueur ſans avoir preſque combatu. Il prit les titres prématurés d'*Auguſte* & d'Empereur. Mais dans ce tems-là même preſque toute l'Europe travaillait ſourdement à lui faire perdre la Couronne de Naples. Le Pape, les Vénitiens, le Duc de Milan, *Louis le Maure*, l'Empereur *Maximilien*, *Ferdinand* d'Arragon, *Iſabelle* de Caſtille, ſe liguaient enſemble. Il fallait avoir prévû cette ligue & pouvoir la combattre. Il repartit pour la France cinq mois après l'avoir quittée. Tel fut, ou ſon aveuglement, ou ſon mépris pour les Napolitains, ou plûtôt ſon impuiſſance, qu'il ne laiſſa que quatre à cinq mille Français pour conſerver ſa conquête.

Dans ſon retour auprès de Plaiſance, vers le village de Fornoüe, rendu célèbre par cette journée, il trouve l'armée des Confédérés forte d'environ trente mille hommes. Il n'en avait que huit mille. S'il était batu, il perdait la liberté ou la vie: s'il batait, il ne gagnait que l'avantage de

la

la retraite. On vit alors ce qu'il eût fait dans cette expédition, ſi la prudence avait ſecondé le courage. Les Italiens ne tinrent pas longtems devant lui. Il ne perdit pas deux-cens hommes. Les Alliés en perdirent quatre-mille. Tel eſt d'ordinaire l'avantage d'une troupe aguerrie qui combat avec ſon Roi contre une multitude mercénaire. Les Vénitiens comptèrent pour une victoire d'avoir dans ce combat pillé quelques bagages du Roi. On porta ſa tente en triomphe dans Véniſe. *Charles VIII.* ne vainquit que pour s'en retourner en France, laiſſant encor la moitié de ſa petite armée près de Novarre dans le Milanais, où le Duc d'Orléans fut bientôt aſſiégé.

Les ligués pouvaient encor l'attaquer avec un grand avantage. Mais ils n'oſérent. Nous ne pouvons réſiſter, diſaient-ils, *alla furia Franceſe.* Les Français firent préciſément en Italie ce que les Anglais avaient fait en France; ils vainquirent en petit nombre, & ils perdirent leurs conquêtes.

Quand le Roi fut à Turin, on fut bien étonné de voir un Camérier du Pape *Alexandre VI.* qui ordonna au Roi de France de retirer ſes troupes du Milanais & de Naples, & de venir rendre compte de ſa conduite au St. Pére, ſous peine d'excommunication. Cette bravade n'eût été qu'un ſujet de plaiſanterie, ſi d'ailleurs la conduite du Pape n'eût pas été un ſujet de plainte très-ſérieux.

Le Roi revint en France, & fut auſſi négligent à conſerver ſes conquêtes qu'il avait été prompt à les faire. *Fréderic* oncle de *Fernando*, ce Roi de Naples détrôné, devenu Roi titulaire après la mort de *Fernando*, reprit en un mois tout ſon Roïaume, aſſiſté de Gonſalve de Cordouë ſurnommé *le Grand Capitaine*, que *Ferdi-*

nand d'Arragon ſurnommé *le Catholique* envoïa pour lors à ſon ſecours.

Le Duc d'Orléans, qui régna bientôt après, fut trop heureux qu'on le laiſſât ſortir de Novarre. Enfin de ce torrent qui avait inondé l'Italie, il ne reſta nul veſtige: & *Charles VIII.* 1498. dont la gloire avait paſſé ſi vite, mourut ſans enfans à l'âge de près de vingt-huit ans, laiſſant à *Louis XII.* ſon premier exemple à ſuivre, & ſes fautes à réparer.

CHAPITRE LXXXVII.

DE SAVONAROLE.

AVant de voir comment *Louis XII.* ſoutint ſes droits ſur l'Italie, ce que devint tout ce beau païs agité de tant de factions, & diſputé par tant de Puiſſances, & comment les Papes formèrent l'Etat qu'ils poſſédent aujourd'hui, on doit quelque attention à un fait extraordinaire qui exerçait alors la crédulité de l'Europe, & qui étalait ce que peut le fanatiſme.

Il y avait à Florence un Dominicain nommé *Jérôme Savonarole.* C'était un de ces Prédicateurs à qui le talent de parler en chaire fait croire qu'ils peuvent gouverner les Peuples, & un de ces Théologiens qui aïant expliqué l'Apocalypſe penſent être devenus Prophêtes. Il dirigeait, il prêchait, il confeſſait, il écrivait; & dans une ville libre, pleine néceſſairement de factions, il voulait être à la tête d'un parti.

Dès que les principaux citoïens de Florence ſurent

ſurent que *Charles VIII.* méditait ſa deſcente en Italie, il la prédit, & le peuple le crut inſpiré. Il déclama contre le Pape *Alexandre VI*; il encouragea ceux de ſes compatriotes qui perſécutaient les *Médicis*, & qui répandirent le ſang des amis de cette Maiſon. Jamais homme n'avait eu plus de crédit à Florence ſur le commun peuple. Il était devenu une eſpèce de Tribun, en faiſant recevoir les Artiſans dans la Magiſtrature. Le Pape & les *Médicis* ſe ſervirent contre *Savonarole* des mêmes armes qu'il emploïait; ils envoïèrent un Franciſcain prêcher contre lui. L'Ordre de *St. François* haïſſait celui de *St. Dominique* plus que les *Guelfes* ne haïſſaient les *Gibelins*. Le Cordelier réuſſit à rendre le Dominicain odieux. Les deux Ordres ſe déchaînèrent l'un contre l'autre. Enfin un Dominicain s'offrit à paſſer à travers un bûcher pour prouver la ſainteté de *Savonarole*. Un Cordelier propoſa auſſi-tôt la même épreuve pour prouver que *Savonarole* était un ſcélérat. Le peuple avide d'un tel ſpectable en preſſa l'exécution. Le Magiſtrat fut contraint de l'ordonner. Tous les eſprits étaient encor remplis de l'ancienne fable de cet *Aldobrandin* ſurnommé *Petrus igneus*, qui dans le onziéme ſiécle avait paſſé & répaſſé ſur des charbons ardents au milieu de deux bûchers; & les partiſans de *Savonarole* ne doutaient pas que DIEU ne fît pour un Jacobin ce qu'il avait fait pour un Bénédictin. La faction contraire en eſpérait autant pour le Cordelier.

On alluma les feux. Les champions comparurent en préſence d'une foule innombrable. Mais quand ils virent tous deux de ſang froid les bûchers en flamme, tous deux tremblèrent; & leur peur commune leur ſuggéra une commune évaſion. Le Dominicain ne voulut entrer dans le bûcher

que l'hoſtie à la main. Le Cordelier prétendit que c'était une clauſe qui n'était pas dans les conventions. Tous deux s'obſtinèrent, & s'aidant ainſi l'un l'autre à ſortir d'un mauvais pas, ils ne donnèrent point l'affreuſe comédie qu'ils avaient préparée.

Le peuple alors ſoulevé par le parti des Cordeliers voulut ſaiſir *Savonarole*. Les Magiſtrats ordonnèrent à ce Moine de ſortir de Florence. Mais quoiqu'il eût contre lui le Pape, la faction des *Médicis* & le peuple, il refuſa d'obéïr. Il fut pris & appliqué ſept fois à la queſtion. L'extrait de ſes dépoſitions porte qu'il avoue qu'il était un faux Prophéte, un fourbe qui abuſait du ſecret des Confeſſions, & de celles que lui révélaient ſes fréres. Pouvait-il ne pas avouer qu'il était un impoſteur? Un inſpiré qui cabale, n'eſt-il pas convaincu d'être un fourbe? peut-être était-il encor plus fanatique. L'imagination humaine eſt capable de réunir ces deux excès qui ſemblent s'exclure. Si la Juſtice ſeule l'eût comdamné, la priſon, la pénitence aurait ſuffi; mais l'eſprit de partie s'en mêla. On le condamna lui & deux Domicains à mourir dans les flammes qu'ils s'étaient vantés d'affronter. Ils furent étranglés avant d'être au feu. Ceux du parti de *Savonarole* ne manquérent pas de lui attribuer des miracles; derniére reſſource des adhérants d'un Chef malheureux. N'oublions pas qu'*Alexandre VI.* lui envoïa, dès qu'il fut condamné, une Indulgence plénière.

CHA-

CHAPITRE LXXXVIII.

DE PIC DE LA MIRANDOLE.

SI l'avanture de *Savonarole* fait voir quelle était encor la ſuperſtition, les Théſes du jeune Prince de la Mirandole nous montrent en quel état étaient les Sciences. C'eſt à Florence & à Rome, chez les Peuples alors les plus ingénieux de la terre, que ſe paſſent ces deux ſcénes différentes. Il eſt aiſé d'en conclure quelles ténébres étaient répandues ailleurs, & avec quelle lenteur la raiſon humaine ſe forme.

C'eſt toujours une preuve de la ſupériorité des Italiens dans ces temps-là, que *Jean François Pic de la Mirandole*, Prince Souverain, ait été dès ſa plus tendre jeuneſſe un prodige d'étude, & de mémoire. Il eût été dans nôtre temps un prodige de veritable érudition. Le goût des Sciences fut ſi fort en lui, qu'à la fin il renonça à ſa Principauté, & ſe retira à Florence, où il mourut en 1494. le même jour que *Charles VIII.* fit ſon entrée dans cette ville. On dit qu'à l'âge de dix-huit ans il ſavait vingt deux langues. Cela n'eſt certainement pas dans le cours ordinaire de la nature. Il n'y a point de langue qui ne demannde environ une année pour la bien ſavoir. Quiconque dans une ſi grande jeuneſſe en ſait vingt-deux, peut être ſoupçonné de les ſavoir bien mal, ou plûtôt il en ſait les éléments, ce qui eſt ne rien ſavoir.

Il eſt encor plus extraordinaire que ce Prince aïant étudié tant de langues ait pû à vingt-quatre ans ſoutenir à Rome des Théſes ſur tous les objets des Siences, ſans en excepter une ſeule. On

trouve à la tête de ſes ouvrages quatorze-cens concluſions générales ſur leſquelles il offrit de diſputer. Un peu d'éléments de Géométrie & de la Sphère étaient dans cette étude immenſe la ſeule choſe qui méritait ſes peines. Tout le reſte ne ſert qu'à faire voir l'eſprit du temps. C'eſt *la Somme de St. Thomas*, c'eſt le précis des ouvrages d'*Albert* ſurnommé *le Grand*, c'eſt un mêlange de la Théologie avec le Péripatetiſme. On y voit qu'un Ange eſt infini *ſecundum quid*: les animaux & les plantes naiſſent d'une *corruption animée par la vertu productive*. Tout eſt dans ce goût. C'eſt ce qu'on aprenait dans toutes les Univerſités. Des miliers d'écoliers ſe rempliſſaient la tête de ces chimères, & fréquentaient juſqu'à quarante ans les écoles où on les enſeignait. On ne ſavait pas mieux dans le reſte de la terre. Ceux qui gouvernaient le monde, étaient bien excuſables alors de mépriſer les ſciences, & *Pic de la Mirandole* bien malheureux d'avoir conſumé ſa vie & abregé ſes jours dans ces graves démences.

Ceux qui nés avec un vrai génie cultivé par la lecture des bons Auteurs Romains avaient échapé aux ténébres de cette érudition, étaient depuis *le Dante* & *Pétrarque* en très-petit nombre. Leurs ouvrages convenaient davantage aux Princes, aux hommes d'Etat, aux femmes, aux Seigneurs, qui ne cherchent dans la lecture qu'un délaſſement agréable; & ils devaient être plus propres au Prince *de la Mirandole* que les compilations d'*Albert le grand*.

Mais la paſſion de la ſcience univerſelle l'emportait; & cette ſcience univerſelle conſiſtait à ſavoir par cœur ſur chaque matiére quelques mots qui ne donnaient aucune idée. Il eſt difficile de comprendre comment les mêmes hommes qui rai-

raiſonnent ſi juſte & ſi ſinement ſur les affaires du monde & ſur leurs intérêts, ont pû ſe païer de paroles inintelligibles dans preſque tout le reſte. La raiſon en eſt, qu'on veut paraître inſtruit plûtôt que de s'inſtruire ; & quand des Maîtres d'erreur ont plié nôtre ame dans nôtre jeuneſſe, nous ne faiſons pas même d'efforts pour la redreſſer ; nous en faiſons au contraire pour la courber encore. De là vient que tant d'hommes pleins de ſagacité, & même de génie, ſont paitris d'erreurs populaires.

Pic de la Mirandole écrivit à la vérité contre l'Aſtrologie judiciaire ; mais il ne faut pas s'y méprendre, c'était contre l'Aſtrologie pratiquée de ſon temps. Il en admettait une autre, & c'était l'ancienne, la véritable, qui, diſait-il, était négligée.

Il dit dans ſa premiére propoſition, que la *Magie, telle qu'elle eſt aujourdhui, & que l'Egliſe condamne, n'eſt point fondée ſur la verité, puiſqu'elle dépend des Puiſſances ennemies de la vérité.* On voit par ces paroles mêmes, toutes contradictoires qu'elles ſont, qu'il admettait la *Magie* comme une *œuvre des Démons*, & c'était le ſentiment reçu. Auſſi il aſſûre, qu'il n'y a aucune vertu dans le Ciel & ſur la terre qu'un Magicien ne puiſſe faire agir ; & il prouve que les paroles ſont efficaces en *Magie*, parce que DIEU s'eſt ſervi de la parole pour arranger le monde.

Ces Théſes firent beaucoup plus de bruit, & eurent plus d'éclat que n'en ont eu de nos jours les découvertes de *Newton*, & les vérités aprofondies par *Locke*. Le Pape *Innocent VIII.* fit cenſurer treize propoſitions de toute cette grande doctrine. Ces cenſures reſſemblaient aux déciſions de ces Indiens qui condamnaient l'opinion,

que

que la Terre eſt ſoutenue par un dragon, parce que, diſaient-ils, elle ne peut être ſoutenue que par un éléphant. *Pic de la Mirandole* fit ſon apologie; il s'y plaint de ſes cenſeurs. Il dit qu'un d'eux s'emporta violemment contre *la Cabale Mais ſavez-vous*, lui dit le jeune Prince, *ce que veut dire ce mot de Cabale? Belle demande*, répondit le Théologien; *ne ſait-on pas que c'était un hérétique qui écrivit contre* JESUS-CHRIST?

Enfin il fallut que le Pape *Alexandre VI.* qui au moins avait le mérite de mépriſer ces diſputes, lui envoïat une abſolution. Il eſt remarquable, qu'il traita de même *Pic de la Mirandole* & *Savonarole.*

CHAPITRE LXXXIX.

DU PAPE ALEXANDRE VI. ET DU ROI LOUIS XII.

LE Pape *Alexandre VI.* avait alors deux grands objets, celui de joindre au Domaine de Rome tant de terres qu'on prétendait en avoir été démembrées, & celui de donner une Couronne à ſon fils *Céſar Borgia.* Le ſcandale de ſa conduite ne lui ôtait rien de ſon autorité. On ne vit point le peuple ſe révolter contre lui dans Rome. Il était accuſé par la voix publique d'abuſer de ſa propre fille *Lucrèce*, qu'il enleva ſucceſſivement à trois maris, dont il fit aſſaſſiner le dernier (*Alfonſe d'Arragon*), pour la donner enfin à l'héritier de la Maiſon d'*Eſte.* Ces noces furent célébrées au Vatican par la plus infame réjouiſſance que la dé-

débauche ait jamais inventée & qui ait effraïé la pudeur. Cinquante courtiſanes nues danſerent devant cette famille inceſtueuſe, & des prix furent donnés aux mouvements les plus laſcifs. Les enfans de ce Pape, le Duc de *Gandie*, & *Céſar de Borgia* alors Diacre, Archevêque de Valence en Eſpagne & Cardinal, avaient paſſé publiquement pour ſe diſputer les faveurs de leur ſœur *Lucrece*. Le Duc de *Gandie* fut aſſaſſiné dans Rome. On en ſoupçonna *Céſar de Borgia*. Le mobilier des Cardinaux apartenait après leur mort au Pontife, & il y avait de fortes préſomptions qu'on avait hâté la mort de plus d'un Cardinal dont on avait voulu hériter. Cependant le peuple Romain était obéiſſant, & toutes les Puiſſances recherchaient *Alexandre VI*.

Louis XII. Roi de France, ſucceſſeur de *Charles VIII.* s'empreſſa plus qu'aucun autre à s'allier avec ce Pontife. Il en avait plus d'une raiſon. Il voulait ſe ſéparer, par un divorce, de ſa femme fille de *Louis XI.* avec laquelle il avait conſommé ſon mariage, & qui avait vécu avec lui vingt-deux années, mais ſans en avoir d'enfans. Nul droit, hors le droit naturel, ne pouvait autoriſer ce divorce; mais le dégoût & la politique le rendaient néceſſaire.

Anne de Bretagne, veuve de *Charles VIII.* conſervait pour *Louis XII.* l'inclination qu'elle avait ſentie pour le Duc d'Orléans; & s'il ne l'épouſait pas, la Bretagne échapait à la France. C'était un uſage ancien, mais dangereux, de s'adreſſer à Rome, ſoit pour ſe marier avec ſes parentes, ſoit pour répudier ſa femme. Car de tels mariages ou de tels divorces étant ſouvent néceſſaires à l'Etat, la tranquillité d'un Roïaume dé-

dépendait donc de la manière de penſer d'un Pape ſouvent ennemi de ce Roïaume.

L'autre raiſon qui liait *Louis XII.* avec *Alexandre VI.* c'était ce droit funeſte qu'on voulait faire valoir ſur les Etats d'Italie. *Louis XII.* revendiquait le Duché de Milan, parce qu'il comptait parmi ſes grand-méres une ſœur d'un *Viſcomti*, lequel avait eu cette Principauté. On lui opoſait la preſcription & l'inveſtiture que l'Empereur *Maximilien* avait donnée à *Louis le Maure*, dont même cet Empereur avait épouſé la nièce.

Le droit public féodal toûjours incertain ne pouvait être interprêté que par la loi du plus fort. Ce Duché de Milan, cet ancien Roïaume des Lombards, était un fief de l'Empire. On n'avait point décidé ſi ce fief était mâle ou femelle, ſi les filles devaient en hériter. L'aïeule de *Louis XII.* fille d'un *Viſcomti* Duc de Milan, n'avait eu par ſon contract de mariage que le Comté d'Aſt. Ce contract de mariage fut la ſource des malheurs de l'Italie, des diſgraces de *Louis XII.* des malheurs de *François I.* Preſque tous les Etats d'Italie ont flotté ainſi dans l'incertitude, ne pouvant ni être libres, ni décider à quel Maître ils devaient apartenir.

Les droits de *Louis XII.* ſur Naples étaient les mêmes que ceux de *Charles VIII.*

Le bâtard du Pape, *Céſar de Borgia*, fut chargé d'aporter en France la Bulle du divorce, & de négocier avec le Roi ſur tous ces projets de conquête. *Borgia* ne partit de Rome, qu'après être aſſuré du Duché de Valentinois, d'une compagnie de cent hommes d'armes & d'une penſion de vingt-mille livres que lui donnait *Louis XII.* avec promeſſe de faire épouſer à cet Archevêque la ſœur du Roi de Navarre. *Céſar Borgia*, tout

Dia-

Diacre & Archevêque qu'il était, passa donc à l'état séculier, & son pére le Pape donna en même tems dispense à son fils & au Roi de France; à l'un pour quitter l'Eglise, à l'autre pour quitter sa femme. On fut bientôt d'accord. *Louis XII.* prépara une nouvelle descente en Italie.

Il avait pour lui les Vénitiens, qui devaient partager une partie des dépouilles du Milanais. Ils avaient déja pris le Bressan & le païs de Bergame: ils voulaient au moins le Crémonois, sur lequel ils n'avaient pas plus de droit que sur Constantinople.

L'Empereur *Maximilien*, qui eut dû défendre le Duc de Milan son beau-pére & son Vassal contre la France son ennemie naturelle, n'était alors en état de défendre personne. Il se soutenait à peine contre les Suisses, qui achevaient d'ôter à la Maison d'Autriche ce qui lui restait dans leur païs. *Maximilien* joua donc en cette conjoncture le rolle forcé de l'indifférence.

Louis XII. termina tranquilement quelques discussions avec le fils de cet Empereur, *Philippe le beau*, pére de *Charles-quint*, Maître des Païs-Bas; & ce *Philippe le beau* rendit hommage en personne à la France pour les Comtés de Flandres & d'Artois. Le Chancelier *Gui de Rochefort* reçut dans Arras cet hommage. Il était assis & couvert, tenant entre ses mains les mains jointes du Prince, qui découvert, sans armes & sans ceinture prononça ces mots: *Je fais hommage à Monsieur le Roi pour mes Pairies de Flandres & d'Artois* &c.

Louis XII. aïant d'ailleurs renouvellé les Traités de *Charles VIII.* avec l'Angleterre, assuré de tous côtés, du moins pour un tems, fait passer les Alpes à son armée. Il est à remarquer qu'en entreprenant cette guerre, loin d'augmenter les im-

impôts, ils les diminua; & que cette indulgence commença à lui faire donner le nom de PERE DU PEUPLE. Mais il vendit pluſieurs Offices qu'on nomme Royaux, & ſurtout ceux des finances. N'eût il pas mieux valu établir des impôts également répartis, que d'introduire la vénalité honteuſe des Charges dans un pays dont il voulait être le Pére? Cet uſage de mettre des emplois à l'encan venait d'Italie: on a vendu longtems à Rome les places de la Chambre Apoſtolique, & ce n'eſt que de nos jours que les Papes ont aboli cette coutume.

L'armée que *Louis XII.* envoya au delà des Alpes, n'était guères plus forte que celle avec laquelle *Charles VIII.* avait conquis Naples. Mais ce qui doit paraître étrange, c'eſt que *Louis le Maure*, ſimple Duc de Milan, de Parme & de Plaiſance, & Seigneur de Gènes, avait une armée tout auſſi conſidérable que le Roi de France.

1497. On vit encor ce que pouvait *la furia Franceſe* contre la ſagacité Italienne. L'armée du Roi s'empara en vingt jours de l'Etat de Milan & de celui de Gènes, tandis que les Vénitiens occupérent le Crémonois.

Louis XII. aprés avoir pris ces belles Provinces par ſes Généraux, fit ſon entrée dans Milan; il y reçut les députés de tous les Etats d'Italie en homme qui était leur Arbitre. Mais à-peine fut-il retourné à Lyon, que la négligence qui ſuit preſque toujours la fougue, fit perdre aux Francais
1500. le Milanais, comme ils avaient perdu Naples. *Louis le Maure* dans ce rétabliſſement paſſager, payait un ducat d'or pour chaque tête de Français qu'on lui portait. Alors *Louis XII.* fit un nouvel effort. *Louis de la Trimouille* va reparer les fautes qu'on avait faites. On rentre dans le

le Milanais. Les Suiſſes qui depuis *Charles VI.* faiſaient uſage de leur liberté pour ſe vendre à qui les païait, étaient à la fois en grand nombre dans l'armée Françaiſe, & dans le Milanais. Il eſt remarquable que les Ducs de Milan furent les premiers Princes qui prirent des Suiſſes à leur ſolde. *Marie Sforze* avait donné cet exemple aux Souverains.

Quelques Capitaines de cette Nation, ſi reſſemblante juſqu'alors aux anciens Lacédémoniens, par la liberté, l'égalité, la pauvreté & le courage, flétrirent ſa gloire par l'amour de l'argent. Ils gardaient dans Novarre le Duc de Milan, qui leur avait confié ſa perſonne préférablement aux Italiens. Mais loin de mériter cette confiance, ils compoſèrent avec les Français. Tout ce que *Louis le Maure* put en obtenir, ce fut de ſortir avec eux habillé à la Suiſſe, une hallebarde à la main. Il parut ainſi à travers les haïes des ſoldats Français : mais ceux qui l'avaient vendu, le firent bientôt reconnaître. Il eſt pris, conduit à Pierre-en-Ciſe, de-là dans la même tour de Bourges où *Louis XII.* lui-même avait été en priſon; enfin transféré à Loches, où il vécut encor dix années, non dans une cage de fer, comme on le croit communément, mais ſervi avec diſtinction & ſe promenant les dernières années à cinq lieuës du château. 1500.

Louis XII. Maître du Milanais & de Gênes, veut encor avoir Naples; mais il devait craindre ce même *Ferdinand le Catholique* qui en avait déja chaſſé les Français.

Ainſi qu'il s'était uni avec les Vénitiens pour conquérir le Milanais dont ils partagèrent les dépouilles, il s'unit avec *Ferdinand* pour conquérir Naples. Le Roi Catholique alors aima mieux

dépouiller ſa Maiſon que la ſecourir. Il partagea par un Traité avec la France, ce Roïaume où régnait *Fréderic* le dernier Roi de la branche bâtarde d'Arragon. Le Roi Catholique rétient pour lui la Pouille & la Calabre. Le reſte eſt deſtiné pour la France. Le Pape *Alexandre VI.* allié de *Louis XII.* entre dans cette conjuration contre un Monarque innocent ſon feudataire, & donne aux deux Rois l'inveſtiture qu'il avait donnée au Roi de Naples. Le Roi Catholique envoie ce même Général *Conſalve* de Cordoue à Naples, ſous prétexte de défendre ſon parent, & en effet pour l'accabler. Les Français arrivent par mer & par terre. Les Napolitains n'étaient point dans l'habitude de combattre pour leurs Rois.

1531. L'infortuné Monarque trahi par ſon parent, preſſé par les armes Françaiſes, dénué de toute reſſource, aima mieux ſe remettre dans les mains de *Louis XII.* qu'il crut généreux, que dans celles du Roi Catholique, qui le traitait avec tant de perfidie. Il demande aux Français un paſſeport pour ſortir de ſon Roïaume. Il vint en France avec cinq galéres, & là il reçoit une penſion du Roi de cent-vingt-mille livres de nôtre monnoie d'aujourdhui. Etrange deſtinée pour un Souverain!

Louis XII. avait donc tout à la fois un Duc de Milan priſonnier, un Roi de Naples ſuivant ſa Cour & ſon penſionnaire. La République de Génes était une de ſes Provinces. Le Roïaume peu chargé d'impôts, était un des plus floriſſants de la terre. Il lui manquait ſeulement l'induſtrie du Commerce & la gloire des beaux Arts, qui étaient, comme nous le verrons, le partage de l'Italie.

CHA-

CHAPITRE XC.

ATTENTATS DE LA FAMILLE D'ALEXANDRE VI. ET DE CESAR DE BORGIA.

Suite des affaires de Louis XII. *avec* Ferdinand le Catholique. *Mort du Pape.*

ALexandre *VI.* faiſait alors en petit ce que *Louis XII.* exécutait en grand. Il conquérait les Fiefs de la Romagne, par les mains de ſon fils. Tout était deſtiné à l'agrandiſſement de ce fils; mais il n'en jouit guères. Il travaillait ſans y penſer pour le Domaine Eccléſiaſtique.

Il n'y eut ni violence, ni artifice, ni grandeur de courage, ni ſcélerateſſe que *Ceſar Borgia* ne mît en uſage. Il emploïa pour envahir huit ou dix petites villes, & pour ſe défaire de quelques petits Seigneurs, plus d'art que les *Alexandres*, les *Genzis*, les *Tamerlans*, les *Mahomets*, n'en mirent à ſubjuguer une grande partie de la terre. On vendit des Indulgences pour avoir une armée. Le Cardinal *Bembo* aſſure que dans les ſeuls domaines de Veniſe on en vendit pour près de ſeize-cens marcs d'or. On impoſa le dixiéme ſur tous les revenus Eccléſiaſtiques, ſous prétexte d'une guerre contre les Turcs : & il ne s'agiſſait que d'une petite guerre aux portes de Rome.

D'abord on saisit les places des *Colonna* & des *Savelli* auprès de Rome. *Borgia* emporta par force & par adresse Forli, Faenza, Rimini, Imola, Piombino; & dans ces conquêtes, la perfidie, l'assassinat, l'empoisonnement font une partie de ses armes. Il demande au nom du Pape des troupes & de l'Artillerie au Duc d'Urbin. Il s'en sert contre le Duc d'Urbin même & lui ravit son Duché. Il attire dans une conférence le Seigneur de la ville de Camerino. Il le fait étrangler avec ses deux fils. Il engage par les plus grands sermens quatre Seigneurs, le Duc de *Gravina*, *Oliverotto*, *Pagolo*, *Vitelli*, à venir traiter avec lui auprès de *Sinigaglia*. L'embuscade était préparée. Il fait massacrer impitoïablement *Vitelli* & *Oliverotto*. Pourait-on penser que *Vitelli* en expirant supliât son assassin d'obtenir pour lui auprès du Pape son pére, une indulgence à l'article de la mort? C'est pourtant ce que disent les contemporains. Rien ne montre mieux la faiblesse humaine & le pouvoir de l'opinion. Si *César Borgia* fût mort avant *Alexandre VI.* du poison qu'on prétend qu'ils préparèrent à des Cardinaux & qu'ils bûrent l'un & l'autre, il ne faudrait pas s'étonner que *Borgia* en mourant eût demandé une indulgence pléniére au Pontife son pére

Alexandre VI. dans le même tems se saisissait des amis de ces infortunés & les faisait étrangler au Château St. Ange. Ce qui est déplorable c'est que *Louis XII.* pére de son peuple, favorisait en Italie ces barbaries du Pape. Il lui abandonnait le sang de ces victimes pour être secondé par lui dans sa conquête de Naples. Ce qu'on appelle la politique, l'intérêt d'Etat, le rendit injuste en faveur d'*Alexandre VI.* Quelle politique, quel intéret

intérêt d'Etat, de seconder les violences d'un homme qui le trahit bientôt après!

La destinée des Français, qui était de conquérir Naples, était aussi d'en être chassés. *Ferdinand le Catholique*, qui avait trompé le dernier Roi de Naples son parent, ne fut pas plus fidèle à *Louis XII.* Il fut bientôt d'accord avec *Alexandre VI.* pour ôter au Roi de France son partage.

Consalve de Cordoüe, qui mérita si bien le titre de *Grand Capitaine*, & non de vertueux, lui qui disait que la toile d'honneur doit être grossiérement tissuë, trompa d'abord les Français, & ensuite les vainquit. Il me semble qu'il y a eu souvent dans les Généraux Français beaucoup plus de courage que l'honneur inspire, que de cet art nécessaire dans les grandes affaires. Le Duc de *Nemours*, ce descendant de *Clovis* qui commandait les Français, appella *Consalve* en duel. *Consalve* répondit en battant plusieurs fois son armée, & surtout à Cérignole dans la Pouille où *Nemours* fut tué avec quatre mille Français. 1503.
Il ne périt, dit-on, que neuf Espagnols dans cette bataille; preuve évidente que *Consalve* avait choisi un poste avantageux, que *Nemours* avait manqué de prudence & qu'il n'avait que des troupes découragées. En vain le fameux Chevalier *Bayard* soutint seul sur un pont étroit l'effort de deux-cens ennemis qui l'attaquaient. Cet effort de valeur fut glorieux & inutile.

Ce fut dans cette guerre qu'on trouva une nouvelle manière d'exterminer les hommes. *Pierre de Navarre* soldat de fortune, & grand Général Espagnol, inventa les mines, dont les Français éprouvèrent les premiers effets.

La France cependant était alors si puissante, que *Louis XII.* put mettre à la fois trois armées

en campagne, & une flotte en mer. De ces trois armées, l'une fut deſtinée pour Naples, les deux autres pour le Rouſſillon & pour Fontarabie. Mais aucune de ces armées ne fit de progrès; & celle de Naples fut bientôt entiérement diſſipée, tant on opoſa une mauvaiſe conduite à celle du *Grand Capitaine*. Enfin *Louis XII.* perdit ſa part du Roïaume de Naples ſans retour.

1503. Bientôt après l'Italie fut délivrée d'*Alexandre VI.* & de ſon fils. Tous les Hiſtoriens ſe plaiſent à transmettre à la poſtérité que ce Pape mourut du poiſon qu'il avait deſtiné dans un feſtin à pluſieurs Cardinaux; trépas digne en effet de ſa vie. Mais le fait eſt bien peu vraiſemblable. On prétend que dans un beſoin preſſant d'argent, il voulut hériter de ces Cardinaux. Mais il eſt prouvé que *Céſar Borgia* emporta cent-mille ducats d'or du tréſor de ſon pére après ſa mort. Le beſoin n'était donc pas réel. D'ailleurs, comment ſe méprit-on à cette bouteille de vin empoiſonnée, qui, dit-on, donna la mort au Pape, & mit ſon fils au bord du tombeau? Des hommes qui ont une ſi longue expérience du crime, ne laiſſent pas lieu à une telle mépriſe. On ne cite perſonne qui en ait fait l'aveu. Il parait donc bien difficile qu'on en fût informé. Si quand le Pape mourut, cette cauſe de ſa mort avait été ſçue, elle l'eût été par ceux-là mêmes qu'on avait voulu empoiſonner. Ils n'euſſent point laiſſé un tel crime impuni: ils n'euſſent point ſoufert que *Borgia* s'emparât paiſiblement des tréſors de ſon pére. Le peuple qui hait ſouvent ſes Maîtres & qui a de tels Maîtres en exécration, tenu dans l'eſclavage ſous *Alexandre*, eût éclaté à ſa mort: il eût troublé la pompe funèbre de ce monſtre: il eût déchiré ſon abominable fils. Enfin le journal de la mai-

maiſon de *Borgia* porte que le Pape âgé de ſoixante & douze ans fut attaqué d'une fièvre tierce, qui bientôt devint continüe & mortelle. Ce n'eſt pas-là l'effet du poiſon. On ajoute que le Duc de *Borgia* ſe fit enfermer dans le ventre d'une mule. Je voudrais bien ſavoir de quel venin le ventre d'une mule eſt l'antidote. Et comment ce *Borgia* moribond ſerait-il allé au Vatican prendre cent mille ducats d'or? était-il enfermé dans ſa mule quand il enleva ce tréſor?

Il eſt vrai qu'après la mort du Pape, il y eut du tumulte dans Rome. Les *Colomnes* & les *Urſins* y rentrèrent en armes. Mais c'était dans ce tumulte même qu'on eût dû accuſer ſolemnellement le pére & le fils de ce crime. Enfin le Pape *Jules II.* mortel ennemi de cette Maiſon, & qui eut longtems le Duc en ſa puiſſance, ne lui imputa point ce que la voix publique lui attribue.

Mais d'un autre côté pourquoi le Cardinal *Bembo*, *Guichardin*, *Paul Jove*, *Tomaſi*, & tant de contemporains s'accordent-ils dans cette étrange accuſation? d'où viennent tant de circonſtances détaillées? pourquoi nomme-t-on l'eſpèce de poiſon dont on ſe ſervit, qui s'appellait *cantarella*? On peut répondre qu'il n'eſt pas difficile d'inventer quand on accuſe, & qu'il falait colorer de quelques vraiſemblances une accuſation ſi horrible.

Alexandre VI. laiſſa dans l'Europe une mémoire plus odieuſe que celle des *Nérons* & des *Caligula*, parce que la ſainteté de ſon miniſtère le rendait plus coupable. Cependant c'eſt à lui que Rome dut ſa grandeur temporelle: & ce fut lui qui mit ſes ſucceſſeurs en état de tenir quelquefois la balance de l'Italie. Son fils perdit tout le fruit de ſes crimes que l'Egliſe recueillit. Preſque toutes les villes dont il s'était emparé, ſe donnè-

rent à d'autres, dès que ſon pére fut mort: & le Pape *Jules II.* le força bientôt après de lui remettre les autres. Il ne lui reſta rien de toute ſa funeſte grandeur. Tout fut pour le St. Siége, à qui ſa ſcelerateſſe fut plus utile que ne l'avait été l'habileté de tant de Papes ſoutenue des armes de la Religion.

Machiavel prétend que ſes meſures étaient ſi bien priſes, qu'il devait reſter Maître de Rome & de tout l'Etat Eccléſiaſtique après la mort de ſon pére; mais qu'il ne pouvait pas prévoir que lui-même ſerait aux portes du tombeau, dans le tems qu'*Alexandre* y deſcendrait. Amis, ennemis, alliés, parents, tout l'abandonna en peu de tems, on le trahit, comme il avait trahi tout le monde. *Conſalve de Cordoue*, le Grand Capitaine auquel il s'était confié, l'envoïa priſonnier en Eſpagne. *Louis XII.* lui ôta ſon Duché de Valentinois & ſa penſion. Enfin évadé de ſa priſon, il ſe réfugia dans la Navarre. Le courage qui n'eſt pas une vertu, mais une qualité heureuſe, commune aux ſcelerats & aux grands hommes, ne l'abandonna pas dans ſon azile. Il ne quitta en rien ſon caractère; il intrigua; il commanda l'armée du Roi de Navarre ſon beaufrére, dans une guerre qu'il conſeilla pour dépoſſéder les vaſſaux de la Navarre, comme il avait autres fois depoſſedé les vaſſaux de l'Empire & du St. Siege. Il fut tué les armes à la main. Sa mort fut glorieuſe, & nous voïons dans le cours de cette Hiſtoire des Souverains légitimes, & des hommes vertueux périr par la main des bourcaux.

CHA-

CHAPITRE XCI.

SUITE DES AFFAIRES POLITIQUES DE LOUIS XII.

IL eût été poſſible aux Français de reprendre Naples, de même qu'ils avaient repris le Milanais. L'ambition du premier Miniſtre de *Louis XII.* fut cauſe que cet Etat fut perdu pour toujours. Le Cardinal *Chaumont d'Amboiſe*, Archevêque de Rouen, tant loué pour n'avoir eu qu'un ſeul Bénéfice, mais à qui la France qu'il gouvernait en Maître, tenait au moins lieu d'un ſecond, voulut en avoir un autre plus relevé. Il prétendit être Pape après la mort d'*Alexandre VI.* & on eût été forcé de l'élire, s'il eût été auſſi politique qu'ambitieux. Il avait des tréſors. Les troupes qui devaient aller au Roïaume de Naples, étaient aux portes de Rome: mais les Cardinaux Italiens lui perſuadèrent d'éloigner cette armée, afin que ſon élection en parût plus libre, & en fût plus valide. Il l'écarta, & alors le Cardinal *Julien de la Rovere* fit élire *Pie III.* qui mourut au bout de vingt-ſept jours. Enſuite le Cardinal *Julien* qu'on appelle *Jules II.* fut Pape lui-même. 1503.
Cependant la ſaiſon pluvieuſe empêcha les Français de paſſer aſſez tôt le Garillan, & favoriſa *Conſalve de Cordouë.* Ainſi le Cardinal d'Amboiſe, qui pourtant paſſe pour un homme ſage, perdit à la fois la Tiare pour lui, & Naples pour ſon Roi.

Une ſeconde faute d'un autre genre qu'on lui a reprochée, fut l'imcompréhenſible traité de Blois,

par lequel le Conſeil du Roi démembrait & détruiſait d'un coup de plume la Monarchie Françaiſe. Par ce traité le Roi donnait la ſeule fille qu'il eût d'*Anne* de Bretagne au petit-fils de l'Empereur, & du Roi *Ferdinand* d'Arragon, ſes deux ennemis, à ce même Prince qui fut depuis ſous le nom de *Charles-quint* ſi terrible à la France & à l'Europe. Qui croirait que ſa dot devait être compoſée de la Bretagne entiére, de la Bourgogne, & qu'on abadonnait Milan, Génes, ſur leſquels on cédait ſes droits ? Voilà ce que *Louis XII.* ôtait à la France en cas qu'il moûrut ſans mâles. On ne peut excuſer un traité extraordinaire, qu'en diſant que le Roi & le Cardnial d'*Amboiſe* n'avaient nulle intention de le tenir, & qu'enfin *Ferdinand* avait accoutumé le Cardinal d'*Amboiſe* à l'artifice.

1506. Auſſi les Etats-Généraux aſſemblés à Tours réclamèrent contre ce projet funeſte. Peut-être le Roi, qui s'en repentait, eut-il l'habileté de ſe faire demander par la France entiére ce qu'il n'oſait faire de lui-même. Peut-être céda-t-il par raiſon aux remontrances de la Nation. L'héritiére d'*Anne* de Bretagne fut donc ôtée à l'héritier de la Maiſon d'Autriche & de l'Eſpagne; ainſi qu'*Anne* elle-même avait été ravie à l'Empereur *Maximilien.* Elle épouſa le Comte d'Angoulême, qui fut depuis *François I.* La Bretagne deux fois unie à la France, & deux fois prête à lui échaper, lui fut incorporée; & la Bourgogne n'en fut point démembrée.

Une autre faute qu'on reproche à *Louis XII.* fut de ſe liguer contre les Vénitiens ſes alliés, avec tous ſes ennemis ſecrets. Ce fut un événement inouï juſqu'alors, que la conſpiration de tant de Rois contre une République, qui trois cens années auparavant était une ville de pêcheurs devenus d'illuſtres négocians.

CHA-

CHAPITRE XCII.

DE LA LIGUE DE CAMBRAI, ET QUELLE EN FUT LA SUITE. DU PAPE JULES II. &c.

LE Pape *Jules II.* né à Savonne domaine de Génes, voïait avec indignation ſa patrie ſous le joug de la France. Un effort que fit Génes en ce tems-là pour recouvrer ſon ancienne liberté, avait été puni par *Louis XII.* avec plus de faſte que de rigueur. Il était entré dans la ville l'épée nue à la main ; il avait fait bruler en ſa préſence tous les privilèges de la ville. Enſuite aïant fait dreſſer ſon Trône dans la grande place ſur un échafaut ſuperbe, il fit venir les Génois au pied de l'échafaut, qui entendirent leur ſentence à genoux. Il ne les condamna qu'à une amende de cent-mille écus d'or, & bâtit une citadelle, qu'il appella la bride *de Génes.*

Le Pape qui, comme tous ſes prédéceſſeurs, aurait voulu chaſſer tous les étrangers d'Italie, cherchait à renvoïer les Français au delà des Alpes ; mais il voulait d'abord que les Vénitiens s'uniſſent avec lui, & commençaſſent par lui remettre beaucoup de villes que le St. Siege réclamait. La plûpart de ces villes avaient été arrachées à leurs poſſeſſeurs par le Duc de Valentinois *Céſar Borgia* : & les Vénitiens toujours attentifs à leurs intérêts, s'étaient emparés immédiatement après la mort d'*Alexandre VI.* de Rimini,

mini, de Faenza, de beaucoup de terres dans le Bolonois, dans le Ferrarois & dans le Duché d'Urbin. Ils voulurent retenir leurs conquêtes. *Jules II.* ſe ſervit alors contre Veniſe des Français mêmes contre leſquels il eût voulu l'armer. Ce ne fut pas aſſez des Français. Il fit entrer toute l'Europe dans la ligue.

Il n'y avait guères de Souverain qui ne pût redemander quelque territoire à cette République. L'Empereur *Maximilien* avait des prétentions illimitées comme Empereur : & d'ailleurs Verone, Vicence, Padoue, la Marche Trévizane, le Frioul étaient à ſa bienſéance. Le Roi d'Arragon *Ferdinand le Catholique* pouvait reprendre quelques villes maritimes dans le Roïaume de Naples qu'il avait engagées aux Venitiens. C'était une manière prompte de s'acquitter. Le Roi de Hongrie avait des prétentions ſur une partie de la Dalmatie. Le Duc de Savoïe pouvait auſſi revendiquer l'Iſle de Chypre, parce qu'il était allié de la Maiſon de Chypre, qui n'exiſtait plus. Les Florentins en qualité de voiſins, avaient auſſi des droits.

1508. Preſque tous les Potentats ennemis les uns des autres ſuſpendirent leurs querelles pour s'unir enſemble à Cambrai contre Veniſe. Le Turc ſon ennemi naturel, & qui était alors en paix avec elle, fut le ſeul qui n'accéda pas à ce traité. Jamais tant de Rois ne s'étaient ligués contre l'ancienne Rome. Veniſe était auſſi riche qu'eux tous enſemble. Elle ſe confia dans cette reſſource, & ſurtout dans la déſunion qui ſe mit bientôt entre tant d'alliés. Il ne tenait qu'à elle d'apaiſer *Jules II.* principal auteur de la Ligue. Mais elle dédaigna de demander grace, & oſa attendre l'orage.

Digitized by Google

ge. C'eſt peut-être la ſeule fois qu'elle ait été téméraire.

Les excommunications plus mépriſées chez les Vénitiens qu'ailleurs, furent la déclaration du Pape. *Louis XII.* envoïa un Héraut d'armes annoncer la guerre au Doge. Il redemandait le Crémonois qu'il avait cedé lui-même aux Vénitiens quand ils l'avaient aidé à prendre le Milanais. Il revendiquait le Breſſau, Bergame & d'autres.

Cette rapidité de fortune qui avait accompagné les Français dans les commencemens de toutes leurs expéditions, ne ſe dementit pas. *Louis XII.* à la tête de ſon armée détruiſit les forces Vénitiennes à la célèbre journée d'Agnadel près de la riviére d'Adda. Alors chacun des prétendans ſe jetta ſur ſon partage. *Jules II.* s'empara de toute la Romagne. Ainſi les Papes qui devaient, dit-on, à un Empereur de France leurs premiers domaines, dûrent le reſte aux armes de *Louis XII.* Ils furent alors en poſſeſſion de preſque tout le païs qu'ils occupent aujourdhui. 1509.

Les troupes de l'Empereur s'avançant cependant dans le Frioul, s'emparèrent de Trieſte, qui eſt reſté à la Maiſon d'Autriche. Les Troupes d'Eſpagne occupèrent ce que Veniſe avait en Calabre. Il n'y eut pas juſqu'au Duc de Ferrare, & au Marquis de Mantouë, autrefois Général au ſervice des Vénitiens, qui ne ſaiſiſſent leur proïe. Veniſe paſſa de la témérité à la conſternation. Elle abandonna elle-même ſes villes de terre-ferme, remit à Padoüe & à Verone les ſermens de fidélité; & réduite à ſes lagunes, implora la miſéricorde de l'Empereur *Maximilien*, qui ſe voïant heureux fut inflexible.

Alors le Pape *Jules II.* aïant rempli ſon premier projet d'agrandir Rome ſur les ruines de Veni-

niſe, ſongea au ſecond. C'était de chaſſer *les Barbares* d'Italie.

Louis XII. était retourné en France, prenant toujours ainſi que *Charles VIII.* moins de meſures pour conſerver, qu'il n'avait eu de promptitude à conquérir. Le Pape pardonna aux Vénitiens, qui revenus de leur premiére terreur, réſiſtaient aux armes Impériales.

Enfin il ſe ligua avec cette même République contre ces mêmes Français, après l'avoir opprimée par eux. Il voulait détruire en Italie tous les étrangers les uns par les autres, exterminer le reſte alors languiſſant de l'autorité Allemande, & faire de l'Italie un Corps puiſſant dont le Souverain Pontife ſerait le Chef. Il n'épargna dans ces deſſeins ni négociations, ni argent, ni peines. Il fit lui-même la guerre, il alla à la tranchée, il affronta la mort. Nos Hiſtoriens blament ſon ambition, & ſon opiniâtreté. Mais il fallait auſſi rendre juſtice à ſon courage, & à ſes grandes vuës.

Une nouvelle faute de *Louis XII.* ſeconda les deſſeins de *Jules II.* Le premier avait une œconomie, qui eſt une vertu dans le gouvernement ordinaire d'un Etat paiſible, & un vice dans les grandes affaires.

Une mauvaiſe diſcipline faiſait conſiſter alors toute la force des armées dans la Gendarmerie, qui combatait à pied comme à cheval. On n'avait pas ſû faire encore une bonne infanterie Françaiſe, ce qui était pourtant aiſé, comme l'expérience l'a prouvé depuis, & les Rois de France ſoudoïaient des fantaſſins Allemands ou Suiſſes.

On ſait que les Suiſſes ſurtout avaient contribué à la conquête du Milanais. Ils avaient vendu leur ſang, & juſqu'à leur bonne foi, en livrant *Louis le*

Digitized by Google

le Maure. Les Cantons demandérent au Roi une augmentation de penſion. *Louis* la refuſa. Le Pape profita de la conjoncture. Il les flata & leur donna de l'argent: il les encouragea par les titres qu'il leur prodigua de défenſeurs de l'Egliſe. Il fit prêcher chez eux contre les Français. Ils accouraient à ces ſermons guerriers qui flataient leurs paſſions. C'était prêcher une Croiſade.

On voit que par la bizarrerie des conjonctures, ces mêmes Français étaient alors les alliés de l'Empire Allemand, dont ils ont été ſi ſouvent ennemis. Ils étaient de plus ſes vaſſaux. *Louis XII.* avait donné pour l'inveſtiture de Milan cent mille écus d'or à l'Empereur *Maximilien*, qui n'était ni un allié puiſſant, ni un ami fidéle; & comme Empereur, il n'aimait ni les Français ni le Pape.

Ferdinand le Catholique, par qui *Louis XII.* fut toujours trompé, abandonna la Ligue de Cambrai, dès qu'il eut ce qu'il prétendait en Calabre. Il reçut du Pape l'inveſtiture pleine & entiére du Roïaume de Naples. *Jules II.* le mit à ce prix entiérement dans ſes intérêts. Ainſi le Pape par ſa politique avait pour lui les Vénitiens, les Suiſſes, les ſecours du Roïaume de Naples, ceux même de l'Angleterre; & ce fut aux Français à ſoutenir tout le fardeau.

Louis XII. attaqué par le Pape, convoqua une 1510.
aſſemblée d'Evêques à Tours, pour ſavoir s'il lui était permis de ſe défendre, & ſi les excommunications du Pape ſeraient valides. La poſtérité éclairée ſera étonnée qu'on ait fait de telles queſtions; mais il fallait alors reſpecter les préjugés du tems. Je ne peux m'empêcher de remarquer le premier cas de conſcience qui fut propoſé dans cette aſſemblée. Le Préſident demanda ſi le Pape

pe avait droit de faire la guerre, quand il ne s'agiſſait ni de Religion ni du Domaine de l'Egliſe; & il fut répondu que non. Il eſt évident qu'on ne propoſait pas ce qu'il fallait demander, & qu'on répondait le contraire de ce qu'il fallait répondre. Car en matiére de Religion & de poſſeſſion Eccleſiaſtique, ſi on s'en tient à l'Evangile, un Evêque loin de faire la guerre, ne doit que prier & ſouffrir; mais en matiére de politique, un Pape peut & doit aſſurément ſecourir ſes alliés & venger l'Italie. De plus le Pape faiſait la guerre pour joindre au Domaine de l'Egliſe Bologne & Ferrare, dont les poſſeſſeurs étaient ſous la protection de la France.

Cette aſſemblée Françaiſe répondit plus dignement, en concluant qu'il fallait s'en tenir à la fameuſe Pragmatique Sanction de *Charles VII.* ne plus envoïer d'argent à Rome, & en lever ſur le Clergé de France pour faire la guerre au Pape, Chef Romain de ce Clergé Français.

On commenca par ſe battre vers Bologne & vers le Ferrarois. Le Pape aſſiégea la Mirandole. On vit ce Pontife âgé de ſoixante & dix ans, aller le caſque en tête à la tranchée, viſiter les travaux, preſſer les ouvrages, & entrer en vainqueur par la brèche.

1511. Tandis que le Pape caſſé de vieilleſſe était ſous les armes, le Roi de France encor dans la vigueur de l'âge aſſemblait un Concile. Il remuait la Chrêtienté Eccléſiaſtique, & le Pape la Chrêtienté Guerriére. Le Concile fut indiqué à Piſe, où quelques Cardinaux ennemis du Pape ſe rendirent. Mais le Concile du Roi ne fut qu'une entrepriſe vaine, & la guerre du Pape fut heureuſe.

En vain on fit fraper à Paris quelques médailles, ſur leſquelles *Louis XII.* était repréſenté, avec

avec cette deviſe, *perdam Babilonis nomen; je detruirai juſqu'au nom de Babilone.* Il était honteux de s'en vanter, quand on était ſi loin de l'exécuter.

Les actions de courage les plus brillantes, ſouvent même des batailles gagnées, ne ſervent qu'à illuſtrer une Nation & non à l'agrandir, quand il y dans le gouvernement politique un vice radical, qui à la longue porte la deſtruction. C'eſt ce qui arriva aux Français en Italie. Le brave Chevalier *Bayard* fit admirer ſa valeur & ſa généroſité. Le jeune *Gaſton de Foix* rendit à vingt-trois ans ſon nom immortel, en repouſſant d'abord une armée de Suiſſes, en paſſant rapidement quatre riviéres, en chaſſant le Pape de Bologne, en gagnant la célèbre bataille de Ravennes, où il acquit tant de gloire, & où il perdit la vie. Tous ces faits d'armes rapides étaient éclatans: mais le Roi était éloigné, les ordres arrivaient trop tard, & quelquefois ſe contrediſaient. Son œconomie quand il fallait prodiguer l'or, donnait peu d'émulation. L'eſprit de ſubordination était inconnu dans les troupes. L'infanterie était compoſée d'étrangers Allemans, mercénaires peu attachés. La galanterie des Français, & lâir de ſupériorité, qui convenait à des vainqueurs, irritait les Italiens humiliés & jaloux. Le coup fatal fut porté, quand l'Empereur *Maximilien*, gagné enfin par le Pape, fit publier les Avocatoires Impériaux, par leſquels tout ſoldat Allemand qui ſervait ſous les drapeaux de France, devait les quitter, ſous peine d'être déclaré traître à la patrie.

Les Suiſſes deſcendent auſſi-tôt de leurs montagnes contre ces Français, qui au tems de la ligue de Cambrai avaient l'Europe pour alliée, &

qui maintenant l'avaient pour ennemie. Ces montagnards ſe faiſaient un honneur de mener avec eux le fils de ce Duc de Milan *Louis le Maure*, & d'expier en couronnant le fils, la trahiſon qu'ils avaient faite au pére.

Les Français commandés par le Marechal *de Trivulce*, abandonnent l'une après l'autre toutes les villes qu'ils avaient priſes du fond de la Romagne aux confins de la Savoïe. Le fameux *Bayard* faiſait de belles retraites: mais c'était un Héros obligé de fuir. Il n'y eut que trois mois entre la victoire de Ravenne & la totale expulſion des Français. *Louis. XII.* eut la mortification de voir établi dans Milan par les Suiſſes le jeune *Maximilien Sforze*, fils du Duc mort priſonnier dans ſes Etats. Génes où il avait étalé la pompe d'un Roi d'Aſie, reprit ſa liberté, & chaſſa deux fois les Français.

Les Suiſſes devenus ennemis du Roi, dont ils avaient été les fantaſſins mercénaires, vinrent au nombre de vingt-mille mettre le ſiége devant Dijon. Paris même fut épouvanté. *Louis de la Trimouille*, Gouverneur de Bourgogne, ne peut les renvoyer qu'avec vingt-mille écus comptant, une promeſſe de quatre-cens-mille au nom du Roi, & ſept ôtages qui en répondaient. Le Roi ne voulut donner que cent-mille écus; païant encor à ce prix leur invaſion plus cher que leurs ſecours refuſés. Mais les Suiſſes furieux de ne recevoir que le quart de leur argent, condamnèrent à la mort leurs ſept ôtages. Alors le Roi fut obligé de promettre non ſeulement toute la ſomme, mais encor la moitié par-deſſus. Les ôtages heureuſement évadés, ſauvèrent au Roi ſon argent, mais non pas ſa gloire.

CHA-

CHAPITRE XCIII.

SUITE DES AFFAIRES DE LOUIS XII.

De Ferdinand le Catholique *&* *de* Henri VI. *Roi d'Angleterre.*

CEtte fameuſe ligue de Cambray, qui s'était d'abord tramée contre Veniſe, ne fut donc à la fin tournée que contre la France; & c'eſt à *Louis XII.* quelle devint funeſte. On voit qu'il y avait ſurtout deux Princes plus habiles que lui, *Ferdinand le Catholique* & le Pape. *Louis* n'avait été à craindre qu'un moment, & il eut depuis le reſte de l'Europe à crainde.

Tandis qu'il perdait Milan & Génes, ſes tréſors, ſes troupes, on le privait encor d'un rempart que la France avait contre l'Eſpagne. Son allié, & ſon parent le Roi de Navarre, *Jean d'Albret*, vit ſon Etat enlevé tout d'un coup par *Ferdinand le Catholique.* Ce brigandage était apuié d'un prétexte ſacré. *Ferdinand* prétendait avoir une Bulle du Pape *Jules II.* qui excommuniait *Jean d'Albret*, comme adhérant du Roi de France, & du Concile de Piſe. La Navarre eſt reſtée depuis à l'Eſpagne, ſans que jamais elle en ait été détachée.

Pour mieux connaître la politique de ce *Ferdinand le Catholique* fameux par la Religion & la bonne foi dont il parlait ſans ceſſe, qu'il viola tou-

jours, il faut voir avec quel art il fit cette conquête. Le jeune *Henri VIII.* Roi d'Angleterre était ſon gendre. Il lui propoſe de s'unir enſemble pour rendre aux Anglais la Guienne, leur ancien patrimoine, dont ils étaient chaſſés depuis
1512. plus de cent ans. Le jeune Roi d'Angleterre éblouï, envoïe une flotte en Biſcaye. *Ferdinand* ſe ſert de l'armée Anglaiſe pour conquérir la Navarre, & laiſſe les Anglais retourner enſuite chez eux, ſans avoir rien tenté ſur la Guienne, dont l'invaſion était impraticable. C'eſt ainſi qu'il trompa ſon gendre, après avoir ſucceſſivement trompé ſon parent le Roi de Naples, & le Roi *Louis II.* & les Vénitiens, & les Papes. On l'appellait en Eſpagne *le ſage*, *le prudent*; en Italie *le pieux*; en France & à Londres *le perfide.*

Louis XII. qui avait mis un bon ordre à la défenſe de la Guienne, ne fut pas auſſi heureux en Picardie. Le nouveau Roi d'Angleterre, *Henri VIII.* prenait ce tems de calamité pour faire de ce côté une irruption en France, dont la ville de Calais donnait toujours l'entrée.

Ce jeune Roi bouillant d'ambition & de courage, attaqua ſeul la France, ſans être ſecouru de l'Empereur *Maximilien*, ni de *Ferdinand le Catholique*, ſes alliés. Le vieil Empereur toujours entreprenant & pauvre ſervit dans l'armée du Roi d'Angleterre, & ne rougit point d'en recevoir une païe de cent écus par jour. *Henri VIII.* avec ſes ſeules forces ſemblait près de renouveller les temps funeſtes de Poitiers & d'Azincourt. Il eut une victoire complette à la jour-
1513. née *Guinegaſte*, qu'on nomma *la journée des éperons.* Il prit Terouane, qui à préſent n'exiſte plus; & Tournai, ville de tout temps incorporée

rée à la France, & le berceau de la Monarchie Françaiſe.

Louis XII. alors veuf d'*Anne* de Bretagne, ne put avoir la paix avec *Henri VIII.* qu'en épouſant ſa ſœur *Marie* d'Angleterre ; mais au lieu que les Rois, auſſi-bien que les particuliers, reçoivent une dot de leurs femmes, *Louis XII.* en païa une. Il lui en couta un milion d'écus pour épouſer la ſœur de ſon vainqueur. Rançonné à la fois par l'Angleterre & par les Suiſſes, toujours trompé par *Ferdinand le Catholique*, & chaſſé de ſes conquêtes d'Italie par la fermeté de *Jules II.* il finit bientôt après ſa carrière. 1515.

Comme il mit peu d'impôts, il fut appellé *Pére* par le peuple. Les Héros dont la France était pleine, l'euſſent auſſi appellé leur pére, s'il avait en impoſant des tributs néceſſaires, conſervé l'Italie, reprimé les Suiſſes, ſecouru efficacement la Navarre, & repouſſé l'Anglais.

Mais s'il fut malheureux au-déhors de ſon Roïaume, il fut heureux au-dedans. On ne peut reprocher à ce Roi que la vente des charges, laquelle ne s'étendit pas ſous lui aux offices de Judicature. Il en tira en dix-ſept années de régne, la ſomme de douze-cens-mille livres dans le ſeul Diocéſe de Paris. Mais les tailles, les aides furent modiques. Il eut toujours une attention paternelle à ne point faire porter au peuple un fardeau peſant. Il ne ſe croïait pas Roi des Français, comme un Seigneur l'eſt de ſa terre, uniquement pour en tirer la ſubſtance. On ne connut de ſon tems aucune impoſition nouvelle : & lorſque *Fromentau* préſenta au diſſipateur *Henri III.* en 1580. un état de comparaiſon de ce qu'on exigeait ſous ce malheu-

reux Prince, avec ce qu'on avait païé ſous *Louis XII.* on vit à chaque article une ſomme immenſe pour *Henri III.* & une modique pour *Louis*, ſi c'était un ancien droit ; mais quand c'était une taxe extraordinaire, il y avait à l'article, *Louis XII. néant ;* & malheureuſement cet état de ce qu'on ne païait pas à *Louis XII.* & de ce qu'on exigeait ſous *Henri III.* contient un gros volume.

Ce Roi n'avait environ que treize millions de revenu, mais ces treize millions en valaient environ cinquante d'aujourdhui. Les denrées étaient beaucoup moins chères, & l'Etat n'était pas endetté. Il n'eſt donc pas étonnant qu'avec ce faible revenu numeraire, & une ſage œconomie, il vécût avec ſplendeur, & maintint ſon peuple dans l'abondance. Il avait ſoin que la juſtice fût renduë par tout avec promptitude, avec impartialité & preſque ſans fraix. On païait quarante fois moins d'épices qu'aujourdhui. Il n'y avait dans le Baillage de Paris que quarante-neuf ſergents, & à préſent il y en a plus de cinq cens. Il eſt vrai que Paris n'était pas la cinquiéme partie de ce qu'il eſt aujourdhui. Mais le nombre des Officiers de Juſtice s'eſt accrû dans une bien plus grande proportion que Paris ; & les maux inſéparables des grandes villes ont augmenté plus que le nombre des habitans.

Il maintint l'uſage où étaient les Parlements du Roïaume, de choiſir trois ſujets pour remplir une place vacante. Le Roi nommait un des trois ; les dignités de la robe n'étaient données alors qu'aux Avocats ; elles étaient l'effet du mérite, ou de la réputation qui ſuppoſe le mérite. Son Edit de 1499. éternellement mémorable, & que

que nos Hiſtoriens n'auraient pas dû oublier, a rendu ſa mémoire chére à tous ceux qui rendent la Juſtice, & à ceux qui l'aiment. Il ordonne par cet Edit, *qu'on ſuive toujours la loi, malgré les ordres contraires à la loi que l'importunité pourrait arracher du Monarque.*

Le plan général ſuivant lequel vous étudiez ici l'hiſtoire, n'admet que peu de détails; mais de telles particularités, qui font le bonheur des Etats, & la leçon des bons Princes, deviennent un objet principal.

Louis XII. fut le premier des Rois qui mit les laboureurs à couvert de la rapacité du ſoldat, & qui fit punir de mort les Gendarmes qui rançonnaient le païſan. Il en coûta la vie à cinq gendarmes, & les campagnes furent tranquilles. S'il ne fut ni un grand Héros ni un grand politique, il eut donc la gloire plus prétieuſe, d'être un bon Roi, & ſa mémoire ſera toujours en bénédiction à la poſtérite.

CHAPITRE XCIV.

DE L'ANGLETERRE,

ET DE SES MALHEURS APRE'S L'INVASION DE LA FRANCE.

De Marguerite *d'*Anjou *femme de* Henri VI. *&c.*

LE Pape *Jules II.* au milieu de toutes les diſſentions qui agitèrent toujours l'Italie, ferme dans le deſſein d'en chaſſer tous les étrangers, avait donné au Pontificat une force temporelle qu'il n'avait point eue juſqu'alors. Parme & Plaiſance détachés du Milanais étaient joints au Domaine de Rome du conſentement de l'Empe-
1513. reur même. *Jules* avait conſommé ſon Pontificat & ſa vie par cette action qui honora ſa mémoire. Les Papes n'ont point conſervé cet Etat. Le St. Siége était alors en Italie une Puiſſance temporelle prépondérante.

Veniſe, quoiqu'en guerre avec *Ferdinand le Catholique* Roi de Naples, demeurait encor très puiſſante. Elle réſiſtait à la fois aux Mahométans, & aux Chrêtiens. L'Allemagne était paiſible. L'Angleterre recommençait à être redoutable. Il faut voir d'où elle ſortait, & où elle parvint.

L'aliénation d'eſprit de *Charles VI.* avait perdu la France. La faibleſſe d'eſprit de *Henri VI.* déſola l'Angleterre.

1442. D'abord ſes parents ſe diſputèrent le Gouvernement

nement dans ſa jeuneſſe, ainſi que les parens de *Charles VI.* avaient tout bouleverſé pour commander en ſon nom. Si dans Paris un Duc de Bourgogne fit aſſaſſiner un Duc d'Orléans, on vit à Londres la Ducheſſe de *Gloceſter*, tante du Roi, accuſée d'avoir attenté à la vie de *Henri VI.* par des ſortiléges. Une malheureuſe Devineresſe, & un Prêtre imbécile ou ſcélerat, qui ſe diſaient ſorciers, furent brulés vifs pour cette prétendue conſpiration. La Ducheſſe fut heureuſe de n'être condamnée qu'à faire *une amende honorable* en chemiſe, & à une priſon perpétuelle. L'eſprit de Philoſophie était alors bien éloigné de cette Iſle. Elle était le centre de la ſuperſtition & de la cruauté.

La plûpart des querelles des Souverains ont fini par des mariages. *Charles VII.* donna pour femme à *Henri VI. Marguerite* d'Anjou, fille de ce *Réné* d'Anjou Roi de Naples, Duc de Lorraine, Comte du Maine, qui avec tous ces titres était ſans Etats, & qui n'eut pas de quoi donner la plus légère dot à ſa fille. Peu de Princeſſes ont été plus malheureuſes en pére & en époux. C'était une femme entreprenante, courageuſe, inébranlable; héroïne, ſi elle n'avait d'abord ſouillé ſes vertus par un crime. Elle eut tous les talents du gouvernement & toutes les vertus guerrières. Mais auſſi elle ſe livra quelquefois aux cruautés & aux attentats, que l'ambition, la guerre & les factions inſpirent. Sa hardieſſe & la puſillanimité de ſon mari furent les premiéres ſources des calamités pupliques. 1444.

Elle voulut gouverner; & il fallut ſe défaire du Duc de Gloceſter, oncle du Roi, & mari de cette Ducheſſe déja ſacrifiée à ſes ennemis, & 1447.

confinée en prison. On fait arrêter ce Duc sous prétexte d'une conspiration nouvelle, & le lendemain il est trouvé mort dans son lit. Cette violence rendit le gouvernement de la Reine, & le nom du Roi odieux. Rarement les Anglais haïssent sans conspirer. Il se trouvait alors en Angleterre un descendant d'*Edouard III.* de qui même la branche était plus près d'un degré de la souche commune, que la branche alors régnante. Ce Prince était un Duc d'Yorck. Il portait sur son écu une *Rose blanche*, & le Roi *Henri VI.* de la branche de *Lancastre*, portait une *Rose rouge.* C'est de là que vinrent ces noms fameux consacrés à la guerre civile.

Dans les commencements des factions, il faut être protegé par un Parlement, en attendant que ce Parlement devienne l'esclave du vainqueur. Le
1450. Duc d'Yorck accuse devant le Parlement le Duc de Suffolck, premier Ministre & Favori de la Reine, & à qui ces deux titres avaient valu la haine de la Nation. Voici un étrange exemple de ce que peut cette haine. La Cour pour contenter le peuple, bannit d'Angleterre le premier Ministre. Il s'embarque pour passer en France. Le Capitaine d'un vaisseau de guerre, garde-côte, rencontre le vaisseau qui porte ce Ministre. Il demande qui est à bord. Le patron dit qu'il mène en France le Duc de Suffolck. Vous ne conduirez pas ailleurs celui qui est accusé par mon païs, dit le Capitaine; & sur le champ il lui fait trancher la tête. C'est ainsi que les Anglais en usaient en pleine paix. Bientot la guerre ouvrit une carrière plus horrible.

Le Roi *Henri VI.* avait des maladies de langueur, qui le rendaient, pendant des années entiéres,

tiéres, incapable d'agir & de penſer. L'Europe vit dans ce ſiécle trois Souverains, que le dérangement des organes du cerveau plongea dans les plus extrêmes malheurs, l'Empereur *Venceslas*, *Charles VI.* de France & *Henri VI.* d'Angleterre. 1455.
Pendant une de ces années funeſtes de la langueur de *Henri VI.* le Duc d'Yorck & ſon parti ſe rendent les maîtres du Conſeil. Le Roi, comme en revenant d'un long aſſoupiſſement, ouvrit les yeux. Il ſe vit ſans autorité. Sa femme *Marguerite* d'Anjou l'exhortait à être Roi : mais pour l'être il fallut tirer l'épée. Le Duc d'Yorck chaſſé du Conſeil, était déja à la tête d'une armée. On traina *Henri* à la bataille de St. Alban ; il y fut bleſſé & pris, mais non encor détrôné. Le Duc d'Yorck ſon vainqueur le conduiſit en triomphe à Londres, & lui laiſſant le titre de Roi, il prit pour lui-même celui de *Protecteur*, titre deja con- 1455.
nu aux Anglais.

Henri VI. ſouvent malade & toujours faible, n'était qu'un priſonnier ſervi avec l'apareil de la Roïauté. Sa femme voulut le rendre libre pour l'être elle-même. Son courage était plus grand que ſes malheurs. Elle léve des troupes comme on en levait dans ce tems-là, avec le ſecours des Seigneurs de ſon parti. Elle tire ſon mari de Londres, & devient la Générale de ſon armée. Les Anglais en peu de tems virent ainſi quatre Françaiſes conduire des ſoldats, la femme du Comte de Montfort en Bretagne, la femme du Roi *Edouard II.* en Angleterre, la Pucelle d'Orléans en France, & *Marguerite* d'Anjou.

Cette Reine rangea elle-même ſon armée en bataille, à la ſanglante journée de Nortampton, 1460.
& combattit à coté de ſon mari. Le Duc d'Yorck ſon

ſon grand ennemi n'était pas dans l'armée opoſée. Son fils aîné, le Comte de la Marche, y faiſait ſon aprentiſſage de la guerre civile ſous le Comte de Warwick, l'homme de ce temps là qui avait le plus de réputation, eſprit né pour ces temps de trouble, paitri d'artifice, & plus encor de courage & de fierté; propre pour une campagne & pour un jour de bataille; fécond en reſſources, capable de tout, fait pour donner & ôter le Trône ſelon ſa volonté. Le génie du Comte de Warwick l'emporta ſur celui de *Marguerite* d'Anjou. Elle fut vaincuë; elle eut la douleur de voir prendre priſonnier le Roi ſon mari dans ſa tente; & tandis que ce malheureux Prince lui tendait les bras, il fallait qu'elle s'enfûit à toute bride avec ſon fils le Prince de Galles. Le Roi eſt reconduit pour la ſeconde fois par ſes vainqueurs dans ſa capitale, toujours Roi & toujours priſonnier.

On convoqua un Parlement, & le Duc d'Yorck, auparavant Protecteur, demanda cette fois un autre titre. Il réclamait la Couronne, comme repréſentant *Edouard III.* à l'excluſion de *Henri VI.* né d'une branche cadette. La cauſe du Roi & de celui qui prétendait l'être, fut ſolemnellement débatuë dans la Chambre des Pairs. Chaque parti fournit ſes raiſons par écrit, comme dans un procès ordinaire. Le Duc d'Yorck, tout vainqueur qu'il était, ne put gagner ſa cauſe entièrement. Le Parlement décida que *Henri VI.* garderait le Trône pendant ſa vie, & que le Duc d'Yorck, à l'excluſion du Prince de Galles, ſerait ſon ſucceſſeur. Mais à cet arrêt on ajoute une clauſe, qui était une nouvelle déclaration de trouble & de guerre, c'eſt que ſi le Roi violait cette loi,

loi, la Couronne dès ce moment ſerait dévoluë au Duc d'Yorck.

Marguerite d'Anjou vaincue, fugitive, éloignée de ſon mari, aïant contre elle le Duc d'Yorck victorieux, & Londres, & le Parlement, ne perdit point courage. Elle courait dans la Principauté de Galles, & dans les Provinces voiſines, animant ſes amis, s'en faiſant de nouveaux, & formant une armée. On ſait aſſez que ces armées n'étaient pas des troupes régulières, tenuës longtems ſous le drapeau, & ſoudoiées par un ſeul Chef. Chaque Seigneur amenait ce qu'il pouvait d'hommes raſſemblés à la hâte. Le pillage tenait lieu de proviſions & de ſolde. Il fallait en venir bientôt à une bataille, ou ſe retirer. La Reine ſe trouva enfin en préſence de ſon grand ennemi le Duc d'Yorck, dans la Province de ce nom, près du château de Sandal. Elle était à la 1460.
tête de dix-huit-mille hommes. La fortune cette journée ſeconda ſon courage. Le Duc d'Yorck vaincu, mourut percé de coups. Son ſecond fils *Rutland* fut tué en fuïant. La tête du pére plantée ſur la muraille avec celles de quelques Généraux, y reſta longtems comme un monument de ſa défaite.

Marguerite victorieuſe marche vers Londres pour délivrer le Roi ſon époux. Le Comte de Warwick, l'ame du parti d'*Yorck*, avait encor une armée dans laquelle il traînait *Henri* ſon Roi & ſon captif à ſa ſuite. La Reine & *Warwick* ſe rencontrèrent près de St. Alban, lieu fameux par plus d'un combat. La Reine eut encor le bonheur de 1461.
vaincre. Elle goûta le plaiſir de voir fuir devant elle ce *Warwick* ſi redoutable, & de rendre à ſon mari ſur le champ de bataille ſa liberté & ſon autorité.

torité. Jamais femme n'avait eu plus de ſuccès & plus de gloire ; mais le triomphe fut court. Il fallait avoir pour ſoi la ville de Londres. *Warwick* avait ſçu la mettre dans ſon parti. La Reine ne put y être reçuë, ni la forcer avec une faible armée. Le Comte de la Marche, fils ainé du Duc d'Yorck, était dans la ville & reſpirait la vengeance. Le fruit des victoires de la Reine ne fut que la retraite. Elle alla dans le Nord d'Angleterre fortifier ſon parti, que le nom & la préſence du Roi rendaient encor plus conſidérable.

Cependant *Warwick* maître dans Londres, aſ-
1461. ſemble le peuple dans une campagne aux portes de la ville, & lui montra le fils du Duc d'Yorck; *Lequel voulez-vous pour votre Roi*, dit-il, *ou ce jeune Prince, ou Henri de Lancaſtre ?* Le peuple répondit, *Yorck*. Les cris de la multitude tinrent lieu d'une délibération du Parlement. Il n'y en avait point de convoqué pour lors. *Warwick* aſſembla quelques Seigneurs & quelques Evêques. Ils jugèrent que *Henri VI.* de Lancaſtre avait enfreint la loi du Parlement, parce que ſa femme avait combatu pour lui. Le jeune *Yorck* fut donc reconnu Roi dans Londres ſous le nom d'*Edouard IV.* tandis que la tête de ſon pére était encor attachée aux murailles d'Yorck, comme celle d'un coupable. On ôta la Couronne à *Henri VI.* qui avait été déclaré Roi de France ou d'Angleterre au berceau, & qui avait régné à Londres trente-huit années, ſans qu'on eût pu jamais lui rien reprocher que ſa faibleſſe.

Sa femme à cette nouvelle raſſembla dans le Nord d'Angleterre juſqu'à ſoixante-mille combattans.

Digitized by Google

tans. C'était un grand effort. Elle ne hazarda cette fois ni la perſonne de ſon mari, ni celle de ſon fils, ni la ſienne. *Warwick* conduiſit ſon jeune Roi à la tête de quarante-mille hommes contre l'armée de la Reine. On ſe trouva en préſence à Santon, & vers les bords de la rivière d'Aire, aux confins de la Province d'Yorck. Ce fut là que ſe donna la plus ſanglante bataille qui ait dépeuplé l'Angleterre. Il y périt, diſent les contemporains, plus de trente-ſix mille hommes. *Warwick* fut pleinement victorieux, le jeune *Edouard IV.* affermi, & *Marguerite* d'Anjou abandonnée. Elle s'enfuit dans l'Ecoſſe avec ſon mari & ſon fils. Alors le Roi *Edouard* fit ôter des murs d'Yorck la tête de ſon pére, pour y mettre celles des Généraux ennemis. Chaque parti dans le cours de ces guerres exterminait tour-à-tour par la main des boureaux les principaux priſonniers. L'Angleterre était un vaſte théatre de carnage, où les échaffauts étaient dreſſés de tous côtés ſur les champs de bataille.

FIN DU TOME SECOND.

Digitized by Google

520193

~~UNS. 106 f 12~~

VI. 1757 (12)

Digitized by Google